

THE
CARTER CENTER



ELECTIONS PRÉSIDENTIELLE
ET LÉGISLATIVES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

28 NOVEMBRE 2011

RAPPORT FINAL

Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLE
ET LÉGISLATIVES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

28 NOVEMBRE 2011

RAPPORT FINAL

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL
453 FREEDOM PARKWAY
ATLANTA, GA 30307
(404) 420-5188
FAX (404) 420-5196

WWW.CARTERCENTER.ORG



TABLE DES MATIÈRES

Foreword	2	Développement Post Electoral	59
Résumé	4	<i>Compilation</i>	59
Historique et Contexte Politique	13	<i>Résultats de l'Election Présidentielle</i>	63
Institutions Electorales et Cadre Juridique des Elections Présidentielle et Législatives	16	<i>Résultats des Elections Législatives</i>	65
<i>Cadre Juridique</i>	16	<i>Résolution des Contentieux Electoraux</i>	67
<i>Système Electoral</i>	19	Conclusions et Recommandations	70
<i>Administration Electorale</i>	22	Appendix A : Remerciements	77
<i>Circonscriptions Electorales</i>	27	Appendix B : Termes et Abréviations	79
Développements Pré Election	29	Appendix C : Lettres d'invitation	80
<i>Enregistrement des Electeurs</i>	29	Appendix D : Liste de la délégation	82
<i>Sensibilisation des Electeurs</i>	34	Appendix E : Fiches d'observation	84
<i>Candidats des Partis et Campagne</i>	36	Appendix F : Plan de déploiement	92
<i>Campagne Electorale</i>	39	Appendix G : Déclarations et communiqués de presse	93
<i>Financement de la Campagne</i>	41	Le Centre Carter en un coup d'oeil	144
<i>Les Médias</i>	43		
<i>La Société Civile</i>	46		
<i>Résolution des Conflits Electoraux</i>	47		
<i>Violence Electorale</i>	49		
Le Jour du Vote	51		
<i>Liste des Omis</i>	52		
<i>Ouverture et Vote</i>	53		
<i>Fermeture et Dépouillement</i>	56		
<i>Sécurité</i>	57		
<i>Accès des Observateurs Nationaux et les témoins des partis politiques</i>	58		



Base 802567 (R00758) 3-98



FOREWORD

John Stremlau

*Vice président du Programme Paix, Le Centre Carter
Chef de mission adjoint, de la Mission d'observation
internationale du Centre Carter en RDC*

Des millions de citoyens congolais sont sortis voter lors des élections nationales le 28 novembre 2011. C'était la deuxième occasion pour eux d'exercer ce droit humain fondamental, depuis l'accord de paix encore fragile qui a été négocié par l'Afrique du Sud en Avril 2002 à la suite de plus de cinq ans de conflits meurtriers. Le Centre Carter a accepté les invitations de la Commission en charge de l'organisation des élections (CEI en 2006 et CENI en 2011) pour observer les élections de 2006 et de 2011. À ces deux occasions nous avons rémoigné de la détermination du peuple congolais à voter, qui mérite un encouragement et un soutien international continu. Ces deux élections nationales sont à juste titre considérer comme les plus libres et inclusives depuis l'effondrement du colonialisme Belge en 1960.

Comme le détaille, le rapport ci-dessous, il y avait de nombreux défis dans la conduite de ces élections, en particulier la compilation des résultats, qui devrait également être une cause pour le continuement de l'intérêt et de l'inquiétude de la communauté internationale. En dépit des problèmes rencontrés avec l'enrôlement, la publication des listes électorales, les longues lignes durant l'enrôlement et durant le vote, les procédures de vote complexes et les listes des candidats ainsi que des cas d'intimidation et de danger physique, la majorité des gens ont démontré leur désir pour la démocratie et leur volonté de voter pour les candidats de leurs choix. La CENI a la responsabilité de promouvoir et de protéger ces droits, avec le soutien du gouvernement, et l'encouragement actif de la communauté internationale.

Nous sommes reconnaissants pour l'accueil que nous avons reçu de tous les principaux acteurs politiques dans cette élection vitale. Nous avons été honorés d'avoir comme chef de mission senior,

l'ancien Président de la Zambie, Monsieur Rupiah Banda. Notre mission a été financée principalement grâce aux généreux soutiens du peuple Américain et Néerlandais, et nous tenons à remercier en particulier leurs représentants en RDC, l'Ambassadeur Américain James F. Entwistle et l'Ambassadeur Robert van Embden du Royaume des Pays-Bas.

La mission de paix des Nations Unies tenue en RDC, avec certes moins d'interventions par rapport à 2006, continue de jouer un rôle essentiel pour aider la nation et garantir la possibilité de construire une société plus inclusive, une république productive, équitable et démocratique. Nous avons continué à compter sur l'aide de l'ONU pour le déploiement de nos observateurs dans les régions les plus éloignées et inaccessibles et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Roger Meece, et son équipe pour leurs aides et conseils. Une différence majeure entre les élections de 2006 et 2011 a été l'engagement des Nations Unies et les bailleurs internationaux qui ont financé le premier tour des élections en 2006. Mais l'élection l'an dernier a été gérée et surtout financée en grande partie par les autorités congolaises.

Le projet parallèle du Centre Carter pour aider à la formation et au développement d'un groupe d'observateurs nationaux qui a également joué un rôle essentiel dans le suivi du déroulement de l'élection de 2011, n'est pas discuté dans ce rapport. Le partenariat du Centre avec des organisations de la société civile en RDC, aux termes d'un protocole d'entente avec le gouvernement congolais est le reflet de notre profonde conviction en l'avenir de la RDC comme une démocratie stable et prospère. Nous avons décidé de poursuivre cette possibilité à la suite des élections de 2006 et de vastes consultations avec les autorités congolaises et les représentants de la société civile. Ce processus se poursuit et nous espérons profiter des connaissances et des enseignements contenus dans le présent rapport.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La seconde déclaration postélectorale de la mission d'observation internationale du Centre, publiée le 10 décembre 2012, a conclu que les résultats présidentiels définitifs annoncés par la CENI « n'étaient pas crédibles », même si nous n'avons pas pu déterminer si le classement des candidats « aurait été nécessairement différent ». En substance, nous ne savons pas qui a gagné l'élection présidentielle, une conclusion à réaffirmer mais expliquer beaucoup plus en détail dans ce rapport final.

Les partisans de l'actuel gouvernement ont vigoureusement contesté nos conclusions, notant que s'il y avait des défaillances dans le processus, ce ci ne pourrait pas avoir été une raison pour supprimer les 3.000.000 de voix pour le candidat sortant. Ce que l'opposition refute. Bien que les observateurs du Centre Carter n'ont pas pu visiter tous les bureaux de vote dans un pays aussi vaste et aussi pauvre en infrastructures de base comme la RDC, nous étions en mesure de prendre ce que nous croyons dignes de foi, des échantillons aléatoires dans toutes les provinces et de les comparer avec les résultats publiés par la CENI.

Nous reconnaissons volontiers les énormes défis logistiques et techniques que la CENI a dû surmonter en vue de respecter les délais pour l'enregistrement et la tenue du scrutin que de nombreux experts internationaux impartiaux croyaient impossible. Et dans de nombreux domaines, nos observateurs ont félicité vivement le dévouement et la détermination du personnel des élections locales et superviseurs qui ont effectué leurs tâches dans des conditions redoutables ou au-dessus des normes internationales. Pourtant, ce que nous avons noté est que les pires exemples de mauvaise gestion des procédures de vote et de compilation des résultats ont été observés et documentés en bastion de l'opposition, et plus particulièrement à Kinshasa.

Le taux de participation invraisemblablement élevé et certifié par la CENI, est généralement enregistré dans les régions qui sont favorables au candidat sortant avec des taux aussi élevé que 100 pour cent. Ce que nous ne savons pas, c'est combien de votes dans les zones où le candidat sortant à longtemps joui d'un soutien majoritaire peut être dû au bourrage des urnes, ou comment un grand nombre de bulletins de vote perdus et mal gérés ont été enregistrés dans les circonscriptions où l'opposition domine traditionnellement et ont été effectivement supprimés par les autorités fidèles au candidat sortant.

Nous partageons ces conclusions et les recommandations pour l'amélioration des pratiques électorales dans l'espoir que des améliorations seront apportées avant les prochaines élections provinciales et locales, et bien avant la prochaine élection présidentielle en 2016. Le Centre Carter a observé plus de 80 élections nationales dans toutes les régions du monde. Nous évaluons la performance électorale conformément aux principes communs de bonne pratique qui ont été adoptées par toutes les grandes organisations internationales de observations auprès de l'Organisation des Nations Unies en 2005 et nous pretons également attention aux obligations internationales qui ont été formellement adoptées par le pays hôte et qui, en vertu du droit international doit protéger les droits électoraux de tous les citoyens. Ces principes et ces normes internationales largement acceptées fournissent le cadre du rapport suivant, et nous espérons obtenir une plus grande accéptation et application pour toutes les élections à venir dans la République Démocratique du Congo, pour le seul bénéfice du peuple congolais.



RÉSUMÉ

L'histoire des élections en RDC a été jalonnée de défis, commençant en 1961 par l'assassinat du Premier ministre Patrice Lumumba. Des élections démocratiques n'ont pas pu se tenir jusqu'en 2006 où le pays était confronté à une sortie de transition pour asseoir des institutions élues capables de prendre en charge la gestion du pays après 10 ans de guerre civile. Les élections de 2011 ont été l'opportunité de renforcer la culture démocratique avec la participation de tous les acteurs politiques et le soutien de la communauté internationale. Pour la CENI, Commission Electorale Indépendante, l'institution en charge de l'organisation des élections, le 28 Novembre 2011 était une première expérience en tant

qu'organe contrôlant pleinement l'organisation des élections tout en bénéficiant du soutien financier de bailleurs internationaux et d'une assistance technique et logistique de la mission des Nations Unies en RDC. Le rôle des acteurs internationaux pour ces élections a considérablement diminué le comparant à 2006.

Sur invitation de la CENI, le 16 Juin 2011, Le Centre Carter, a établi une mission d'observation internationale en République Démocratique du Congo le 01 Août 2011 et a déployé ses premiers dix Observateurs Long Terme (OLT) le 17 Août suivi par dix autres OLT déployés le mois de Septembre.

Les principaux enjeux de ces scrutins présidentiels et législatifs ont été d'une part, une épreuve de feu pour la CENI qui pour la première fois avait la maîtrise complète de l'organisation du processus électoral, et d'autre part la réaction des partis d'opposition et de l'électorat au nouveau changement constitutionnel au début 2011 qui a changé le mode du scrutin pour

l'élection présidentielle d'un scrutin majoritaire à deux tours (avec un deuxième tour entre les deux premiers candidats si nécessaire) à un scrutin majoritaire à un seul tour.

Par rapport à 2006, l'environnement politique en RDC avec 428 partis politiques a connu un changement de poids. La majorité Présidentielle (MP) bloquée du Président Joseph Kabila, a durci les conditions à son adhésion par la formation de partis politiques et le PPRD est devenu alors le dirigeant de cette coalition. En dépit de son boycott des élections de 2006, l'opposant historique Etienne Tshisekedi a annoncé sa candidature pour l'élection présidentielle. Le parti du Mouvement de la Libération du

Congo (MLC), qui a pu décrocher la seconde place lors des élections en 2006 (Jean Pierre Bemba, détenu à la Haye pour des crimes contre l'humanité) n'a pas présenté de candidat en 2011. Une importante nouveauté par rapport à 2006, est la propulsion d'un nouveau parti, L'Union Nationale des Congolais (UNC) dirigé par un ancien partisan de Kabila, Vital Kamerhe. L'absence d'un candidat commun de l'opposition et le changement du mode du scrutin a augmenté les chances de victoire de Kabila.

Parallèlement aux 11 candidats à la présidentielle, 18.386 candidats sont retenus par la CENI pour concourir aux 500 sièges de l'Assemblée Nationale. Aucune candidate femme pour les élections présidentielles et seulement 12 pour cent de femmes pour les législatives.

La CENI devait faire face à des défis organisationnels et logistiques. Créée en Avril 2011, la CENI a

Les élections de 2011 ont été l'opportunité de renforcer la culture démocratique avec la participation de tous les acteurs politiques et le soutien de la communauté internationale.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

pris du retard avant même de commencer à organiser les élections. Le nombre très élevé de candidats aux élections législatives a engendré des complications redoutables. Dans beaucoup de circonscriptions, la CENI a dû créer un bulletin de vote en plusieurs pages pour s'accommoder avec le grand nombre de candidat. La conception, l'impression et la distribution des bulletins en plus des urnes à prévoir pour contenir ce format de bulletin représentaient des défis supplémentaires à la CENI ce qui a laissé place à des spéculations sur un éventuel délai du jour du scrutin pour des raisons techniques.

Ajouté à l'incertitude qui a pesé quant à la capacité de la CENI à organiser le scrutin, un manque de confiance de la part des partis politiques quand à la neutralité et l'impartialité de la commission électorale. La CENI a été ainsi confrontée à des défis managériales et logistiques qui étaient souvent rapidement politisés. La période électorale a été éclipsée par un ensemble de défis, dont :

- Les retards attribués à la mauvaise gestion des commandes d'urnes et de bulletins de vote,
- la publication tardive de la cartographie des bureaux de vote et les préoccupations de l'opposition quand à son exactitude,
- le recrutement des agents électoraux qui s'est fait dans un délai très court et sans consultations avec les partis politiques, et
- le non affichage des listes électorales selon les délais fixés par la loi électorale.

Ces échéances manquées et bien d'autres ont pointé le doigt vers un problème chronique de gestion à la CENI, bien que les tâches ont été généralement finalisées, le calendrier électoral n'était pas respecté. Face au délai constitutionnel du 06 Décembre, tout retard dans la tenue du scrutin aurait pu entraîner des contestations sur la légitimité du président en place. Certains analystes croyaient que les partis d'opposition espéraient un tel résultat pour aboutir à une crise constitutionnelle en vue d'entamer des négociations politiques pour l'accès au pouvoir.

Néanmoins, certaines actions de la CENI n'avaient aucune contraintes de temps mais plutôt un manque de volonté politique dont :

- Le manque de concertation continu et structuré avec les partis politiques, qui pouvait régler certaines défaillances techniques de ce processus,
- le manque de transparence envers les partenaires surtout les missions d'observations nationales et internationales, et
- l'opposition a manqué le droit de regard au serveur central de la CENI.

Les OLT du Centre Carter ont rapporté que la période de la campagne électorale officielle a été largement pacifique avec peu d'incidents (à l'exception d'un décès). L'analyse des médias a montré un fort parti pris, par les médias publics en faveur de Joseph Kabila.

En plus des vingt observateurs de long terme déployés par le Centre Carter, quarante autres observateurs de court terme sont arrivés en RDC peu de temps avant le jour du scrutin pour observer le vote, le dépouillement et la compilation. Les observateurs ont été dirigés par l'ancien Président Zambien Rupiah Banda et du vice président pour les programmes de paix du Centre, le Dr John Stemmler. L'évaluation du processus électoral par le Centre Carter a été menée en référence à la loi congolaise et aux standards internationaux pour l'organisation des élections et conformément à la déclaration de principes pour l'observation internationale d'élection et le code de bonne conduite pour les observateurs internationaux. En RDC, la mission du Centre a collaboré avec d'autres missions d'observations nationales et internationales.

Les élections présidentielles et législatives se sont tenues bel et bien le 28 novembre mais ce sont étendues jusqu'au 29 Novembre, voir même le 30 Novembre pour certaines localités. Quand certaines circonscriptions étaient toujours en train de voter, d'autres étaient en train de compter et une autre entrain de recevoir des bulletins de vote d'Afrique du Sud. La CENI était en train de gérer plusieurs



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

processus pour le même scrutin dans une désorganisation totale voir même chaotique selon certains observateurs.

Les électeurs congolais ont répondu présent à ces élections malgré les incidents survenus de part et d'autres et qui ont causé la destruction du matériel électoral dans les bureaux de vote. Les observateurs du Centre Carter ont observé une grande confusion de la part des électeurs sur l'endroit où ils étaient censés voter avec une mauvaise gestion de la liste électorale par les agents électoraux.

Le taux de participation à l'échelle nationale étant de 58,81%, hormis le Katanga qui a enregistré un taux supérieur à la moyenne nationale où certaines circonscriptions ont atteint les 100 pour cent de participation, ce qui laisse un doute quand à la crédibilité de ces chiffres.

Après la clôture du scrutin, les bulletins ont été comptés au bureau de vote avec les résultats annoncés et affichés à la fin du comptage. Les bulletins de vote et les urnes ont ensuite été transportés à l'un des 169 Centres Locaux de Compilation des Résultats (CLCR) pour le traitement et la compilation. Bien que de nombreux CLCR ont pu terminer relativement leurs travail conformément aux procédures, beaucoup d'autres ont été le théâtre d'activités chaotiques qui reflète un manque d'organisation de la part de la CENI. Les centres de compilation dans plusieurs parties du pays politiquement sensibles, notamment dans la capitale Kinshasa et la ville du Sud Est, Lubumbashi, ont très mal géré certains aspects importants dont, la réception des plis arrivant des centres de vote et leurs sécurisations. La CENI n'a pas assuré la protection physique des éléments, soit le personnel ou leurs matériaux, laissant les documents sensibles tels que les fiches de résultats exposés sans sécurisation.

A Kinshasa, les observateurs du Centre Carter ont vu les résultats des enveloppes exposer sur le sol

mouillé, les rendant irrecevables lors de la réception par le CLCR tandis que d'autres ont été ouvert par les agents de la CENI qui justifiaient cela par un besoin de finaliser le travail administratif. A Lubumbashi, les observateurs du Centre ont observé des fiches de résultats humides accrochées à une ligne à sécher. Cette gestion chaotique de la réception des plis de résultat ainsi que la violence dans certains endroits le jour du scrutin a entraîné la perte de 3.000 enveloppes au niveau national, dont 2.000 étaient à

Kinshasa ce qui représente au total plus de 1,2 millions de votes perdus sur approximativement 18,5 million au total.¹

Dès le 2 décembre, la CENI a commencé à publier les résultats partiels pour les élections présidentielles. Cette initiative à dissiper les tensions et a permit aux restes des CLCRS de finir leur compilation.

Le 09 Décembre, la CENI a annoncé les résultats provisoires des élections présidentielles. Joseph Kabila est porté gagnant avec 48,95%, Etienne Tshisekedi en deuxième position avec 32,33% et Vital Kamerhe en troisième position avec 7,74%.

Dans une déclaration publique, le 10 Décembre, le Centre a constaté que les résultats annoncés par la CENI, ont manqué de crédibilité sur un certain nombre d'aspects. Notamment dans la province du Katanga, le taux de participation électorale était à ou près de 100 pour cent dans plus d'une dizaine de circonscriptions, le taux de bulletins nuls a été extrêmement faible, le taux de recouvrement était également à 100 pour cent et les totaux de votes pour Kabila étaient égales ou très proches à 100 pour cent. Couplé avec la perte d'un nombre significatif de résultats des bureaux de vote, le Centre a conclu que la gestion globale de la CENI du processus de résultat

Les électeurs congolais ont répondu présent à ces élections malgré les incidents survenus de part et d'autres et qui ont causé la destruction du matériel électoral dans les bureaux de vote.

¹ La mission d'observation de l'UE a cité la perte de plus de 4.875 plis représentant ainsi 7,63% du nombre total des votants.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

était médiocre et les résultats eux même manquaient de crédibilité.

Seul le candidat classé troisième, Vital Kamerhe a déposé une requête en contestation des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 28 novembre 2011, Etienne Tshisekedi a choisi de ne pas recourir à la cour suprême, déclarant qu'il n'avait pas confiance dans son impartialité. La Cour Suprême de Justice a, dans son arrêt du 16 Décembre, rejeté la plainte de Kamerhe et a confirmé les résultats provisoires de la CENI en proclamant Joseph Kabila officiellement réélu à la majorité simple pour un mandat de cinq ans. Le candidat élu Joseph Kabila a prêté serment le 20 Décembre 2011 devant la Cour Suprême de Justice en prononçant le serment prévu par la constitution.

Etienne Tshisekedi n'a pas attendu les résultats définitifs pour refuser les chiffres annoncés par la CENI et réclamer la démission de son Président. Il s'est auto proclamé président le 23 Décembre à sa résidence à Limete où il est assigné à résidence de fait. Plusieurs manifestations publiques ont eu lieu, et les manifestants ont souvent été réprimés brutalement par la police. Un rapport de l'ONU a recensé au moins 36 morts confirmés par la police et autres forces de sécurité à Kinshasa, 83 blessés ont été enregistrés et des centaines d'arrestations.

La CENI avait suspendu ses travaux de compilation des résultats des élections législatives le mercredi 21 Décembre suite aux nombreux cas de fraudes dénoncés tant par les observateurs, les témoins que les candidats et organisations politiques. Le 28 Décembre, la CENI reprend la compilation, et annonce des résultats partiels. Après plusieurs reports, la CENI annonce le 26 Janvier 2012, les résultats provisoires pour 155 sur 169 CLCR à l'exception de Kongolo, Popokabaka, Rutshuru, Mbuji-Mayi, Kinshasa Lukunga, Mont. Amba et Tshangu ainsi que sept circonscriptions pour lesquelles la CENI disait avoir des difficultés à établir les résultats à cause des violences survenues le jour des élections.²

Le mercredi 01 Février 2012, le bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante a

publié, les derniers résultats provisoires des législatives 2011. Le Bureau de la CENI a proposé à la Cour suprême de justice l'annulation des scrutins dans sept circonscriptions à savoir Kiri dans le Bandundu, Demba au Kasaï Occidental, Ikela dans la province de l'Equateur, Kole et Lomela dans le Kasaï Oriental, Masisi au Nord Kivu et Punia au Maniema. La CENI a justifié sa demande par les violences qui seraient survenues le jour des élections. Il est difficile de comprendre pourquoi les résultats de ces même sept endroits ont été inclus dans le décompte présidentiel. En sachant qu'il n'y a pas de dossier public de violence et de perturbation sus mentionnée le jour du scrutin.

Les résultats des élections législatives tel qu'annoncés par la CENI ont fait ressortir une Assemblée Nationale de 98 partis politiques. L'émiettement des voix a donné une fragmentation du paysage politique, 45 partis sont représentés à l'Assemblée par un seul député et plus de 76 partis ont moins de 5 sièges. Les dix premiers partis avec la plus grande représentation sont : Le Parti Populaire pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), le Parti Populaire pour la Paix et la Démocratie (PPPD), le Mouvement Social pour le Renouveau (MSR), le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC), le Royaume-Parti Lumumbiste (PALU), l'Union Nationale pour le Congo (UNC), l'Alliance pour le Renouveau du Congo (ARC), l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC), l'Eveil de la volonté Consciente pour le Travail et le développement (ECT), le Rassemblement pour la Reconstruction du Congo (RRC), et le Mouvement pour l'Intégrité des Personnes (MIP).

Seul le PPRD, a au moins un député élu dans chacune des onze provinces du Congo. Cette fragmentation du paysage politique, avec le grand nombre de

² La cour Suprême a refusé la demande de la CENI d'exclure ces résultats législatifs.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

candidats et les partis politiques qui ont participé aux élections législatives, montre la fragilité de la classe politique et son attachement à des liens ethniques ou territoriaux.³

En Mai 2012, beaucoup de plaintes des élections législatives ont été déposées à la cour suprême, mais il semble peu probable que le tribunal exercera son mandat pour ordonner un examen plus approfondi du processus électoral et définir ainsi quelle a été la responsabilité de la CENI dans tout cela. La légitimité des institutions démocratiques et pourtant fragiles au Congo dont, le bureau du Président, l'Assemblée Nationale, la CENI et la court suprême a été minée plutôt que renforcée par l'expérience électorale de 2011. Le

Centre Carter apprécie l'invitation pour observer ces élections et espère que les évaluations contenues dans ce rapport contribueront à renforcer ces institutions à l'avenir dans la poursuite de véritables élections démocratiques.

Le Centre Carter recommande un certains nombre de mesures importantes pour améliorer la conduite des futures élections, y compris les prochaines élections provinciales. Le Centre recommande au Président d'accélérer la mise en place de la cour constitutionnelle, telle qu'instituer par la constitution, afin de permettre une plus grande transparence et impartial recours effectif pour les électeurs et les candidats. Le Centre demande également au gouvènement de réexaminer la composition du bureau de la CENI, en reformant sa structure de sorte qu'elle représente tous les acteurs politiques congolais et permettre aussi une représentation à la société civile.

Le Centre encourage le Parlement à favoriser la mise en place du bureau de la CENI au moins 18 mois avant les prochains scrutins présidentiels et législatifs

de 2016, contrairement aux 7 mois alloués pour les élections de 2011. Le Centre conseille fortement à la CENI de fixer une date ferme pour permettre une vérification des données d'enregistrement des électeurs par les représentants des partis de l'opposition. Le Centre recommande au parlement nouvellement élu, de prendre des mesures pour faire en sorte que

chaque citoyen puisse être en mesure d'exercer son droit de briguer un mandat en réduisant ou en éliminant l'obligation d'avoir une somme plancher sur un compte bancaire et d'établir un seuil des dépenses de campagne pour équilibrer le poids des candidats et des partis respectifs dans la campagne électorale.

Le Centre restera enga-

ger en RDC à travers des initiatives telles que la défense des droits de l'homme, les contrats miniers, et la formation des observateurs nationaux pour les élections provinciales.

LE CENTRE CARTER EN RDC

La Participation actuelle du Centre Carter en RDC a commencé lorsque le Centre a observé le processus électoral durant les élections présidentielle et législatives de 2006. Le centre à travers le programme démocratie a lancé sa mission internationale d'observation des élections présidentielle et législatives en Mars 2006 avec la mise en place d'un bureau à Kinshasa et le déploiement des observateurs à long terme peu de temps après. Une délégation de 58 membres, dirigée par l'ancien Premier ministre du Canada Joe Clark et le vice-president du pro-

La légitimité des institutions démocratiques et pourtant fragiles au Congo dont, le bureau du Président, l'Assemblée Nationale, la CENI et la court suprême a été minée plutôt que renforcée par l'expérience électorale de 2011.

³ Le tribalisme et le régionalisme ne sont pas conformes à l'article 5 de la loi 04/002 du 15 Mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

gramme Paix au Centre Carter Dr John Stremlau, a observé le vote le 30 Juillet, 2006.

En l'absence de candidat à la présidentielle ayant atteint les 50 pour cent des voix nécessaires pour une victoire à la majorité, un second tour a été prévu entre les deux principaux candidats, Jean-Pierre Bemba et Joseph Kabila. Le Centre a déployé une délégation de 45 membres, à nouveau dirigée par l'ancien Premier ministre Clark et le Dr Stremlau, pour observer le déroulement du vote du 29 Octobre, passé dans un climat calme et ordonné. Avec l'acceptation de la défaite de Jean-Pierre Bemba le 28 Novembre, le Centre a achevé sa mission d'observation et a clôturé son bureau de la mission d'observation internationale à Kinshasa.

Après les élections de 2006, le Centre a maintenu une présence active en RDC par le biais de son programme des droits de l'homme. Au printemps de 2007 et en reconnaissant l'importance de la société civile dans la gouvernance démocratique, le Centre a créé un centre de soutien de la société civile à Kinshasa appelé la Maison Des Droits de l'Homme (MDH). La MDH permet à plus de 200 partenaires des Organisations de la Société Civile (OSC) d'être plus efficaces grâce à des installations de formation et de réunion et leurs fournit un espace sûr où ils peuvent avoir des rencontres avec les pouvoirs publics pour d'éventuels dialogues de réformes ou autres. Pour être en mesure de fonctionner, les OSC ont besoin d'un minimum de sécurité et de protection. En coordination avec ses partenaires, le personnel de la MDH oeuvre pour une protection accrue des défenseurs des droits de l'homme et des organisations et s'efforce de



Le Président Rupiah Banda, accompagné par directrice du bureau Baya Kara (à gauche) co-leader Dr. John Stremlau, et chef du projet David Pottie (à droite), lit recommandations de la déclaration préliminaire de la Centre Carter

faire en sorte que l'espace politique est suffisant pour que ces organisations puissent mener à bien leur mission. La MDH soutient également des organisations locales dans le développement solidaire de systèmes d'alerte et de prévention.

Le programme des droits de l'homme du Centre met également l'accent sur la gouvernance des ressources naturelles, avec une attention particulière sur la gouvernance minière industrielle. En collaboration avec certains partenaires locaux, le programme des droits de l'homme du Centre s'emploie à améliorer la transparence et la reddition de comptes dans le secteur minier afin d'augmenter la génération de revenus, un tremplin pour la réalisation des droits économiques et sociaux. Cela comprend les négociations des contrats miniers, la formation des ONG pour mener des études d'impacts dans les communautés minières, et apportant une expertise technique de divers parties prenantes (société civile, le gouvernement et les sociétés minières) les réunions



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

convoquées pour le dialogue politique et de résolution conjointe des problèmes dans la pratique de l'exploitation minière.

Reconnaissant l'importance des élections de 2011 en solidifiant la démocratie en RDC, et à l'invitation de la commission électorale (CENI), le Centre a lancé sa mission d'observation internationale en Août 2011 avec la création d'un bureau de coordination à Kinshasa et le déploiement de dix observateurs à long terme dans les provinces clés. Ces dix observateurs ont été rejoints par dix autres en Septembre, ce qui a permis au Centre d'avoir une couverture complète dans toutes les onze provinces. Pour le seul tour des élections présidentielle et législatives prévues pour le 28 Novembre 2011, le Centre a envoyé une délégation de 75 membres représentant 37 pays différents.

Parallèlement à la délégation de 75 membres du centre pour la mission d'observation internationale des élections, la MDH a travaillé avec la Commission Episcopal Justice et Paix (CEJP) pour former et déployer 6.300 observateurs nationaux dans tout le pays pour observer la campagne électorale et le jour du scrutin. Dans les mois qui ont précédé l'élection, le personnel de la MDH a travaillé avec la CEJP afin de renforcer les capacités de leur personnel de projet et formateurs à la conduite de deux phases de formation en cascade pour les 300 observateurs nationaux à long terme. Dans les semaines précédant le jour de l'élection, ces observateurs nationaux à long terme ont formé quelque 6.000 observateurs pour l'observation le jour du scrutin dans tout le pays. Les résultats d'observation ont été recueillis au moyen de messages SMS codés envoyés au centre de données de la CEJP/TCC à Kinshasa dans les heures et les jours qui ont suivi l'ouverture du scrutin, en permettant la collecte rapide des résultats (la première opération

du genre pour les réseaux d'observation nationaux en RDC). Les observations de la CEJP ont été rendues publiques en deux déclarations distinctes et un rapport complet après les élections. Pour de plus amples informations concernant les observations de la CEJP des élections présidentielle et législatives, merci de consulter le site suivant www.CEJP-rdc.org.

MÉTHODOLOGIE D'OBSERVATION ELECTORALE

L'observation électorale consiste à recueillir et évaluer les informations du processus électoral en cours selon les standards internationaux. Le Centre Carter a déployé une mission d'évaluation pré-électorale en RDC, en Avril 2011 et a établi un bureau de coordination pour la mission d'observation internationale au mois d'Août à Kinshasa. Le Centre Carter a déployé

des observateurs à long terme pour évaluer les préparatifs électoraux quatre mois avant la date du scrutin. Pour le jour du vote les observateurs étaient en charge d'observer, l'ouverture d'au moins un bureau de vote, les opérations de vote d'au moins dix bureaux de vote et la clôture et le dépouillement d'au moins un bureau de

vote. Les observateurs devront rédiger des formulaires constitués de questions basés sur les procédures de vote et de dépouillement selon la phase observée. La mission a mis en place un centre d'appel téléphonique à Kinshasa pour recueillir les informations des observateurs afin d'analyser le processus électoral.

Après la mise en place du bureau de la mission d'observation internationale du Centre Carter à Kinshasa, dix observateurs de long terme sont arrivés le 08 et le 09 Août 2011 et ont reçu une orientation avant leur déploiement. Différentes thématiques ont été présentées aux observateurs pour leur rappeler les

Le Centre Carter a déployé une mission d'évaluation pré-électorale en RDC, en Avril 2011 et a établi un bureau de coordination pour la mission d'observation internationale au mois d'Août à Kinshasa.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

principes de l'observation internationale, le code de bonne conduite ainsi que les standards internationaux relatifs à l'observation électorale. Des experts en matière de juridiction et d'environnement politique sont intervenus durant cette orientation pour familiariser les observateurs avec le cadre légal national mais aussi les informer des derniers événements politiques.

Les OLTs du Centre représentent neuf nationalités différentes entre Américaine, Européenne et Africaine et ont été répartis en binôme pour former ainsi 5 équipes déployées dans 7 provinces du pays. Le nord et le sud Kivu ont été couverts par une seule équipe ainsi que Kinshasa et le Bas Congo. Les autres équipes étaient déployées au Kassai Oriental, en province Orientale et au Katanga.

Les OLTs ont été déployés le 15 Août 2011. Le centre a été la seule mission d'observation internationale sur terrain en cette période. Leur tâche principale était d'observer les activités en cours en étant en contact avec tous les acteurs du processus électoral, et pour cela les OLTs ont suivis les activités de la CENI, des partis politiques, de la société civile ainsi qu'avec les différents départements de la MONUSCO qui étaient en charge de l'appui technique de la CENI. Les observateurs ont été aussi en contact avec la population pour savoir son intérêt et son implication dans ce processus électoral.

Le 30 septembre, une nouvelle équipe d'observateurs long terme a rejoint les OLTs déjà sur terrain. Une orientation a été prévue avec les nouveaux observateurs mais aussi un débriefing des OLTs revenant du terrain pour une première évaluation de la situation. Après trois jours d'échanges, un nouveau plan de déploiement a été élaboré avec la nouvelle et l'ancienne équipe d'observateurs pour une couverture

complète de toutes les provinces du pays, Kinshasa, la Province Orientale, le Nord et sud Kivu, le Katanga, le Kassai oriental, le Kassai occidental, le Bundundu, L'Equateur, Le Maniema et le Bas Congo.

Les observateurs du Centre, une fois sur terrain rapporte l'actualité du processus chaque semaine à travers un rapport complet relatant toutes les thématiques entre autres, l'environnement politique, l'administration électorale, la campagne électorale, la sensibilisation des électeurs, la société civile, le rôle de la femme dans ce processus électoral et l'environnement sécuritaire pre et post électoral. A l'arrivée des autres missions d'observations internationales et

nationales sur terrain, les observateurs du Centre Carter ont pris contact avec eux pour échanger des informations.

Peu de temps avant le jour du scrutin, 40 observateurs de court terme ont rejoint la mission d'observateurs internationaux originaires de 27 pays différents. Leurs principales responsabilités étant d'observer les derniers jours de campagne électorale, l'observation

du vote et du dépouillement des élections présidentielle et législatives jusqu'à leur conclusion. Lorsque cela était possible, les observateurs ont également observé la compilation de l'élection présidentielle dans les différents Centres Locaux de Compilation des Résultats (CLCR) de leur site de déploiement.

Prenant en considération la complexité du déplacement des observateurs vers les sites de déploiement à l'intérieur du pays et ayant comme souci majeur la présence des observateurs le plus longtemps possible pour finaliser la compilation de la présidentielle, le centre a pris la décision stratégique de déployer en deux temps les observateurs à court terme. En conséquence, un premier groupe d'Observateurs de Court Terme (OCT) sont arrivés à Kinshasa le 18

Durant la journée du scrutin, les observateurs court et long terme rendent compte à l'équipe cadre en remplissant des fiches d'observations contenant toutes les questions relatifs aux procédures d'ouverture des Bureaux de Vote (BV), procédures de vote, de fermeture des BVs ainsi que du comptage et de la compilation au niveau des CLCRs.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Novembre 2011, ils ont suivi une orientation de la part de l'équipe cadre et ont été déployés en totalité à l'intérieur du pays via les vols MONUSCO. Une deuxième équipe OCT a rejoint la mission le 24 Novembre 2011, a suivie une orientation et a été déployée par route dans les sites permettant cela ainsi qu'à Kinshasa.

Au total 70 observateurs ont pu observer les élections du 28 Novembre 2011 dans les sites suivants : Kinshasa (Limete, Kalamu, Ngaliema, Gombe, Masina et Nsele), au Bas Congo (Matadi et Munda), en province Orientale (Kisangani, Bunia et Isiro), au Katanga (Lubumbashi, Kalemie et Kolwezi), au Nord Kivu (Beni et Goma), au Sud Kivu (Bukavu et Walungu), au Maniema (Kindu), au Kassai oriental (MbujiMayi, Kabinda et Mwene Ditu), au Kassai occidental (Mweka et Tshikapa), au Bundundu (Bundundu ville et Kikwit) et en Equateur (Mbandaka, Gemena et Bikoro).⁴ Les OLT, ont fournis un rapport régional pour chaque équipe OCT déployée dans leur région. Arrivée sur place les observateurs court terme ont eu une séance de travail avec leurs collègues de long terme au sien de la capitale provinciale de leur déploiement pour une mise au point avant de rejoindre leur site de déploiement final.

Durant la journée du scrutin, les observateurs court et long terme rendent compte à l'équipe cadre en remplissant des fiches d'observations contenant toutes les questions relatifs aux procédures d'ouverture des Bureaux de Vote (BV), procédures de vote, de fermeture des BVs ainsi que du comptage et de la compilation au niveau des CLCRs. Un plan de communication a été élaboré par l'équipe cadre pour un retour d'information efficace et à temps des observateurs.

Le Centre Carter depuis sa mis en place en RDC a publié différentes déclarations publiques (le texte intégral est inclus dans les annexes) pour informer l'opinion nationale et internationale du travail de la mission mais aussi des observations sur le processus.⁵

1. Communiqué du 17 Août 2011, annonçant la mise en place de la mission d'observation internationale du Centre Carter,
2. Déclaration du 17 Octobre 2011, première déclaration pré-électorale du Centre Carter sur les préparatifs des élections en RDC,
3. Communiqué du 22 Novembre 2011, annonçant que l'ancien Président de la Zambie, Son Excellence M. Rupiah BANDA et Dr. John STREMLAU, Vice président du programme Paix du Centre Carter seront à la tête de la mission d'observation internationale du Centre Carter,
4. Déclaration du 30 Novembre 2011, déclaration préliminaire post élection
5. Déclaration du 10 Décembre 2011, déclaration post - électorale de la compilation et l'annonce des résultats de la présidentielle.
6. Déclaration du 23 Février, déclaration post - électorale de la compilation et l'annonce des résultats législatives.

La mission d'observation internationale du Centre Carter est effectuée conformément à la déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de bonne conduite qui a été adopté aux Nations Unis en 2005 et a été approuvé par 37 organisations électorale.⁶ Le Centre évalue le processus électoral fondé sur le cadre juridique national de la République Démocratique du Congo et de ses obligations pour la tenue d'élections démocratiques contenues dans les accords régionaux et internationaux.

Après plus de sept mois de présence en RDC, Le Centre Carter finalise sa mission en publiant ce rapport final retraçant et relatant toutes les observations du Centre de ce processus électoral et élaborant des recommandations aux différentes parties prenantes.

⁴ Voir les annexes pour la carte de déploiement

⁵ Voir les annexes pour le texte intégral des différentes déclarations

⁶ La déclaration de principe pur l'observation internationale d'élections et le code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux (2005).



HISTORIQUE ET CONTEXTE POLITIQUE

La République démocratique du Congo s'étend sur près de 2,3 millions de km², totalement enclavée, hormis quelques kilomètres de côtes en bordure de l'océan Atlantique il constitue le deuxième plus grand pays d'Afrique. En raison de sa grande superficie et de ses énormes richesses, le RDC attire depuis longtemps les convoitises de ses voisins régionaux et des puissances internationales.

Administrativement, la République Démocratique du Congo se compose de la ville de Kinshasa et de 10 provinces dotées de la personnalité juridique. C'est un Etat unitaire avec un président qui est chef de

l'exécutif, élu au suffrage universel direct et un parlement bilatéral composé d'une Assemblée Nationale élue au suffrage universel direct et d'un Sénat élu au suffrage indirect. Le gouvernement est responsable devant le parlement et l'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie par la constitution. Selon la constitution de 2006, les institutions judiciaires sont organisées en trois ordres placés sous le contrôle respectif de la cour de cassation, et du conseil d'Etat,

En raison de sa grande superficie et de ses énormes richesses, le RDC attire depuis longtemps les convoitises de ses voisins régionaux et des puissances internationales.

et la cour constitutionnelle. Cependant ces trois juridictions n'ont toujours pas été mis en place et leurs responsabilités sont exercées par la cour suprême de justice. Le pluralisme politique est consacré par la constitution qui érige en « infraction de haute trahison » l'institution d'un parti unique. Les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord, de son application par l'autre partie.

En Décembre 1990, sous la pression internationale et après plusieurs années de résistance, après, le Président du Zaïre Mobutu Sese Seko a accepté le principe du multipartisme et promis la démocratisation. L'instabilité politique récurrente empêchait la démocratisation promise de venir à maturité.

En mars 1997, Désire Kabila a mené une armée en marchant vers Kinshasa. La conquête militaire du pays par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL), soutenue par des pays voisins, le porte au pouvoir et force le maréchal Mobutu de quitter le pouvoir. L'absence d'organisation d'élections et la nomination pure et simple des gouverneurs par le pouvoir central mis fin aux espoirs de nomination par les urnes sous le nouveau régime. Le chef de l'Etat sera assassiné en 2001.

Table 1 : Statistiques du RDC

Nom Officiel :	République Démocratique du Congo
Stations de vote :	63 865 (CENI, 2011)
Capital :	Kinshasa
Electeurs inscrits :	32 024 640 (CENI, 2011)
Surface :	2.34 million km ² (905,354 miles ²)
Partis Politique :	428 (enregistrés à compter du 23 novembre. 2011)
Population :	67.7 million (ONU, 2011)
Langues Officielles :	Français, Lingala, Kiswahili, Kikongo, Tshiluba
Religions principales :	Christianisme, Islam
Espérance de vie :	47 ans (hommes), 51 ans (femmes) (ONU)
Principales exportations :	Diamonds, cuivre, café, cobalt, pétrole brut, coltan



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Après quelques jours de désarroi et de tension autour de la mort de Laurent Désiré Kabila, le Parlement provisoire choisit de proclamer, le 24 janvier 2001, en tant que président de la République le général major Joseph Kabila, fils aîné du président assassiné. Cet inconnu des milieux politiques de 29 ans hérite d'un pays divisé en trois zones occupées où l'Etat n'existait plus en dehors des limites de Kinshasa.

Le 17 décembre 2002, après de longues négociations sous la médiation du Président sud-africain Thabo Mbeki un « Accord global et inclusif sur la transition en RDC » est signé à Prétoria. Selon cet accord, toutes les parties s'engageaient à une transition démocratique devant conclure à l'organisation

d'élections présidentielle et législatives dans les deux ans. L'accord contenait des stipulations sur la dé militarisation des groupes rebelles et la formation d'un gouvernement de transition. Selon cet accord, toutes les troupes étrangères devaient se retirer de la RDC et toutes les milices devaient être désarmées. C'est dans le respect de ces accords que le président Joseph Kabila a promulgué la constitution de transition le 4 avril 2003. Il a prêté serment le 7 avril 2003 devant la Cour Suprême de Justice (CSJ). Le pouvoir était partagé entre le président de la république et quatre vice présidents issus des composantes et entités parties aux accords de paix.

Le gouvernement d'union nationale, formé le 30 juin 2003, était chargé de mettre en œuvre le processus électoral dont le référendum constitutionnel, organisé les 18 et 19 décembre 2005, suivi par les élections présidentielle et législatives en juillet et octobre 2006. Le gouvernement avait aussi pour mission de rétablir l'autorité de l'Etat dans toutes les provinces, autorité bafouée par les belligérants qui s'étaient répartis leur contrôle administratif et militaire, au gré de leurs alliances et de leurs intérêts économiques.

Le processus de transition s'est achevé avec l'organisation du référendum et les élections présidentielle, législatives et provinciales (scrutins des 30 juillet et 29 octobre 2006), le processus de transition a été tiré à sa fin. Les élections de 2006 ont été marquées par une participation importante de la population (65% en moyenne) en dépit du boycott de l'opposant historique Etienne Tshisekedi et de ses partisans. Le

Président de la période de transition J. Kabila est sorti vainqueur des élections présidentielles (58% au second tour) face au vice-président J.P. Bemba. La cérémonie d'investiture a eu lieu le 6 décembre 2006. La coalition présidentielle (AMP - Alliance pour la Majorité Présidentielle) et ses alliés, dont le PALU

d'Antoine Gizenga, ont bénéficié de la majorité à l'Assemblée Nationale et au Sénat ainsi que le poste de Premier ministre. Léon Kengo wa Dondo, de l'opposition, a toutefois été élu président du Sénat en mai 2007 face au candidat de l'AMP.

Après la démission du premier Ministre Gizenga le 25 septembre 2008 et son remplacement par Adolphe Muzito (également membre du PALU), un nouveau

Le scrutin à deux tours avait mis en compétition 11 candidats mêlant des membres connus de la classe politique à des personnalités totalement inconnues se présentant comme des outsiders au passé incontestablement irréprochable.



Myriam Asmani

Ces isolements et des urnes pour les élections législatives et présidentielles ont été mis en place dans un bureau de vote à Kinshasa



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Laura Curtis

Boîtes de matériel de vote ont été stockés dans un entrepôt de la CENI à Kananga, province du Kasai Occidental

gouvernement a été mis en place le 27 octobre 2008. Lors des remaniements gouvernementaux de février 2010 et septembre 2011, le Premier ministre Adolphe Muzito a été reconduit dans ses fonctions.

Les scrutins de novembre 2011 se sont déroulés dans un climat politique très différent des précédentes élections. En 2006, l'enjeu consistait à placer le pays sur la voie de la démocratie après une longue période de dictature et des années de conflit fratricide. Pour ces premières véritables élections pluralistes depuis l'indépendance, les électeurs étaient enregistrés pour la première fois, l'UDPS d'Etienne Tshisekedi avait fait le choix du boycott de l'enregistrement et des candidatures aux différents scrutins faisant le pari de l'échec d'un processus électoral sous tutelle de la communauté internationale. Le scrutin à deux tours avait mis en compétition 11 candidats mêlant des membres connus de la classe politique à des personnalités totalement inconnues se présentant comme des outsiders au passé incontestablement irréprochable. Cinq ans après, la situation est très différente, avec Tshisekedi qui participe en tant que candidat à la présidentielle et une commission électorale nouvellement établie et qui a un contrôle total de l'organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales et locales.

L'objectif du PPRD en 2011 était de réussir à conquérir une majorité parlementaire lui permettant de gouverner seul. La conquête de l'Assemblée législative s'est avérée être un défi important au regard du nombre de candidats qui a doublé depuis 2006.

L'incertitude qui a pesé quant à la capacité de la CENI à organiser le scrutin à la date prévue du 28 novembre a dominé le paysage médiatique et a occulté une partie de la campagne électorale. La mauvaise gestion des commandes d'urnes et de bulletins a jeté des doutes sur la capacité de la CENI à respecter les délais constitutionnels de tenir les élections avant le 06 Décembre. Tout retard dans la tenue du scrutin aurait pu entraîner des contestations de la part des candidats de l'opposition sur la légitimité du président en place même si la Constitution rappelle dans son article 70 que « à la fin de son mandat, le Président de la République reste en place jusqu'à l'installation du nouveau Président élu ». Certains analystes croyaient que les partis d'opposition espéraient un tel résultat pour aboutir à une crise constitutionnelle en vue d'entamer des négociations politiques pour l'accès au pouvoir. Sans doute, ces pressions politiques ont placé sur la CENI une pression excessive qui a sans doute contribué à sa désorganisation.



INSTITUTIONS ELECTORALES ET CADRE JURIDIQUE DES ELECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

Des institutions électorales efficaces et un cadre juridique solide sont essentiels pour qu'un pays assure ses obligations internationales, y compris l'organisation périodique d'élections honnêtes qui reflètent bel et bien la volonté du peuple pour des élections démocratiques.⁷

CADRE JURIDIQUE

La République Démocratique du Congo a ratifié un certain nombre de traités internationaux à travers lesquels le pays s'engage à respecter des standards clés en matière de droits de l'Homme. Il s'agit notamment, du pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciales, la convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, la convention sur les droits politiques de la femme, la convention relative aux droits de l'enfant, la convention de Vienne sur le droit des traités, la charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples, le protocole de la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique, la convention Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, la charte Africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, et le protocole de la communauté sud africaine de développement contre la corruption.

La constitution de la RDC rappelle que « Les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois »⁸ par conséquent, les standards

internationaux en matière d'élections contenus dans ces traités sont d'application directe avec autorité supérieure à toutes les lois nationales en cas de contradiction. La responsabilité de la RDC pour répondre à ces obligations est clairement établie grâce à l'initiative volontaire par le gouvernement congolais de ratifier ces instruments internationaux, afin de s'assurer que les citoyens sont en mesure de participer à de véritables élections démocratiques.

Le Centre a évalué les activités des élections de 2011 en RDC par rapport à son cadre juridique national et ses engagements internationaux en matière d'élections démocratiques afin de déterminer dans quelle mesure la RDC a respecté ses obligations.

La constitution de la RDC rappelle que « Les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois ».

Les standards internationaux mettent en place des critères permettant d'évaluer la qualité des élections. Basés sur des critères standards et objectifs, ils permettent d'identifier les forces et faiblesses d'un processus électoral et répondent à un besoin d'analyse qui dépasse les ferveurs partisans.

La Constitution

La Constitution et la Loi électorale constituent des éléments centraux du cadre électoral. La Constitution accorde une place importante aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales. Les principaux droits et libertés en matière électorale sont la liberté de réunion, la liberté de manifestation, la liberté d'expres-

⁷ Pacte international relatif aux droits civils et politiques (UDHR), art. 25 (b), Déclaration universelle des droits de l'homme (UDHR), art 21.

⁸ Art. 214 de la Constitution.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Table 2 : Tableau du Normes Internationale

Normes internationales de ces traités sont applicables le cadre du système juridique congolais
✓ Pacte international relatif aux droits civils et politiques ✓ Convention sur l'élimination de la discrimination racial ✓ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ✓ Convention sur les droits politiques de la femme ✓ Convention relative aux droits de l'enfant ✓ Convention de Vienne sur le droit des traits ✓ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ✓ Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ✓ Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ✓ Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ✓ Protocole de la SADC contre la corruption

sion, la liberté d'association, la liberté de circulation, le principe de non-discrimination, le droit de participation, la sécurité de la personne et le droit à une audience équitable et juste.⁹

La constitution reconnaît le pluralisme politique et va jusqu'à interdire l'instauration d'un parti unique sous peine de haute trahison.¹⁰ L'opposition politique est reconnue et ses droits protégés sous réserve du respect de la Constitution et de la Loi. Des Lois spécifiques régissent l'organisation et le fonctionnement des partis politiques,¹¹ le statut de l'opposition politique ainsi que le financement des partis politiques, cependant cette dernière Loi précise dans son article final qu'elle n'était pas applicable aux scrutins de 2011. L'absence de financement public des partis désavantage les plus petits d'entre eux et ne favorise pas la transparence dans le financement des partis et des campagnes électorales dont les comptes ne sont rendus publics à aucun moment.

L'existence de 428 partis politiques enregistrés au ministère de l'intérieur démontre la réalité du pluralisme politique en RDC. Toute fois, ce grand nombre de partis politiques peut refléter aussi un électorat fragmenté. Traditionnellement organisés autour de la figure du chef, ils souffrent d'un déficit

de démocratie interne. De plus, les différences entre partis sont d'autant plus difficiles à identifier qu'elles portent davantage sur des questions d'appartenances régionales, claniques et linguistiques que sur des considérations idéologiques.

Durant les élections de 2006, l'article 71 de la constitution stipule que : « Le président de la république est élu au suffrage universel à la majorité absolue en deux tours pour une durée de 5 ans ».¹² Une modification importante de l'article 71 de la Constitution changeant le mode de scrutin présidentiel d'un scrutin majoritaire à deux tours vers un

9 Art. 5-37 de la Constitution.

10 Art. 7 de la Constitution.

11 Partis politiques : Loi n° 04/002 du 15 Mars 2004, Status des partis politiques : Loi n° 07/008 du 04 Décembre 2007, Financement des partis politiques : Loi n° 08/005 du 10 juin 2008.

12 Conformément au Forum des Commissions Electorales de la SADC, « Le système électoral devrait être enraciné dans la Constitution. La forme, le contenu et le fonctionnement du système adopté, devraient, être élaborés dans la loi électorale. » Voir aussi, de l'Organisation des Nations Unies, le Comité des droits de l'homme, Observation générale 25, para. 21. « Bien que le Pacte n'impose pas de système électoral particulier, tout système dans un Etat partie doit être compatible avec les droits protégés par l'article 25 et doit garantir et donner effet à la libre expression de la volonté des électeurs. Le principe d'une seule personne, à une voix, doit s'appliquer et, dans le cadre du système électoral de chaque Etat, le vote d'un électeur doit être égale à la voix d'un autre. »



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

scrutin majoritaire à un seul tour a été voté le 25 janvier 2011 par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Malgré le support de l'opposition, cet amendement est considéré favorable au Président Kabila qui a rassemblé la plus grande proportion de votes au premier tour de l'élection présidentielle de 2006.

Certaines sources affirment que selon les bonnes pratiques d'état, il ne devraient pas y avoir des changements importants dans la loi électorale six mois avant le scrutin sans le consentement de la majorité de la classe politique.¹³ Cependant, les modifications de la Constitution et de la Loi électorale sont intervenues au début de 2011. Une consultation et un meilleur dialogue avec la société civile et les partis politiques lors de ces modifications essentielles du mode de scrutin et des règles allant régir les prochaines élections présidentielles et législatives auraient renforcé la confiance et auraient travaillé à une meilleure inclusivité des ces organes citoyens au débat politique.

Participation des Femmes, des minorités et des groupes marginalisés

L'obligation de l'Etat pour promouvoir l'égalité des femmes, découlent en partie des obligations politiques concernant l'absence de discrimination et le droit de tous les citoyens à participer aux affaires publiques de leur pays indépendamment de leur sexe.¹⁴

La Constitution garantit l'égalité de tous les congolais et donne à, tous une égale protection devant la Loi.¹⁵ Les pouvoirs publics sont chargés de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, en assurant la protection et la promotion de ses droits.¹⁶ En ce qui concerne la représentation politique des femmes, si la constitution établit un « droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'état garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans les dites institutions ». ¹⁷

La répartition de la population entre hommes et femmes atteint presque la parité mais les femmes sont loin d'être représentées dans les mêmes proportions dans la vie politique. La Loi comporte encore des dispositions qui contreviennent aux engagements internationaux de la RDC et à la Constitution¹⁸ notamment dans le code de la famille qui dispose : « La femme doit obtenir l'autorisation de son mari pour tous les actes juridiques dans lesquels elle s'oblige à une prestation qu'elle doit effectuer en personne ». ¹⁹ A l'opposer, la Loi, portant financement public des partis politiques, dispose, que pour bénéficier des subventions de l'Etat tout parti politique doit « tenir compte de la parité homme/femmes, lors de l'établissement des listes électorales » mais cette loi n'est pas encore appliquée.²⁰



John Stremiau

Une femme est fière de détenir sa carte d'électeur en dehors d'un bureau de vote

13 Voir par exemple, CEDAO, Le protocole de la démocratie et la bonne gouvernance, article 2.

14 ICCPR, art. 25(a). Non seulement les Etats sont tenus à prendre des mesures pour prévenir la discrimination, ils doivent également prendre les mesures nécessaires pour donner effet aux droits de l'homme. Des Nations Unies, ICCPR, art. 2, de l'UA, AFCHPR, l'art 1. Cette obligation est sans réserve et avec effet immédiat (UNCDH, Observation générale 31, paragraphe 14).

15 Art. 12 de la Constitution.

16 Art. 14 de la Constitution.

17 Art. 14 de la Constitution.

18 Art. 14 de la Constitution.

19 Art. 448 du code de la famille.

20 Art. 3 Al5 Loi portant sur le financement public des partis politiques.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La Constitution garantit l'égal accès aux fonctions publiques quel que soit son ethnie, sa tribu ou sa minorité culturelle.²¹ Environ 250 groupes ethniques et 700 langues et dialectes cohabitent en RDC, le haut commissariat aux droits de l'homme soulignait la discrimination de la minorité pygmée en ce qui concerne notamment leurs droits à l'éducation, à la santé et au travail. Cette minorité inclus les Batwas des frontières de l'Est, les regroupements de Bakas sur la frontière avec le Congo-Brazzaville et la République d'Afrique Centrale. Leur non représentation dans les institutions publiques est un exemple de l'effet de cette discrimination particulière.



Myriam Asmani

Législatives et présidentielles ont été mis dans le centre du bureau de vote à Kinshasa

SYSTÈME ELECTORAL

Certains partis politiques d'opposition et quelques organisations de la société civile ont regretté l'absence d'un débat public avant le changement constitutionnel où le mode de scrutin pour l'élection présidentielle est passée de deux tours à un seul tour. Bien que cette disposition n'étant pas incompatible avec les normes acceptables des obligations internationales de la RDC, cette modification du mode de scrutin a imposé un changement de stratégie à l'opposition qui ne pouvait plus se présenter divisée au premier tour et nouer des alliances au second. La conquête du pouvoir par l'opposition devait dès lors passer par une union de l'opposition dès le premier tour. Cela pouvait être anticipée comme très difficile, tant les agendas personnels et les fortes personnalités des leaders de l'opposition allaient jouer un rôle majeur dans la détermination des candidatures. Ce système majoritaire à un seul tour a comporté également le risque de voir un président élu avec une majorité faible qui ne lui permettrait pas de disposer d'une légitimité suffisante pour asseoir son autorité.

Concernant les élections législatives, un projet de Loi électorale déposé le 11 mars 2011 par le député PPRD Tunda Yakasendwe proposait de reformer

également le mode de scrutin législatif en le faisant passer d'un scrutin proportionnel à un scrutin majoritaire de liste, ce qui aurait permis à une liste qui obtiendrait la majorité absolue des voix de prendre la totalité des sièges d'une circonscription. Ce dernier mode de scrutin aurait favorisé la représentation des grands partis au détriment de celle des minorités et des partis locaux. Au moment du vote, le 15 juin 2011, les députés ont choisi de ne pas suivre la proposition et de garder le mode de scrutin utilisé en 2006. Le temps passé à l'examen du texte et les négociations salariales auxquelles les députés ont choisi de conditionner leur vote ont grandement retardés les travaux de la CENI et ont préjudicié à l'organisation des élections.

Le 17 Août 2011, une autre loi a été votée modifiant ainsi la répartition des sièges à l'Assemblée Nationale. Les partis politiques basés dans les circonscriptions ayant perdus des sièges, ont posé des questions sur l'intégrité du fichier électoral qui a été suspect selon eux.

21 Art. 13 de la Constitution.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le mandat des députés est de 5 ans, expirant à l'installation de la nouvelle assemblée.²² L'élection législative du 28 novembre 2011 comportait deux modes de scrutins.²³ Dans les circonscriptions ne comportant qu'un siège à pourvoir, le vote a eu lieu au scrutin majoritaire simple. L'électeur choisit un seul candidat, celui qui obtient le plus grand nombre de voix est élu. Dans les circonscriptions comptant deux sièges et plus, le vote a eu lieu au scrutin proportionnel de listes ouvertes à une seule voix préférentielle avec application de la règle du plus fort reste. Ce mode de scrutin voulait que l'on attribue un siège proportionnellement au nombre de fois que la liste avait atteint le quotient électoral (nombre des suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription). Le reste des sièges a été attribué selon la règle mathématique du plus fort reste. Le système des listes ouvertes a fait que les électeurs votaient pour un candidat sur une liste, ses voix étaient comptabilisées au titre de la liste pour l'attribution des sièges et au titre des candidats pour l'attribution des sièges au sein de la liste.

De manière générale, la Loi électorale respecte les standards internationaux, cependant, certaines dispositions et ajouts de 2011 viennent en contradictions avec les normes internationales auxquelles la RDC a souscrit. La Loi électorale comporte des éléments de transparence très positifs quand ils sont appliqués. Cependant, le non respect de certains articles sont venus renforcer le manque de confiance des électeurs envers la CENI dont :

- Article 6 (publication de la liste électorale au moins 30 jours avant le début de la campagne officielle),
- Article 8 (affichage de la liste des électeurs dans les bureaux de vote respectifs au moins 30 jours avant le jour du scrutin),

- Article 39 (accréditation des témoins des partis politiques 5 jours avant le jour du scrutin),
- Article 43 (accréditation des observateurs sept jours suivant l'application),
- Article 47 (publication de la cartographie des bureaux de vote 30 jours avant le jour du scrutin) et
- Article 56 (livraison du matériel électoral 48 heures à l'avance dans tous les centres de vote).

De manière générale, la Loi électorale respecte les standards internationaux, cependant, certaines dispositions et ajouts de 2011 viennent en contradictions avec les normes internationales auxquelles la RDC a souscrit.

La Loi électorale de 2011 comporte un critère supplémentaire d'éligibilité requérant un niveau d'étude ou d'expérience professionnelle avérée. Ce critère d'éducation ou d'expérience est considéré comme un frein au droit de se présenter aux élections au regard du pacte international relatif aux droits civils et politiques.²⁴ Le critère d'inéligibilité basé sur un jugement irrévocable pour les crimes les

plus graves mentionnés dans la Loi électorale est une avancée pour améliorer l'image de la classe politique et lutter contre l'impunité de criminels cherchant à bénéficier de la protection du mandat représentatif.

La mise à l'écart de la diaspora prive de son droit de vote une partie de la population congolaise qui continue pourtant à participer à la vie économique et sociale du pays.²⁵

²² Art. 117 de la Loi électorale.

²³ Art. 118 et 119 de la Loi électorale.

²⁴ ONU, ICCPR, article 25 (a) « Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées dans l'article 2 et sans restrictions déraisonnables : (a) A participer à la conduite des affaires publiques, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis; » de l'UA, la Charte africaine sur la démocratie, élections et gouvernance, de l'art. 3 (7) et de la SADC, Principes et lignes directrices régissant les élections démocratiques, par. 2.1.1 Voir aussi de l'ONU, CDH, Observation générale 25, paragraphe 15, qui cite le niveau d'éducation comme une restriction déraisonnable.

²⁵ « Le droit de voter et d'être élu peut être accordé aux citoyens résidant à l'étranger. » Conseil de l'Europe, le Code de bonne conduite en matière électorale, sec. I.1.1.c.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Participation des Femmes, des minorités et des groupes marginalisés

La loi électorale ne permet pas la pleine application de la constitution en permettant de facto les limites dans la représentation des femmes : «chaque liste est alors établie en tenant compte de la représentation égale des hommes et des femmes ... Cependant, la non réalisation de la parité dans les listes des partis ... n'est pas un motif d'irrecevabilité de la liste.²⁶ Cette mesure contredit également l'engagement de la RDC, d'atteindre le seuil d'au moins 30 pour cent des femmes parlementaires en 2005, et celui d'atteindre le nouvel objectif de 50 pour cent de femmes au parlement avant 2015.²⁷

Près de la moitié des électeurs congolais sont des électrices. Le Centre Carter regrette le fait qu'aucun parti politique n'ait présenté de candidature féminine aux élections présidentielles alors qu'il y avait quatre candidates aux élections de 2006. Il est également regrettable que le pourcentage de femmes candidates aux élections législatives n'a pas augmenté entre 2006 et 2011.

La précédente législature comportait 8,4 pour cent de femmes à l'Assemblée Nationale et 4,6 pour cent au Sénat. Les deux premiers gouvernements de la RDC comportaient 4 ministres et 5 vice-ministres femmes. Les deux gouvernements Muzito comportaient respectivement 5 et 4 femmes. Au niveau provincial aucune femme n'occupe le poste de gouverneur ou vice-gouverneur. Trois femmes étaient membres du bureau de la CENI.

Peu de mesures sont prises pour encourager la participation des femmes sur la scène politique. De surcroît ces mesures sont soit facultatives, soit non respectées et la RDC devrait prendre des mesures claires pour répondre à ses obligations internationales à cet égard.²⁸



G. Dubourhormieu

Une femme dépose son bulletin de vote dans un bureau de vote

La loi électorale garantit d'une manière générale, les droits électoraux des personnes déplacées.²⁹

Néanmoins, aucune mesures n'a été prises pour garantir l'exercice du droit de vote par ces populations au cours des élections de 2006 ou 2011. Selon le HCR, il y a environ 1,5 millions de personnes déplacées dans le pays, en particulier au Katanga, à la Province Orientale et au Nord et au Sud-Kivu.

Près de la moitié des électeurs congolais sont des électrices. Le Centre Carter regrette le fait qu'aucun parti politique n'ait présenté de candidature féminine aux élections présidentielles alors qu'il y avait quatre candidates aux élections de 2006.

26 Art. 13 de la loi électorale.

27 SADC, 'Déclaration sur le genre et le développement' 1997 et « Le protocole sur le genre et le développement » 2008.

28 Les droits des femmes en RDC sont pris en charge par de nombreuses obligations internationales, y compris de l'ONU, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de l'art.1, et de l'UA, La charte africaine des Droits Humains et des peuples, art. 2 et de l'UA, le Protocole, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique, art. 2 (a).

29 Art. 5 de la loi électorale.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Laura Curtis



Centre Carter à long terme d'observateur Curtis Palmer (à gauche) s'entretient avec un responsable de la CENI à Kananga, province du Kasai Occidental

ADMINISTRATION ELECTORALE

Une autorité électorale indépendante et impartiale qui fonctionne de manière transparente et professionnelle est reconnue internationalement comme un moyen efficace d'assurer de véritables élections démocratiques et satisfaites ses obligations internationales relatives au processus électoral.³⁰ La gestion des élections comprend des questions, largement liées à la conduite professionnelle et impartiale des activités électorales par l'organisme en charge des élections, ainsi que la structure et le mandat de cet organisme à tous les niveaux de l'administration.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est la principale institution d'appui à la démocratie en RDC. Dans son article 211, la constitution de la République Démocratique du Congo lui confie d'assurer la régularité du processus électoral et la loi électorale du 01 Juillet 2011 en son article 2, lui donne la charge d'organiser tout le processus électoral, de l'enrôlement des électeurs, de la révision du

fichier électoral, des opérations de vote, de dépouillement et de compilation ainsi que de la proclamation des résultats provisoires.

La CENI a été mis en place le 26 février 2011, remplaçant ainsi la CEI, la Commission Electorale Indépendante qui était en charge de l'organisation de l'élection présidentielle et des élections législatives de 2006. La désignation des membres du bureau de la CENI a connu de multiples divergences avant d'arriver à la composition finale de quatre membres de la majorité et de trois membres représentant l'opposition au sein du parlement. Le Pasteur Ngoy Mulunda a été désigné Président de la CENI. L'absence de représentant de la société civile au sein du bureau a suscité plusieurs critiques.

Le bureau de la CENI représentant la direction politique et la coordination nationale de cette structure, dispose d'un secrétariat exécutif (SEN) au niveau national coordonnant toutes les activités au niveau provincial à travers les secrétariats exécutifs provinciaux (SEP) et les chefs d'antennes au niveau local. La structure actuelle de la CENI n'a pas procédé à des changements majeurs au sein de son organigramme tel qu'hérité par la CEI.

Un calendrier électoral a été élaboré et publié le 30 Avril 2011 retraçant toutes les tâches à réaliser durant toutes les phases de ce processus électoral pour l'organisation des élections Présidentielles, Législatives, Provinciales et Locales. Ce calendrier est le résultat d'un compromis politique réalisé après l'atelier de Lubumbashi au cours de consultations avec les acteurs politiques les plus importants y compris l'opposition. Le calendrier tel que présenté par la CENI a connu des retards de réalisation durant tout le processus électoral, commençant par la révision du fichier électoral et l'adoption tardive des annexes de la loi électorale avec répartition des sièges par circonscription ce qui a

³⁰ UNHCR, Observation générale 25, para. 20.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Table 3 : Tableau du Calendrier de la CENI

Activité	Date(s) Mai 2011 Calendrier de la CENI	Date d'achèvement	Date de cible atteinte?
Révision des listes électorales	2 avril–30 juin	19 juill.	Non
Emballage et envoi de « matériel non sensible » (urnes, isolements, etc)	1 juill.–18 sept.	3 nov.	Non
Traitement de Disputes des listes électorales	1 juill.–7 juill.	17 juill.	Non
Transfert des annexes à la loi de découpage des circonscriptions	23 juill.–27 juill.	13 août	Non
Promulgation à la loi de découpage des circonscriptions	28 juill.–8 août	17 août	Non
Réception et traitement des candidats aux élections présidentielles et législatives	4 août–6 Sept.	12 Sept.	Non
Impression et envoi de listes électorales	6 Sept–9 oct.	oct.	Non
Publication de la liste préliminaire de candidats pour les élections présidentielles et législatives	7 sept.	12 sept.	Non
Publication de la liste définitive des candidats aux élections présidentielles et législatives	17 sept.	23 sept.	Non
Commande et production des bulletins de vote pour les élections présidentielles et législatives	18 sept.–21 oct.	28 nov.	Non
Emballage et envoi de «matériaux sensibles» (bulletins de vote et les listes électorales)	22 oct.–15 nov.	28 nov.	Non
Période de campagne électorale pour les élections présidentielle et législatives	28 oct.–26 nov.	26 nov.	✓ Oui
La formation des agents électoraux et les préparations de matériaux aux bureaux de vote	23 nov.–28 nov.	28 nov.–30 nov.	Non
Jour de l'élection	28 nov.	28 nov.	✓ Oui
Compilation et présentation des résultats	29 nov.–12 janv.	7 févr.	Non
Annonce des résultats provisoires présidentielles	6 déc.	6 déc.	✓ Oui
Traitement des litiges aux résultats à la Cour suprême	7-16 déc.	16 déc.	✓ Oui
Annonce des résultats définitifs des élections présidentielles	17 déc.	17 déc.	✓ Oui
Inauguration du Président	20 déc.	20 déc.	✓ Oui
Annonce des résultats provisoires des élections législatives	13 janv.	7 févr.	Non



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

contraint la CENI à revoir son calendrier le 18 Août 2011. A seulement trois mois avant le jour du scrutin, le tableau ci contre illustre les performances d'enregistrement de la CENI dans les délais clés.

Assistance Electorale

Le 05 Juin 2010 le premier ministre de la RDC confirme la demande d'assistance électorale et de renforcement de capacités de l'autorité électorale par les Nations Unis dans l'organisation des élections présidentielle

et législatives en 2011 et les élections provinciales et locales en 2012. La Mission d'Organisation des Nations Unis pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) apporte un soutien technique et logistique pour l'organisation des élections.³¹ Les axes qui se dégagent du mandat d'assistance sont : L'appui technique, l'appui logistique ainsi que l'appui à la CENI pour la facilitation du dialogue avec divers acteurs. La division électorale de la MONUSCO, se charge de l'assistance technique avec ses différentes unités techniques. Le projet PACE du PNUD mis en place en 2007, gère le fond fiduciaire alloué par les bailleurs et assure un appui sur les questions budgétaires et aux ressources humaines, PACE gère aussi le fond de renforcement de capacités de la CENI.

Enregistrement des Candidats

Après convocation du corps électoral le 04 Août 2011, et la promulgation des annexes de la loi électorale le 17 Août 2011, la CENI a ouvert les Bureaux de Réception et Traitement des Candidatures (BRTC) au niveau de chaque circonscription. La liste provisoire des candidats à l'élection Présidentielle a été publiée le 15 Septembre avec 11 candidats en lisse.

Un nombre important de candidats pour les élections législatives a été enregistré. Le 26 Septembre 2011, la CENI annonce la réception de 19,006

candidats dont 18.386 seront retenus pour concourir aux 500 sièges de l'Assemblée Nationale. Durant cette phase de traitement des candidatures pour les élections Législatives et avec l'engouement qu'a suscité la

candidature à la députation nationale, il faut souligner le grand effort fourni par la CENI pour le traitement de toutes les candidatures dans un temps record.

Bulletins de vote

Avec 11 candidats à la Présidentielle et 18,386 candidats retenus fina-

lement pour les élections législatives, la CENI devait faire face à un bulletin de grand format sur plusieurs pages dans beaucoup de circonscriptions. La conception, l'impression et la distribution des bulletins en plus des urnes à prévoir pour contenir ce format de bulletin représentaient des défis supplémentaires à la CENI.

Cartographie des sites de vote

La CENI a envoyé des missionnaires à travers les onze provinces de la RDC pour faire une prospection des lieux de vote et un recrutement des futurs agents électoraux. Cette évaluation a duré près de deux semaines et la CENI a publié la cartographie des sites des votes tel que prévue dans la loi. Cette cartographie publiée par la CENI et estimée à 63.865 Bvs a fait réagir l'opposition sur la réalité de présence de ses bureaux. Selon les partis d'opposition notamment l'UPDS qui a soulevé que plusieurs BVs se trouveraient sur le fleuve et que plusieurs seraient fictifs. Une liste de BVs fictifs à Kinshasa a été envoyée au Centre Carter. Après vérification, les observateurs du centre ont trouvé un manque dans le nombre de

31 Résolution 1925 (2010) adoptée par le conseil de sécurité à sa séance le 24 Mai 2010.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

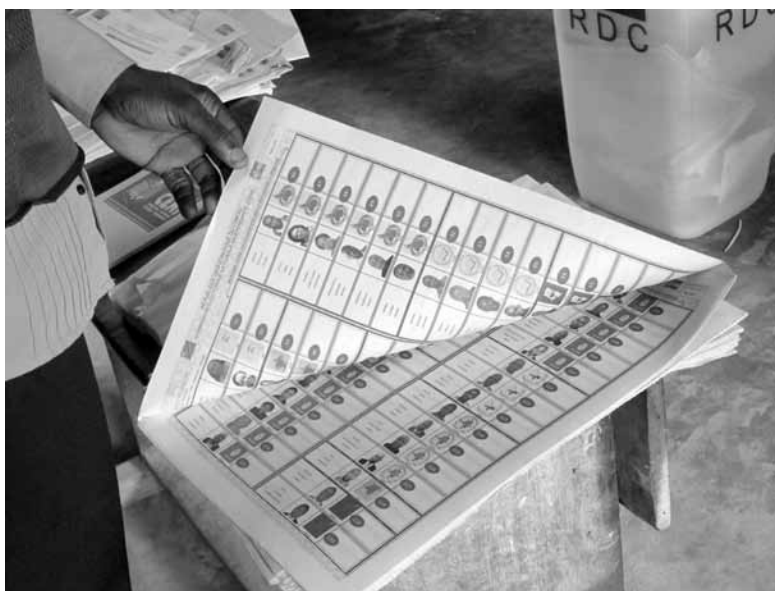
bureau de vote dans les centres de votes prévus sans pour autant avoir des centres ou des sites de votes fictifs.

Les établissements scolaires étaient une priorité dans le choix de sélection des sites de vote. Pour les agents électoraux, un profil était choisi par la direction centrale pour privilégier le personnel ayant déjà travaillé en 2006 mais aussi de l'équipe enseignante des établissements scolaires. Ce processus de recrutement ainsi que le choix des sites de vote n'a pas fait l'objet de concertation avec les acteurs du processus électoral soit au niveau local ou national.

Les agents électoraux recrutés aux niveaux des CLCRs ont été sévèrement critiqués par les témoins des partis politiques mais aussi par certains membres de la CENI. On leurs reproche d'être en contacts avec des personnalités politiques et certains ont été aperçus en flagrant délit de tricherie aux profit de certains candidats.³²

Matériels Electoraux

L'acheminement du matériel électoral a connu de multiples défis durant ce processus, le plan logistique mis en place par la CENI et la MONUSCO a été revu à plusieurs reprises dû au retard lié à l'achat du matériel et le temps très court pour le déploiement à l'approche du jour de l'élection.³³ La capacité des vols MONUSCO a été limitée et les multiples problèmes logistiques dans les approvisionnements de la CENI ont presque menacé la tenue des élections à la date prévue. L'acheminement du matériel sensible dont les bulletins de vote et les documents électoraux a représenté le défi majeur de cette élection. Les bulletins de vote confectionnés et imprimés en Afrique du Sud ont été acheminés directement vers 16 HUB par l'Armée Sud Africaine. Cela



John Stremiau

Bulletins de vote sont arrivés en retard à un bureau de vote à Lubumbashi

Après vérification, les observateurs du centre ont trouvé un manque dans le nombre de bureau de vote dans les centres de votes prévus sans pour autant avoir des centres ou des sites de votes fictifs.

n'étant pas suffisant pour arriver à acheminer tous le matériel aux 63.865 BVs. Différents pays voisin ont

apporté leurs soutiens par des hélicoptères notamment de l'Angola et la république du Congo.

Le Président Nguoy Mulunda à réaffirmé à chaque opportunité, au peuple Congolais et à tous les acteurs de ce processus, sa détermination pour la tenue à temps des élections

malgré les difficultés tant techniques que logistiques

32 Entretiens des observateurs du Centre Carter avec des agents de différents CLCR ont révélé qu'ils ont été embauchés à la dernière minute et ont reçu peu ou aucune formation. Ces récits sont troublants et la CENI peut être en mesure de déterminer si les nombreux problèmes rencontrés à la compilation sont attribués au recrutement et la formation et / ou aux interférant partisans.

33 La programmation d'une élection doit laisser suffisamment de temps pour réussir à mettre en œuvre les composants nécessaires du processus électoral : « Chaque fois que les élections sont prévues, les dates fixées dans le calendrier pour chaque phase du processus doit laisser suffisamment de temps pour ... le nécessaire ... dispositions logistiques à faire. » De l'ONU, des droits de l'homme et les élections, par. 75.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

qui s'accroissaient au fur et à mesure qu'on s'approchait de la date du 28 Novembre. Le Centre Carter dans sa déclaration du 17 Octobre 2011 (voir les annexes), a soulevé haut et fort ses craintes quand à la tenue des élections le 28 Novembre et a recommandé à la CENI de planifier un Plan B au cas où la préparation de l'élection ne pouvant pas s'achever à temps.³⁴ La CENI à travers son Président a fait valoir le contexte explosif que vivait la RDC en cette période ainsi que l'obligation institutionnelle de la fin de mandat du Président Kabila le 06 Décembre 2011 pour argumenter la nécessité de la tenue des élections le 28 Novembre

comme prévue malgré toutes les contraintes surtout logistiques. Est ce que à ce niveau là, de la détermination, la CENI avait conscience de son manque de préparation tant logistiques qu'organisationnelles pour ces élections ? Est ce qu'un report de quelques jours aurait permis la tenue des élections en un seul jour au lieu de deux ou trois jours comme se fut le cas dans certaines régions ? Est ce que l'organisation chaotique des CLCR (en particulier à Kinshasa) aurait pu être évitée avec plus de temps de préparation ? La réalité du terrain, tel qu'observée par le Centre Carter et par le reste des missions d'observations nationales qu'internationales, nous confirme que la préparation des élections du 28 Novembre se sont faites sous pression énormes de temps surtout avec le retard de l'acheminement des urnes en RDC, le nombre élevé des candidats aux élections législatives et enfin les défis d'ordre logistiques liés à l'absence d'infrastructures routières dans le pays.³⁵

Le 23 Septembre 2011, la CENI a procédé à la désignation de onze nouveaux secrétaires exécutifs provinciaux et leurs adjoints au niveau des 11 provinces du pays. Ce changement dans la composante de l'exécutif de la CENI a perturbé les activités et la préparation des élections par rapport à la mise

en place des nouveaux responsables provinciaux sachant que la période était cruciale à 9 semaines de la tenue des élections et pendant la phase de repérage des bureaux de vote et le recrutement des agents électoraux.

Communication Publique

La CENI a tenue différentes conférences de presse chaque vendredi ce qui a permis d'informer le peuple Congolais de la situation et des préparatifs en cours. Néanmoins cela n'a pas réussi à pallier aux manques d'information de la population sur tous ce processus électoral.

Un plan de communication devait être élaboré non seulement pour information mais aussi comme relais et témoins de tous ce que la CENI et ses partenaires étaient en train de réaliser.

Budget

Le budget des opérations électorales pour le cycle électoral 2011-2013 se compose comme suit : plus de 90M\$ pour la révision du fichier électoral, 260M\$ pour l'organisation des élections présidentielle et législatives, 170M\$ pour l'organisation des élections provinciales, 226M\$ pour l'organisation des élections locales. La CENI a consommé pour l'organisation des élections présidentielle et législatives plus de 350M\$

³⁴ Centre Carter 17 Octobre, « Déclaration du Centre Carter préconise des mesures urgentes par la Commission électorale de la RDC pour se préparer aux élections du 28 novembre ».

³⁵ Déclaration du Centre Carter le 30 Novembre : 'Déclaration préliminaire du Centre Carter pour les élections en République Démocratique du Congo'; CENCO « Message de la CENCO aux catholiques et au peuple congolais » (16 Janvier, 2012), UE-MOE Communiqué de presse « La mission d'Observation Electorale de l'Union européenne déplore le manque de transparence et d'irrégularités dans la collecte, la compilation et la publication de des résultats » (13 décembre 2011).



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

(le processus d'inscription des électeurs n'étant pas inclus). Le détail, la gestion de l'approvisionnement du matériel sensible et non sensible a représenté le plus important des dépenses pour la CENI surtout en prenant en considération la fabrication des urnes en Chine et le coût du transport, ainsi que la conception, l'impression et l'acheminement des bulletins de vote dans un temps très court.

Le gouvernement congolais a pris en charge près de 70 pour cent de ces dépenses et près de 30 pour cent par la communauté internationale dont, 20 pour cent pour le projet du programme des nations unies de développement (PNUD-PACE), la logistique MONUSCO 7

pour cent, ainsi que d'autres partenaires internationaux à hauteur de 3 pour cent.

Le processus d'achat du matériel électoral n'a pas fait l'objet d'une totale transparence de la CENI, l'approvisionnement s'est fait avec différents fournisseurs, et intermédiaires provenant de pays différents. L'achat des urnes qui devait se faire en Afrique du Sud ou même en Allemagne c'est fait finalement en Chine avec comme défis supplémentaire le coût du transport qui a alourdi les dépenses et retardé leurs acheminement prévu en RDC.

Dialogue avec les partis politiques

La MONUSCO et le NDI ont apporté leurs soutiens pour chaque événement se rapportant à la concertation des partis politiques avec la CENI. Le dialogue entre la CENI et les partis politiques a été organisé à trois reprises, le 25 Juillet 2011, une rencontre regroupant 275 partis, le 08 Septembre une rencontre avec 200 partis, et enfin le 26 Octobre la CENI a organisé une rencontre pour informer les partis politiques des préparatifs de l'élection.

Code de Bonne Conduite

Un code de bonne conduite a été élaboré par la CENI pour le respect des règles du jeu démocratique et l'acceptation des résultats par les différents acteurs. Tous les candidats à l'élection présidentielle ont signé ce code de bonne conduite mis à part Etienne

Tshisekedi qui a conditionné sa signature par l'acceptation de la CENI d'auditer le fichier électoral. Ce qui n'a pas été fait. Aucune initiative pour la signature d'un code de bonne conduite pour les candidats aux élections législatives n'a été proposée.

Le Centre Carter recommande que la CENI procède à une évaluation

précise et détaillée de cette préparation aux élections Présidentielle et législatives pour tirer les leçons et éviter de retomber dans les mêmes erreurs aux prochaines échéances électorales. Les différents partenaires nationaux et internationaux et surtout les partis politiques doivent être une partie intégrante de cette évaluation afin d'assurer une transparence et accroître la crédibilité des élections de 2011.

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

Le découpage des circonscriptions électorales doit être compatible avec les obligations d'un Etat aux droits de l'homme, veiller à ce que ses engagements pour un suffrage égal et universel ainsi que l'absence de discrimination soient respectés. Bien que l'égalité du suffrage est mieux faite par l'attribution du même nombre d'électeurs à chaque représentant, il peut être atteint grâce à l'attribution des limites sur la base de critères de répartition spécifiques.³⁶

36 UNHRC, Observation générale 25, paragraphe 21.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Une modification de la loi électorale de Février 2006, a été adoptée le 17 Août 2011.³⁷ Cette loi a été promulguée en retard par rapport au calendrier de la CENI, prévue pour adoption entre le 23 et le 27 Juillet 2011.³⁸ Idéalement la répartition des sièges aurait été publiée dans le cadre de la loi modifiant la loi d'origine électorale de 2006. Cette loi a été publiée le 25 Juin 2011, sans les annexes appelés à l'article 115, car l'inscription des électeurs n'étant pas encore finalisée à l'époque.³⁹

La répartition des sièges de l'Assemblée Nationale, est déterminée par le nombre d'électeurs inscrits pour chaque circonscription (il n'y a pas de données récentes disponibles pour être utilisées comme base pour l'attribution des sièges selon la population⁴⁰). La publication de cette loi était nécessaire pour répartir les sièges législatifs depuis la dernière attribution,⁴¹ pour tenir compte des changements démographiques, en assurant une représentation égale parmi les électeurs.

La répartition des sièges parlementaires par province et territoire a été calculée par la CENI et soumise à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour adoption comme le stipule la loi électorale en son article 147.⁴² Conformément à la loi, le découpage des circonscriptions électorales restent le même que le découpage administratif,⁴³ et les 500 sièges de l'Assemblée Nationale sont répartis à l'échelle provinciale et territoriale ou municipale.⁴⁴ La formule utilisée pour déterminer la répartition des 500 sièges

de l'Assemblée étant, de diviser le nombre total des électeurs inscrits par le nombre de siège à l'Assemblée Nationale. Cette division donnant un quotient électoral représentant 64.049,28 électeurs par siège parlementaire. Le nombre de sièges attribués à chaque province est égal au nombre total de ses électeurs inscrits divisé par ce quotient.

Dans le contexte actuelle de la RDC et dans un environnement post conflit, les actions et les décisions doivent être prises avec soins pour s'assurer que chaque aspect du processus électoral est à la fois équitable et perçu comme équitable pour tous les acteurs. Les circonscriptions électorales avec une répartition disproportionnée, des sièges parlementaires, se traduiraient par une représentation sur, ou sous-représentées à l'Assemblée Nationale. La plupart des provinces ont perdu ou gagné entre 1 à 3 sièges

Etienne Tshisekedi de l'UDPS a demandé en 2005 à ses partisans de boycotter le processus d'inscription des électeurs. Beaucoup de ses partisans se sont enregistrés pour la première fois en 2011 ce qui a donné la réaffectation de quatre sièges supplémentaires pour les Kasai (zone de concentration de ses soutiens en 2006). La perte de 7 sièges à Kinshasa a généré de considérables controverses et a été perçue comme une action limitant les supporters de Tshisekedi.

37 La loi portant succession et répartition des circonscriptions électorales pour les élections législatives et provinciales (Loi 11/014).

38 Calendrier des Elections Générales et Provinciales 2011-2013 en RDC (April 29, 2011).

39 Loi 11/003 (25 Juin 2011).

40 La population totale ou le nombre des électeurs inscrits sont les deux moyens reconnus pour répartir les sièges entre les circonscriptions électorales. Le dernier recensement national a été réalisé en 1984.

41 Annexes de la loi électorale de 2006.

42 Loi électorale de 2006.

43 Il est commun en vertu de systèmes de représentation de liste proportionnelle de fixer les circonscriptions électorales comme celles du découpage administratif. La loi adoptée concerne le nombre de sièges parlementaires par circonscription électorale unique.

44 Kinshasa est répartie par province et localité.



DÉVELOPPEMENTS PRÉ ELECTION

ENREGISTREMENT DES ELECTEURS

Le processus d'inscription des électeurs et l'établissement d'une liste complète et exacte des électeurs sont reconnus comme étant essentiels du droit de vote.

Il devrait être rendu accessible à tous les citoyens de

faire en sorte que le suffrage soit universel et égal pour garantir une protection adéquate tel que requis par les engagements internationaux de la RDC.⁴⁵

La loi 04/028 de Décembre 2004 désigne la CEI (le prédécesseur de la CENI) en tant qu'institution responsable de l'organisation et de la gestion de l'inscription des électeurs. L'enrôlement des électeurs éligibles par la CENI pour le cycle électoral 2011-2013 a été achevé le 17 Juillet 2011.⁴⁶ 6.312.088 électeurs supplémentaires ont été ajoutés à la liste des électeurs depuis le dernier enrégistrement de 2005, avant le référendum constitutionnel.⁴⁷ Le nombre total d'électeurs inscrits par la CENI est de 32.024.640.

Un fichier électoral précis, est essentiel pour la confiance de la population, à la fois, dans le processus électoral et dans les résultats de l'élection. La CENI a mis en place 10.000 centres d'enrôlements pour l'enregistrement des électeurs en 2011, contre 9.120 centres établis en 2005.⁴⁸ En dépit de cette augmentation du nombre des centres ouverts et en prenant en considération le grand nombre de nouveaux électeurs inscrits, les groupes de la société civile et les partis politiques ont exprimé leurs inquiétudes aux observateurs du Centre Carter par rapport

aux électeurs éligibles qui étaient concentrés dans les zones rurales du pays, où la CENI a été incapable de les atteindre.⁴⁹ Par conséquent, les électeurs éligibles n'ont pas pu s'inscrire ou ont dû parcourir de longues distances pour atteindre les centres d'enrôlements. Les

En dépit de cette augmentation du nombre des centres ouverts et en prenant en considération le grand nombre de nouveaux électeurs inscrits, les groupes de la société civile et les partis politiques ont exprimé leurs inquiétudes aux observateurs du Centre Carter par rapport aux électeurs éligibles qui étaient concentrés dans les zones rurales du pays, où la CENI a été incapable de les atteindre.

observateurs du Centre Carter ont eu des informations de la part des électeurs congolais que la distance pour atteindre leur plus proche centre d'enregistrement pouvait atteindre les 20 kilomètres.⁵⁰ La nécessité de parcourir de longues distances est particulièrement difficile pour certaines catégories d'électeurs, c'est à dire les personnes

âgées, les malades, et les femmes enceintes ou portant des petits enfants, les femmes travaillant à la maison ou dans le secteur informel, sur les marchés ou dans

45 ONUCDH, Commentaire générale 25, para 11; ICCPR, art. 25(b).

46 La mission d'observation internationale du Centre Carter a débuté peu après la révision du fichier électoral par la CENI, les observateurs long terme du centre ont tenu des réunions à travers le pays avec les parties prenantes de la société civile, partis politiques et la CENI afin de recueillir tous les commentaires et observations suivant ce processus.

47 25.712.552 électeurs ont été inscrits entre Juin et Décembre 2005.

48 Rapport final de la mission d'observation de l'UE (23 Février 2007).

49 ICG a référencé l'utilisation de centres d'inscription itinérants (mobile) par la CENI afin d'atteindre les électeurs dans des régions reculées avec des données contradictoires dans le rapport, « le processus électoral vu de l'Est » (Septembre 2011). Les contacts des observateurs du Centre Carter ne mentionnent pas les centres itinérants.

50 Réunions des observateurs en Equateur. « Inscription... les installations devraient être facilement accessibles à l'électorat, » Comité Norvégien Helsinki, surveillance des droits de l'homme, p. 11.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Ahmad Issa

*Electeurs à Isiro afficher leurs cartes d'électeur*

les champs, sans jour de repos hebdomadaire. La distance que doivent parcourir les femmes pour atteindre les centres d'enrôlements sont un temps de travail perdu et un manque de ressources financières pour ce jour là. Malgré ces défis et de manière unique supportés par les femmes, les électrices congolaises ont démontré leur ferme engagement à participer au processus électoral en s'inscrivant dans des proportions similaires aux électeurs masculins.

Le processus d'enrôlement des électeurs a été caractérisé par un faible taux de présence des représentants des partis politiques, en particulier parmi l'opposition pour observer et surveiller le processus. L'observation dans cette phase importante de l'élection aurait permis aux partis de l'opposition d'avoir plus confiance dans le contenu du fichier électoral ou de faire des contestations spécifiques basées sur l'observation effective. Il semble que les bureaux nationaux des partis politiques ont été incapables d'allouer des fonds pour payer les salaires et / ou le déploiement d'agents pour l'observation.

La société civile Congolaise et d'autres observateurs nationaux indépendants avaient une plus grande présence au cours du processus

d'enrôlement. L'organisation des droits de l'homme ASADHO a observé les activités d'enrôlement des électeurs dans six des onze provinces et a publié un rapport au mois d'Août. Les conclusions du rapport d'ASADHO sont semblables aux informations fournies aux observateurs du Centre Carter par divers groupes congolais de la société civile et autres acteurs. Les observateurs ont soulevé le manque d'approvisionnement des centres d'inscriptions en fournitures de base, comme les ordinateurs et les kits

d'inscription, ce qui a entravé les opérations dans certaines localités.⁵¹ Dans la Province Orientale, les observateurs du Centre Carter ont été informés par le personnel de la CENI sur le territoire d'Isangi que les ordinateurs ont été livrés sans les données pour les électeurs déjà inscrits ce qui a empêché l'impression des cartes des électeurs déjà inscrits au par avant. Le personnel de la CENI à Isangi a également déclaré que les matériaux d'enregistrement des électeurs sont arrivés en retard sur le territoire, et la CENI manquait de véhicules et de carburant nécessaires pour distribuer la documentation à l'ensemble des centres d'enrôlement. Les groupes de la société civile ont également déclaré que le personnel de la CENI dans les centres d'enrôlement n'ont pas été payés pour leur travail dans un délai raisonnable,⁵² et par conséquent un petit nombre

51 Plus particulièrement le Nord-Kivu, où l'enregistrement a commencé en retard à cause du retard de distribution des Kits. Malgré une prolongation de 10 jours pour la province, les observateurs du Centre Carter ont dit qu'il n'y avait pas suffisamment de temps pour inscrire tous les électeurs.

52 En Septembre les OLT du Centre Carter à Kinshasa ont observé les agents de la CENI en ligne en attente d'être payés pour leur travail au cours du processus d'inscription des électeurs.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Table 4 : Electeurs par province

Province	Electeurs inscrits
Kinshasa	3 287 745
Bas-Congo	1 502 939
Bandundu	3 553 322
Equateur	3 960 643
Orientale	3 886 524
Nord-Kivu	3 003 246
Sud-Kivu	2 022 960
Maniema	874 809
Katanga	4 627 302
Kasaï-Or.	2 643 905
Kasaï-Occ.	2 661 245
Total	32 024 640

de personnel ont exigé le paiement (50 cents à 1,50 \$) avant l'inscription des électeurs. Les groupes de la société civile ont également dit aux observateurs avoir été témoins d'incidents durant l'enregistrement de mineurs.⁵³ Ces groupes ont également assisté au versement d'argent à la police de la part des futures électeurs pour être à l'avant de la file d'attente d'enregistrement.

Les groupes de la société civile Congolaise ont signalé un accès divergent aux centres d'enrôlement. Selon l'International Crisis Group, des organisations non gouvernementales ont observé l'enrôlement au Sud-Kivu, tandis que les mêmes organisations notamment ROSOE dans le Nord-Kivu, n'ont pas pu avoir des badges d'accréditations de la CENI pour observer le processus d'enrôlement. Un représentant de la CENI au Nord-Kivu a confirmé aux observateurs du Centre Carter que les groupes de la société civile (ainsi que les partis politiques) n'ont pas d'observateurs locaux dans le Nord-Kivu, ce qui explique selon lui le manque de badge d'accréditation.

Entre autre, les partis ont fait entendre leurs préoccupations concernant l'état de préparation de la CENI et l'intégrité du processus d'enrôlement. Ils affirment que le nombre de kits d'enregistrement des électeurs n'était pas suffisant pour atteindre tous les



Myriam Asmani

Un responsable de la CENI vérifie carte d'identité d'un électeur à une liste électorale dans un bureau de vote

électeurs. Les Kits d'enrôlement ont été partagés entre les provinces, et les partis remettent en cause la distribution des kits, faite par la CENI privilégiant les zones jugées favorables au parti au pouvoir. Les partis ont soulevé des questions sur l'enregistrement des électeurs notamment la présence, de doublants de noms, des mineurs, des ressortissants non congolais, des membres actifs militaires ou policiers qui ont été enrôlés et obtenus des cartes d'électeurs.⁵⁴

Le 26 Juillet, un mémorandum regroupant plus de 78 partis politiques de l'opposition a été établi pour exiger de la CENI de prendre en compte certaines exigences pour l'organisation d'élection démocratique, transparente, crédible et apaisée dont en particulier, l'audit du fichier électoral, l'implication de l'opposition dans la gestion du serveur central et l'indépendance effective et réelle de la CENI. Les partis d'opposition ainsi que les observateurs de ce processus

⁵³ Rapport d'ASADHO, page 10 (Mbuji Mayi), réunions des observateurs du Centre Carter à Kinshasa, Equateur, Katanga.

⁵⁴ « Le bon entretien des listes électorales est indispensable pour garantir le suffrage universel, » Commission de Venise, Code de bonnes pratiques, sec.1.1.2.7.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

électoral ne percevaient pas la CENI comme un organe indépendant du pouvoir en place et lui reprochaient souvent son manque de concertation avec les partis politiques et son manque de transparence dans la gestion du processus électoral.

En Août, lorsque la loi 11/014 a été adoptée les partis politiques de l'opposition, ainsi que des groupes de la société civile, ont soulevé des objections concernant la qualité des données du fichier électoral. Ces groupes alléguèrent que le fichier électoral contenait des doublants, des membres actifs en service militaire ou des agents de la police, et d'autres électeurs inéligibles.⁵⁵ Selon la CENI 119.941 doublants ont été retirés du fichier électoral avant sa finalisation et la répartition des sièges parlementaires (les électeurs ayant étaient enregistrés en doublant ont été retirés complètement du fichier électoral avec une impossibilité de voter. Bien que cette mesure prive certains de leurs droit de voter, elle a été considéré nécessaire pour s'assurer qu'aucune personne n'était en mesure de voter plus d'une fois.).⁵⁶

La société civile et les partis d'opposition ont demandé à la CENI de mettre à la disposition des acteurs du processus le fichier électoral géré par le Centre National de Traitement (CNT) pour vérification.⁵⁷ Bien qu'un cadre de référence ait été établi par les partis d'opposition pour auditer le fichier électoral, la CENI et ces même partis n'ont pas pu s'entendre sur les termes de référence spécifiques pour auditer le fichier électoral avant la tenue des élections.⁵⁸

Dans sa déclaration publique du 17 Octobre 2011, Le Centre Carter a recommandé à la CENI de prendre plus de considérations que possible, les requêtes des partis politiques comme une mesure essentielle pour bâtir et consolider la confiance entre eux. Bien qu'aucune obligation légale ne donne un droit de regard au centre de traitement des données

aux partis politiques, la CENI devrait faire preuve de plus de transparence dans ces travaux en prévisions des élections provinciales et locales.⁵⁹

La participation des femmes, des minorités et des groupes marginalisés

Les obligations de l'Etat pour promouvoir la participation des femmes découlent en partie, des obligations politiques pour permettre aux femmes de voter à toutes les élections et les référendums publics et éliminer la discrimination des femmes dans la vie politique.⁶⁰ L'électorat Congolais fémi-

Entre autre, les partis ont fait entendre leurs préoccupations concernant l'état de préparation de la CENI et l'intégrité du processus d'enrôlement. Ils affirment que le nombre de kits d'enregistrement des électeurs n'était pas suffisant pour atteindre tous les électeurs.

55 Les doublant de noms est le résultat d'une erreur technique ou l'inscription d'un seul électeur se fait dans plus d'une circonscription. Ce dernier type a été allégué par l'UDPS et d'autres partis d'opposition.

56 Trois jours avant l'élection, la CENI a décidé d'autoriser le vote dans des listes d'électeurs omis, ce qui signifie qu'il est possible qu'un électeur dont le nom a été purgé du fichier électoral soit en mesure de voter dans le centre inscrit sur sa carte d'électeur.

57 Communiqué de Presse No. 34/ASADHO/2011 (11 Octobre, 2011).

58 Protocole de Collaboration Entre la Commission Electorale Nationale Indépendante et l'opposition politique sur les opérations d'audit du Fichier Electoral (18 Octobre, 2011). Les deux parties étaient en désaccord sur le nombre d'agents des partis d'opposition qui pourraient être présents durant la vérification effectuée par des experts techniques.

59 Bien que la loi électorale congolaise n'autorise pas l'accès des partis au serveur central — seule la publication des listes en vertu de l'article 6 — les pratiques selon les normes internationales s'attendent, à une accessibilité de l'information électorale au public, à renforcer la confiance dans le travail des agents électoraux. A Voir, par exemple, l'ONU, ICCPR, art. 19 (2) et de l'UA, l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, l'art. 9 « Chaque Etat Partie adopte les mesures législatives et autres tendant à donner effet au droit d'accès à toute information qui est nécessaire pour aider dans la lutte contre la corruption et les infractions connexes. » .

60 « Les Etats doivent prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination contre les femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent des conditions d'égalité avec les hommes, le droit : (a) de voter à toutes les élections et les référendums publics et d'être éligibles à tous les organismes publiquement élus; (b) de participer à la formulation de la politique du gouvernement et leur mise en œuvre et de tenir des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les niveaux du gouvernement; (c) de participer à des ONG et associations concernés par la vie publique et politique du pays ». Des Nations Unies, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, art. 7.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

nin s'est enrôlé en grand nombre à travers tout le pays. Les observateurs du Centre Carter ont su, que dans certains centres d'enrôlements des mesures ont été mise en œuvre pour faciliter l'enrôlement à des femmes enceintes ou transportant des enfants très petits en leur permettant un accès privilégiée aux centres sans avoir à suivre la ligne, par contre de nombreux centres n'ont pas adopté cette mesure. Les observateurs du Centre Carter saluent les efforts des groupes de la société civile Congolaise pour la sensibilisation des électeurs sur l'importance du vote, ainsi que pour les avoir informés de la localisation des sites d'enrôlements pour voter et d'avoir mobiliser les femmes à prendre part aux élections.⁶¹ Ces efforts déployés par les groupes de la société civile ont contribué à un fort enrôlement des femmes particulièrement prometteur dans un contexte de normes culturelles et sociales qui découragent la participation des femmes dans la vie politique ainsi que de leur implication dans le vote.

Enregistrement des minorités et des groupes marginalisés

Les Pygmées ont également été inscrits en grand nombre.⁶² Pour cette élection, des efforts de sensibilisation ont été remarqués ciblant les Pygmées dans deux provinces de concentration, le Katanga (48 pour cent en RDC) et en Equateur (26 pour cent). Dans la province du Katanga, les autorités ont signalé des niveaux très élevés d'enrôlement à Manono, Kongolo et Nyunzu. En Equateur, les autorités locales, dans Ingende et à Bikoro, ont rapporté aux observateurs du Centre Carter que les enrôlements dans ces deux territoires ont atteint presque 100% des électeurs éligibles.⁶³

Les Pygmées connaissent diverses formes de discrimination sociale et sont harcelés par la police. Les Pygmées ont rapportés aux observateurs qu'ils se sont

enrôlés pour voter afin d'obtenir une carte d'identité qui est souvent demandé par la police ou autres autorités lors d'une interpellation.⁶⁴ Les Pygmées ont dit aussi aux observateurs dans la province de l'Equateur qu'ils se sont enrôlés parce qu'ils ont été informés qu'ils seraient arrêtés s'ils ne s'enrôlaient pas. Les autorités locales ont confirmé aux observateurs qu'ils ont dit aux Pygmées que l'enrôlement était obligatoire par la loi afin de les encourager à le faire. Le découpage électoral basé sur les électeurs inscrits, constitue une forte incitation pour les partis et les administrateurs locaux pour

encourager l'enrôlement des électeurs afin d'affecter aux territoires autant de sièges parlementaires que de nombres d'électeurs enregistrés. Les observateurs du Centre Carter en Equateur et au Katanga ont indiqué que les communautés Pygmées ne se sentent pas engagées dans la vie politique — ils se sont enrôlés pour d'autres raisons, indiquant un manque de candidats ou de partis qui représenteraient les intérêts des Pygmées et aideraient à améliorer leur situation.⁶⁵

61 Les ONG congolaises ont indiqué qu'ils avaient peu de fonds pour entreprendre des activités. Voir la section de la sensibilisation des électeurs dans le rapport.

62 « En conformité avec les obligations fondamentales énoncées dans l'article 2 de la présente Convention, les États parties s'engagent à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et à garantir le droit de chacun... les droits politiques, en particulier le droit de participer aux élections — de vote et d'éligibilité aux élections — sur la base du suffrage universel et égal, de prendre part au gouvernement ainsi que dans la conduite des affaires publiques à tous les niveaux et d'avoir un accès égal au service public ». Des Nations Unies, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, art. 5 (c).

63 Les Pygmées représentent respectivement 85% et 40% dans ces territoires.

64 La carte d'identité des électeurs sert de carte d'identité nationale pour ceux qui ne possèdent pas un permis de conduire ou un passeport.

65 Les observateurs en Equateur et au Katanga ont appris qu'il y avait un seul candidat pygmée aux législatives, à Mbandaka avec le parti ADECO.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Inscription Mobile des électeurs et vote à l'étranger

Les limites de l'infrastructure en RDC peut justifier davantage l'utilisation de centres mobiles d'enregistrement des électeurs.⁶⁶ Un rapport de l'ICG fait référence à, au moins 511 «centres itinérants utilisés dans l'Est du pays, bien que ce chiffre a il été contesté par des groupes de la société civile. Ces centres peuvent être considérés comme une réponse innovante par la CENI à relever le défi d'atteindre les électeurs dans les régions reculées du pays. Les électeurs doivent parcourir encore des distances pour atteindre les bureaux de vote le jour du scrutin, cependant les données de l'enregistrement des électeurs seraient plus exactes pour aider, à la fois, à la répartition des sièges législatifs, et à la conception de la cartographie des bureaux de vote pour le jour du scrutin.

En vertu de la loi congolaise il n'existe aucune disposition pour les absents à l'enregistrement ou au vote.⁶⁷ Les citoyens congolais résidant à l'étranger ne sont pas en mesure de s'inscrire pour voter ou à voter le jour du scrutin à l'ambassade congolaise dans leur pays de résidence. A l'avenir, la CENI peut envisager la meilleure façon de mettre en œuvre des mesures pour permettre à cette communauté de voter lors des prochaines élections présidentielles.⁶⁸ La prochaine révision de la loi électorale devrait envisager d'octroyer le droit aux citoyens congolais de l'étranger de pouvoir s'enregistrer et voter aux seins de leurs ambassades.

SENSIBILISATION DES ÉLECTEURS

Le processus de sensibilisation des électeurs est une partie intégrante de l'élaboration d'un électorat bien informé qui peut exercer correctement son droit de vote.⁶⁹ En outre, l'accomplissement de l'obligation internationale du suffrage universel est partiellement

tributaire de l'accès à l'information et l'éducation concernant les libertés fondamentales.⁷⁰ La sensibilisation des électeurs favorise une plus grande participation des citoyens dans le processus électoral. La forte participation des électeurs est nécessaire pour la formation d'un gouvernement représentatif, et la sensibilisation des électeurs est particulièrement impor-

tante dans des contextes où il y a des manquements dans l'éducation civique à l'école.

L'article 5 (7) du règlement intérieur de la CENI, identifie cette dernière en tant qu'entité responsable de la coordination de l'éducation civique.⁷¹ La CENI a entrepris peu d'activités de sensibilisation des électeurs avant les élections du 28 Novembre, même si le personnel de la CENI a parti-

cipé à des événements dirigés par la MONUSCO et différentes ONG. Dans de nombreuses provinces,

Ces centres peuvent être considérés comme une réponse innovante par la CENI à relever le défi d'atteindre les électeurs dans les régions reculées du pays.

66 Un tel modèle a été utilisé par Avocat Sans Frontières pour créer des tribunaux mobiles (audiences foraines) pour accroître l'accès à la justice dans les parties de l'Est de la RDC où les tribunaux locaux n'étaient pas opérationnels.

67 Les normes internationales exigent des dispositions à faire pour les absents de l'enrôlement. Voir Commission de Venise, Code de bonnes pratiques, sec. I.1.1.c ou Comité Helsinki de Norvège, Manuel d'observation électorale, sec 5.2.

68 En Bolivie, par exemple, les électeurs dans quatre pays à forte population d'expatriés ont pu s'inscrire et voter à l'étranger en 2009. Voir le Rapport du Centre Carter sur les élections en Bolivie.

69 Article 13 de la Charte Africaine des Droits de l'homme.

70 « Toute personne à le droit, individuellement ou en association avec d'autres : (a) De détenir, rechercher, obtenir, recevoir et conserver des informations sur tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris l'accès à l'information sur la façon dont ces droits et libertés auront un effet dans le système législatif, judiciaire ou administrative. » Des Nations Unies, Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des libertés fondamentales, art. 6 (a).

71 Document régissant la CENI (Juillet 2011) « Coordonner la campagne d'éducation civique de la population en matière électorale, notamment par la réalisation d'un programme d'information et de sensibilisation des électeurs en français et en langues nationales. » La loi 10 / 013 la création de la CENI a le même texte de l'article 9 (7).



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

gouverneurs et maires ont contribué à la sensibilisation des électeurs. Les fonctionnaires de la CENI ont donné deux réponses liées, aux observateurs du Centre Carter sur le rôle de la CENI dans la sensibilisation des électeurs pour cette période électorale. Les observateurs ont été informés par les secrétariats exécutifs provinciaux (SEP) que la CENI n'était pas responsable de la mise en œuvre des activités de sensibilisation, son rôle était plutôt de coordonner les efforts des groupes de la société civile⁷² et que la CENI a voulu organiser des activités de sensibilisation directement, mais ne disposaient pas de fonds pour cela.⁷³

Comme déjà soulignée par la CENI, l'acteur principal dans la sensibilisation des électeurs, était la société civile. Les groupes de la société civile Congolaise ont informé les observateurs du Centre Carter, qu'ils étaient impatients de reprendre le rôle important qu'ils ont joué en 2006 en prévision des élections, mais les bailleurs de fonds internationaux pour la plupart n'ont pas financé les projets de sensibilisation à leurs groupes.⁷⁴ Les ONG Congolaises, ont néanmoins organisé des manifestations de sensibilisation. Toutefois, l'impact de leur travail, par leur propre estimation, était sur une échelle moindre qu'en 2006 en raison de la fréquence et de la couverture géographique limitée de leurs activités. Les ONGs affirment que la grande différence entre 2006 et ces élections est qu'ils n'ont pas pu atteindre les électeurs congolais qui vivent en dehors des zones urbaines. En fait, les observateurs du Centre Carter, durant leurs entretiens ont remarqué que les efforts de sensibilisation des électeurs n'ont pas atteint l'objectif voulu en particulier dans les zones reculées en dehors des centres villes.⁷⁵

La CENI a essayé de pallier la difficulté de communiquer avec les électeurs dans les régions éloignées en nommant des Agents de Relais et de Sensibilisation (ARS). Les ARS étaient responsables pour mettre en œuvre des événements

de sensibilisation au niveau local, où la plupart des initiatives d'ONG n'ont pas pu atteindre. En utilisant de la créativité des ressources en place, les agents seraient envoyés dans les régions éloignées de chaque province avec motos et des mégaphones pour diffuser de l'information électorale et de

démontrer 'le comment voter' avec un bulletin de vote échantillon. Cette initiative prometteuse n'a cependant pas pu être mise en œuvre bien avant les élections du 28 Novembre. Le déploiement des agents a connu des retards en raison de problèmes de financement et les litiges relatifs aux contrats. Certains

contrats ARS ont été finalisés à la fin de Novembre de sorte que ces agents peuvent être placés pour exécuter ce projet avant les élections provinciales et locales.

Les observateurs du Centre Carter ont constaté des lacunes dans les efforts de la CENI en vue de coordonner la sensibilisation des électeurs. Par exemple, la distribution du matériel de sensibilisation des électeurs par le bureau de la CENI à des ONG locales, a été décrite comme indifférente et désorganisée. Le

72 Les bureaux des SEP, Maniema, Equateur, Bas Congo.

73 En Equateur les observateurs ont dit qu'il n'y avait pas de financement dédié, mais serait de trouver un moyen d'entreprendre des activités eux même. La CENI a signalé lors d'une conférence de presse à la fin de Septembre qu'il lui manquait des fonds pour mettre en œuvre l'éducation des électeurs. IRI dans son rapport d'évaluation pré-électorale a déclaré que le gouvernement de la RDC ne dispose pas d'un budget pour l'éducation civique (à partir de Juillet 2011), p. 4.

74 Exception faite pour l'ONG internationale IFES qui a donné 5.000 \$ de subventions aux ONG congolaises.

75 «Toute personne a le droit, individuellement ou en association avec d'autres : (a) De détenir, rechercher, obtenir, recevoir et conserver des informations sur tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris l'accès à l'information sur la façon dont ces droits et libertés auront un effet dans le système législatif, judiciaire ou administrative. » Des Nations Unies, Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des libertés fondamentales, art. 6 (a).



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Projet PACE du PNUD a publié des affiches et autres matériaux pédagogiques dans les différentes langues locales, avec images pour atteindre le plus grand nombre d'électeurs possible. Les observateurs ont signalé qu'il ne semblait y avoir aucun système en place par la CENI pour le choix des ONGs capables de la distribution effective de ces matériaux de sensibilisation. Comme la majorité des groupes de la société civile n'avaient pas de fonds nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres initiatives de sensibilisation, il n'est pas évident que les matériaux de la CENI ont été distribués aux ONGs qui étaient les plus capables, en termes de ressources financières, et des activités de sensibilisation de premier plan.

La date du 21 octobre 2011, a été marquée par le lancement officiel des activités de la sensibilisation des électeurs. Tout au long de la période électorale les limites des infrastructures ont entravé le déploiement du matériel, y compris les matériaux de sensibilisation des électeurs. Des provinces comme Kinshasa et le Bas-Congo ont bénéficié de la réception à temps du matériel de sensibilisation en raison du réseau routier en place, tandis que les observateurs dans les Kasaï et d'autres provinces ont indiqué que les bureaux provinciaux de la CENI n'avaient pas encore reçu du matériel pour la sensibilisation à cette date là.

Les observateurs du Centre Carter ont trouvé que la CENI a fait bon usage des médias pour communiquer avec les électeurs. L'accès à la TV et à la radio publique était un outil précieux utilisé par la CENI pour informer les électeurs sur les dates importantes dans la période électorale, et de diffuser des nouvelles concernant les électeurs et l'inscription des candidats. Comme pour les défis de la CENI pour la distribution des matériaux de sensibilisation au Kasaï, les faibles signaux radio dans le Kasaï Occidental ont limité la portée de cette méthode pour sensibiliser les électeurs dans la province.

Les partis politiques, ont également contribué à la sensibilisation des électeurs. Cependant ces efforts ont été généralement liés à une information, partisane, ou sur des candidats particuliers. Par exemple, les observateurs du Centre Carter à Ilebo, dans le Kasaï Occidental, ont participé à une session de l'UDPS, qui préparait l'électorat féminin pour le jour du scrutin par l'enseignement de l'orthographe du nom de Tshisekedi, de sorte qu'il pourrait être reconnu le jour du scrutin présidentiel.

La participation des femmes, des minorités et des groupes marginalisés

Les femmes sont représentées et jouent un rôle important dans les organisations de la société civile congolaise, et les groupes de femmes de la société civile ont pris les devants en matière de sensibilisation des

électeurs. Les observateurs du Centre Carter ont fait remarquer que certains groupes de femmes avec des moyens limités ont pu crédibiliser certaines activités menées en grande partie par le dévouement et la débrouillardise. Les initiatives des femmes ont ciblé à la fois, l'importance du vote, ainsi que les aspects plus pratiques, tels que où et quand voter et comment marquer un bulletin de vote. Les ONG ont décrit aux observateurs l'importance de leur travail quand les coutumes locales qui parfois sont en contradiction avec les principes de la participation égale des femmes et des hommes dans la vie publique et civique. Traditionnellement, les femmes n'ont pas été encouragées à se présenter aux élections, faire une campagne électorale, ou même voter pour le candidat de leur choix, même si les groupes de femmes disent que ces attitudes sont en train de changer grâce à leur travail.

CANDIDATS DES PARTIS ET CAMPAGNE

Les engagements internationaux de la RDC permettent d'octroyer des droits importants pour les candidats et les partis politiques, y compris le droit d'être

Les initiatives des femmes ont ciblé à la fois, l'importance du vote, ainsi que les aspects plus pratiques, tels que où et quand voter et comment marquer un bulletin de vote.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

élu et de participer aux affaires publiques, la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de mouvement.⁷⁶

Conformément à la loi électorale, la CENI est chargée de recevoir et de valider l'application de candidature à la présidentielle et aux législatives. Les conditions pour se présenter en tant que candidat pour les citoyens congolais sont décrites dans la loi électorale pour chacune des élections. Les principaux éléments ajoutés à des critères préexistants à partir de 2006 sont la possession d'un diplôme ou cinq ans d'expérience de travail dans l'un des domaines spécifiés dans la loi. Les personnes inéligibles sont ceux qui ont eu une condamnation pénale, sans recours possible, en cas de viol, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la corruption, de détournement de fonds publics, meurtre et torture.

Onze candidats étaient en lice pour l'élection présidentielle du 28 Novembre 2011.

Parmi les candidats à l'élection présidentielle, Joseph Kabila et Nzanga Mobutu, fils d'anciens dirigeants, se présentaient pour la seconde fois avec Oscar Kashala. Bien que le président sortant Joseph Kabila s'est présenté en indépendant, il a eu le soutien de la Majorité Présidentielle, coalition de partis politiques alliée au pouvoir. Etienne Tshisekedi, candidat au nom de l'Union pour la démocratie et le progrès social s'est vu octroyer le 24 Août 2011 le soutien de 70 partis politiques de l'opposition. Jean-Pierre Bemba, arrêté en Belgique en 2008 pour crimes de guerre commis par ses miliciens en Centrafrique en 2003, est réputé pour donner des instructions depuis sa cellule de La Haye mais s'est bien gardé de donner des consignes de vote malgré les différentes tentatives de l'opposition. Quant à l'ancien premier ministre Antoine Guizenga, leader historique du PALU, il s'est retiré de la scène politique. Ancien allié du président Kabila, Vital Kamerhe, ancien président à l'Assemblée Nationale, a présenté sa candidature, tout comme Léon Kengo, ancien premier ministre de Mobutu et président du Sénat. Les autres candidats se présentent soit au nom de leurs partis soit en indépendant.

Table 5 : Table des candidats présidentiels

Candidats Présidentiels	Parti
Adam Bombole	Indépendant
Jean Andeka Djamba	Alliance des Nationalistes Croyants Congolais
Joseph Kabila	Indépendant
Leon Kengo wa Dondo	Union des forces du changement
Josue Mukendi Kamama	Indépendant
Vital Kamerhe	Union pour la Nation Congolaise (UNC)
Nicephore Kasese Malela	Union pour le Reveil et le développement du Congo (URDC)
Oscar Lukumuena Kashala	Union pour la Reconstruction du Congo (UREC)
Francois-Joseph Nzanga Mobutu Nganbagawe	Union des Démocrates Mobutistes
Antipas Mbusa Nyamwisi	Rassemblement congolais pour la démocratie
Etienne Tshisekedi	Union pour le Développement et le Progrès Social (UDPS)

Différentes tentatives pour asseoir une stratégie de candidature commune de l'opposition ont échoué. L'UDPS à travers son leader à toujours refusé cette idée en justifiant que le peuple est souverain et qu'il saura choisir à la fin. Kamerhe pour sa part déclara que battre Kabila ne serait possible qu'avec une stratégie d'encerclement électoral. Ce qui a amené

⁷⁶ Le droit d'être élu est un droit universel qui exige que les Etats veillent à ce que leurs citoyens aient la possibilité de se présenter aux élections, sans restrictions déraisonnables. Tous les citoyens ont le droit d'accès égal aux services publics et des biens de leur pays, et toute dérogation à ce droit qui donne l'avantage à un parti ou à un candidat peut être considéré comme discriminatoire. ICCPR, art. 19 (2); AFCHPR, art. 13 (2). « Tout le monde a le droit à la liberté d'expression, ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toutes sortes, sans considération de frontières, que ce soit oralement, par écrit ou sous forme imprimée, sous la forme de l'art, ou par l'intermédiaire de tout autre média de son choix. » Des Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art. 19 (2).



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



UNC candidat à la présidentielle Vital Kamerhe est transporté dans les rues par les partisans lors de sa campagne

l'opposition à se présenter à cette élection présidentielle en rang dispersé comptant sur une stratégie d'émiettement des voix pour le président sortant. Pour sa part, Kabila avait en sa possession une majorité préparée et soudée autour de sa candidature unique et un nombre extrêmement élevé d'électeurs (environ 4,6 millions) dans son fief présumé. Le PALU a apporté son soutien supplémentaire à la candidature de Kabila.

Candidats aux législatives

Pour les élections législatives, 18.386 candidats ont été enregistrés pour conquérir aux 500 sièges de la chambre basse du parlement. Ce nombre très élevé des candidats impliquait une lourdeur dans l'organisation des élections et rendait la tâche plus difficile aux électeurs pour faire leurs choix. La circonscription de Tshangu à Kinshasa a connu le nombre de candidats le plus élevé. 1.575 candidats pour 15 sièges regroupés dans un bulletin de 57 pages. Paradoxalement, ce nombre élevé de candidats peut être moins efficace si les électeurs ne sont pas informés convenablement de tous les candidats de leur circonscription.⁷⁷

Une seule femme a eu cette initiative sans pour autant arriver à finaliser son enregistrement par défaut du paiement de 54.000\$.

Table 6 : Table de Candidats par Province

Province	Electeurs inscrits	sièges	Candidats	circonscriptions
Kinshasa	3 287 745	51	5,491	4
Bas-Congo	1 502 939	23	991	12
Bandundu	3 553 322	55	2,182	20
Equateur	3 960 643	62	1,483	27
Province Orientale	3 886 524	61	1,277	25
Nord-Kivu	3 003 246	47	1,463	9
Sud-Kivu	2 022 960	32	881	9
Maniema	0 874 809	14	326	8
Katanga	4 627 302	72	1, 928	25
Kasai Oriental	2 643 905	41	1,521	18
Kasai Occidental	2 661 245	42	1,273	12

Source : CENI

Les partis politiques ayant présentés des listes de candidats étaient au nombre de 443 partis plus les indépendants qui étaient au nombre de 542. Une dizaine de partis avaient plus au moins une présence nationale. Signalons que plus de 130 partis avaient moins de 10 candidats en lice dans ces élections législatives. Malgré les défis confrontés par la CENI pendant le processus de nomination des candidats, étant donné leurs nombre importants, le Centre Carter a constaté que le droit de participer aux affaires publiques et le droit d'être élu ont été largement respectés.

⁷⁷ « Des restrictions raisonnables sur les personnes qui souhaitent devenir candidats peuvent inclure... minimum de soutien parmi les électeurs. » De l'OSCE / ODHIT, observateurs électoraux nationaux, p. 72. Seuils minimaux de soutien sont généralement manifestés par les signatures d'électeurs inscrits et validés.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La participation des femmes, des minorités et des groupes marginalisés

Aucune femme n'a pu se porter candidate à l'élection présidentielle.⁷⁸ Une seule femme a eu cette initiative sans pour autant arriver à finaliser son enregistrement par défaut du paiement de 54.000\$.

Pour les élections législatives, 2.276 femmes ont pu se porter candidates, cela représente 12 pour cent des candidats en lice. Dans 16 sur 169 circonscriptions, aucune femme n'a été candidate. Ces 16 circonscriptions ont tous un seul siège et se situent à l'intérieur du pays.

Comme déjà décrit dans la section du système électoral, aucune mesure obligatoire dans la loi électorale ne permet la présence effective de candidate femme. Notons aussi que le financement d'une campagne électorale est encore plus difficile pour les femmes qui en générale ne sont pas en possession de ressources financières.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

En RDC, un certain nombre d'obligations sont pertinentes durant la campagne électorale. Elles incluent, mais ne se limitent pas au droit de participer aux affaires publiques, dont la création de partis politiques, la liberté d'expression, d'association et de réunion, qui jouent un rôle important durant la campagne électorale.⁷⁹

La période de la campagne électorale pour les candidats à la présidentielle et aux législatives a lieu du 28 Octobre au 26 Novembre. La majorité des partis politiques ont rapporté aux observateurs qu'ils avaient des fonds limités pour organiser des événements, et de mener une campagne de sensibilisation des électeurs potentiels. Les observateurs ont décrit la campagne, modeste et ont trouvé le PPRD le plus actif des partis. Les candidats du PPRD ont organisé des événements plus fréquents et de plus

grande envergure.⁸⁰ Les partis politiques ont un accès limité aux médias d'Etat pour diffuser leurs messages. Les observateurs du centre ont été témoins de la distribution de petits cadeaux et de l'argent par les candidats de l'opposition et les partis de la majorité aux participants lors d'événements de campagne.

La campagne électorale a été caractérisée par l'utilisation des ressources de l'Etat par les fonctionnaires de l'Etat qui sont, soit candidats à la députation nationale, ou font juste campagne pour leur parti. Les gouverneurs en Equateur, au Kasai-Oriental ainsi qu'au Bas-Congo ont

utilisé les événements officiels du gouvernement afin de promouvoir leur parti, ou faire campagne pour leur candidat à la présidentielle ou encore pour leurs propre campagne en tant que candidat à la députation nationale.⁸¹ Mêler la promotion de parti politique avec des manifestations officielles pour le lancement de projets municipaux a permis de lancer la campagne électorale bien avant le 28 Octobre. Les observateurs du Centre Carter ont rapporté que cette activité a été particulièrement visible chez les responsables locaux du PPRD/MP. Les observateurs ont également observé l'utilisation de véhicules appartenant à

La campagne électorale a été caractérisée par l'utilisation des ressources de l'Etat par les fonctionnaires de l'Etat qui sont, soit candidats à la députation nationale, ou font juste campagne pour leur parti.

78 Mesures qui devraient être identifiées, mises en œuvre et surveiller leurs inclusions « ceux qui sont désignés à ... Aider les femmes se heurtent à de tels obstacles à exercer leur droit de vote et d'être élu. » Des Nations Unies, Comité de la CEDAW, Recommandation générale n° 5, par. 45 (c).

79 Article 25(a) et Article 21 de ICCPR, Commentaire général 25, par 26 de UNHRC, Guides et principes de la SADC, par 7.4

80 Il a été signalé que le PPRD s'est engagé à rembourser les candidates victorieuses pour une partie des dépenses afin d'encourager les campagnes.

81 « L'équité d'une campagne sera compromise lorsque les ressources publiques sont utilisées pour favoriser indûment la campagne d'un candidat ou un parti politique. Les ressources de l'Etat, telles que l'utilisation de bâtiments publics pour les événements de la campagne — devraient être disponibles sur une base équitable à tous les candidats » de l'UE, Manuel sur l'observation électorale de l'UE (2ème édition), p. 52.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Gwenn Dubourthoumieu

Citoyens montrent leur enthousiasme dans les rues le jour du scrutin

l'Etat pour les activités de la campagne.⁸² Certains de ces candidats étaient des fonctionnaires non élus et donc requis en vertu de l'article 10(5) et (6) de la loi électorale de 2006 de démissionner ou de prendre congé bien avant l'enregistrement en tant que candidat.⁸³ L'objectif visé par la loi est d'éviter l'utilisation des ressources publiques à des fins personnelles durant la campagne électorale. Les observateurs du Centre Carter dans le Sud-Kivu ont été informés par les partis d'opposition que le candidat à la députation nationale du PPRD à Bukavu s'est enregistré candidat malgré qu'il soit maire. Bien que les violations des médias ont été suivies par le CSAC, les violations de la loi électorale par les candidats ou les partis au cours de la période de la campagne électorale n'ont pas été formellement bannies par aucune institution.⁸⁴

Le droit de réunion pour les partis politiques n'a pas toujours été respecté par les autorités congolaises.⁸⁵ En vertu des articles 25 et 26 de la Constitution et l'article 81 de la loi électorale, les partis ne sont pas tenus de demander une autorisation pour un rassemblement ou pour une marche. La marche hebdomadaire du Jeudi organisée par l'UDPS, à proximité du siège de la CENI à Kinshasa a été réprimée par la police, et parfois a dégénéré

en violences ce qui a impliqué l'usage excessif de la force par la police. Les observateurs du Centre Carter étaient présents lors des manifestations hebdomadaires à Kinshasa et ont observé l'utilisation de gaz lacrymogène et les tirs de balles réelles en l'air pour disperser la foule et contrôler la marche de l'UDPS. Pour l'ONU en 2011 et pour l'enregistrement systématique d'incidents électoraux, il a été révélé que les candidats d'un parti étaient plus susceptibles d'être ciblés par les autorités si elles semblent jouir d'une forte ou croissante popularité.⁸⁶

Les partis ont également présumé l'utilisation de diverses techniques administratives n'impliquant pas nécessairement la force pour entraver les activités du parti dans les espaces publics.⁸⁷ Les représentants de l'UNC ont rapporté aux observateurs qu'au Bas-Congo, ils ont été bloqués par la police les interdisant de pénétrer dans les lieux de Matadi et Boma pour la seule raison que le PPRD a organisé des événements dans les mêmes stades. Les Partis ont également signalé le harcèlement des agents de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR). L'ANR est gérée par le cabinet du président de la République avec un mandat d'enquêter sur la trahison et autres crimes contre la sûreté de l'Etat. Les membres du parti de l'UNC ont affirmé aux observateurs à

82 Le plus souvent, à Mbandaka dans la province de l'Equateur.

83 Ceux qui « détiennent actuellement certains autres bureaux gouvernementaux » peut être refusé « de qualification pour la candidature aux fonctions électives... sur la base des conflits d'intérêts ou de la doctrine de l'incompatibilité des bureaux. » De l'OSCE / BIDDH, les engagements existants, p.63.

84 En vertu de la Charte africaine sur la démocratie, des élections et la gouvernance, l'art. 17 (2), « Les Etats parties mettent en place... les mécanismes nationaux pour l'élection des conflits liés d'une manière opportune. »

85 Pour une documentation complète sur les violations pendant la période électorale, voir le HCDH-JHRO rapport d'Octobre 2011.

86 « Une tendance semble se dessiner les partis, dans lequel sont ciblés plus souvent dans les régions où ils comptent un nombre important d'adeptes et sont prévus pour être la plus grande menace contre la majorité au pouvoir et le président, » p. 22, le HCDH-JHRO rapport, (2011).

87 Selon le droit international, tout le monde a droit à l'égalité d'accès à n'importe quel endroit destiné à être utilisé par le public sans discrimination fondée sur ses opinions politiques ou affiliations. Voir les articles du PIDCP 2(1) et 26.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Maniema que l'ANR a confisqué le matériel prévu pour la campagne électorale dans cette ville.

Les tensions entre les différents partis ont dégénéré en violence à certains moments, notamment entre le PPRD, l'UDPS, l'UDPS et l'UNAFEC. La tension entre l'UDPS et l'UNAFEC est liée aux origines des deux familles politiques, les membres de l'UDPS au Katanga étant originaires du Kasai et les membres de l'UNAFEC du Katanga. Les deux formations sont en compétition sur les ressources et les terres dans la province du Katanga. Même si le vote en RDC se base sur les origines ethniques, les observateurs n'ont pas signalé de cas de discours haineux utilisé par les partis ou des incitations à la violence sur une base ethnique.⁸⁸

Les partis politiques ont exposé pour la plupart, des plates-formes électorales limitées avec des programmes communautaires. Les observateurs du Centre Carter ont noté que les partis politiques, y compris les candidats aux législatives, ont fait campagne dans les provinces avec une plate-forme nationale, mettant en avant le développement des infrastructures en RDC, sans pour autant offrir des programmes avec des plans de développement spécifiques à la province. Les électeurs avaient beaucoup de mal à discerner la différence entre les candidats surtout à la députation nationale vu le grand nombre qui était en lice. Les moyens disproportionnés n'ont pas permis de donner la possibilité à tous les candidats d'atteindre les électeurs soit par manque de moyens financiers ou aussi par manque de programmes politiques. Ce contexte a renforcé la tendance en RDC à voter selon des appartenances ethniques.

FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE

A cause à ses obligations internationales, il est nécessaire à la RDC de prendre des mesures pour prévenir la corruption, tout en traitant tous les partis politiques et les candidats de façon équitable tout en maintenant un environnement transparent de campagne.⁸⁹

La loi portant financement public des partis politiques a été adoptée le 10 Juin 2008.⁹⁰ Cette loi permet le financement public des campagnes

électorales. La loi 08/005 définit également un soutien financier pour, les activités publiques du parti en général, tels que l'administration, le développement de plates-formes des partis, le lobbying, des réunions dans les circonscriptions, l'éducation civiques et politiques pour les membres des partis et au grand public ainsi que pour développer les opportunités de participation des femmes. La loi ne prendra effet qu'après 2012 (L'Assemblée Nationale de 2017 et l'installation des nouveaux membres du Sénat), et ne s'applique pas aux partis en lice aux élections présidentielle et législatives du 28 Novembre 2011.

Le Centre Carter propose son analyse de la loi avant sa mise en œuvre. Le Centre a identifié certains aspects de la loi qui peuvent être en contradiction avec son objectif d'approfondir le pluralisme démocratique, et par conséquent mérite une surveillance étroite dans la pratique.

La loi précise que le financement des partis sera complémentaire, il s'agit d'une subvention du gouvernement aux ressources propres d'un parti. Le montant versé par l'Etat pour les activités des partis en général ne peut pas être inférieure à 0,5 pour cent ou supérieure à 1 pour cent du total des recettes de l'Etat. Le montant de la contribution pour les activités de la campagne est fixé à 2 pour cent des recettes de l'Etat. Le financement public des partis lié aux pourcentages du chiffre d'affaires total de l'Etat renforce l'importance de la transparence des revenus par le gouvernement.⁹¹ La proportion de ces pourcentages attribués à chaque parti est basée sur sa représentation à l'Assemblée nationale et au Sénat ou d'autres organes délibérants.⁹²

Afin d'être éligible à recevoir ces fonds, les partis doivent remplir certaines conditions. Les partis

88 Le CSAC interdit les discours haineux. HRW a signalé plusieurs cas de discours de haine au cours de la période de campagne électorale.

89 Article 7 de UNCAC, Article 25(b) de ICCPR, Article 5(a) de ICEPRD, Commentaire général 25 de UNHCR.

90 Loi 08/005 sur le financement public des partis politiques.

91 Selon le Revenue Watch Institute, d'après des rapports, la RDC a fait des progrès significatifs sur les paiements des entreprises seulement les données sur les recettes est toujours inconnus dans ces rapports.

92 Assemblée provinciale, Urban Conseil, le chef / Conseil Local.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

doivent être enregistrés auprès du ministère de l'Intérieur, établir un siège national, avoir un compte bancaire avec un solde minimum de 2.500.000 francs congolais (équivalent à 25.000 \$), procéder à un inventaire régulier des biens et une comptabilité régulière, et le respect de la parité entre les hommes et les femmes dans l'établissement des listes des candidats des partis.⁹³ Les partis doivent demander par écrit à recevoir les subventions.

Bien que ce seuil ait été conçu comme un contrôle pour s'assurer que les fonds sont dirigés vers des partis légitimes, ce montant peut être hors proportion en étant réaliste du contexte pour les partis ayant un soutien populaire à travers la représentation parlementaire.⁹⁴ Dans le contexte de la RDC, pays remplis de richesses minières (où la majorité sont pauvres et quelques privilégiés profite de cette richesse), l'application de cette disposition de la loi ne contribue guère au développement des partis représentatifs et crée un environnement disproportionné entre les partis déjà bien établis et les petits partis.⁹⁵ Les partis qui sont en mesure de satisfaire cette exigence financière ont, sans doute moins besoin de financement public que leurs homologues qui ne sont pas en mesure d'atteindre ce seuil. L'octroi de subventions publiques aux partis disposant déjà de ressources importantes par rapport à d'autres partis, peut renforcer la stratification, creusant l'écart entre les partis d'élite et non élites.⁹⁶ Cette possibilité est augmentée davantage par le manque dans le droit Congolais de limiter les dépenses de campagne électorale.⁹⁷ Une loi plus robuste sur les finances des partis imposerait des limites de dépenses sur les montants qui peuvent être utilisés pendant la période électorale, afin que tous les acteurs aient plus au moins les mêmes opportunités. Si la loi contenait cette exigence, cela garantirait mieux l'égalité des chances entre les partis élus.

La mise en place d'une législation sur le financement en politique peut servir à limiter la corruption à travers des lois concernant les contributions et les dépenses. Les Etats devraient prendre des mesures actives pour empêcher les fonctionnaires de faire un

gain ou profit personnel de leur position ou privilégiant certaines circonscriptions ou entreprises pour leur soutien financier. Il n'y a aucune obligation légale pour les partis politiques, de publier leurs budget total, les dépenses et les sources de financement, pour la période de la campagne électorale.⁹⁸

Les observateurs du Centre Carter ont été

informé, durant différentes rencontres avec divers partis politiques de l'opposition que l'absence de financement public dans cette élection a été une contrainte

93 La loi oblige les partis à tenir une comptabilité, mais ne peut pas légalement obliger les partis à partager les dossiers comptables avec les autorités au-delà de la preuve du paiement des impôts. Conformément à la loi, les partis ne sont pas tenus de publier et de rendre public aux électeurs leurs sources de financement.

94 Les partis politiques n'ont pas partagé leurs actifs de l'organisation ou leurs budgets avec le Centre Carter. Sans cette information, dans la mesure où un seuil minimum de \$ 25,000 est raisonnable ou déraisonnable ne peuvent être pleinement compris.

95 Le revenu par habitant en 2008 (lorsque cette loi a été adoptée) était de 327 \$.

96 Comme expliqué dans Goodwin-Gill, Libre et équitable, "la justification du financement public des partis politiques et des dépenses électorales est généralement liée au désir d'établir, autant que possible, un « pied d'égalité », p.141 (2006).

97 Il n'y a aucune limite de dépenses de campagne dans les deux lois régissant les partis politiques : la loi 04/002 et la loi 08/005. Selon le code de la Commission de Vienne de bonnes pratiques, sec.1.2.3.ee, « ... afin d'assurer l'égalité des chances ... les dépenses électorales doivent être limitées à un plafond, approprié à la situation dans le pays ».

98 « Il devrait y avoir un système transparent de divulgation de l'aide financière reçue par un parti ou un candidat. » International IDEA, cadre juridique, p.65. Voir aussi la déclaration du Centre Carter d'Atlanta, « la législation d'accompagnement qui serait de promouvoir davantage le droit d'accès à l'information ... devrait être adoptée, y compris : la divulgation des lois convaincant des partis politiques et le financement des campagnes ».



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

importante.⁹⁹ Les partis politiques ont informé les observateurs, qu'ils disposent de fonds très limités qui proviennent en grande partie des cotisations des membres, des ventes de l'attirail du parti, et des dons.¹⁰⁰ La conséquence de ce manque de financement a généré un nombre modeste d'événements lors de la campagne électorale. Cette portée limitée des partis politiques pendant la période électorale a donné moins de chances aux électeurs d'être informés sur les positions des partis (le nombre réduit de manifestations durant la campagne a été couplé avec un accès limité des partis aux médias publics libres). En outre, les partis élus le 28 Novembre à l'Assemblée Nationale, ont limité les ressources engager dans des consultations avec leurs circonscriptions pour informer le développement et la formulation de plates-formes politiques.

Beaucoup de ces médias sont associés à un parti politique ou soutenus par des politiciens.

La participation des femmes, des minorités et des groupes marginalisés

Le mode de scrutin pour l'élection des députés de l'Assemblée Nationale est à la proportionnel de listes ouvertes. Cela responsabilise particulièrement les partis politiques à trouver la parité entre les sexes dans les listes présentées. Reconnaisant cette responsabilité qui incombe aux partis, la loi de finances de 2008 accorde un financement de fonds publics aux partis politiques présentant des listes avec une représentation paritaire entre femmes et hommes. Si cette loi avait été en vigueur pour l'élection du 28 Novembre 2011, il est à supposer que les listes des partis auraient été composées de manière très différente. A ce stade, sur les 18.386 citoyens inscrits en tant que candidats aux législatives, seulement 2.277 étaient des femmes, soit 12,4 pour cent. Le droit congolais établit un équilibre raisonnable sur la question de la participation des femmes. Bien que la législation ne fixe pas de quotas pour les femmes, comme prévu dans le cadre des directives de Pékin, elle conditionne le financement public des

partis qui remplissent la condition de parité.¹⁰¹ La loi actuelle ne comprend pas les incitations à accroître la représentation des Pygmées ou un autre groupe historiquement marginalisé.

LES MÉDIAS

Les obligations internationales exigent de la RDC de protéger les droits de la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que le droit de chercher, de recevoir et de diffuser des informations à travers les médias.¹⁰²

Durant ce processus électoral, les médias Congolais tant publiques que privés ont joué un rôle potentiellement contradictoires par le biais, d'une part, de leur rôle en tant que source d'information indépendante pour le public, et de l'autre,

comme des instruments de propagande donnant la parole aux candidats et leurs partisans en renonçant complètement aux échanges d'idées et aux débats contradictoires.

La République Démocratique du Congo compte un grand nombre de médias en papier ou électronique. L'environnement audio visuel se caractérise par un nombre très élevé de chaînes de télévisions (52), et de radios (240). Il existe à peu près 200 titres de

99 « Les partis politiques devraient recevoir des contributions financières provenant du budget d'Etat pour garantir ... l'égalité des chances entre les partis politiques. » De l'APCE, Recommandation 1516 (2001) sur le financement des partis politiques, par. 8 (ii)

100 « Les garanties de la liberté d'expression, d'opinion, d'information, de réunion, de circulation et d'association prennent une plus grande importance pendant les élections. L'atmosphère qui règne devrait être fondé sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales... » de l'ONU, « Droits de l'Homme et des élections : Un manuel sur les aspects juridiques, techniques, humaines et des élections », para. 115.

101 La quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, en Chine, a appelé à des niveaux de représentation des femmes au sein du gouvernement d'au moins 30% (1995).

102 Article 19 de ICCPR.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

journaux distribués dans les grandes villes. Les radios communautaires jouent un rôle primordial dans ce processus en étant le moyen qui permet d'atteindre la population la plus éloignée qui est à l'écoute de ce moyen de communication. Beaucoup de ces médias sont associés à un parti politique ou soutenus par des politiciens.

Les organes des médias tant de la presse écrite, qu'audiovisuel, quelles soit publiques ou privées se sont fixés comme objectifs l'élection de leurs candidats de mettre en placard tout ce que devoir d'informer le citoyen veut dire. Le devoir d'analyser

l'environnement politique pour donner aux citoyens la possibilité d'assister à des événements médiatiques affrontant des idées, des programmes et des stratégies électorales a été inexistant.

La liberté de pensée et d'expression est garantie par la loi congolaise et, est une composante nécessaire de la période électorale pour permettre aux électeurs de faire des choix libres et éclairés pour leurs représentants le jour du scrutin.¹⁰³ Les journalistes qui critiquent ouvertement le parti au pouvoir courent des risques personnelles ou professionnelles en RDC. Selon un journaliste de Radio Okapi, rencontré par les observateurs du Centre Carter à Kinshasa, l'environnement de travail pour les journalistes sur les questions politiques sensibles s'est amélioré. Les Journalistes En Danger (JED) ont publié un rapport en Décembre 2011 rapportant les violations de la liberté de la presse et tous ce que les journalistes ont subi de dommageable au cours de l'année.¹⁰⁴ Le groupe de surveillance a cité, le cas d'un journaliste assassiné, de neuf arrestations de journalistes, trente trois journalistes interrogés, vingt-huit journalistes harcelés ou maltraités, et vingt-neuf journalistes qui ont reçu des menaces. À l'exception d'un correspondant appartenant à la RNTC, tous les cas de journalistes étaient affiliés soit à une radio communautaire

ou privée, à la télévision et la presse écrite.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de Communication (CSAC), le deuxième organe d'appui à la démocratie, a été mis en place tardivement le 11 Octobre 2011 pour s'assurer de la régulation des médias notamment le temps d'antenne alloué

à chaque candidat dans les médias publics. La loi électorale, en son article 33 précise que le CSAC est en charge de la supervision des activités des médias relativement à l'environnement électoral. Ce dernier a, la charge de réguler l'environnement médiatique dans le respect

des obligations internationales tel que ratifiés par la RDC. Durant la campagne électorale débutant le 28 Octobre 2011, le CSAC a entrepris un monitoring des médias à travers tout le pays. Depuis le début de la campagne, le CSAC a décidé plus de 60 sanctions envers les journalistes et envers les chaînes de télévisions. La première sanction étant le blocage du signal de la RLTV durant 7 jours après la diffusion du discours de Tshisekedi critiquant le pouvoir et incitant à des actes de violences. Bien que le message de Tshisekedi ait été jugé incendiaire, d'autres chaînes de télévision ayant diffusé le discours n'ont pas subi la même sanction de la RLTV. Autres fait marquant, l'incapacité du CSAC de ne pas avoir enlever les affiches à l'effigie du Président Kabila visiblement placées sur le mur de la RTNC qui est en même temps le siège du CSAC, par contre celles entreposés dans le stade de Kinshasa ont été enlevées.

¹⁰³ « La liberté d'expression et d'information, y compris le droit de chercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées ... par écrit, ou sous forme imprimée, ... est un droit fondamental et inaliénable de l'homme et une composante indispensable de la démocratie », les principes de l'UA sur la liberté d'expression en Afrique, l'article 1.1.

¹⁰⁴ Les informations dans le rapport de JED ne concernent pas directement la couverture liée aux élections.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le CSAC en tant qu'autorité de régulation doit être un vrai instrument pour permettre l'expression libre des acteurs politiques et régler certaines défaillances et faire entrer l'environnement médiatique en RDC dans un monde où la profession d'informer devient suprême à tous les niveaux. Le gouvernement congolais ainsi que la communauté internationale devrait renforcer les capacités des médias et permettre aux journalistes congolais d'exercer leur profession dignement.

Chacun des candidats à la présidentielle a eu droit à 60 minutes de diffusion pour présenter sa plate-forme. Seulement trois candidats ont saisi cet avantage.

Pour leur part, les médias internationaux n'ont pas été épargnés de l'intimidation en entravant ainsi leur libre circulation, en confisquant leurs matériels mais aussi l'interruption de signal de diffusion.¹⁰⁵ Le signal de la Radio Française RFI, a été coupé durant 7 jours après que cette dernière ait diffusé le discours d'auto proclamation de Tshisekedi en tant que Président. Durant la compilation des élections législatives, une chaîne de télévision à Lubumbashi a vu son signal coupé et cette fois c'est un membre de la MP propriétaire de cette même chaîne et candidat malheureux aux législatives qui a vu son signal coupé après avoir fait une déclaration dénonçant des irrégularités du scrutin.

L'Union Européenne, qui a entrepris un monitoring des médias pendant la période électorale, a enregistré des incidents similaires en ce qui concerne les préjugés et la partialité dans les médias. Leurs déclarations font état d'intimidations des journalistes ainsi que des sources médiatiques biaisées qui sont des problèmes majeurs. Par exemple, sur la RTNC (une source des médias publique) Joseph Kabila a enregistré 86 pour cent de couverture en tant que candidat à la présidentielle, 7 pour cent pour Kengo, 3 pour cent pour Kamerhe et 1 pour cent pour Tshisekedi. L'analyse de l'UE a identifié une partialité significative des médias dans tout le pays, ainsi que la partialité du CSAC, qui arbitrairement a stoppé la diffusion

de radio de l'opposition pendant les élections et les processus de compilation. Les déclarations de l'UE ont conclu que, en maintenant une position partielle au cours de la période électorale, le CSAC n'a pas rempli son obligation de veiller à ce que l'information soit accessible au public.¹⁰⁶

La JED a également entrepris un monitoring à travers différents médias publics et privés ayant le taux d'audiences les plus élevés. La JED a décrit une culture médiatique qui est souvent manipulée par les candidats et les partis politiques. Le pouvoir de l'argent et l'esprit partisan ont été révélateurs de la couverture médiatique de ce processus électoral. Dans ce même rapport, la JED signale 42 cas d'entraves à la circulation de l'information durant ce processus électoral ce qui n'a pas permis aux électeurs d'avoir un accès à l'information et qu'une manipulation du champ médiatique a bien été instaurée. Les journalistes congolais ont dans beaucoup de cas eu à s'autocensurer pour éviter l'interpellation ou même l'incarcération. Le niveau social déplorable des journalistes congolais les rends encore plus vulnérables et contraint à se mêler au pouvoir de l'argent pour pouvoir survivre et faire vivre leurs familles. La corruption et l'intimidation ainsi qu'un manque général de moyens pour les journalistes, a créé un environnement médiatique qui ne montre pas aux citoyens congolais de vrais débats entre les candidats ou analystes politiques. Il est à espérer que la RDC va prendre des mesures pour s'acquitter de son obligation de prévenir la corruption dans les médias et de

105 « Les médias devraient être assurés par le gouvernement de : 1) le droit de recueillir et de communiquer une information objective, sans intimidation, et 2) pas d'obstruction arbitraire ou discriminatoire ou de censure des messages de la campagne » « Observation des élections » Comité Helsinki de Norvège, dans le Manuel sur la surveillance des droits humains : Une introduction pour les droits de l'homme agents sur le terrain, p. 15.

106 Déclaration préliminaire de l'UE, le 2 Décembre 2011; Déclaration post électoral de l'UE, le 13 Décembre 2011.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

renforcer le CSAC pour qu'il puisse mettre en œuvre plus efficacement son mandat.¹⁰⁷

LA SOCIÉTÉ CIVILE

Toutes les personnes ont le droit de participer aux affaires publiques de leur pays. Cela comprend non seulement le droit de voter et d'être élu, il comprend également le droit de participer à des organisations non gouvernementales.¹⁰⁸ La société civile congolaise joue un rôle crucial dans le suivi et le soutien du processus électoral. Tout au long de leur mission, les observateurs du Centre Carter ont organisé des réunions avec les défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des observateurs nationaux et des organisations religieuses.

Les groupes de défenseurs des droits de l'homme qui déplorent la mauvaise conduite du gouvernement opèrent dans un environnement restreint en RDC. Pendant la période électorale, ces groupes ont estimé une croissante pression des autorités, en particulier de l'ANR, qui rend compte directement au cabinet du président. L'agence a une large interprétation de son mandat d'enquêter sur les crimes contre la sûreté de l'Etat et le suivi du travail des responsables de la société civile. Les responsables d'organisations de la société civile qui ont publié des déclarations publiques sur le processus électoral ont dû quitter leur siège de l'organisation pendant plusieurs semaines pour des raisons de sécurité après avoir reçu des menaces anonymes.

Plusieurs sources internationales reconnaissent le rôle important de l'indépendance de l'observation pour des élections libres.¹⁰⁹ La présence dans les bureaux de vote d'observateurs nationaux neutres et capables, décourage la fraude et renforce la confiance dans les résultats finaux. Il y a eu 99.426 observateurs nationaux qui ont observé le

déroulement du scrutin du 28 Novembre. La CENI a accompli la lourde tâche d'accréditer les observateurs nationaux avant le jour du scrutin, bien que certains groupes dans le Bas Congo ont rapporté au Centre Carter que la période de traitement des dossiers d'accréditations a souvent dépassé la durée réglementée de sept jours selon l'article 43 de la loi électorale.¹¹⁰

Plusieurs importants groupes d'observateurs nationaux ont participé à l'observation des élections du 28 Novembre dont, la Commission épiscopale Justice et Paix (CEJP), le Réseau National pour l'observation et la surveillance des élections au Congo (RENOSEC), le Réseau des confessions Religieuses (ROC), le Cadre de concertation de la femme congolaise (CAFCO), et le Conseil national de la jeunesse (CNJ). RENOSEC, ROC, CAFCO, CNJ ont publié leurs résultats dans un rapport conjoint. Ce

rapport a relevé des cas d'irrégularités et a signalé des problèmes en matière de transparence et d'obstruction du travail des observateurs indépendants lors

Les groupes de défenseurs des droits de l'homme qui déplorent la mauvaise conduite du gouvernement opérant dans un environnement restreint en RDC.

107 « 1. La présente Convention est applicable aux actes de corruption et infractions connexes : (f) l'offre, dons, la sollicitation ou l'acceptation, directement ou indirectement, ou la promesse d'un avantage indu ou par toute personne qui affirme ou confirme qu'il ou elle est capable d'exercer une influence induite sur la prise de décision de toute personne exerçant des fonctions dans le secteur public ou privé en contrepartie de celle-ci, si l'avantage indu soit pour lui-même ou pour quelqu'un d'autre, ainsi que la demande, la réception ou l'acceptation de l'offre ou la promesse d'un avantage, en contrepartie de cette influence, si oui ou non l'influence est exercée ou si oui ou non l'influence supposée produise le résultat escompté. » De l'UA, l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, l'art. 4 (f).

108 Article 7 de UN, CEDAW.

109 Voir, par exemple, la SADC, Principes et lignes directrices régissant les élections démocratiques, par. 7.8 le soutien du rôle des témoins des partis et des observateurs indépendants : « Assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral dans son ensemble en facilitant le déploiement de représentants de partis politiques et des candidats individuels au bureaux de vote et de compilation et en accréditant des observateurs nationaux et / ou d'autres moniteurs. »

110 « L'accréditation est donnée au plus tard sept jours après la présentation de la demande ». (L'accréditation des témoins des Partis dispose d'un délai de traitement de cinq jours).



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Myriam Asmani



Observateurs domestiques regarder le processus de dépouillement au bureau de vote
domestiques regarder le processus de dépouillement au bureau de vote

de la compilation. La CEJP / CENCO sont arrivés aux mêmes observations pour les résultats pour près de la moitié des 3.000 bureaux de vote observés. L'Eglise catholique a publié une déclaration le mois de Décembre 2011 sur la base de leurs observations avec des résultats similaires d'irrégularités, et a contesté l'exactitude des résultats annoncés pour l'élection présidentielle.

Depuis 2007, la maison des droits de l'homme du Centre Carter a soutenu le travail de la société civile congolaise. La maison des droits de l'homme a fait en sorte de renforcer la capacité des observateurs locaux au cours de cette période électorale, en aidant le déploiement de 6.000 observateurs de la CEJP le jour du scrutin. La maison des droits de l'homme a développé des fiches d'observation et d'un manuel de référence pour les observateurs CEJP et a contribué à une série de formation dans plusieurs provinces.

La Participation des femmes, des minorités et des groupes marginalisés

L'un des principaux groupes d'observation nationaux était des femmes du réseau CAFCO. Elles ont

déployé 1.882 observateurs le jour du scrutin. Elles ont signalé que les femmes semblent être en nombre égal de vote aux électeurs masculins en dépit des responsabilités familiales qui influent sur les femmes. La CENCO compté 15.000 femmes parmi ses 30.000 observateurs. Les femmes représentaient la moitié de RENOSSEC de 4.200 observateurs, 22.000 observateurs de ROC, et 1.000 observateurs de la CNJ. L'ONG internationale EISA a appuyé le déploiement de 278 observateurs Pygmées et soixante albinos en Equateur, au Katanga et la Province Orientale le jour du scrutin.

RÉSOLUTION DES CONFLITS ELECTORAUX

Le règlement officiel des contentieux électoraux est nécessaire pour respecter les obligations internationales et nationales pour veiller à ce que des recours effectifs soient possibles pour la réparation des violations des droits humains fondamentaux liés au processus électoral.¹¹¹

La Cour suprême de justice (CSJ) s'est déclarée compétente pour régler les différends à la place de la Cour constitutionnelle où aucun tribunal n'a été prévu d'assumer ses fonctions concernant les lois régissant les élections de 2011. Selon la Constitution de 2006, la CSJ serait remplacée par trois tribunaux, une Cour de cassation, un Conseil d'Etat, et une Cour constitutionnelle. En attendant la mise en place de ces institutions, la Cour suprême de justice statue sur les litiges civils, administratifs, et électoraux, ainsi que

111 Ce principe prévoit que « un mécanisme de sécurité veillant à ce que la primauté du droit, plutôt que n'importe quel politicien ou d'un organisme externe, contrôle le déroulement des élections. Un fonctionnement judiciaire en vertu de ces principes sert à la fois la cause importante de la résolution pacifique des différends et de protéger le processus de préjugés ou de la fraude » de l'ONU, droits de l'homme et élections : Un manuel sur les aspects juridiques, techniques, humaines et des élections, par. 47.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

l'interprétation de la Constitution. Le CSJ se trouve à Kinshasa et n'a pas de représentation dans les autres provinces.

La composition de la Cour Constitutionnelle comme prévue dans la constitution sera très différente de la CSJ en cours.

Ses neuf membres seront nommés par le Président de la République par la proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Un tiers de ses membres seront nommés à l'initiative du Président de la République, un tiers par le parlement, et un troisième par le CSM. Ce mode

de nomination va renforcer l'indépendance de ses membres et par conséquent la confiance des citoyens.

Les magistrats actuels de la CSJ ont été formés à deux reprises dans la loi électorale. Du 12 au 15 Octobre 2011, le PNUD a appuyé un programme de formation organisé par le Conseil Supérieur de la Magistrature. Cette formation de trois jours n'était pas ouverte aux observateurs du public ou de l'élection.

La deuxième formation, avec le partenariat de l'Organisation internationale de la Francophonie, a été menée par des universitaires européens et africains et des praticiens du contentieux électoral. Cette session centrée sur l'interprétation de la loi électorale pour

se préparer à statuer sur les litiges électoraux.

A la fin du délai d'inscription et après analyse des dossiers de candidatures, la CENI devait publier la liste provisoire des candidats qui pouvait dès lors être contestée devant la Cour Suprême de Justice agissant en lieu et place de la Cour Constitutionnelle dans un

délai de quatre jours.¹¹² Ce délai est très court compte tenu de la taille du pays, du manque d'infrastructures et de l'absence de démembrements de la CSJ dans les provinces. Cela peut constituer un obstacle au droit de recours des candidats et par la même un obstacle non raisonnable au droit de présenter sa candidature.¹¹³

*La Cour suprême de justice (CSJ)
s'est déclarée compétente pour régler
les différends à la place de la Cour
constitutionnelle où aucun tribunal n'a été
prévu d'assumer ses fonctions concernant
les lois régissant les élections de 2011.*

Table 7 : Table de Disputes Electorales

Soumission des candidatures	Délai pour soumettre la plainte	Cour responsable	Délai pour le règlement de l'affaire
Election présidentielle	2 jours suivant la publication de la liste des candidats provisoire ou de la notification de la décision de refus par la CENI (Article 107)	Cour constitutionnelle (Article 107)	7 jours commençant après l'expiration du délai de 48h (Article 107)
Elections législatives	4 jours à partir du premier jour ouvrable après la publication de la liste des candidats provisoire (Article 25)	Cour constitutionnelle (Article 27)	7 jours à partir du moment où l'affaire est soumise (Article 27)

¹¹² Art. 25 de la Loi électorale.

¹¹³ Délais et procédures régissant la recevabilité des plaintes et des recours devraient être conçus de manière à préserver le droit des parties lésées de demander réparation "de l'OSCE, la résolution des litiges électoraux dans la région de l'OSCE : Vers un système de surveillance des élections des différends Standard, paragraphe II. . h.40-43.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le 13 octobre 2011, dix sept nouveaux magistrats du siège ont été nommés à la CSJ en prévision du contentieux post électoral. Ces nouvelles nominations sont intervenues après l'examen du contentieux lié au dépôt des candidatures du mois d'octobre.

Les trois juges siégeant au moment de ce contentieux ont rendus 84 décisions (56 ont été jugées irrecevables et dix ont été rejetées pour des motifs procéduraux). Sur les dix-huit plaintes examinées sur le fond, quatorze ont été retenues. Malgré les demandes, le Centre Carter déplore que la Cour Suprême de Justice n'ait pas rendu public les arrêts rendus lors du traitement du contentieux des candidatures des élections présidentielles et législatives de 2011.¹¹⁴

Ce manque de transparence ne répond pas aux standards internationaux en matière de traitement des recours et rend opaque les éventuelles modifications des résultats issus du contentieux électoral.¹¹⁵

Hormis les remarques précédentes sur la conformité des procédures aux standards internationaux, la procédure judiciaire devant la CSJ telle que définie dans la Loi est nettement plus précise que pour les précédentes élections et comporte des éléments qui en renforcent la qualité. Cependant, la Cour Suprême de Justice a fait preuve d'un manque important de rigueur et de transparence dans l'application de ces textes. Mis en place peu de temps avant le scrutin, les nouveaux magistrats réputés très proches du pouvoir n'ont pas réussi à faire disparaître les doutes soulevés à propos de leur indépendance. La légitimité de la Cour doit s'appuyer sur la confiance que les citoyens doivent avoir en ses décisions. Dans le traitement du contentieux électoral des scrutins de 2011, la Cour n'a pas réussi à conquérir la confiance des citoyens, candidats et acteurs politiques.

VIOLENCE ELECTORALE

La situation sécuritaire en RDC a toujours été un élément très important du processus électoral. La violence observée lors des élections de 2006 surtout après la proclamation officielle des résultats du premier tour, a laissé un souvenir amer. Durant le processus électoral préparant la tenue des élections du 28 Novembre 2011, et selon la MONUSCO, 45 actes de violences ont été enregistrés durant la campagne électorale. Ces incidents étaient liés directement aux élections visant des partis politiques en particulier ceux de l'opposition, des journalistes et des défenseurs de droits de l'homme. Kinshasa, Lubumbashi ou même MbujiMayi étaient le centre de ces violences.

Des affrontements entre les partisans de l'UDPS et le PPRD ont été observés à plusieurs reprises. Notons que le 5 et le 6 Septembre, ces affrontements se sont déroulés juste après le dépôt de candidature de Etienne Tshisekedi. Cette scène de violence a engendré des dégâts aux niveaux des sièges des deux partis ainsi que la RLTV, chaîne de télévision

proche de l'UDPS qui a été incendiée sans jamais savoir qui et comment cela s'est produit.

Durant ces différentes scènes de violences, les jeunes ont été instrumentalisés par différentes parties, les jeunes sportifs notamment se sont affrontés sans pour autant avoir des engagements politiques.

¹¹⁴ Le 22 novembre, le Centre Carter a rendu public un communiqué demandant à la Cour Suprême de Justice de publier les arrêts du contentieux électoral des candidatures des élections présidentielles et législatives pour inciter la confiance du public et des acteurs politiques dans leur système judiciaire. Cela n'a jamais été fait.

¹¹⁵ « Les réponses aux plaintes doivent être fournies en temps opportun, et toutes les audiences et les décisions devraient être rendues publiques. » OSCE, Manuel d'observation des élections (cinquième édition), p. 36. Voir aussi « La procédure de plainte devrait être entreprise d'une manière transparente, y compris les audiences publiques et la publication des décisions et les motifs. » De l'UE, Manuel pour l'observation électorale de l'Union européenne, deuxième édition, p 60.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Violence Post Electoral

D'après Human Right Watch (HRW), au moins 24 civils ont été tués et beaucoup d'autres ont été blessés par les forces de sécurité congolaises dans les semaines suivant l'annonce des résultats des élections.¹¹⁶ Parmi les personnes tuées des membres de l'opposition et d'autres étant dans des rassemblements ou même étant dans leurs domiciles. HRW a également cité la participation de la Garde Républicaine dans la détention illégale et les arrestations. La Garde est chargée exclusivement de la protection du Président, mais interdite par la loi congolaise d'arrêter des civils.

Après l'annonce de la CENI des résultats provisoires de l'élection présidentielle, Kinshasa a connu des affrontements entre les partis de l'opposition contestant les résultats de la présidentielle. La Police Nationale (PNC) a été déployée dans les

zones sensibles de Kinshasa. Durant la nuit du 09 décembre, 3 personnes ont été tués et plusieurs autres blessées dans le quartier de Ngiri-Ngiri et Makala. A Lubumbashi et MbujiMayi des manifestations ont suivi l'annonce de la réélection de Joseph Kabila, ce qui a provoqué des affrontements entre l'opposition et les forces de sécurité engendrant plusieurs blessés.

Après l'auto proclamation de Etienne Tshisekedi président, sa résidence à Limete a été encerclée par les forces de sécurité. Depuis Décembre 2011, il est de fait assigné à résidence.

Le manque de préparation de la PNC pour la sécurisation de ce processus électoral, a fait intervenir à chaque événement sensible l'intervention de la garde républicaine pour réprimer les manifestants. Ce chevauchement entre les forces de sécurité en RDC démontre le manque de préparation et de capacités de la police nationale pour maintenir l'ordre public et pour maintenir la sécurité des personnes et des biens.¹¹⁷

La situation sécuritaire à l'est du pays reste fragile et s'est détériorée durant ce processus électoral avec certaines violences enregistrées et une population qui restent toujours fragilisée et déportée dans certains cas. La reconfiguration des forces armées de la République Démocratique du Congo a empêché la pression militaire sur les groupes armés ce qui a laissé la population dans certains cas, isolée.

Les limites de la PNC parviennent peut être de l'insuffisance de moyens matériels et d'infrastructures,

les limites d'un cadre légal et réglementaire particulier régissant la PNC, l'absence d'une formation professionnelle homogène en raison de sa diversité en plus d'une rémunération insuffisante et une absence totale de prise en charge sociale.¹¹⁸ La sécurisation insuffisante des bureaux de vote et des CLCRs durant ce processus électoral a engendré des problèmes techniques

n'ayant pas trouver de solutions et mettant en cause même la crédibilité de ce scrutin. La réforme de la sécurité reste un domaine en cours de développement en RDC et des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour assurer la sécurité des élections afin d'assurer que le peuple congolais soit en mesure d'exercer son droit démocratique sans crainte de violence ou d'intimidation.¹¹⁹

Après l'annonce de la CENI des résultats provisoires de l'élection présidentielle, Kinshasa a connu des affrontements entre les partis de l'opposition contestant les résultats de la présidentielle.

¹¹⁶ Human Rights Watch communiqué de presse, le 22 décembre 2011, « RD Congo : 24 tués depuis résultats des élections annoncés. »

¹¹⁷ « Chaque individu doit avoir le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut être privé de sa liberté sauf pour des raisons et dans des conditions préalablement fixées par la loi. » L'article 6, l'UA, la Charte africaine des Droits Humains et des Peuples.

¹¹⁸ Rapport de recherche de IDS 71.

¹¹⁹ Cette réforme devrait être entrepris afin que les forces de sécurité soient mieux en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités pour soutenir le droit à la sécurité de la personne.



LE JOUR DU VOTE

Le processus de vote est la pierre angulaire de l'obligation de s'acquitter de véritables élections périodiques qui exprime la volonté du peuple.¹²⁰ Les Congolais ont démontré leur fort désir de faire entendre leur voix le jour du scrutin en sortant voter en grand nombre en dépit des longues distances pour les uns et de fortes pluies dans certaines régions du pays.¹²¹ Dans certaines localités, notamment dans l'est du pays, le vote a été prolongé jusqu'au 29 et voir même le 30 Novembre en raison de l'insécurité et le retard d'acheminement du matériel électoral.¹²² Certains bureaux de vote n'avaient pas reçu de bulletins de vote pour commencer le vote le 28 Novembre et d'autres étaient à court de bulletins de vote avant la fermeture des bureaux de vote et l'achèvement des opérations.¹²³

Dans l'ensemble, le vote a eu lieu dans des conditions calmes et paisibles quoique, la présence de groupes armés illégaux, a entravé l'acheminement du matériel électoral dans certaines localités à l'est

Dans l'ensemble, le vote a eu lieu dans des conditions calmes et paisibles quoique, la présence de groupes armés illégaux, a entravé l'acheminement du matériel électoral dans certaines localités à l'est du pays.

du pays. Des incidents de violences isolés dans, ou à proximité des bureaux de vote ont également été signalés le jour du scrutin. Comme en 2006, il y avait des informations de bulletins de vote vierges trouvés et brûlés par les citoyens (sans doute pour empêcher la fraude électorale) ainsi que des bulletins de vote déjà utilisés

ont été brûlés après le vote. La Police Nationale Congolaise (PNC) a été déployée dans les centres de vote en nombre insuffisant pour protéger et sécuriser chaque bureau de vote.

Les observateurs du Centre Carter ont observé près de 300 bureaux de vote durant le 28 Novembre à travers les onze provinces de la RDC. Bien que le déploiement du Centre a fourni une large couverture géographique du pays, y compris les zones urbaines et rurales, les conclusions tirées ne sont pas fondées sur un plan de probabilité d'un échantillon qui pourrait garantir des résultats statistiquement représentatif des 63.000 bureaux de vote que compte la RDC.

Laura Salich



Centre Carter observateur Koffi Anzoua parle avec un représentant CENI en dehors d'un centre de vote dans Kindu, la province du Maniema

120 Article 25 de ICCPR.

121 Le taux de participation était de 58,4% pour le pays, allant de 47,2% à Kinshasa à 69,7% au Kananga.

122 La CENI a communiqué la prolongation dans les medias, il n'y avait pas de directive écrite rendue publique.

123 Le Nombre de bulletins de vote insuffisant pourrait être attribuée à une erreur générale ou d'un grand nombre d'électeurs votant par dérogation.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Néanmoins, chaque équipe a enregistré une fiche technique d'observation détaillée pour chaque bureau de vote visité et ces résultats ont été compilés pour donner une indication de motifs potentiels.

LISTE DES OMIS

Les observateurs du Centre Carter ont signalé que la CENI a affiché la majorité des listes électorales seulement deux à trois jours avant le jour du scrutin, un mois complet après la date prévue au calendrier de la CENI ne donnant pas ainsi l'opportunité aux 32.024.640 électeurs enregistrés de vérifier leurs noms et de localiser leurs bureaux de vote. Pas plus tard que le 27 Novembre, les observateurs du

loi congolaise et les droits des électeurs. L'article 8 de la loi électorale oblige la CENI à afficher les listes électorales dans les bureaux de vote au plus tard le 28 Octobre, de sorte que les électeurs peuvent identifier leur bureau de vote avant le jour du scrutin et avoir suffisamment de temps pour informer la CENI de toute erreur d'inscription. Le jour du scrutin, les observateurs ont constaté que les listes électorales ont été affichées à l'extérieur dans 80% des bureaux de vote visités. Les observateurs ont observé un grand nombre d'électeurs incapables de trouver leur bureau de vote attribué après avoir atteint le centre de vote indiqué sur leur carte d'électeur.

Certains électeurs qui n'ont pas pu trouver leurs noms sur les listes électorales sont rentrés chez eux sans avoir l'opportunité de voter et d'autres ont voté en se basant sur la directive introduite à la dernière minute par la CENI le 25 Novembre 2011. Cette directive publiée trois jours avant le jour d'élection permet « aux électeurs détenteurs de carte d'électeur mais qui ne trouve pas leurs noms sur la liste des électeurs ont le droit de voter dans le centre de vote inscrit sur leur carte ou un centre du voisinage » Les agents électoraux du BV doivent inscrire les noms de ces électeurs sur 'la liste des votants omis'.¹²⁵

Alors que l'application d'une liste d'électeurs omis peut servir à affirmer et promouvoir le droit de vote — elle contredit l'article 6 de la

Myriam Asmani



Electeurs recherche de leurs noms sur la liste électorale en dehors d'un bureau de vote

Centre Carter ont rapporté que les listes électorales étaient affichées dans certains bureaux de vote à Kalemie, Mbuji Mayi, et Beni. Les observateurs ont été informé que le retard dans l'affichage des listes est une précaution pour éviter les dommages causés par la pluie, l'arrachage et le vol.¹²⁴ L'arrivée tardive des listes électorales du siège de la CENI à Kinshasa vers les bureaux locaux a également contribué à ce retard.

Ce retard dans l'affichage des listes a violé la

¹²⁴ Il est intéressant de voir la CENI justifier l'affichage tardive des listes électorales plus précisément pour empêcher les électeurs de vérifier leurs noms, par le fait que la plupart des bureaux de vote se trouvaient dans des écoles avec les enfants.

¹²⁵ En 2006, la CEI a permis l'utilisation des listes d'électeurs omis dans certaines parties de l'Est du pays, car les listes électorales ont été absentes de certains bureaux de vote. Le Centre Carter a mis en garde contre l'utilisation de la liste des omis en 2006 et en 2011 en raison du manque de mesures en place pour protéger contre la fraude électorale notamment le vote multiple.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Myriam Asmani



Directrice du bureau de Baya Kara (à droite), s'entretient avec un responsable de la CENI à une CLCR à Kinshasa

loi électorale qui stipule que, «la qualité d'être un électeur est reconnu par un enregistrement dans les listes électorales et la tenue d'une carte d'électeur délivrée par la Commission électorale nationale indépendante. «L'utilisation des listes d'électeurs omis affaiblie également les garanties en place pour éviter les votes multiples, ou que les électeurs non éligibles (militaire en service, actif de la police) qui ont réussi à obtenir une carte d'identité des électeurs ne peuvent voter.

Selon ses engagements internationaux, la CENI devrait être vigilante en prenant des mesures pour assurer un accès au vote suffisamment sécurisé.¹²⁶ L'annonce de la CENI le 25 Novembre à autoriser les listes d'électeurs omis, était trop tard pour être incorporée dans la formation de ses agents électoraux¹²⁷. Les observateurs du Centre Carter ont découvert le jour du scrutin que les agents des bureaux de vote n'étaient pas au courant de la décision tardive de mettre en œuvre cette procédure. En conséquence, l'application de la mise en place de la liste des omis était différente entre les bureaux de vote, certains électeurs ont été refoulés de certains bureaux de vote tandis que d'autres dans la même situation et dans des bureaux différents ont pu voter. Malgré les

préoccupations de l'utilisation de la liste des omis, l'application incohérente de cette procédure porte atteinte aux droits égaux de participation des citoyens.

Selon l'UE, durant l'élection du 28 Novembre, 17% des électeurs ont été enregistrés dans la liste des omis ou votant par dérogation.¹²⁸ Les observateurs du Centre Carter ont noté que les listes des omis ont été incluses dans les listes d'électeurs votant par dérogation alors que ce sont deux catégories distinctes. Il est donc recommandé à la CENI de mieux anticiper les difficultés pour éviter d'avoir à recourir à l'utilisation des procédures d'assainissement telles que la liste des électeurs d'omis ou d'autres mesures qui

pourraient compromettre l'intégrité du vote.

OUVERTURE ET VOTE

La CENI a mis en place 63.865 bureaux de vote et 16.000 centres de vote répartis à travers le pays. Chaque bureau de vote a été composé d'un président, d'un secrétaire, d'un premier et second assesseur, et d'un assesseur supplémentaire.¹²⁹ La majorité des bureaux de vote visités par les observateurs ont ouvert en retard. Seul un quart des bureaux de vote ont ouvert à l'heure, c'est à dire à 06h00 et

126 «... Prendre toutes les mesures et précautions nécessaires pour empêcher la perpétration de fraudes, les tricheries et toutes les autres pratiques illégales durant le processus électoral dans son ensemble, afin de maintenir la paix et la sécurité. » De la SADC, Principes et lignes directrices régissant les élections démocratiques, par. 7.6.

127 Les agents des bureaux de vote ont été formés au cours d'une période de 3 jours à partir du 23 au 25 Novembre (raccourci de 5 jours).

128 Les électeurs votant par dérogation sont des électeurs à l'extérieur de leurs zones de résidence. Catégories prévues à l'article 59 incluant les agents de la CENI, les fonctionnaires, les candidats, les témoins des partis et les observateurs nationaux et les familles de militaires et de la PNC en mission.

129 L'article 49 de la loi électorale.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

John Stremiau



Le doigt d'un électeur est marqué à l'encre indélébile. Pas tous les bureaux de vote ont utilisé l'encre indélébile, ce qui réduit les incidents de fraude électorale

seulement la moitié ont été ouverts à 7h:00.¹³⁰ Dans ces cas, les observateurs ont indiqué que les agents des bureaux de vote étaient présents et les retards étaient dus aux préparatifs des bureaux pour l'ouverture ou encore aux manquements des bulletins de vote. En vertu de l'article 56 de la loi électorale, chaque bureau de vote est censé recevoir des bulletins de vote suffisant pour accueillir le nombre d'électeurs inscrits et prévus quarante-huit heures avant le début du vote. Cependant, dans la plupart des cas, les bureaux de vote qui ont connu des retards d'ouverture ont prolongé leurs horaires proportionnellement afin de respecter la loi électorale qui fixe le temps de vote à onze heures de temps pour s'assurer que les électeurs pouvaient voter. Les bureaux de vote ont montré les urnes vides avant le début du vote. Les observateurs ont trouvé une satisfaisante adhérence des procédures à l'ouverture dans la majorité des bureaux de vote qu'ils ont visités.

La majorité des bureaux de vote visités par les observateurs ont ouvert en retard. Seul un quart des bureaux de vote ont ouvert à l'heure, c'est à dire à 06h00 et seulement la moitié ont été ouverts à 7h:00.

Pendant le déroulement du vote, les observateurs ont indiqué que, l'encre indélébile n'a pas toujours, été utilisé dans les bureaux de vote. Le marquage du doigt à l'encre est requis en vertu de l'article 57 et constitue une garantie essentielle pour protéger contre le vote multiple. Les observateurs à Kisangani ont été informés par certains électeurs qu'ils ont voté plus d'une fois. Les équipes d'observateurs dans le Bandundu, Katanga, Equateur, et au Kasai Occidental ont indiqué que des mineurs qui apparaissaient avoir moins de 18 ans ont pu voter, certains avaient même l'air d'avoir moins de 10 ou 11 ans. Les observateurs du Centre Carter n'ont pas signalé des signes de propagandes à l'intérieur ou à l'extérieur des bureaux de vote.

Les observateurs ont signalé que certains bureaux de vote n'avaient pas reçu de bulletins de vote, certains avaient seulement des bulletins pour les législatives ou pour la présidentielle, certains n'avaient pas d'urnes et quelques-uns étaient sans isolements.¹³¹ Les observateurs ont rapporté que dans 53% des cas les bulletins de vote n'étaient pas en quantité suffisante pour tous les électeurs. Dans le cas des bureaux de vote manquants d'isolements, les bureaux étaient

¹³⁰ L'heure d'ouverture des bureaux de vote est à 6h:00 et la fermeture à 17h:00 heures conformément à la loi électorale.

¹³¹ « Des quantités suffisantes de matériel de vote doivent être disponible à chaque lieu de vote, » Nations Unies, Droits de l'homme et élections, para. 111.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hélène Helbig de Balzac



Une page d'un scrutin législatif à Kinshasa. Certains bulletins contenaient pas moins de 1400 candidats pour une seule circonscription

opérationnels pour donner aux électeurs le droit de voter, même s'il y a eu obstruction du secret de vote.

Le vote a eu lieu dans au moins 400 bureaux de vote durant la journée du 29 Novembre après la livraison des bulletins de vote par camion et par hélicoptères de la MONUSCO. La CENI a également tenté d'envoyer les bulletins inutilisés par certains bureaux de vote (certains bureaux de vote avaient de 10 à 20% de bulletins de vote excédentaires) pour les redistribuer aux autres bureaux, ce qui a soulevé des inquiétudes parmi les citoyens de la façon dont la CENI va détenir et utilisés ces bulletins de vote.¹³²

Les bulletins de vote pour les 169 circonscriptions électorales des élections législatives ont été très grands, en raison du grand nombre de candidats présentés par les partis politiques dans le cadre du système de liste ouverte.¹³³ Le bulletin de vote dans la circonscription de Tshangu à Kinshasa était un livret de 57 pages avec plus de 1.500 candidats. Comme en 2006, la CENI a pris des mesures raisonnables pour réduire le nombre d'électeurs par bureau de vote. A Kinshasa, le nombre d'électeurs est diminué de 200 pour permettre aux électeurs de faire le choix pour les législatives avec autant de candidats.¹³⁴ Les observateurs ont signalé que le temps pris par les électeurs à consulter les bulletins de

vote a donné la possibilité aux agents des partis d'intervenir. Selon les observateurs, la pratique des agents des partis qui accompagnent les électeurs à l'intérieur des bureaux de vote était fréquente et répandue. Cette pratique, a permis aux agents partisans d'aider les électeurs, ce qui a compromis le secret du vote et la liberté d'expression de l'électorat congolais. Dans certains de ces cas, les observateurs ont déclaré que l'électeur n'avait pas demandé de l'assistance avant qu'il ne soit volontairement proposé par un témoin de parti.¹³⁵ Les procédures de vote de la CENI permettent à un électeur analphabète ou non voyant de choisir une

personne de son choix pour l'accompagner dans l'isoloir. Cela devrait être idéalement un agent du bureau de vote, un parent, ou toute autre personne neutre. Les bulletins de vote comprennent le numéro et le nom du candidat, sa photo en couleur, le symbole du parti et de l'acronyme. Ces mesures ont augmenté la complexité de la conception, et augmenté le temps et le coût de l'impression, mais ont été considérées comme des mesures nécessaires pour aider les électeurs à voter pour le candidat de leur choix, avec peu ou sans assistance. Les agents électoraux de la CENI ont diminué le profit de ces bulletins de vote ainsi que l'importance des isolements utilisés pour assurer le secret du vote dans les cas où les

132 Par exemple OSISA, qui a soutenu un réseau de 5.000 observateurs nationaux, a indiquée que des bulletins de vote cochés en avance ont été vus à travers le pays.

133 Toutefois, le nombre de candidats figurant sur la liste de chaque parti a été limité au nombre de sièges par circonscription électorale.

134 La CENI a prévue 600 électeurs par bureau de vote dans les provinces en dehors de Kinshasa et 400 pour Kinshasa.

135 L'assistance fournie devrait être par une personne du choix de l'électeur, et à sa demande. Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, art. 29 (a) (iii), « L'assistance apportée aux handicapés, aux aveugles, aux analphabètes devrait être indépendante », CDH, Observation générale 25, para. 20.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

représentants des partis ont été autorisés abusivement à faire du bénévolat et aider les électeurs à voter.¹³⁶

Des informations rapportaient, que des bureaux de vote ont été déplacés vers de nouveaux endroits durant les opérations de vote.¹³⁷ Bien que le but apparent de la CENI d'accroître l'accès des bureaux de vote à tous les électeurs est louable, le déplacement du matériel électoral avant le dépouillement présente une possibilité de fraude électorale et ne convient pas aux procédures de vote de la CENI.

Le déplacement des bureaux de vote avec des bulletins cochés dans l'urne et l'institution de la liste des omis, peut permettre à certains électeurs de voter plus d'une fois. Néanmoins, l'intégrité des résultats globaux est mise en question à cause d'importantes défaillances durant le processus. Si, en fait les résultats sont manipulés par le vote multiple ou une mauvaise manipulation des urnes, ce qui compromet à terme la gouvernance démocratique et le droit de vote. La CENI peut mieux respecter le droit de vote des citoyens congolais à travers une meilleure organisation de la sélection des bureaux de vote et l'affectation des électeurs à chaque bureau.

FERMETURE ET DÉPOUILLEMENT

Les accords internationaux et régionaux recommandent que les votes soient comptés par un organe de gestion électoral indépendant et impartial dont le processus de comptage est public, transparent et exempté de corruption. Un processus de dépouillement transparent et non discriminatoire est un moyen essentiel d'assurer que le droit fondamental d'être élu soit rempli.¹³⁸ Par ailleurs, un dépouillement précis et sécurisé du vote peut aider à assurer que le principe d'une seule personne, à une voix est respectée et que les résultats des élections reflètent la liberté d'expression de la volonté des électeurs.¹³⁹

Les électeurs toujours en ligne au moment de la clôture du bureau de vote sont autorisés à rester en ligne et à voter. Les observateurs ont signalé que cette règle a été respectée au bureau de vote dans 75% des cas. Sous la surveillance des témoins des partis politiques et des observateurs indépendants, les bulletins

de vote sont comptés à haute voix et enregistrés par les agents électoraux. Les observateurs du Centre Carter ont rapporté que le processus de dépouillement a continué toute la matinée du 29 Novembre dans les circonscriptions avec un grand nombre de candidats aux législatives, et certains centres ont temporairement interrompu l'opération de dépouillement pour permettre aux agents de se reposer.

Dans près de la moitié des bureaux de vote visités, les observateurs ont indiqué que la désignation des cinq électeurs par le président du bureau de vote à la clôture pour observer le processus de comptage des bulletins de vote présidentielle et législatives n'a pas été respectée comme l'exige l'article 62 de la loi électorale. Les observateurs ont signalé que dans 96 pour cent des bureaux de vote observés, les représentants des partis étaient présents pour le dépouillement des deux ensembles de bulletins de vote, avec un chiffre similaire (92 pour cent) de présence pour les observateurs nationaux. Parmi les témoins des partis, l'UDPS, le PPRD, ainsi que l'UNC étaient présents dans le plus grand nombre. Dans ces bureaux 54 pour cent de représentants des partis ont reçu une copie au moins d'un décompte des résultats (présidentielle ou législatives).¹⁴⁰

136 Conformément à l'article 58 de la loi électorale, aucun électeur ne peut aider plus d'un électeur.

137 Par exemple, les observateurs du Centre Carter à Gemena, dans la province de l'Equateur, ont été contactés lorsque le président d'un centre de vote (le CCV) dans Bobisi reçu un appel téléphonique à 11h d'un supérieur de la CENI pour déplacer 6 bureaux de vote dans les régions éloignées de la même circonscription. Les électeurs affectés à ces 6 bureaux de vote étaient instruits de voter dans différents bureaux de vote dans l'un des deux centres de vote de Bobisi. Vers 14h, les urnes contenant les bulletins déjà déposés, les bulletins de vote vierges, et les agents des bureaux de vote ont tous été transportés à Bowakara (12 km de Bobisi) et à Bosumaka. Les opérations de vote ont alors commencé dans les deux endroits. A la fin de la journée, les votes de Bowakara et Bosumaka ont été retournés au centre de vote original dans Bobisi pour le comptage.

138 Convention des Nations Unies contre la corruption, art. 13 (a), PIDCP, art. 25 (b).

139 Des Nations Unies, PIDCP, article 25 (b), Convention Américaine, art.23, de l'UA, la Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises, paragraphe 7.

140 En vertu de la loi électorale, les témoins des partis ont droit à une copie de la fiche des résultats. Chaque PV contient 5 exemplaires. Les observateurs nationaux n'ont pas droit à une copie, mais peuvent assister au dépouillement et prendre notes des résultats.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Dans seulement 70% des cas, l'affichage des résultats de la présidentielle et des législatives a été observé dans les bureaux de vote comme prévu par les procédures.¹⁴¹ La distribution de la fiche des résultats et l'affichage des résultats à l'extérieur des bureaux de vote sont les seules garanties des partis pour un accès individuel aux résultats des bureaux de vote. L'affichage et la diffusion des résultats des bureaux de vote peut fournir aux témoins des partis et aux observateurs un moyen efficace pour vérifier que le dépouillement du scrutin a eu lieu sur la base de comptages légitimes. La CENI n'est pas tenue de publier ses résultats des élections présidentielle ou législatives par bureau de vote, il est seulement nécessaire de publier par circonscription.

Dans l'ensemble les observateurs ont évalué la qualité du respect des procédures de fermeture et de dépouillement étant, bonne dans 61 pour cent des cas, 30 pour cent satisfaisante, et 9 pour cent mauvaise.

SÉCURITÉ

La possibilité d'éclatement de violence le jour du scrutin comme déjà vécu au Kenya en 2007 et en Côte-d'Ivoire en 2011 a donné lieu à un avertissement pour les dirigeants politiques congolais de la part de la Cour pénale internationale le 11 Novembre 2011. La CPI, qui a inculpé les dirigeants du Kenya et de la Côte-d'Ivoire, a annoncé qu'elle suivait les événements en RDC et que le recours à la violence ne serait toléré. Il s'agissait d'une action inhabituelle de la Cour, et bien que tous les types de violences électorales passeraient à des crimes contre l'humanité ou d'autres crimes internationaux relevant de la compétence de la CPI, la déclaration peut être vue comme une indication de la menace fortement perçue des violences en RDC durant le jour de l'élection et la période post électorale.

L'environnement politique au cours des derniers jours de la campagne électorale a été très tendue, en particulier à Kinshasa, à la province du Katanga, et à Mbandaka. Les tensions ont été reportées le jour de l'élection dans ces lieux, qui ont vu des cas isolés de violence. Les électeurs, dans certains cas ont attaqué des citoyens et des agents électoraux, qui selon eux, se livraient à la fraude électorale. La majorité de ces attaques étaient

spontanées, dirigées vers des individus avec des bulletins de vote non cochés ou cochés précédemment. Dans la localité de Mont Amba à Kinshasa, les électeurs ont battu une femme qu'ils soupçonnaient d'actes répréhensibles parce qu'elle portait des bulletins de vote vierges.

Autres infractions avec violence ciblées des bureaux de vote ou du matériel électoral. La population a mis le feu aux bureaux de vote pour prévenir la fraude qui a empêché le vote et a annulé les votes précédents. A Bangbemba, à six kilomètres de Lubumbashi, deux camions livrant des bulletins à la CENI ont été attaqués. A Fizi, des camions avec des bulletins de vote ont été attaqués par des rebelles.

La Police Nationale Congolaise (PNC) était responsable de la sécurisation des bureaux de vote le jour du scrutin. Les observateurs ont signalé une présence policière entre 88 à 96 pour cent dans les centres de vote. Cependant, la police a été déployée en nombre insuffisant pour protéger les citoyens, ainsi que les propriétés. Selon la PNC, la publication tardive de la cartographie de la CENI des bureaux de vote a touché la sécurité le jour du scrutin, la police ne pouvait pas développer un plan de déploiement, sans une

*Les électeurs, dans certains cas ont
attaqué des citoyens et des agents
électoraux, qui selon eux, se
livraient à la fraude électorale.*

¹⁴¹ EISA et du Forum des Commissions Electorales de la SADC, PEMMO, p. 26 recommande que les résultats du dépouillement sera publié en temps opportun, être publiquement annoncés et affichés.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

carte des emplacements des bureaux de vote.

L'insécurité sans rapport direct avec la période électorale a entravé le vote dans certaines régions de l'Est du pays. La présence de groupes rebelles armés a découragé les électeurs dans les zones reculées du Sud-Kivu de se rendre aux bureaux de vote.

ACCÈS DES OBSERVATEURS NATIONAUX ET LES TÉMOINS DES PARTIS POLITIQUES

La CENI a accrédité 99.426 observateurs nationaux. Les observateurs nationaux ont indiqué que dans les bureaux de vote exigus, les représentants des partis avaient le privilège d'accès à cause du nombre de places limitées. Les procédures de la CENI précisent que six représentants des partis et quatre observateurs nationaux sont autorisés d'accès à un bureau de vote au même moment. S'il ya plus de représentants de chaque groupe, il doit y avoir une rotation. Les observateurs nationaux ont indiqué que les agents de la CENI ont mal appliqué cette procédure. En pratique, ils ont dit que certains bureaux de vote ont permis l'accès à une dizaine de représentants des partis et pas d'observateurs nationaux. Ils ont signalé ce problème plus fréquemment dans la province du Bandundu.¹⁴²

La CENI a accrédité 1.308.124 représentants des partis. Les candidats et les partis

politiques avaient peu de ressources pour mener la sensibilisation durant la période de la campagne électorale, reportant leur financement sur le déploiement de leurs témoins le jour du scrutin. Les représentants des partis de l'opposition et de la majorité étaient présents à presque tous les bureaux de vote visités par les observateurs du Centre Carter. Les observateurs ont rencontré un nombre réduit des témoins des partis qui n'avaient pas suivi une formation ou n'étaient pas familiers avec les procédures de vote et de dépouillement.

La Participation des femmes, des minorités et des groupes marginalisés

Les observateurs ont estimé que les femmes ont voté dans une proportion égale aux hommes malgré que les statistiques sur le nombre ou la proportion de l'électorat féminin n'ont

pas été établies ou diffusées par la CENI. Les observateurs du Centre Carter ont signalé qu'entre 79 à 82 pour cent des bureaux de vote avaient une ou plusieurs femmes parmi les agents électoraux. Dans 40 pour cent de ces cas, le président du bureau de vote était une femme. Bien que ce nombre de présidents des bureaux de vote est encourageant, des améliorations restent nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes. Les femmes étaient également représentées parmi les observateurs nationaux. CAFCO a déployée 1.882 observatrices de leur réseau de groupes de femmes.

Les observateurs ont estimé que les femmes ont voté dans une proportion égale aux hommes malgré que les statistiques sur le nombre ou la proportion de l'électorat féminin n'ont pas été établies ou diffusées par la CENI.

142 EISA a soutenu différents réseaux d'observateurs nationaux — 16 décembre rapport, p. 11.



DÉVELOPPEMENT POST ELECTORAL

COMPILATION

La compilation des bulletins du vote présidentielle ont eu lieu entre le 29 Novembre et le 09 Décembre. Juste au début du processus de compilation, le 29 Novembre, les candidats à la présidentielle, Vital Kamerhe et Léon Kengo ont appelé à l'annulation des résultats sur la base de prétendues irrégularités constatées par les représentants des partis dans les bureaux de vote. Les résultats provisoires ont été publiés le 09 Décembre après un délai de trois jours indiquant la victoire de Joseph Kabila avec 49 pour cent du vote national sur Etienne Tshisekedi avec 32 pour cent et

Vital Kamerhe avec 7,7 pour cent.¹⁴³

Le Centre Carter a publié une déclaration le 10 Décembre constatant un manque de crédibilité

Le Centre Carter a publié une déclaration le 10 Décembre constatant un manque de crédibilité dans les résultats en raison d'importants problèmes signalés par les observateurs au cours de la phase de compilation allant de la désorganisation totale et la perte liée à la manipulation des documents électoraux par les CLCRs.

dans les résultats en raison d'importants problèmes signalés par les observateurs au cours de la phase de compilation allant de la désorganisation totale et la perte liée à la manipulation des documents électoraux par les CLCRs.¹⁴⁴ Le Centre a également constaté qu'il y avait un manque de transparence dans le processus de compilation en général. Des observateurs indé-

pendants et des représentants des partis ou des candidats n'ont pas eu accès à toutes les étapes du processus de compilation.¹⁴⁵ En outre, les résultats publiés pour au moins deux circonscriptions dans la province du Katanga ne sont pas plausibles parce que pour être valable, il faudrait que chaque électeur inscrit ait pu voter le jour du scrutin, et pour tous les électeurs d'avoir voté pour Kabila, et en plus, tous les électeurs d'avoir correctement marqué leurs bulletins de vote.

Georgia McPeak



Chefs des bureaux de vote s'assoient à l'extérieur du centre de tabulation à Isiro avec des sacs de résultats de leurs centres de vote

¹⁴³ La CENI a choisi le 6 Décembre, car le mandat du président Kabila de cinq ans expire après le 5 Décembre.

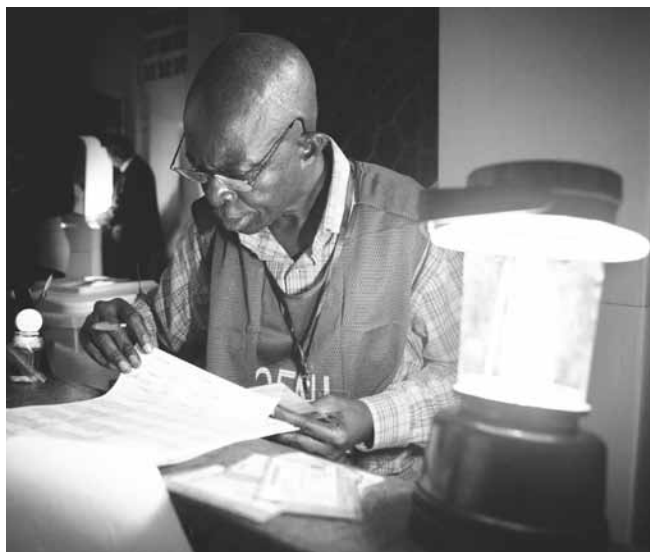
¹⁴⁴ Déclaration du 10 Décembre 2011 : Déclaration post électorale des résultats de la présidentielle et le processus de compilation.

¹⁴⁵ Principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques, les gouvernements doivent garantir « la transparence et l'intégrité » en permettant aux représentants des partis et des candidats l'accès au processus de compilation.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Centre Carter a déployé vingt-six équipes pour observer le processus de compilation, couvrant ainsi 15% des CLCR se trouvant dans les onze provinces du pays. Les complications de la compilation ont commencé dès le transfert des enveloppes contenant les bulletins de vote et les résultats des bureaux de vote aux CLCRs le 29 Novembre. Comme en 2006, il semble y avoir aucun système ou plan en place pour assurer le transfert de ces enveloppes vers les différents CLCRs.¹⁴⁶ Les observateurs ont rapporté un grand écart dans les moyens de transport et de sécurisation (Différents moyens de transport entre les camions de la CENI à faire le tour des centres de vote et d'un transport personnel et/ou privé en voiture ou en vélo et des charrettes parfois). Cette incertitude de transport et les retards liés, ont été un obstacle pour que les observateurs puissent toujours accompagner le transfert des enveloppes. Certains transferts ont bénéficié de l'escorte de la police requise par la loi et d'autres manquaient de gardes nécessaires pour assurer la protection des quatre à huit milles



Un responsable de la CENI compte bulletins de vote présidentielles à la lanterne



Myriam Asmani

Sacs de bulletins de vote sont laissés sans surveillance en dehors d'une CLCR à Kinshasa

voix de chaque centre de vote. Les conditions de sécurisation des enveloppes dans les centres de vote en attente du transport n'étaient pas toujours assurées, et les observateurs ont rapporté que les Chefs des centres de vote ont été séparés de leurs matériaux électoraux.¹⁴⁷ Le 30 Novembre, il y avait des CCVs qui ont poursuivi les opérations de vote commencé le 28 Novembre en attendant l'arrivée du transport vers leurs CLCRs.¹⁴⁸

La gestion des CLCR était chaotique en particulier à Kinshasa et à Lubumbashi. La phase cruciale de la réception et l'enregistrement des procès verbaux des résultats et les bulletins a été très mal gérée par les responsables des CLCR. Un manque total d'organisation et de préparation était visible à ce niveau. Les

¹⁴⁶ Le « plan de ramassage » de la CENI est référencé dans les articles 69, 70 de la loi électorale.

¹⁴⁷ Les mesures de sécurité et les garanties contre la fraude. Veillant à ce que des dispositions adéquates ont été prises pour la sécurité des bureaux de vote et les urnes et les bulletins pendant et après le scrutin, pendant et après le dépouillement » Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe Manuel pour les observateurs d'élections, par. 2.5.4.

¹⁴⁸ Conformément à l'article 67 de la loi électorale, le CCV est responsable du transfert des résultats et des bulletins de vote en conformité avec le plan ordonné par la CENI.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Myriam Asmani



Responsables CENI attendre à l'extérieur du CLCR à Kinshasa, au milieu des restes de formes résultat et des urnes

Georgia McPeak



CENI responsables trier les résultats lors d'une CLCR à Isiro, province Orientale

camions arrivent et déversent des sacs contenant les résultats et les bulletins de vote, laissant les agents de la CENI pour séparer les piles à la recherche de leurs sacs. A Kinshasa et à Lubumbashi les enveloppes qui arrivent aux CLCR des bureaux de vote ont été trouvées en dehors des CLCR, à l'air libre, sans protection

contre d'éventuels intempéries. A Kinshasa, après de fortes pluies dans la nuit du 2 décembre les dommages étaient évidents pour tous les observateurs de TCC. Ces derniers ont indiqué que les enveloppes contenant les bulletins de vote (les formes, les résultats et autres documents) ont été observées par terre et de nombreuses enveloppes ont été piétinées et ouvertes. La protection de ces enveloppes, nécessaires pour assurer le secret du vote et prévenir la fraude, soit n'était pas prévue ou n'était pas correctement organisée et la CENI a tardivement érigé des tentes ou distribué des bâches.¹⁴⁹ Néanmoins, les agents de la CENI ont été contraints de rester sur place pendant plusieurs jours sans provision de nourriture, d'eau, ni d'abri ou d'assainissement.

A Lubumbashi les PV des résultats ont été accrochés sur les lignes pour les faire sécher après la pluie. Cette désorganisation totale des CLCR a été causée en partie par la perte de plus de 3.000 PV des résultats à travers la RDC (2.000 pour la seule ville de Kinshasa). Le plan de récupération et de réception des enveloppes avait des défaillances, et la CENI ne semble pas avoir tenté d'identifier les personnes directement responsables du chaos qui a décrédibilisé la compilation des résultats des élections présidentielle et législatives. Pire encore, la CENI a pris certaines mesures organisationnelles pour permuter les présidents des CLCR

¹⁴⁹ « Le Matériel électoral sensible tel que les urnes et les bulletins de vote doivent être stockés et livrés sous haute sécurité stricte afin de prévenir la fraude électorale. » EISA et la Commission électorale du Forum des pays de la SADC, les « Principes pour la gestion des élections, de surveillance et d'observation dans la région de la SADC », p. 25.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

après la compilation des bulletins de vote présidentiel. Bien que l'intention déclarée était d'empêcher la corruption, cette mesure enlève toute responsabilité aux agents de la CENI qui ont perdu des plis de résultats lors de la compilation des élections présidentielle.

Au niveau des CLCR de Kinshasa, Lubumbashi et Mbuji Mayi, les observateurs ont été témoins de problèmes graves au niveau de la réception initiale des enveloppes. Même si de nombreux CCV n'étaient pas encore arrivés au CLCR, une liste de pointage des CCV en attente de traitement de leurs enveloppes a été vite mise en place dans les CLCR. Les observateurs dans ces lieux ont rapporté que les CCV ont finalement dû quitter pour leurs maison en se séparant de leurs enveloppes à l'extérieur des tentes de réception. Les enveloppes de différents CCV ont été mélangées ce qui a rendu difficile à localiser les enveloppes des uns et des autres. Au cours de cet arriéré, les observateurs ont également signalé que les CCV ont été vus ouvrir les enveloppes contenant les fiches de résultats. Après réception, les observateurs ont signalé que les conditions de stockage des enveloppes dans les CLCR n'étaient pas les meilleures. Certains CLCR gardaient les enveloppes sous des tentes sans aucun ordre de rangement.

Les observateurs du Centre Carter à Goma, Kisangani, Lubumbashi et Kinshasa ont rapporté un manque de transparence des agents CLCR, ces derniers ne partageaient pas les données saisies progressivement et les informations avec les observateurs et les témoins des partis. La transparence de la part de la CENI au niveau des CLCR est particulièrement importante, car le plus fort potentiel d'erreur ou de manipulation des résultats des élections est au niveau de la compilation.¹⁵⁰ Les observateurs à Goma ont noté qu'il y avait plus de communication et de partage de l'information dans les premiers jours de la compilation et il n'était pas clair pourquoi le comportement des agents CLCR de Goma a changé. Plusieurs équipes d'observateurs ont



Urnes vides sont laissés en dehors du CLCR à Kinshasa

Hélène Helbig de Balzac

indiqué que le traitement des cas difficiles (des erreurs de calculs en additionnant les voix ou aussi s'il y avait une signature manquante du président du bureau de vote) a été faite dans une salle privée, hors de la vue des représentants des partis et des observateurs. Les observateurs nationaux du réseau EISA ont déclaré qu'ils ont été expulsés de certains CLCR sous les motifs qu'ils avaient besoin de nouvelles accréditations. Les observateurs ont également signalé que l'affichage des résultats des circonscriptions en dehors des CLCR n'a pas été suivi dans tous les cas.¹⁵¹ Ceci est un indicateur important et visible de la transparence et une exigence en vertu de l'article 70 de la loi électorale.

La compilation s'est bien déroulée dans certaines circonscriptions. Par exemple, les CLCR dans la Province Orientale ont finalisé la compilation deux jours plus tôt. Ces CLCR ont été décrites

¹⁵⁰ Les administrateurs électoraux doivent « veiller à ce que les informations soient collectées, compilées et publiées d'une manière systématique, claire et sans ambiguïté. » International IDEA, « Le Code de conduite : l'administration éthique et professionnelle des élections » p. 14.

¹⁵¹ « Il devrait y avoir déclaration immédiate des résultats officiels des élections sur l'achèvement du dépouillement. » De la SADC PF, normes et standards pour les élections dans la région de la SADC, par. 11.ii.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

comme étant bien gérées et organisées. La compilation de l'élection présidentielle a été achevée en cinq jours et la compilation des élections législatives devait être achevée dans un même laps de temps. Mweni Ditu et plusieurs autres centres sont restés ouverts et opérationnels 24h/24 afin de respecter la date limite du 5 Décembre. Les observateurs du Centre Carter ont noté que les agents CLCR ont fait preuve de dévouement et d'engagement de travailler de longues heures dans des conditions difficiles. Dans la plupart des cas, les agents CLCR avaient un accès limité à la nourriture et à l'eau et ont travaillé de longues heures dans de petites salles sans climatisation ou même ventilation, afin de respecter la date limite du 5 Décembre.

La transmission des résultats provinciaux au serveur central de chaque SEP (après transmission des résultats de la localité à la SEP) a été prévue par Internet en utilisant les VSATs. Presque tous les CLCR visités par les observateurs du Centre Carter ont confirmé avoir vu du matériel VSAT mais qu'ils n'étaient pas opérationnels avant l'annonce des résultats des élections présidentielles.¹⁵² L'échec apparent de l'utilisation constante des VSAT a une fois encore fait perdre à la CENI l'occasion de renforcer la vérification et la transparence du processus des résultats. Le président de la CENI Ngoy Mulunda, a assuré au chef de la délégation du Centre Carter, Président Banda, peu de temps avant le jour du scrutin que tous les 169 CLCR étaient équipées en VSAT et que ces derniers étaient opérationnelles, il a ajouté aussi, que le siège de la CENI recevrait une copie scannée électroniquement des résultats de chaque bureau de vote.¹⁵³

En théorie, les copies physiques des résultats des bureaux de vote auraient été livrées à Kinshasa et la CENI aurait pu faire une vérification avec les fiches de pointage scannées et reçues électroniquement. Il semble qu'aucune vérification n'a été effectuée et les observateurs du Centre Carter ont trouvé l'utilisation des VSAT discontinuée. Entre temps, le bureau de la CENI affirme qu'il n'existe aucune obligation légale pour publier les résultats par bureau de vote, seulement de recevoir les résultats compilés depuis les CLCR. La CENI, n'a pas pu, ou voulu partager avec

le Centre, les résultats finaux de cette vérification qu'ils ont mené (si la vérification a été faite).

RÉSULTATS DE L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Les résultats préliminaires des élections présidentielles ont été annoncés par la CENI le 08 Décembre 2011 en présence des représentants des partis politiques et de la communauté diplomatique. Une lecture a été faite par le Président et les membres du bureau de la CENI des résultats par circonscription.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats tels qu'annoncés par la CENI pour les 4 candidats qui ont obtenus le plus de voix.

Dès le 2 décembre, la CENI a commencé à publier des résultats partiels pour les élections présidentielles. Bien que non prévue par la loi, cette publication a été une mesure positive de transparence qui est à mettre au crédit de la CENI. Echelonnés en 5 tranches, ils ont évité les affrontements violents qu'auraient pu causer le report de l'annonce des résultats provisoires prévus le 6 décembre.

Les résultats provisoires annoncés par la CENI le 09 décembre révèlent plusieurs aspects qui décrédibilisent les résultats tel qu'annoncés par la déclaration post électorale du Centre Carter le 10 Décembre 2011.¹⁵⁴

- Le taux de participation dans la province du Katanga étant très élevée par rapport à la moyenne nationale, le taux de compilation étant presque à 100% dans toute la province mis à part Lubumbashi. Ce niveau de participation par rapport au reste du pays est peu plausible.

¹⁵² Les observateurs à Mbuji Mayi ont signalé que le VSAT était opérationnel. La majorité des CLCR vraisemblablement rapporté leurs résultats à la SEP par téléphone.

¹⁵³ Pendant le processus de dépouillement et dans la proclamation des résultats provisoires, la CENI n'a pas cité l'utilisation des VSAT et n'ont pas fourni au Centre Carter toute information relative à leur utilisation. En Avril 2012, à son exercice d'évaluation propre, la CENI a affirmé que 70% des VSAT avait été opérationnel. Pas d'autres détails sur leur utilisation sont disponibles à ce moment de la rédaction du présent rapport.

¹⁵⁴ Déclaration de la mission d'observation internationale du centre carter le 10 Décembre 2011 intitulée, déclaration post électorale de la compilation et annonce des résultats provisoires de l'élection présidentielle.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Table 8 : Table des resultats

Province	Electeurs inscrits	Nombre de votes	Bulletins nuls/blancs	Suffrages exprimés	Joseph Kabila	Etienne Tshisekedi	Vital Kamerhe	Leon Kengo
Kinshasa	3 287 745	1 868 549	55 140	1 813 409	544 529	1 162 183	67 288	13 023
Bas-Congo	1 502 939	883 185	37 096	846 089	168 000	626 482	13 404	4 490
Bandundu	3 553 322	2 012 832	78 634	1 934 198	1 419 619	378 182	32 251	26 119
Equateur	3 960 643	2 015 754	79 821	1 935 933	238 169	654 425	73 311	772 202
Orientale	3 886 524	2 223 460	168 313	2 055 147	1 279 912	282 184	155 232	58 311
Nord-Kivu	3 003 246	1 913 685	76 961	1 836 724	712 317	389 350	423 376	8 632
Sud-Kivu	2 022 960	1 402 710	62 129	1 340 581	599 825	132 826	558 564	3 804
Maniema	874 809	525 044	24 901	500 143	433 482	14 548	36 308	1 063
Katanga	4 627 302	3 224 483	86 531	3 137 952	2 823 234	221 922	34 297	4 514
Kasaï-Or.	2 643 905	1 432 345	45 915	1 386 430	366 380	976 145	5 337	3 392
Kasaï-Occ.	2 661 245	1 412 044	55 546	1 356 498	295 477	1 026 528	4 004	2 812
Total	32 024 640	18 914 091	770 987	18 143 104	8 880 944	5 864 775	1 403 372	898 362
% total					48.95%	32.33%	7.74%	4.95%

- Les 4 circonscriptions du Katanga dont Kabongo, Malemba-Nkulu, Bukama et Manono ont enregistré un taux de compilation de 100%, un taux de participation allant de 90 à 100,14% et un taux de bulletins de nuls entre 0,11 à 0,46 qui est très en dessous de la moyenne nationale avec comme résultat 100% pour Joseph Kabila. Les quatre circonscriptions enregistrent à elles seules presque un million de voix en suffrage exprimées pour Joseph Kabila.
- Dans plus de dix circonscriptions du Katanga, Joseph Kabila a reçu des résultats de 94% ou plus, aussi avec un taux de participation plus élevé que la moyenne nationale, pour un total de 1,8 millions de voix.
- Le vote par dérogation ou sur la liste des omis a été très mal géré et pris en charge par la CENI, aucun chiffre officiel n'a été publié à ce stade pour le nombre de votants par dérogation et sur les listes d'omis. Certe, cette mesure a permis aux électeurs détenteurs de carte d'électeur mais qui ne figuraient

pas sur les listes des électeurs, de voter mais aussi a accentué le risque du vote multiple, du vote du corps militaire ou policier sachant que les cartes d'électeurs étaient en vente dans certaines provinces dont Kinshasa,

- Aux deux Kassai, les taux de participation variaient 37% et 73%, mais étaient conforme à la moyenne nationale. Par contre le taux de bulletins nuls était très élevé surtout à Ilebo ou il a atteint les 6,24%.
- Les 3.000 plis perdus à travers le territoire national dont 2.000 à Kinshasa a mis à nu le ramassage dont le plan n'a jamais été connu par les partenaires de la CENI. L'absence d'une coordination entre le ramassage et la gestion des CLCRs était visible à ce stade avec une désorganisation totale au niveau de la réception des plis aux CLCRs avant le début de la compilation des résultats.

La Cour Suprême de Justice a mis en place une permanence au sein du greffe pour recevoir tous les contentieux dans le délai requis. Seul le candidat



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Myriam Asmani



Un jeune homme ondes un drapeau du Presidnet Joseph Kabila dans la rue à Kinshasa après l'annonce des résultats

Vital Kamerhe a déposé une requête en contestation des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 28 novembre 2011. Après une audience publique, la Cour Suprême de Justice a, dans son arrêt du 16 décembre, proclamé Joseph Kabila officiellement réélu à la majorité simple pour un mandat de cinq ans avec 8.880.944 des voix, soit 48,95 pour cent. Le candidat élu Joseph Kabila a prêté serment le 20 décembre 2011 devant la Cour Suprême de Justice en prononçant le serment prévu par la constitution.

Etienne Tshisekedi n'a pas attendu les résultats définitifs pour refuser les chiffres annoncés par la CENI et réclamer la démission de Kabila. Il s'est auto proclamé Président élu. L'opposant historique a choisi de ne pas recourir à la Cour Suprême pour contester les résultats considérant les magistrats de cette Cour à la solde du pouvoir. Assigné de fait dans sa résidence du quartier Limeté de Kinshasa, le Leader de l'UDPS a choisi de mener une lutte basée sur son soutien populaire. Au fil des semaines, sa présence médiatique s'est de moins en moins faite ressentir, et bien que toujours présent sur la scène médiatique, l'impact de ses appels a été de moins en moins suivi au fur et à mesure que le temps passait. Quant aux autres

candidats à l'élection présidentielle, après avoir choisi de ne pas faire front commun pour contester les résultats, ils n'ont pas cherché à avoir recours à d'autres moyens de contestation.

RÉSULTATS DES ELECTIONS LÉGISLATIVES

La CENI a commencé la compilation des bulletins de vote législatifs juste après la fin de la présidentielle. La compilation des législatives a été prévue jusqu'au 12 Janvier. Les observateurs du Centre Carter ont conclu leurs travaux le 12 Décembre 2011. Bien que le Centre n'ait pas observé directement la compilation des législatives dans les CLCRs, il est resté en contact étroit avec la société civile congolaise et les représentants des

partis pour suivre le processus. Leur évaluation est que l'organisation du travail de la compilation s'est améliorée depuis la présidentielle. Cependant le Centre a souligné que les questions sur l'intégrité du processus de compilation restent toujours posées. La CENI a publié une déclaration le 21 Décembre annonçant la suspension du processus de compilation après le grand nombre de plaintes qu'elles a reçu et a dépêché un soutien technique et des équipes de surveillances dans les CLCR. Le 28 Décembre la CENI a publié une deuxième déclaration annonçant le redémarrage de la compilation avec la publication de résultats partiels.

Les candidats aux législatives ont affirmé que la liste des députés annoncée dans les résultats provisoires ne reflètent pas les rapports des représentants des partis et ont déposé des recours auprès de la Cour Suprême de Justice. Les candidats qui possèdent des copies réelles des fiches de résultats auront des preuves convaincantes de l'erreur ou de défaillances au niveau de la compilation. Un candidat de la province du Bandundu a présenté des copies des fiches de résultats au Centre Carter au mois de Janvier. L'examen de ces fiches a montré un très grand nombre de vote par dérogation. (La



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

province du Bandundu est signalée avoir un plus grand nombre de vote par dérogation selon l'UE). Dans certains cas, le nombre de votants par dérogation a largement dépassé le nombre des électeurs inscrits.¹⁵⁵

Le 13 janvier, la publication des derniers résultats provisoires des élections législatives du 28 novembre a été reportée de 7 jours pour l'ensemble des circonscriptions des provinces et de 14 jours pour la ville de Kinshasa. Le 26 janvier, la CENI a donné les résultats provisoires pour 155 CLCR à l'exception de Kongolo, Popokabaka, Rutshuru, Mbuji-Mayi, Kinshasa 1, 3 et 4 ainsi que 7 circonscriptions pour lesquelles la CENI disait avoir des difficultés à établir les résultats à cause des violences survenues le jour des élections.¹⁵⁶

Le Bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante a publié, le mercredi 1er février 2012, les derniers résultats provisoires des législatives 2011 pour 162 de 169 CLCR et a proposé à la Cour Suprême de Justice l'annulation des scrutins dans 7 circonscriptions.

Plusieurs questions restent posées quand à l'inclusion des résultats de ces 7 CLCR dans le décompte de l'élection présidentielle. Si la violence le jour du scrutin est la raison donnée par la CENI, comment ca se fait que l'élection présidentielle menée simultanément n'a pas été affectée ? Il n'existe aucune information



Myriam Asmani

Un responsable de la CENI recherche d'un scrutin législatif pour le candidat marquée au cours du processus de comptage

Les candidats aux législatives ont affirmé que la liste des députés annoncée dans les résultats provisoires ne reflètent pas les rapports des représentants des partis et ont déposé des recours auprès de la Cour Suprême de Justice.

de la violence significative dans les bureaux de vote ou les centres de compilation (qui n'étaient pas fonctionnels jusqu'au lendemain de l'élection). En absence de preuves irréfutables, la proposition de suspension des résultats pour ces circonscriptions doit être pour d'autres raisons, ce qui peut refléter le chaos administratif qui a miné la crédibilité des résultats. En outre, cette demande non prévue par la Loi ne dispense pas la CENI de publier les chiffres dont elle dispose pour les circonscriptions en question. La Loi électorale ne prévoyant pas de possibilité de contestation des résultats par la

¹⁵⁵ Voir la déclaration du Centre Carter du 23 Février pour plus de description.

¹⁵⁶ Les sept circonscriptions sont Kiri au Bandundu, Demba au Kasai Occidental, Ikela à la province Orientale, et Kole Lomela au Kasai Oriental, Masisi au Nord Kivu et Punia au Maniema.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

CENI auprès de la Cour Suprême, celle-ci ne peut demander l'annulation des résultats.

Les résultats des élections législatives tel qu'annoncés par la CENI ont fait ressortir une Assemblée Nationale de 98 partis politiques. L'émiettement des voix a donné une fragmentation du paysage politique, 45 partis sont représentés à l'assemblée par un seul député et plus de 74 partis ont moins de 5 sièges. Les dix premiers partis avec la plus grande représentation sont : Le Parti Populaire pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), le Parti Populaire pour la Paix et la Démocratie (PPPD), le Mouvement Social pour le Renouveau (MSR), le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC), le Royaume-Parti Lumumbiste (PALU), l'Union Nationale pour le Congo (UNC), l'Alliance pour le Renouveau du Congo (ARC), l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC), l'Eveil de la volonté Consciente pour le Travail et le développement (ECT), le Rassemblement pour la Reconstruction du Congo (RRC), et le Mouvement pour l'Intégrité des Personnes (MIP).

Une lecture attentive des résultats des élections législatives laisse certaines questions sur la crédibilité des résultats tel qu'annoncés par la CENI. Le nombre d'électeurs qui diffère entre les deux élections présidentielle et législatives notamment pour Walikale ou un écart de 28.810 a été enregistré entre les deux scrutins. Malemba Nkulu au Katanga qui a enregistré un écart de 5.405. Le taux de bulletins nuls est assez impressionnant dans toutes les circonscriptions arrivant jusqu'à presque 10 pour cent dans la circonscription de Tshangu à Kinshasa sauf le Katanga qui enregistre les taux les plus faibles en bulletins nuls même pour les législatives. L'écart dans les taux de bulletins nuls est également intéressant de noter, dans le cas de Tshangu à Kinshasa, ce taux a atteint 10 pour cent dans le scrutin législatif alors que pour la présidentielle il était à 3,6 pour cent. Cette différence est peut-être le reflet de l'énorme complexité du scrutin législatif avec 1.575 candidats pour 15 sièges.

Toutefois, Kinshasa, remarquable zone de soutien de Tshisekedi est en contraste à la banque de vote de Kabila au Katanga qui a enregistré les plus faibles taux de bulletins nuls dans les deux élections présidentielle (2,7 pour cent) et législatives (5,6 pour cent). D'autres motifs sont évidents dans les résultats de la circonscription, mais une analyse plus approfondie est impossible à moins que la CENI ne publie les résultats détaillés par bureau de vote.

Cette composante diversifiée certes mais donnant un avantage absolu au soutien de Joseph Kabila à travers la MP. Plus de 340 députés sont membres de la MP sous la direction du PPRD, alors que les partis d'oppositions sont divisés avec 110 sièges.

Pour l'opposition, sur les 41 élus de l'UDPS, 25 ont été élus au Kassai, même configuration pour l'UNC ou sur 17 élus, 10 viennent des Kivu. Aucun des 94 partis présent à l'Assemblée Nationale n'a réussi à avoir une représentation nationale par au moins un élu, ce n'est pas le but mais cette fragmentation du paysage politique avec le nombre de candidats et de partis politiques qui étaient en lice pour la députation nationale montre la fragilité de la classe politique et son attachement à l'appartenance ethnique ou territoriale ce qui est contraire à l'article 5 la loi 04/002 du 15 Mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

RÉSOLUTION DES CONTENTIEUX ÉLECTORAUX

La mise en place d'un comité de médiation prévu par le code de conduite des partis politiques et candidats à l'élection présidentielle est une initiative positive qui aurait pu servir à mitiger les conflits et ouvrir un espace de dialogue entre les candidats au scrutin présidentiel et les partis politiques participant aux scrutins législatifs. Malheureusement cette institution n'a pas rempli pleinement son rôle. Sa mise en place par la CENI, institution déjà controversée aux yeux des partis politiques, a renforcé le manque de confiance des acteurs politiques en ce panel de médiation.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Contentieux Présidentiels

La procédure de contentieux des résultats organisée par les Art. 73 à 76 de la Loi électorale a changé en 2011 d'une procédure accusatoire où les parties étaient maîtres du débat et le juge limité par les arguments des parties échangés en audience publique à une procédure inquisitoire où le juge est maître de la procédure, a tous les moyens d'établir la vérité y compris en ayant recours à la force publique. Ce changement de procédure donne plus de pouvoir à la Cour Suprême pour rétablir la vérité des urnes si nécessaire. Cependant, la Cour Suprême, juridiction d'émanation civile, a continué à utiliser la procédure civile ordinaire en mettant les parties en concurrence tout en réaffirmant le caractère écrit de la procédure.

En conséquence, l'audience de jugement de recours contre les résultats de l'élection présidentielle a été chaotique, la cour suprême faisant des interprétations restrictives des textes et n'utilisant pas les bénéfices des deux formations reçues.

Aux termes de l'article 75 de la Loi électorale, la Cour dispose d'un véritable pouvoir de rectification des résultats en cas d'erreur matérielle, auparavant

Aux termes de l'article 75 de la Loi électorale, la Cour dispose d'un véritable pouvoir de rectification des résultats en cas d'erreur matérielle, auparavant attribué à la CENI par l'article 71 de la même Loi qui lui attribuait un pouvoir de redressement des procès verbaux.

attribué à la CENI par l'article 71 de la même Loi qui lui attribuait un pouvoir de redressement des procès verbaux. En outre, toute personne a le droit à un recours devant les juridictions nationales compétentes contre les actes de violation des droits fondamentaux reconnus et garantis par la loi.¹⁵⁷

Le 15 décembre 2011 une audience publique a été tenue par la CSJ dans la plus grande salle d'audience du pays au sein de la cour d'appel de la Gombe à Kinshasa.

L'audience a commencé à 13h00, avec quatre heures de retard. Bien que les Etats sont tenus de s'assurer que les personnes ont le droit d'être jugé dans un délai raisonnable.¹⁵⁸ L'audience a commencé par une erreur du greffier général de la république qui a annoncé l'affaire Joseph Kabila contre Vital Kamhere. En effet,

en contentieux électoral, c'est l'acte administratif de proclamation des résultats qui est attaqué. Les candidats ne sont pas opposés comme dans une procédure accusatoire. L'audience s'est conclue par la sortie de la salle des avocats de ce dernier qui ont dénoncé une « parodie de justice ». L'arrêt rendu au final par la CSJ rejette tous les arguments de la partie

Table 9 : Table de Disputes Présidentielles

Résultats des élections	Délai pour soumettre la plainte	Cour Responsable	Délai pour régler l'affaire
Election présidentielle	2 jours après la annonce des résultats provisoires (Article 73)	Cour constitutionnelle	7 jours après réception (Article 74)

¹⁵⁷ « Chaque individu doit avoir le droit d'avoir sa cause entendue. Ce droit comprend: (A) le droit à un recours devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux tels que reconnus et garantis par les conventions, lois, les règlements et les coutumes en vigueur » l'article 7, l'UA, la Charte africaine des droits Humains et des peuples.

¹⁵⁸ « Chaque individu doit avoir le droit d'avoir sa cause soit entendue. Ceci comprend le droit d'être jugé dans un délai raisonnable par un tribunal impartial ou un tribunal. » L'article 7, l'UA, la Charte africaine des Droits Humains et des Peuples.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Table 10 : Table de Disputes Legislative

Résultats des élections	Délai pour soumettre la plainte	Cour Responsable	Délai pour régler l'affaire
Elections législatives	8 jours après la annonce des résultats provisoires (Article 74)	Cour constitutionnelle	2 mois à partir de la date de soumission à la Cour (Article 74)

demanderesse et a confirmé la victoire de Joseph Kabila. Le Centre Carter regrette que cet arrêt n'ait toujours pas été publié.

Contentieux Législatives

Le règlement du contentieux des élections législatives est régi par les mêmes règles de procédures et répond aux mêmes obligations que celui des élections présidentielles. Il est défini par les articles 73 à 76 de la Loi électorale. Seuls les délais de recours et de traitement changent.

Les nombreux reports dans l'annonce des résultats des élections législatives par la CENI ont créé des contestations pour lesquelles les candidats et partis ont cherché des modes alternatifs de règlement dans l'attente de l'ouverture du contentieux officiel. Des dossiers de contestations ont été transmis à la MONUSCO, au Centre Carter et à la CENI.

En réponse à ses plaintes, la CENI a envoyé des « missions de supervision » dans certains CLCRs avec un pouvoir de vérification et le cas échéant de recomptage ». ¹⁵⁹ Ce traitement de contestation intervenu avant la publication des résultats provisoires intervient en dehors du cadre légal délimitant les pouvoirs de la CENI. L'ancienne Loi électorale attribuait

à cette institution un « pouvoir de redressement des procès verbaux, » ¹⁶⁰ elle a interprété largement sa compétence de supervision des CLCRs en argeant au bureau la capacité de superviser directement un éventuel recomptage des voix. Ces missions de supervision, bien qu'à la limite de la légalité, constituent une initiative positive pour essayer de

Ces missions de supervision, bien qu'à la limite de la légalité, constituent une initiative positive pour essayer de répondre aux contestations issues du manque d'organisation des scrutins.

répondre aux contestations issues du manque d'organisation des scrutins.

¹⁵⁹ Communiqué de presse de la CENI publié le 18 janvier 2012.

¹⁶⁰ Art. 71 de l'ancienne Loi électorale, abrogée le 25/06/2011.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A l'invitation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Le Centre Carter a déployé une mission d'observation internationale en République Démocratique du Congo pour les élections présidentielles et législatives du 28 Novembre 2011. Durant six mois de présence effective, la mission d'observation internationale du Centre Carter a déployé des observateurs de long et court terme à travers les onze provinces du pays pour observer les préparatifs et le déroulement des élections présidentielles et législatives du 28 Novembre 2011. Le Centre a observé la préparation des élections, y compris l'enregistrement des candidats, la campagne électorale, le vote et la compilation des résultats. La mission a publié un rapport substantiel pré élection suivi par deux rapports post élection le mois de Décembre 2011. Après le départ des observateurs de long terme à la mi-décembre, l'équipe cadre a suivi l'évolution des activités électorales et est retournée à Kinshasa en janvier 2012 pour être présente à la finalisation de la compilation ainsi qu'à l'annonce des résultats législatifs (détaillés dans le rapport publié en Février 2012). A travers la mission, les observateurs du Centre ont rencontré régulièrement les membres de la CENI, les représentants des partis politiques, les organisations de la société civile, la communauté diplomatique et les citoyens congolais. Le Centre remercie tous les acteurs rencontrés. Ce rapport final résume les observations en général de toute la mission d'observation du Centre.

La RDC a été confrontée à plusieurs défis tant organisationnels que constitutionnels (le 06 Décembre étant la date buttoir). La mise en place tardive de la Commission Electorale Nationale Indépendante

(CENI) et un contexte politique très divisé ont créé une pression supplémentaire sur l'organisation réussie des élections. Malgré plusieurs échéances non respectées dans le calendrier électoral, la CENI a respecté le délai constitutionnel global et a assuré le respect d'élections périodiques.¹⁶¹ A quelques exceptions, le processus électoral a été tenu pacifiquement. Toutefois, le vote et le processus de compilation ont été entachés de graves irrégularités avec un manque de crédibilité dans les résultats présidentiels et législatifs.

Toutefois, le vote et le processus de compilation ont été entachés de graves irrégularités avec un manque de crédibilité dans les résultats présidentiels et législatifs.

La pression pour la tenue des élections le 28 novembre afin de respecter le délai constitutionnel pourrait avoir contribué à la défection de la cartographie des bureaux de vote ainsi que pour le recrutement et la formation des agents électoraux. Cependant, le manque de concertation avec les partis poli-

tiques et le refus de permettre aux partis, un droit de regard au serveur central reflète le manque de volonté politique de la part de la CENI à organiser des élections transparentes et crédibles.¹⁶² Ce manque de transparence affiché par la CENI durant ce processus électoral doit faire réfléchir sur la composition de l'actuel organe en charge de l'organisation des élections

161 La RDC a ratifié plusieurs traités internationaux et régionaux qui l'oblige à suivre quelques standards internationaux clés de droit de l'homme. En fait, l'Article 215 de la Constitution de la RDC note que les traités signés ou ratifiés par la RDC sont supérieurs aux lois nationales, exception faite sur les réserves légales fait par la RDC.

162 « Un organe électorale, peu importe la configuration,... doit se comporter avec ... un maximum de transparence, et ou nécessaire, de faire les concertations avec les acteurs avant de prendre des décisions importantes et d'être prêt à argumenter ces prises de décisions. » Secrétariat, les bonnes pratiques électorales du secrétariat du Commonwealth : a Working Document, para. 9.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

et en sa capacité à être indépendant et crédible pour les prochaines échéances électorales.¹⁶³

Les résultats de la CENI annoncent la réélection du président Joseph Kabila avec 49 pourcent des suffrages suivi par Etienne Tshisekedi avec 32 pourcent et 7.7 pourcent pour Vital Kamerhe. Pour le Centre Carter les résultats des élections présidentielles et législatives annoncés manquent de crédibilité. Les problèmes observés durant la phase de compilation et les chiffres annoncés sont aggravés par les difficultés d'accès des observateurs aux centres de compilation à travers le pays et à l'absence d'accès officiel au centre national de traitement des résultats à Kinshasa. Le Centre Carter est donc dans l'incapacité de fournir une vérification indépendante de l'exactitude de l'ensemble des résultats ou du degré dans lesquels elles reflètent la volonté du peuple Congolais.

Dans de telles circonstances, la RDC est confrontée à un dilemme politique. Par définition, des résultats contestés sèment le doute à un grand nombre et peut être à la majorité du peuple. En outre, les institutions destinées à sauvegarder l'intégrité, notamment la CENI et la Cour suprême, manquent de crédibilité aux yeux de beaucoup de Congolais. Retrouver cette crédibilité est une tâche urgente, et le Centre encourage tous les congolais à adhérer à un dialogue politique inclusif, à un examen approfondi de l'administration électorale, et c'est par l'utilisation de moyens légaux que les Congolais seront en mesure de revendiquer leurs droits. À cette fin, le Centre recommande un examen approfondi et une évaluation de l'ensemble du processus électoral, avec la participation de tous les partis politiques, et notamment des examens transparents des résultats par bureau de vote, et autres informations clés. Si le dialogue politique et une évaluation globale du processus électoral sont

couronnés de succès, le résultat potentiel pourrait être une décision de reprendre une partie ou toute les élections, ou toute autre forme de consensus politique pour établir une autorité légitime au pouvoir. En plus, un tel examen est essentiel pour préparer les futures élections, y compris les élections provinciales et locales qui auront lieu au courant de 2012-13.

Les conclusions et recommandations suivantes sont incluses dans le présent rapport, sont basées sur des observations empiriques du Centre Carter et sont fournies pour aider à renforcer la conduite des futures élections en RDC.

Le Centre Carter remercie encore une fois la CENI pour son invitation pour observer les élections Présidentielle et Législatives de 2011 et tous les

acteurs qui ont consentis à rencontrer les observateurs sur terrain.

A la CENI

1. Calendrier Electoral

Les membres du bureau de la CENI ont été mis en place moins d'un an avant les élections législatives et présidentielles. Ce délai n'étant pas suffisant compte tenu des responsabilités du bureau et la taille d'un pays comme la RDC. Le calendrier mis en place par la CENI pour réviser le fichier électoral et organiser des élections combinées n'était pas réaliste. Le Centre Carter recommande à l'Assemblée Nationale nouvellement élue de favoriser la mise en place du bureau de la CENI au moins 18

163 « Une autorité indépendante et impartiale fonctionnant en toute transparence et professionnalisme, est reconnue au niveau internationale comme un moyen efficace pour assurer la participation des citoyens dans un processus démocratique, et que d'autres obligations internationales, qui correspondent au processus démocratique peuvent être satisfaites. » UNHRC, General Comment No. 25 para. 20.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

mois avant la date prévue pour les scrutins présidentiels et législatifs.

2. *Structure de la CENI*

Les nominations partisans du bureau de la CENI, ainsi que l'absence de représentation de la société civile, ont permis la politisation de ses décisions par la majorité et les représentants des partis de l'opposition. Cela ne permet pas à la CENI de remplir pleinement son mandat en toute indépendance. Le Centre Carter recommande un réexamen de la composition du bureau de la CENI, et plus d'efforts pour instituer une structure représentant l'ensemble des acteurs politiques congolais tout en incluant les représentants de la société civile.

3. *Personnel de la CENI*

La décision de la CENI de remplacer les secrétaires exécutifs provinciaux et chefs d'antenne quelques semaines (voir quelques jours dans certains cas) avant le scrutin a eu des conséquences dommageables sur la préparation des scrutins, et notamment la récupération des résultats. Le Centre encourage fortement la CENI à conserver ses équipes techniques de terrain et de ne pas procéder à une « purge » d'un personnel qui détient une connaissance essentielle du milieu local.

4. *Audit du Fichier Electoral*

Bien qu'aucune obligation légale ne donne accès aux partis politiques au centre de traitement des données, contenant les données d'enregistrement des électeurs, et prenant en considération les normes internationales de transparence, ainsi que l'intérêt de maintenir une relation productive avec les acteurs politiques, le Centre Carter exhorte la CENI à fixer une date ferme pour permettre une vérification des données d'enregistrement

des électeurs par les représentants des partis de l'opposition. Un tel audit serait la preuve de transparence dans le travail de la CENI à l'approche des élections provinciales et locales et permettra sans doute de renforcer la confiance dans le fichier électoral ainsi que dans la CENI.

5. *Communication Publique*

En générale, la CENI peut améliorer sa stratégie de communication publique et avec les partis politiques. La CENI devrait envisager la création d'une structure de liaison avec les partis poli-

tiques qui fonctionne sur une base régulière et selon un calendrier bien établi (par exemple prévoir des réunions hebdomadaires ou plus) au niveau national et provincial (et éventuellement dans les localités) pour servir de centre d'échanges d'informations pour donner la possibilité de répondre aux questions des partis politiques. Le Centre Carter est conscient que de nom-

breux acteurs politiques cherchent à politiser les décisions administratives et que cela impose des pressions supplémentaires sur la CENI et son personnel. Toutefois, le manque de réponse à ces problèmes dès qu'ils surviennent peut conduire à de plus en plus de conflits politiques et la perte de confiance dans la CENI, minant ainsi la crédibilité de l'ensemble de ses efforts pour mener à bien de véritable élection.

De même, que la stratégie de relation publique de la CENI peut aussi être renforcée. Des conférences de presse hebdomadaires donneraient l'occasion de partager l'état des préparatifs des élections et, éventuellement, réduire les charges individuelles sur terrain pour les membres de la CENI qui ont de nombreuses demandes distinctes d'information et de réunions.

Le Centre Carter exhorte la CENI à fixer une date ferme pour permettre une vérification des données d'enregistrement des électeurs par les représentants des partis de l'opposition.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

6. *Gestion des Centres de Vote*

La gestion des centres de vote et en particulier la liste des électeurs doit être améliorée. La CENI peut prévoir des agents de liaison et d'informations pour les centres de vote contenant un grand nombre de bureaux de vote. Un nombre important d'électeurs Congolais, le jour du vote, ont été incapables de trouver leur bureau de vote approprié. La CENI peut également améliorer la sécurité à l'intérieur des centres de vote en faisant en sorte que la circulation soit bien gérée pour diriger les électeurs vers les bureaux de vote appropriés et décourager ceux qui s'attardent dans le voisinage immédiat des bureaux de vote après avoir accomplis leurs devoir civique.

La CENI doit prendre aussi toutes les mesures nécessaires pour que tous les bureaux de vote détiennent les listes complètes et exactes des électeurs. La décision d'utilisation des listes des omis a ouvert la possibilité du vote multiple ainsi que le vote des citoyens non éligibles.

Cependant, la CENI n'a pas publié les résultats des élections législatives par bureau de vote, ce qui ne donne pas la possibilité aux électeurs congolais de vérifier leurs propres résultats locaux.

7. *Accès au Observateurs*

Les observateurs du Centre Carter ont bénéficié d'un accès approprié à toutes les phases et aspects du processus électoral, à l'exception faite, des centres locaux de compilation des résultats (CLCR). A plusieurs reprises, l'accès des observateurs aux CLCR a été bloqué à l'intérieur ou l'extérieur des centres. Les observateurs ont été incapables de déterminer ce qui se passaient dans les principales parties du centre ou des procédures suivies. La CENI doit planifier la sélection et l'agencement des centres locaux de compilation des résultats avec un espace suffisant pour permettre aux différents observateurs et autres acteurs

d'assister à toutes les phases de compilation et notamment les délibérations. Certaines étapes de la compilation semblent avoir été menées hors de la vue des observateurs, tels que les délibérations sur les procès verbaux contestés. On devrait accorder aux témoins des partis politiques ainsi qu'au observateurs la capacité d'observer de façon approprié.

8. *Formation du personnel de la CENI*

Le recrutement et la formation des agents électoraux devraient mettre davantage l'accent sur, le contrôle d'éventuel vote multiple (application de l'encre indélébile sur le doigt de l'électeur après avoir mis le bulletin de vote dans l'urne), et spécialement les procédures de dépouillement et de compilation. Peut-être, qu'à cause des multiples retards du calendrier électoral ou d'autres raisons, et un aménagement médiocre des CLCR avec une capacité insuffisante pour gérer l'afflux du matériel électoral sensible, il apparaît que le planning et la formation du personnel de la CENI des différents CLCR ont été inadéquats.

9. *Transparence des Résultats*

L'affichage des résultats dans les bureaux de vote est une pratique louable et la CENI devrait continuer à veiller à ce que le maximum de mesures soit pris pour assurer la plus grande transparence du processus de résultat. L'annonce des résultats partiels par la CENI était une seconde approche positive pour tenir informer le public en attendant l'annonce des résultats provisoires. La publication des résultats des élections présidentielles par bureau de vote a également été une étape positive dans le processus d'annonce des résultats présidentielles.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Cependant, la CENI n'a pas publié les résultats des élections législatives par bureau de vote, ce qui ne donne pas la possibilité aux électeurs congolais de vérifier leurs propres résultats locaux. En outre, bien que la CENI ait affirmé avoir installé des VSAT dans tous les CLCR, qui n'étaient pas opérationnelles partout, aucune trace de leur utilisation réelle n'a été produite pour une vérification des résultats traités dans les centres de compilation contre les copies numérisées des procès verbaux originaux. Les procédures électorales permettent d'avoir de multiples copies de procès verbaux placés dans des enveloppes séparées et scellées pour permettre ce type de vérification, et par conséquent, cette vérification doit être mise à profit. Un Centre de numérisation devrait être établi et utilisé pour organiser et vérifier les étapes complètes des résultats des bureaux de vote.

10. *Compilation des Résultats*

Beaucoup de centres de compilation semblent avoir produit des résultats crédibles qui concordent avec les résultats des bureaux de vote, à la satisfaction des témoins des partis politiques et d'autres observateurs. Cependant, de nombreux autres centres de compilation, en particulier à Kinshasa et à Lubumbashi ont été gérées de façon chaotique, ce qui compromet l'intégrité du processus des résultats dans ces villes. La CENI doit développer une meilleure planification préalable, des espaces adéquats, et des processus de réception sûres et efficaces pour permettre une compilation rapide, sécurisée et transparente. Ces objectifs peuvent être atteints avec le choix approprié du site et la préparation adéquate pour s'assurer qu'a

leurs arrivés dans les centres de compilation, le personnel électoral et les résultats sont protégés contre toute manipulation et que leurs matériaux demeurent intacts et bien organisés. Il est important d'intégrer dans la conception physique et opérationnel des CLCR, un espace approprié et un accès discret aux témoins des partis et aux observateurs, pour chaque étape du processus de compilation.

Pour le Gouvernement et L'Assemblée Nationale

11. *Réforme de la Loi Electorale*

S'il est clair que la loi électorale actuelle ne prévoit pas une orientation appropriée à la CENI pour mettre en œuvre des mesures importantes afin d'améliorer le processus électoral, telles que décrites ci-dessus, les législateurs congolais devraient envisager des réformes juridiques visant à améliorer la transparence de la compilation des résultats des élections et leurs publications.

Le CSAC (Conseil supérieur Audiovisuel de la Communication) a été mis en place tardivement durant le cycle électoral de 2011 pour devenir pleinement opérationnel, et ses ressources doivent être à la hauteur de ses responsabilités.

12. *Le vote des Congolais à l'étranger*

La diaspora congolaise est composée de citoyens congolais très engagés en politique comme l'ont montré les nombreuses manifestations organisées au moment de la campagne. Ces congolais électeurs et éligibles devraient pouvoir exercer leur droit de vote de la même manière que les congolais résidents sur le territoire national. Il est recommandé au parlement de modifier la loi électorale pour autoriser les Congolais résidents à l'étranger de pouvoir voter pour les élections présidentielles et de leur permettre le droit de s'inscrire sur le fichier électoral au niveau de leur ambassade de résidence.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

13. Monitoring des Médias

Les médias jouent un rôle essentiel dans la vie politique d'un pays, en particulier pendant la période électorale comme un moyen pour faire connaître les campagnes électorales ainsi que pour tenir informer les électeurs de toute information concernant le vote. Le Centre félicite la création du CSAC, mais espère que sa performance sera améliorée lors des prochaines élections. Le CSAC (Conseil supérieur Audiovisuel de la Communication) a été mis en place tardivement durant le cycle électoral de 2011 pour devenir pleinement opérationnel, et ses ressources doivent être à la hauteur de ses responsabilités. Une surveillance efficace des médias ainsi que la capacité de sanctionner le cas échéant, requiert une planification préalable et des ressources. Des écarts importants dans la couverture des candidats à la présidentielle et des partis politiques démontrent que, l'information des médias congolais est biaisée et ceux-ci doit être rectifié pour fournir aux électeurs congolais une information impartiale et la capacité à faire des choix éclairés. L'impartialité du CSAC doit également être prise en considération, et avec des procédures de recours appropriées qui devraient être fournis aux partis et aux particuliers en vertu de leur examen.

14. Représentation des Femmes

La présence d'au moins 50% de femmes au parlement fait partie des engagements internationaux souscrits par la RDC. Les institutions doivent se donner les moyens d'atteindre cet objectif à l'horizon 2015. A ce titre, il est recommandé au Parlement de mettre en place des sanctions financières pour les partis et listes indépendantes qui ne présenteraient pas de femmes sur leurs listes de candidats, et d'imposer la parité stricte homme femme.

15. Financement Public

Le financement public des partis politiques sera applicable pour la première fois lors des prochaines élections présidentielles et législatives.

Les conditions pour accéder au financement des partis politiques doivent être assouplies, l'obligation d'avoir un compte bancaire avec un solde créditeur de 2.500.000FC constitue un obstacle au financement des partis les moins importants quand bien même ils auraient obtenu des sièges au parlement. Il est recommandé au parlement de diminuer voire supprimer l'obligation d'avoir une somme plancher sur un compte bancaire.

16. Dépenses de Campagne

Les dépenses de campagne permettent aux candidats d'occuper l'espace public afin de recueillir le plus de votes lors des élections. Les précédentes élections ont démontré que les dépenses des candidats sont tellement disproportionnées qu'elles introduisent des déséquilibres massifs dans la campagne. Le Centre recommande donc que le parlement établisse un seuil des dépenses de campagne pour équilibrer le poids des candidats et des partis respectifs dans la campagne électorale.

Aucune loi dans la législation congolaise ne réglemente les comptes de campagne des candidats indépendants et des partis politiques. Les montants dépensés sont inconnus et les comptes de campagne ne sont ni publiés, ni vérifiés. Le manque de publication de ces informations renforce les rumeurs d'enrichissement personnel et l'utilisation des ressources de l'Etat pour financer les campagnes électorales. Le Centre recommande au Parlement d'introduire des textes législatifs pour assurer la publication des états financiers de chaque candidat avant et après leur mandat, ainsi que la vérification par le Parlement et la publication des dépenses de campagne après un mois de la finalisation de l'élection concernée.

17. Sécurité des personnes

Les Etats doivent prendre des mesures pour promouvoir les principes de la primauté du droit, élimination de toute forme de discrimination, la sécurité des personnes et le droit à un recours effectif devant un tribunal national compétent pour les actes qui violent leurs droits et libertés. Mis à part, plusieurs incidents au cours de la



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

campagne électorale, où certains candidats et sympathisants ont été bloqués afin de les empêcher d'atteindre leur destination de rencontre, et plusieurs autres actes de violences déplorables, le processus électoral avant le jour du scrutin a été largement pacifique. La période post-electorale a été différente avec blocage et perturbation du droit des peuples pour se réunir pacifiquement et de multiples incidents de forces de sécurité tirant sur des civils non armés laissant de nombreux morts et blessés. Restrictions inacceptables à la liberté de mouvement ou de rassemblement pour le candidat à la présidentielle Tshisekedi, et autres après l'élection sont sans causes.

Le Centre recommande l'intensification des efforts en cours visant à sensibiliser les forces de sécurité aux droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que de diriger davantage de ressources pour former les forces de sécurité dans le contrôle des foules non-létales.

Pour la cour Suprême

18. *Transparence et publication des arrêts*

Le Premier Président de la Cour Suprême de Justice n'a pas été coopératif avec la mission pendant toute la durée du processus. L'unique cour chargée du traitement des contentieux de la période électorale a fait preuve d'un manque de transparence et de coopération qui ne lui permet pas de jouer pleinement son rôle d'arbitre impartial qui doit être celui du juge de dernier recours d'une élection.

19. *Etablissement de la cour constitutionnelle*

Le Centre Carter recommande au président de la république d'accélérer la mise en place de la cour

constitutionnelle, telle qu'instituer par la constitution. La formation des hauts magistrats de cette nouvelle cour à la loi électorale et aux procédures du contentieux constitutionnel afin de se doter d'une cour qui joue pleinement son rôle d'arbitre institutionnel dans le respect de la constitution de la république.

Pour le Peuple Congolais

20. *Le droit de participer aux affaires publiques*

Les Etats sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits de l'homme, mais la population a la responsabilité d'exercer ses droits. Le peuple Congolais est à féliciter pour sa participation large à un processus électoral pacifique malgré l'enregistrement de plusieurs incidents. Le processus électoral a connu un enthousiasme élevé avec la participation de 11 candidats à l'élection présidentielle et plus

de 18.500 aux élections législatives. Quelques 32.000.000 ont été inscrits dans le fichier électoral et la participation a été raisonnablement élevée avec un taux de 60 pour cent.

En outre, plusieurs dizaines de milliers de congolais ont participé à ces élections en tant qu'agents électoraux, témoins des partis politiques, observateurs non partisans et le Centre espère que ces efforts continueront de bénéficier de l'appui du gouvernement, de la CENI, des partis politiques et des bailleurs de la communauté internationale pour les prochaines élections. Il est également espéré que le nouveau gouvernement, la coalition des partis politique dans le gouvernement et l'opposition vont créer plus de structures pour le peuple congolais afin d'interagir avec son gouvernement et ses représentants élus.

Le peuple Congolais est à féliciter pour sa participation large à un processus électoral pacifique malgré l'enregistrement de plusieurs incidents.



APPENDIX A

REMERCIEMENTS

Le Centre Carter reconnaît avec gratitude le soutien des organisations et des individus dont les contributions ont permis la mise en place de la mission d'observation électorale en République démocratique du Congo. L'Agence pour le Développement International Américaine (USAID) et l'Ambassade Royale des Pays-Bas ont poursuivi leurs soutien solide pour les missions du Centre Carter. Leurs contributions ont permis un engagement soutenu du Centre Carter en RDC à partir de Août 2011 à Février 2012.

La mission d'observation internationale du Centre Carter remercie tout le personnel de la maison des droits de l'homme du centre carter à Kinshasa en particulier sa directrice Sophie Borel Ghosn.

Le Centre exprime sa gratitude au Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Commission Electorale Nationale Indépendante d'avoir invité le Centre Carter à observé les élections. Le centre remercie la collaboration de toutes les organisations de la société civile rencontrées et reconnaît la contribution spécifique des observateurs congolais nationaux, et leur rôle important dans le témoignage du deuxième vote présidentielle et législatives dans leur pays depuis que la fin de la guerre récente.

L'efficacité de la mission du Centre Carter est un produit de l'excellent personnel et le leadership dont le dévouement a toujours donné une excellente représentation au Centre. Un merci tout spécial va à Son Excellence Rupiah Banda, ancien président de la Zambie, pour son temps et l'expérience au service de la mission ainsi que pour le Vice président du Programme Paix du Centre Carter Dr John Stremlau.

La directrice du bureau de la mission d'observation internationale Baya Kara a mené un travail remarquable à Kinshasa qui a fonctionné de manière efficace dans un environnement fluide et des défis

logistiques importants. La mission du responsable de la sécurité Jules Lalancette était de concevoir et de gérer la sécurité pour une mission de plus de 60 membres, y compris les observateurs, le personnel et les dirigeants de la mission. Pedro Teixeira a servi comme directeur des opérations, assurant ainsi la gestion du bureau et les opérations de transport et d'hébergement des observateurs. Le soutien logistique a été fourni par Augustin Kibassa. L'analyste juridique Stéphane Mondon a contribué par son expertise juridique et la connaissance des processus électoraux en RDC. Valerie Harden a été OLT Coordinatrice gérant ainsi le déploiement et le compte rendu des observateurs à long terme. Un soutien supplémentaire a été fourni par Eugène Salamu – sur les questions financières, Anne-Marie Bipendu - agent administratif, et Christian Bisimwa Mulume - attaché de presse.

Le Centre Carter remercie les Observateurs à long terme pour leur précieux travail en fournissant des rapports d'analyse politiques très riches dans des conditions diverses et incertaines à travers les provinces où ils étaient déployés, ce qui démontre un engagement profond de leur part envers la réussite de la mission du Centre Carter et de l'approfondissement de la démocratie dans la République démocratique du Congo.

Le Programme pour la démocratie du Centre Carter à Atlanta avait la responsabilité globale de la gestion du projet en RDC, en commençant par l'évaluation initiale en mai 2011. Le projet a été géré par le directeur associé Dr David Pottier. Un certain nombre de personnel et les stagiaires ont apporté un soutien crucial à la mission, y compris Jennifer Russi, Tynesha Green, Olivia Fernandez Owens, Rahul Garabadu, Anna Taquet, et Gina Chirillo. Ils ont contribué à la bonne exécution de la mission par le biais de la logistique, la recherche, et la préparation à la fois de



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

la délégation à Atlanta et sur le terrain en République démocratique du Congo pendant les élections. Sans cette équipe y compris les stagiaires, le Centre n'aurait pas été en mesure de mettre en œuvre un tel projet avec succès.

Ce rapport a été écrit par Baya Kara, Valerie Harden, et Stéphane Mondon basée sur la contribution de toute la délégation. David Pottie, David Carroll, Jennifer Russi et Raleigh Quesenberry édité et préparé la version finale du rapport.



APPENDIX B

TERMES ET ABBRÉVIATIONS

AMP	Alliance pour la Majorité Présidentielle	JMAC	Joint Mission Analysis Center (Mission Jointe Centre Analyse)
BV	Bureau de Vote	MLC	Movement pour la Liberation du Congo
CEI	Commission Electorale Independante	MP	Majorite Presidentielle (a remplacé AMP en 2011)
CENI	Commission Electorale Nationale Independante (a remplacé la CEI en 2010)	MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unis au Congo
CEJP	Commision Episcopale Justice et Paix	MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unis pour la Stabilisation au Congo (a remplacé la MONUC en 2010)
CLCR	Commission Locale de Compilation des Résultats	PALU	Parti unifie des Lumumbist
CNCR	Commission Nationale de Compilation des Résultats	PPRD	Parti Pour Réconciliation et la Démocratie
CSAC	Conseil Superieur de l'Audio visuel et de la Communication (a remplacé la HAM en 2011)	RENOSEC	Reseau National des Observateurs en Systeme Electoral au Congo
CSJ	Cour Suprême de Justice	SADC	South African Development Community (Commune de developpement Sud Africaine)
CV	Centre de Vote	SRSG	Representant Special du Secetaire Genral
EISA	Election Institute for Southern Africa (Institut des Elections en Afrique du Sud)	UDPS	Union pour la Democratie et le Progres Social
UEMOE	EU Mission d'Observation Electorale	UNC	Union pour la Nation congolaise
FARDC	Force Armée de la République Démocratique du Congo	RCD	Rassemblement des Congolais Democrate
GSSP	Garde Presidentielle	PNC	Police Nationale Congolaise
HAM	Haute Autorite des Médias	PNUD	Programme des Nations Unis pour le Developpement
IFES	International Foundation for Election Systems (Fondation Internationale pour les Systemes Electorales)		



APPENDIX C LETTRES D'INVITATION

 **REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**
COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE
C. E. I. 

Le Président

Kinshasa, le **16 FEV. 2011**

N/Réf : 064 /cei-rdc/CAB-Prés/11.
V/Réf. :

✓ A Monsieur le Président
Centre Carter
One Copenhill
453 Freedom Parkway
Atlanta, GA 30307
U S A.

Monsieur le Président,

Concerne : Observation et appui au processus électoral.

Nous vous remercions, une fois de plus, pour votre soutien au processus électoral en République Démocratique du Congo en général et à la Commission Electorale Indépendante (CEI) en particulier, avant et pendant les élections de 2006, à travers la mission d'observation électorale qui avait été déployée par le Centre Carter.

Dans la perspective de la tenue des élections présidentielle et législatives au cours du cycle électoral 2011 – 2013, nous apprécierons de bénéficier encore une fois de l'expertise et de l'appui du Centre Carter par :

- l'envoi d'une mission d'observation électorale ;
- le renforcement des capacités de la Société Civile ainsi que des autres acteurs impliqués dans le processus électoral.

Bien évidemment, nous pourrions aux formalités d'accréditation d'usage conformément à la législation en vigueur dont vous avez eu connaissance à l'occasion du déploiement de votre équipe pendant les dernières élections.

En attendant, nous nous tenons à votre disposition pour fournir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.


Abbé Apollinaire MUHOLONGU MALUMALU

Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa / Gombe
Immeuble C.E.I. (ex-BCCE en face du Building ONATRA)
Tél : 00 (243) 81 81 10 813 - Fax : 001 77 55 99 66 06
E-mail : cei-rdc@yahoo.fr ; ceicabinet@yahoo.fr ; Site Web : www.cei-rdc.cd



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

2^e JUN 2011

 **REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI 

Le Président

Kinshasa, le 16 JUN 2011

N/Réf : 116.../CENI-RDC/CAB-PRES/Sec-2/11.
V/Réf. :

**A Mme Sophie BOREL GHOSN Directrice
du Bureau du Centre Carter
à Kinshasa-Limete.**

Concerne : Invitation à observer le cycle électoral 2011-2013

Madame la Directrice,

La Commission Electorale Nationale Indépendante a le plaisir de vous adresser une invitation officielle en vue de l'observation par le **Centre Carter** du deuxième cycle électoral 2011-2013 qui couvre la révision du fichier électoral qui tend vers la fin ainsi que les élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

La CENI attache une importance capitale à la surveillance indépendante des opérations électorales par les observateurs nationaux et internationaux dont les rapports d'observation peuvent apporter une crédibilité aux résultats des scrutins.

Je joins à la présente une copie du calendrier électoral publié par le Bureau de la CENI le 30 avril 2011, avec le souhait ardent que votre organisme puisse assurer une observation à long terme qui présente l'avantage de couvrir les étapes essentielles du processus électoral.

Vous remerciant pour votre apport positif dans l'observation des élections de 2006 et 2007 ainsi que pour votre implication dans le cycle en cours, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président en mission

DJOLI ESENG'EKELI Jacques
Vice-Président



Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa / Gombe
Immeuble CENI (ex-BCCE en face du Building ONATRA)

20 JUN 2011



APPENDIX D

Liste de la Délégation

CHEFS DE DELEGATION

His Excellency Rupiah Banda, Ancier Président de la Zambie, Zambie

Dr. John Stremlau, Vice President du programme Paix, Centre Carter, Etats Unis

OBSERVATEURS

Firouzeh Afsharnia, Observatrice Long Terme, Etats Unis / Iran

Euloge Aidasso, Benin

Koffi Anzoua, Observateur Long Terme, Cote d'Ivoire

Ousmane Aouta, Niger

Jean Paul Ombi Bangaya, République Centre Africaine

Idiatou Barry, Guinée

Raymond Beherou, République Centre Africaine

Laura Bennison, Observatrice Long Terme, Ireland

Stephanie Berry, Observatrice Long Terme, Switzerland / Allemagne

Gert Binder, Austria

Anuradha Chakravarty, University of South Carolina, India

Oley Cole, Observatrice Long Terme, Gambie

Mvemba Dizolele, Etats Unis

Tiago Faia, Portugal

Silvia de Felix, Espagne

Idrissa Hassane, Observateur Long Terme, Niger

Helene Helbig de Balzac, Belgique

Marta Iniguez de Heredia, Observatrice Long Terme, Espagne

Edward Horgan, Irelande

Ahmad Issa, Liban / France

Adingra Kakou, Cote d'Ivoire

Fahiraman Kone, Cote d'Ivoire

Jean Bosson Kouadio, Cote d'Ivoire

Jerry Kovacs, Canada

Jean-Paul Lamah, Observateur Long Terme, Guinée

Jean-Jacques Lauzier, Observateur Long Terme, Canada

Max Lockie, Observateur Long Terme, Etats Unis

Marta Martinelli, Italie

Pippa Matthews, Irelande

Mallé Mbow, Senegal

Georgia McPeak, Etats Unis

Ronald Mininger, Etats Unis

Arba Murati, Albanie

Said Nassar, Observateur Long Terme, les Comores

Theodore Ndione, France

Alfredo Nicoletti, Observateur Long Terme, Italie

Curtis Palmer, Observateur Long Terme, Canada

Olivier Pohlier, Observateur Long Terme, France



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Allyson Quijano, Observatrice Long Terme,
Etats Unis

Eric Lee Reynolds, Observateur Long Terme, Etats
Unis / France

Natasha Rothchild, Etats Unis

Kate Rougvie, Observatrice Long Terme, Scotland

Luca Di Ruggiero, Observateur Long Terme, Italie

Laura Salich, Observateur Long Terme, Espagne

Christine Seisun, Etats Unis/Switzerland

Andre Michel Simon, France

Colin Smith, Irlande

Marianne Stone, Etats Unis

Genevieve Swedor, Switzerland/Nigeria

Carolein van Ham, Pays Bas

Judith Vorrath, Allemagne

Amboko Wameyo, Observatrice Long Terme, Kenya

Erinn Wattie, Canada

Annegret Werner, Allemagne

Philippe Woerth, France

Khalil Zerargui, France

CARTER CENTER STAFF — KINSHASA

Anne-Marie Bipendu, Assistante Administrative,
RDC

Christian Bisimwa Mulume, Chargé des Médias ,
RDC

Valerie Harden, Coordinatrice des LTO, Etats Unis

Baya Kara, Directrice du Bureau, Algeria

Augustin Kibassa, Assistant logistic, RDC

Jules Lalancette, Responsable Sécurité, Canada

Stephane Mondon, Analyste Légal, France

Eugene Salamu, Chargé des Finances, RDC

Pedro Teixeira, Directeur des Operations, Portugal

CARTER CENTER STAFF — ATLANTA

Gina Chirillo, Interne, Programme des droits de
l'homme, Etats Unis

Olivia Owens, Analyst des Finances, Programme
Paix, Etats Unis / Burundi

David Pottie, Directeur Associe, Programme
Démocratie, Canada

Jennifer Russi, Assistante du Coordinateur
Programme, Programme Démocratie, Etats Unis

Anna Taquet, Interne, Programme Démocratie, Etats
Unis/France



APPENDIX E

FICHES D'OBSERVATION

Ouverture

Fiche 1 - OUVERTURE			
Equipe n°	Nom de l'observateur rédacteur		
Heure d'arrivée		de départ	
Province		Circonscription	
Nom du Centre de Vote		No du BV	
Nombre d'électeurs inscrits (liste d'émargement)			
Nombre de bulletins reçus			
Nombre d'inscrits sur la liste de dérogation			
Nombre d'électeurs sur la liste des omis			
Nombre de votants au moment du départ (total 2 listes d'émargement)			
ENVIRONNEMENT			
1 Il y a-t-il présence de propagande électorale à moins d'une centaine de mètres du BV?		OUI	NON
2 Avez vous constaté des cas d'intimidation ou de perturbation des opérations?			
a) En dehors du BV			
b) A l'intérieur du BV			
3 La liste des électeurs était-elle affichée à l'extérieur du BV?			
4 Il y a-t-il présence de propagande électorale à l'intérieur du BV?			
5 Le code du BV est-il affiché visiblement?			
MEMBRES DE BV ET PROCEDURES D'OUVERTURE			
6 Le président, 2 assesseurs, 1 secrétaire et 1 assesseur suppléant étaient-ils présents au moment de l'ouverture du BV? Si non, précisez:		OUI	NON
a) Président			
b) Assesseur 1			
c) Assesseur 2			
d) Secrétaire			
e) Ass Sup			
7 Est-ce qu'au moins un membre du BV est une femme?			
8 Est-ce que le Président du BV est une femme?			
9 Des témoins de partis politiques étaient-ils présents au moment de l'ouverture? Si oui, précisez:			
a) PPRD			
b) RCD			
c) UNC			
d) PALU			
e) UDPS			
10 Un témoin de parti politique a-t-il été empêché d'observer un BV? Si oui, quel parti?			
11 Des observateurs domestiques étaient-ils présents?			
12 Est-ce que du matériel essentiel était manquant?			
a) Bulletins			
b) Urnes			
c) Isoloir			
d) Encre indélébile			
e) PVs			
f) Sceaux			
g) Liste d'électeurs			
13 De combien d'urnes le BV dispose-t-il en tout?			
14 Le CV a-t-il des urnes de réserve en cas de carence?			
15 Les bulletins ont-ils été comptés avant le début des opérations?			
16 Le nombre de bulletins reçu est-il suffisant par rapport au nombre d'électeurs attendus?			
17 L'urne a-t-elle été présentée vide à toutes les personnes présentes?			
18 L'urne a-t-elle été scellée avant le début du vote?			
19 Les témoins ont-ils eu la possibilité de mentionner des observations, réclamations ou contestations dans le PV des opérations de vote?			



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Ouverture (suite)

The Carter Center - Elections Présidentielles et Législatives 2011 RDC			
20 Les témoins ont-ils fait des réclamations ou contestations?	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
21 Y a-t-il des réclamations inscrites au Procès Verbal (PV)?	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
22 La possibilité d'inscrire une réclamation existe-t-elle?	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
23 Vous a-t-on fait part de réclamation pertinente oralement? Si oui,	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
a) Electeur	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
b) Témoin	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
c) Observateur	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
d) Autre	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
24 Le bureau a-t-il ouvert entre 6.00 et 6.30? Si non, précisez	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
a) Entre 06.30 et 07.00	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
b) Après 07.00	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
25 Les membres du BV, les témoins de partis politiques, les observateurs nationaux, et les journalistes ont-ils pu voter avant l'ouverture du BV?	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
26 Le BV dispose-t-il d'un moyen de communication?	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
SECURITE			
27 Le BV/CV est-il sécurisé par des policiers?	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
28 Le BV/CV est-il sécurisé par des militaires?	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
29 Le comportement des services de sécurité présents est-il susceptible d'intimider ou d'influencer les électeurs?	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>		
EVALUATION GENERALE			
30	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
a) Bonne: Les procédures ont été globalement suivies	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
b) Satisfaisante: Des problèmes mineurs non susceptibles d'affecter le résultat	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
c) Pauvre: Problèmes susceptibles d'affecter les résultats	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		
COMMENTAIRES			



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Opérations de Vote

Fiche 2 - OPERATIONS DE VOTE			
Equipe n°	Nom de l'observateur rédacteur		
Heure d'arrivée		de départ	
Province		Circonscription	
Nom du Centre de Vote		No du BV	
Nombre d'électeurs inscrits (liste d'émargement)			
Nombre de bulletins reçus			
Nombre d'inscrits sur la liste de dérogation			
Nombre d'inscrits sur la liste des omis			
Nombre de votants au moment du départ (total 2 listes d'émargement)			
ENVIRONNEMENT			
	OUI	NON	N/A
1 Il y a-t-il présence de propagande électorale à moins d'une centaine de mètres du BV?			
2 Avez vous constaté des cas d'intimidation ou de perturbation des opérations?			
a) En dehors du BV			
b) A l'intérieur du BV			
3 La liste des électeurs était-elle affichée à l'extérieur du BV?			
4 Il y a-t-il présence de propagande électorale à l'intérieur du BV?			
5 Le code du BV est-il affiché visiblement?			
MEMBRES DE BV ET PROCEDURES DE VOTE			
	OUI	NON	N/A
6 Le président, 2 assesseurs, 1 secrétaire et 1 assesseur suppléant étaient-ils présents à votre arrivée. Si non, précisez qui est manquant:			
a) Président			
b) Assesseur 1			
c) Assesseur 2			
d) Secrétaire			
e) Ass Sup			
7 Est-ce qu'au moins un membre du BV est une femme?			
8 Est-ce que le Président du BV est une femme?			
9 Des témoins de partis politiques sont-ils présents à votre arrivée? Si oui, précisez:			
a) PPRD			
b) RCD			
c) UNC			
d) PALU			
e) UDPS			
f) Autres (Précisez)			
10 Un témoin de parti politique a-t-il été empêché d'observer un BV? Si oui, quel parti?			
11 Des observateurs domestiques étaient-ils présents?			
12 Est-ce que du matériel essentiel était manquant?			
a) Bulletins			
b) Urne			
c) Isoloir			
d) Encre indélébile			
e) PVs			
f) Sceaux			
g) Liste d'électeurs			
13 De combien d'urnes le BV dispose-t-il en tout?			
14 Le CV a-t-il des urnes de réserve en cas de carence?			
15 Le nombre de bulletins reçus est-il suffisant par rapport au nombre d'électeurs attendus?			
17 L'emplacement de l'isoloir permet-il de garantir le secret du vote?			
18 L'urne est-elle correctement scellée?			
19 Les témoins et observateurs ont-ils eu la possibilité de mentionner des observations, réclamations ou contestations dans le PV des opérations de vote?			

(suite)



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Opérations de Vote (suite)

20 Les témoins et observateurs ont-ils fait des réclamations ou contestations?		
21 Y a-t-il des réclamations inscrites au Procès Verbal (PV)?		
22 La possibilité d'inscrire une réclamation existe-t-elle?		
23 Vous a-t-on fait part de réclamation pertinente oralement? Si oui, qui?		
a) Electeur		
b) Témoin		
c) Observateur		
d) Autre		
24 Le bureau a-t-il ouvert entre 6.00 et 6.30? Si non, précisez		
a) Entre 06.30 et 07.00		
b) Après 07.00		
25 Le BV dispose-t-il d'un moyen de communication?		
PROCEDURES DE VOTE		
26 Le code du BV est-il affiché visiblement?		
27 L'identité des électeurs est-elle vérifiée?		
28 La présence de l'électeur sur la liste d'émargement est-elle vérifiée?		
29 Vérifiez-vous l'absence de trace d'encre sur les mains des électeurs?		
30 Le bulletin est-il signé par le président du BV?		
31 L'électeur est-il correctement informé des modalités du vote?		
32 Des électeurs ont-ils eu recours à une autre personne pour les assister?		
33 Une même personne a-t-elle assistée plusieurs électeurs?		
34 Avez-vous observé des cas où la liste d'émargement n'a pas été signée?		
35 Avez-vous observé des cas de vote familial?		
36 Avez-vous observé des cas d'électeurs dont le doigt n'est pas encré après le vote?		
37 Un électeur s'est-il vu refuser le droit de vote dans le BV? Si oui pour quelle raison?		
a) Son nom n'est pas sur la liste et ne remplit pas les conditions du vote par dérogation?		
b) Il n'a pas sa carte d'électeur?		
c) Son doigt est déjà marqué avec de l'encre indélébile?		
d) Autre? Précisez		
38 Le personnel du BV avait-il un comportement susceptible de faire douter de son impartialité?		
39 Il y a-t-il une liste qui permet à l'électeur de s'enregistrer si son nom ne figure pas sur la liste électorale? (hormis les cas de vote par dérogation)		
40 Combien d'électeurs ont voté par dérogation dans le BV?		
SECURITE		
41 Le BV/CV est-il sécurisé par des policiers?		
42 Le BV/CV est-il sécurisé par des militaires?		
43 Le comportement des services de sécurité présents est-il susceptible d'intimider ou d'influencer les électeurs?		
EVALUATION GENERALE		
44		
a) Bonne: Les procédures ont été globalement suivies		
b) Satisfaisante: Des problèmes mineurs non susceptibles d'affecter le résultat		
c) Pauvre: Problèmes susceptibles d'affecter les résultats		
COMMENTAIRES		



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Fermeture et Dépouillement

Fiche 3 - FERMETURE ET DEPOUILLEMENT			
Equipe n°	Nom de l'observateur rédacteur		
Heure d'arrivée de départ			
Province	Circonscription		
Nom du Centre de Vote	No du BV		
Nombre d'électeurs inscrits (liste d'émargement)			
Nombre de bulletins reçus			
Nombre d'inscrits sur la liste des omis			
Nombre de votants ayant signé la liste d'émargement à la fermeture du BV			
FERMETURE			
	OUI	NON	N/A
1 Le président a-t-il annoncé la fermeture du BV 11.00 après l'heure officielle d'ouverture?			
2 Tous les électeurs présents à l'annonce de la fermeture ont-ils été autorisés à voter?			
3 Des électeurs non présents à l'heure d'annonce de la fermeture ont-ils été admis à voter?			
4 Le PV des opérations de vote a-t-il été rempli?			
5 Le président a-t-il désigné 5 électeurs pour observer le dépouillement?			
DEPOUILLEMENT			
	OUI	NON	N/A
6 Des personnes non autorisées ont-elles assisté au dépouillement?			
7 Le BVD dispose-t-il du matériel suivant pour procéder au dépouillement?			
a) PV de dépouillement			
b) Fiche de pointage			
c) Fiche de résultats			
d) Enveloppes pour constituer les différents plis			
e) Fiche de pointage			
8 Est-ce qu'au moins un membre du BVD est une femme?			
9 Est-ce que le Président du BVD est une femme?			
10 Des témoins de partis politiques sont-ils présents lors du dépouillement? Si oui, précisez			
a) PPRD			
b) RCD			
c) UNC			
d) PALU			
e) UDPS			
f) Autres (Précisez)			
11 Un témoin de parti politique a-t-il été empêché d'observer le dépouillement? Si oui, quel parti?			
12 Des observateurs domestiques étaient-ils présents?			
13 Les bulletins ont-ils été comptés un à un à la sortie de l'urne?			
14 Le nombre de votants inscrits sur le PV des opérations de vote correspond-il au nombre de bulletins présents dans l'urne?			
15 Le premier assesseur a-t-il lu à haute voix chaque bulletin?			
16 Il y a-t-il eu des contestations sur la qualification des bulletins nuls?			
17 Il y a-t-il eu concertation sur la question de la validité de certains bulletins?			
18 La fiche de pointage a-t-elle été correctement remplie?			
19 Ont-elles été mentionnées au PV?			
20 Des témoins ont-ils reçu copie des PVs?			
21 Les résultats ont-ils été affichés devant le BVD?			
22 Tous les bulletins valables, nuls et non utilisés ont-ils été mis dans le pli numéro 1?			
23 Le CBVD a-t-il transmis les 4 plis au CCVD?			
PLAINTES ET RECLAMATIONS			
24 Y a-t-il des réclamations inscrites au Procès Verbal (PV)?			

(suite)



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Fermeture et Dépouillement (suite)

25 La possibilité d'inscrire une réclamation au PV existe t'elle?		
26 Vous a t'on fait part de réclamation oralement? <i>Si oui</i> ,		
a) Représentant		
b) Observateur		
c) Autre		
SECURITE		
27 Le BV/CV est-il sécurisé par des policiers?		
28 Le BV/CV est-il sécurisé par des militaires?		
29 Le comportement des services de sécurité présents est-il susceptible d'intimider ou d'influencer le personnel du CVD?		
EVALUATION GENERALE		
30		
a) Bonne: Les procedures ont été globalement suivies		
b) Satisfaisante: Des problèmes mineurs non susceptibles d'affecter le résultat		
c) Pauvre: Problèmes susceptibles d'affecter les résultats		
COMMENTAIRES		



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

CLCR

Fiche 4 - CLCR			
Equipe n°	Nom de l'observateur rédacteur		
Heure d'arrivée de départ			
Province			Circonscription
Nom du CLCR			No du CLCR
Nombre de plis présidentiels recus			
Nombre de plis législatifs recus			
Nombre de plis présidentiels traités			
Nombre de plis législatifs traités			
Nombre de BVD du ressort de ce CLCR			
CENTRALISATION			
			OUI NON N/A
1 Le chargé d'enregistrement remplit-il systématiquement le registre de réception des plis?			
2 L'opérateur de saisie enregistre-t-il les données du registre de réception dans une base de donnée informatique?			
3 Les plis destinés à la CENI, CSJ, et SEP sont ils triés pour être envoyés vers le poste d'archivage?			
4 Les BVD non ouverts sont ils comptabilisés?			
5 Si oui, combien de BVD non ouverts ont été comptabilisés au moment de votre observation?			
6 Les plis sont ils transmis régulièrement au poste collationnement?			
COLLATIONNEMENT			
			OUI NON N/A
6 Le chargé de numérotation attribue-t-il un numéro d'ordre aux plis recus par type d'élection?			
7 Le chargé de classement classe-t-il les plis par circonscription et type d'élection?			
8 Les plis sont ils transmis régulièrement au poste dépouillement?			
DEPOUILLEMENT			
			OUI NON N/A
10 Des témoins de partis politiques étaient-ils présents? Si oui, précisez lesquels			
a) PPRD		f) Autres	
b) RCD			
c) UNC			
d) PALU			
e) UDPS			
11 Les plis de l'élection présidentielle sont ils traités en premier?			
12 Un numéro séquentiel est il attribué à chacune des pièces contenues dans le pli à l'exception des bulletins?			
13 Un numéro séquentiel est il écrit sur la ou les enveloppe(s) contenant les bulletins?			
14 Combien de fiches de reconstitution de résultats ont elles été établies à votre arrivée?			
15 Combien de BV ont nécessités un recomptage?			
16 Combien de fiches de résultats ont elles été traitées à votre arrivée?			
17 Les témoins ont ils été présents lors des opérations de recomptage?			
18 Les témoins et observateurs ont-ils eu la possibilité de vérifier la conformité de la fiche de résultats avec la trace de saisie après apurement?			
COMPILATION ET APUREMENT			
			OUI NON N/A
19 Combien de fiches de reconstitution de résultats ont été enregistrées au registre de réception du poste compilation?			
20 Les fiches de résultats sont elles saisies sur ordinateur?			

(suite)



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

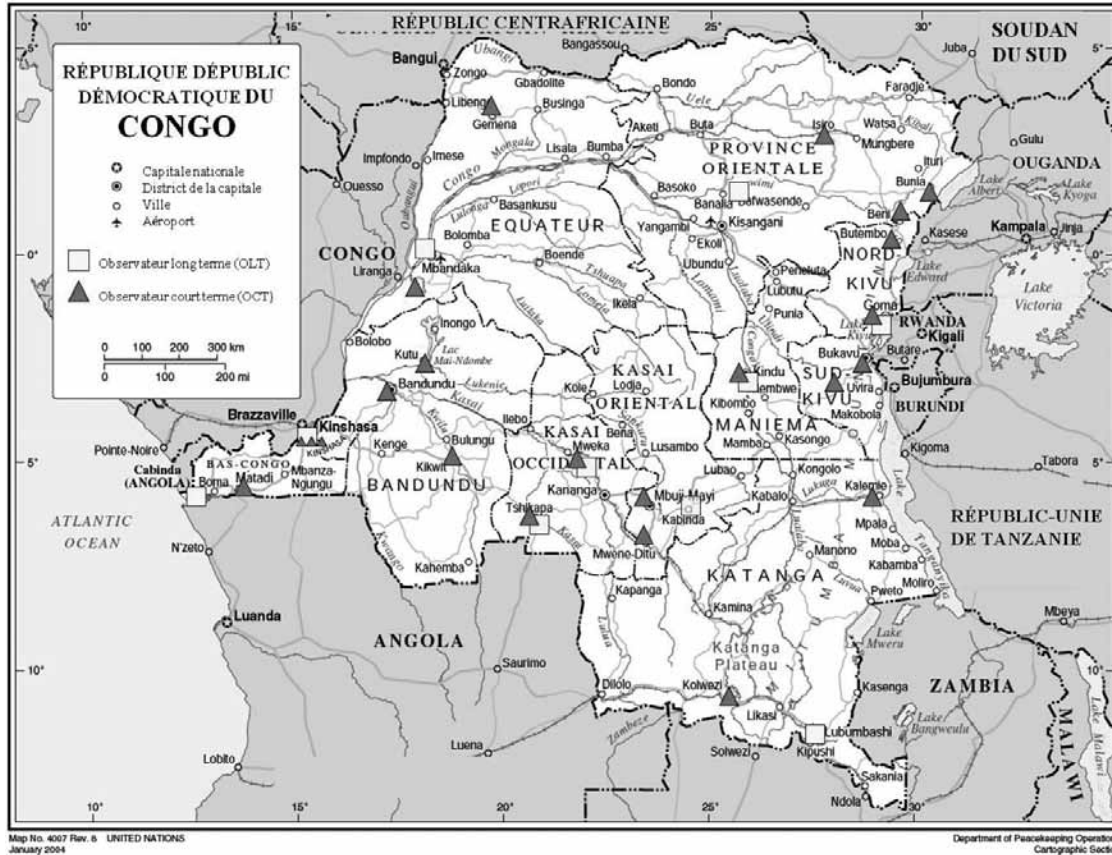
CLCR (suite)

21 Combien de cas de non conformités ont-elles été constatés au poste apurement? _____													
ARCHIVAGE													
22 La réception des plis se fait-elle de manière ordonnée?	<table border="1"><thead><tr><th>OUI</th><th>NON</th><th>N/A</th></tr></thead><tbody><tr><td>☐</td><td>☐</td><td></td></tr><tr><td>☐</td><td>☐</td><td></td></tr><tr><td>☐</td><td>☐</td><td></td></tr></tbody></table>	OUI	NON	N/A	☐	☐		☐	☐		☐	☐	
OUI	NON	N/A											
☐	☐												
☐	☐												
☐	☐												
23 L'emplacement choisi permet-il d'assurer l'intégrité physique des documents archivés?	☐												
24 Les plis sont-ils classés systématiquement?	☐												
25 A quelle fréquence les différents plis sont envoyés à leurs destinataires?	☐												
a) CENI _____													
b) SCSJ _____													
c) SEP _____													
EQUIPEMENTS ET COMMUNICATION													
26 Le CLCR est-il doté d'un ordinateur personnel?													
27 Le CLCR est-il doté d'un VSat?													
28 Le CLCR est-il doté d'un Weymar?													
SECURITE													
29 Le CLCR est-il sécurisé par des policiers?	<table border="1"><thead><tr><th>OUI</th><th>NON</th></tr></thead><tbody><tr><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>☐</td><td>☐</td></tr></tbody></table>	OUI	NON	☐	☐	☐	☐	☐	☐				
OUI	NON												
☐	☐												
☐	☐												
☐	☐												
30 Le CLCR est-il sécurisé par des militaires?	☐												
31 Le comportement des services de sécurité présents est-il susceptible d'intimider ou d'influencer le personnel du CLCR?	☐												
EVALUATION GENERALE													
32	<table border="1"><thead><tr><th>OUI</th><th>NON</th></tr></thead><tbody><tr><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>☐</td><td>☐</td></tr></tbody></table>	OUI	NON	☐	☐	☐	☐	☐	☐				
OUI	NON												
☐	☐												
☐	☐												
☐	☐												
a) Bonne: Les procédures ont été globalement suivies													
b) Satisfaisante: Des problèmes mineurs non susceptibles d'affecter le résultat													
c) Pauvre: Problèmes susceptibles d'affecter les résultats													
COMMENTAIRES													



APPENDIX F

PLAN DE DÉPLOIEMENT





APPENDIX G

DÉCLARATIONS ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL ATLANTA, GA 30307

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

17 août 2011

CONTACTS: Atlanta, Deborah Hakes +1 404 420 5124; Kinshasa, Baya Kara +243-812-407-659

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Répondant à l'invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante et avec l'accord favorable des partis politiques, le Centre Carter lance officiellement une mission d'observation internationale en République Démocratique du Congo pour les élections du 28 Novembre 2011.

Le déploiement précoce des observateurs long terme permettra au Centre Carter de suivre les préparatifs pré-électoraux et les activités de campagne ainsi que de rencontrer les organisations de la société civile congolaise et les organisations internationales.

Le Center Carter suivra de près les développements d'ordre juridique et politique qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur le processus électoral. Un partenariat avec des organisations nationales est également envisagé afin de renforcer leurs capacités en matière d'observation des élections.

« Le Centre Carter espère que cette mission électorale va rassurer le peuple congolais quant à la tenue d'élections démocratiques et crédibles, des élections qui demeurent importantes pour la communauté internationale. Notre évaluation vise à renforcer les efforts des différents acteurs du processus électoral pour des élections répondant aux normes internationales, » a déclaré la Directrice du bureau de la mission d'observation international du Centre Carter, Baya Kara.

Le Centre Carter a déployé dix observateurs long terme de neuf nationalités différentes sur six provinces en RDC pour s'enquérir sur terrain des activités de la commission électorale, des partis politique, des organisations de la société civile, de la communauté internationale ainsi que d'autres missions d'observations nationales et internationales. Leur déploiement coïncide avec l'ouverture des bureaux d'enregistrement des candidats et l'adoption des annexes de la loi électorale. Un bureau de coordination a également été établi à Kinshasa pour guider la mission d'observation internationale.

Ces observateurs seront rejoints par un deuxième groupe de dix membres au mois de septembre. Quarante autres membres seront également déployés en court terme avant les



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

élections. Le Centre Carter publiera de manière régulière sur son site internet des déclarations publiques sur le déroulement des activités électorales.

Le Centre Carter mène ses activités d'observation conformément aux standards internationaux pour le suivi des élections élaborés dans « La déclaration de principes pour l'observation internationale des élections » et le code de bonne conduite, adoptés par les Nations Unies en 2005 et approuvés par 37 groupes d'observation électorale. Le Centre Carter évalue le processus électoral selon le droit applicable en RDC et ses obligations suivant les accords régionaux et internationaux pour la tenue d'élection démocratique.

Présent en RDC depuis les élections présidentielles et législatives de 2006, le Centre Carter a ouvert à Kinshasa, la Maison des droits de l'homme en 2007 pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme et les organisations et institutions œuvrant dans le domaines de la protection et la promotion des droits de l'homme.

#####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir »

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs dans les pays en développement à l'accroissement de la production des récoltes. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des Etats Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

THE
CARTER CENTER



Première déclaration pré-électorale du Centre Carter sur Les préparatifs en République Démocratique du Congo

17 octobre 2011

Le Centre Carter a suivi de près la mise en œuvre du calendrier électoral publié par la Commission nationale électorale indépendante (CENI) en avril 2011. L'enrôlement des électeurs prévu pour le 28 Février 2011 a été reporté au mois de juin. La publication tardive des annexes de la loi électorale, qui déterminent le nombre de sièges parlementaires par circonscription a retardé la révision et la validation des 32.024.640 électeurs inscrits sur le fichier électoral. Le retard de publication de la liste électorale, ne donne pas l'opportunité à la population de confirmer ou de corriger les détails de leurs enrôlement et alimente les préoccupations des partis d'opposition au sujet de la qualité du fichier électoral et peut remettre en cause la crédibilité globale de la liste électorale. La CENI doit prendre des mesures rapides et convaincantes pour assurer la transparence et la crédibilité du fichier électoral pour répondre à l'obligation de l'Etat d'assurer le droit à tout les électeurs éligibles d'être inscrits.

La CENI et ses partenaires, notamment la Mission des Nations Unies au Congo (MONUSCO) qui fournit un appui d'assistance notamment le transport aérien pour la distribution du matériel électoral, sont soumis à la pression du temps pour assurer la distribution en temps opportun de tous les matériaux nécessaires pour l'élection présidentielle et les élections législatives du 28 novembre. Le nombre très élevé des candidats aux législatives arrêté à 18.386, crée un défi majeur pour la conception, l'impression et la distribution des bulletins de vote. Par ailleurs, la production des urnes accommodée à la taille des bulletins de vote est toujours en cours. Ces derniers éléments et le retard de réalisation de certaines tâches logistiques constituent une menace sérieuse pour la tenue des élections à la date prévue. Si un délai devient nécessaire, le Centre Carter exhorte la CENI à consulter ses partenaires, y compris les candidats présidentiels et les partis politiques, dès que possible, pour redéfinir un nouveau calendrier alternatif et réaliste, et annoncer une nouvelle date pour les élections.

Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre l'éducation civique ainsi que la sensibilisation des électeurs avant le jour du scrutin. La CENI, éventuellement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), devrait établir un programme d'activités mené à travers le pays par divers organismes afin d'identifier rapidement les lacunes d'éducation surtout dans les zones mal desservies, comme déjà fait en 2006 par la précédente commission électorale.

La campagne électorale débute officiellement le 28 octobre, cependant les partis politiques et les candidats à la présidentielle sont déjà actifs dans de nombreuses provinces du pays.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Plusieurs incidents d'intimidation et de violence ont été enregistrés et à signaler que le code de bonne conduite n'a pas été signé par tous les partis. Bien que, la concurrence soit de mise dans une élection, la CENI, les candidats à la présidentielle et les membres des partis politiques doivent doubler d'efforts pour une meilleure communication dans le respect des lois et des procédures pour la tenue d'une élection apaisée. La RDC est un pays grand et fracturé avec un passé violent et la poursuite des conflits à l'Est du pays. Ce contexte difficile à comprendre, et qui peut être exploité à des fins électorales, peut mettre en péril la tenue de véritables élections démocratiques. Tous les contentieux électoraux relatifs aux élections présidentielles et législatives sont jugés par la Cour Suprême, il y a un besoin urgent, de renforcement de capacité des ressources humaines et de l'expertise de la Cour pour le traitement des contentieux électoraux.

La Mission d'Observation Internationale du Centre Carter

Suite à l'invitation du président de la CENI, le Centre Carter a mené une mission d'évaluation en avril 2011, pour rencontrer les acteurs Congolais concernant l'environnement électoral et les préparatifs en cours pour les prochaines élections. Le 16 juillet 2011, la CENI a invité officiellement le Centre Carter pour observer les élections présidentielles et législatives de 2011. Avec les forts encouragements des partis politiques, groupes de la société civile et des représentants de la communauté internationale, le Centre Carter a mis en place, le 1^{er} août 2011 un bureau à Kinshasa afin de coordonner les activités de la mission d'observation internationale. Le 15 août 2011, le Centre a déployé dix observateurs de long terme couvrant sept provinces, Kinshasa, le Bas-Congo, la Province Orientale, le Nord et le Sud Kivu, le Katanga et le Kasai Oriental. Le 30 septembre, le Centre a déployé dix observateurs de long terme supplémentaires couvrant ainsi la totalité des provinces. Les vingt observateurs du centre représentent quinze différentes nationalités. En novembre, ils seront rejoints par une équipe de quarante observateurs de court terme qui aura pour mission d'observer les activités électorales avant, pendant et après le jour du scrutin.

Le Centre Carter et ses observateurs apprécient la bonne volonté des acteurs du processus électoral au niveau local et national, dans la collecte des observations. Le centre poursuivra ses rencontres, notamment avec la CENI, les partis politiques, les candidats aux élections présidentielles et législatives, les groupes de la société civile, les observateurs nationaux, les électeurs et les organisations des médias. Le Centre Carter est également en partenariat avec des organisations nationales congolaises pour appuyer les efforts de l'observation nationale grâce à sa Maison des droits de l'homme. La mission d'observation du Centre est effectuée conformément à la déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de conduite qui a été adopté aux Nations Unies en 2005 et a été approuvé par 37 organisations d'observation électorale.¹ Le Centre évalue le processus électoral fondé sur le cadre juridique national de la RDC et de ses obligations pour la tenue d'élections démocratiques contenues dans les accords régionaux et internationaux.

La mission d'observation électorale internationale du Centre Carter en République démocratique du Congo est heureuse de publier sa première déclaration pré-électorale sur les élections

¹ La déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux (2005)



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

présidentielles et législatives de 2011. Des rapports publics vont être fournis pour la poursuite de l'évaluation approfondie du processus électoral basée sur l'observation directe et la consultation avec un large panel d'acteurs politiques à travers le pays.

Contexte Historique

Le Centre Carter a observé les deux tours des élections de 2006 (rapports publics disponibles sur le site web : www.cartercenter.org). Ces élections ont été organisées dans un extraordinaire processus de transition, qui a réuni les parties belligérantes et a forgé un consensus pour la paix et la démocratie. Pour toute première election comme celles-ci, le Centre est bien conscient que le développement de processus et des institutions démocratiques est un projet à long terme, ce qui nécessitera un fort et continu soutien de la communauté internationale. Les points suivants représentent des éléments importants pour les élections de 2011.

- Le vote s'est tenu le 30 Juillet 2006, généralement dans un contexte pacifique et ordonné avec une participation de 70% des 25 millions d'électeurs inscrits.
- Dans l'ensemble, les bureaux de vote étaient bien organisés et les membres des bureaux de vote ont accomplis correctement leurs tâches.
- La campagne électorale a été marquée par l'abus d'autorité gouvernementale.
- A signaler, un nombre important de vices de procédure qui ont entachés la transparence du processus. Le Centre avait recommandé que ces défaillances soient corrigées avant le deuxième tour afin d'éviter des problèmes plus graves et assurer l'acceptation des résultats.
- Le processus de tabulation de l'élection présidentiel du 30 juillet, a été généralement réussi, grâce à la diligence du personnel électoral en dépit des conditions difficiles de travail.
- Toutefois, de graves lacunes dans le ramassage du matériel électoral à Kinshasa mais aussi dans d'autres localités du pays, ont affaibli la transparence et menacé la crédibilité du processus.
- La publication des résultats par bureau de vote a été une mesure cruciale dans le renforcement de la confiance du citoyen.
- Le siège de la Haute Autorité des Médias (HAM), l'un des cinq organes démocratiques de la Constitution intérimaire, a été détruit par les partisans de Jean-Pierre Bemba après le rassemblement politique du mois de juillet à Kinshasa.
- Le Centre Carter n'a pas eu en sa possession les preuves d'une manipulation généralisée ou systématique et a conclu que les résultats des élections présidentielles annoncés le 20 Août étaient crédibles; et dans l'ensemble, les résultats législatifs ont également été crédibles, mais n'ont pas pu être validés en détail (69 des 275 partis enregistrés ont gagné des sièges) avec seulement 42 femmes élues sur 500. Sur les 33 candidats à la présidentielle, le Président Joseph Kabila a obtenu 44% des suffrages, suivi par le vice-président Jean-Pierre Bemba avec 20%, nécessitant un second tour.
- Le déclenchement de la violence à Kinshasa, après l'annonce des résultats entre les troupes armées fidèles à Kabila et la milice de Bemba, a révélé la fragilité du processus de paix et les menaces permanentes de la démocratie en RDC.
- Le 29 octobre 2006, la majorité des électeurs congolais à travers la majorité des provinces ont participé à l'élection dans un environnement extrêmement ordonné et pacifique.
- L'organisation de ces élections a été bien élaborée, témoignant de l'expérience accumulée par le personnel électoral sur trois exercices démocratiques tenus en moins d'une année



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

(enrôlement des électeurs, référendum constitutionnel et organisation des deux tours des élections).

- En dépit des mesures prises pour installer un climat de confiance entre les deux candidats et après les violences du mois d'août, la campagne présidentielle pour le second tour a connu des échanges de propos haineux et violents.
- Les procédures d'administration électorale ont été révisées de façon appropriée par la Commission électorale indépendante (CEI) après le premier tour, et malgré que les nouvelles mesures n'ont toujours pas été complètement mises en œuvre, le vote et le processus de compilation ont été significativement améliorés.
- Dans de nombreuses localités où un candidat est favorable, les témoins du candidat concurrent n'étaient pas présents jusqu'à la fin du dépouillement. Cela a limité l'efficacité de ces témoins et faussé les prévisions des résultats par chaque candidat.
- Les médias, notamment la RTNC, n'ont pas respecté sa mission de neutralité envers le public.
- Les cas de perturbation ou de tentative de manipulation du processus électoral, considérées assez sérieuses dans certains cas, n'ont pas remis en cause la réussite du vote. Malgré des comportements suspects du décompte des voix pour chacun des candidats dans leurs fiefs respectifs, les résultats globaux ont validé la victoire de Joseph Kabila avec 58,5% des voix.
- Le 21 novembre, en guise de protestation des résultats, Les partisans de Jean-Pierre Bemba ont attaqué et mis le feu à l'édifice de la Cour Suprême.

Les nombreuses défaillances observées par le Centre Carter rendent le processus électoral vulnérable aux allégations de manipulation et laisse de nombreuses questions sans réponses. Toutefois, le Centre ne détient pas de preuves de tentatives systématiques ou généralisées de manipulation des résultats. Les résultats de l'élection présidentielle sont suffisamment clairs qu'ils ne soient nullement affectés par aucune des défaillances que nous avons citées. Par ailleurs, le Centre est également confiant, que les résultats législatifs publiés reflètent en général, la volonté des électeurs congolais, nonobstant, des faiblesses procédurales ont été observés, ce qui rend impossible de confirmer les résultats spécifiques, en particulier dans les circonscriptions avec des scores très serrés.

Après les élections de 2006, le gouvernement du Président Joseph Kabila a fermé l'espace politique. La décentralisation du pouvoir constitutionnellement mandatée pour les provinces n'a pas encore commencé, et les élections locales n'ont pas été tenues en dépit des promesses du gouvernement. Bien que de nombreuses milices ont cessé les combats et ont été intégrées dans les Forces armées de la RDC, la violence demeure toujours à l'Est du pays alimentée en partie par des conflits miniers. Les défenseurs des droits de l'homme restent en perpétuel menace à l'échelle nationale. L'exemple le plus frappant, est la mort de l'icône des droits de l'homme, Floribert Chebeya icône entre les mains de la police.

Compte tenu de ces difficultés, le bon déroulement des élections du 28 Novembre 2011, est d'autant plus important, de limiter le risque de violence politique et de promouvoir de véritables élections démocratiques.²

² En plus de la Déclaration Universale des droits de l'Homme et autres sources internationales, le RDC est obligé selon des sources régionales africaines pour assurer la conduite des élections crédible et démocratique, par exemple, UA, Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, art. 3(4) "Les Etats parties s'engagent à mettre en œuvre la présente Charte conformément aux principes énoncés ci-après: La tenue régulière d'élections



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Cadre Légal

Une modification importante de l'article 71 de la Constitution congolaise de 2005 a été adoptée le 25 janvier 2011, par le Sénat et l'Assemblée nationale, en modifiant le système électoral pour les élections présidentielle et législatives. L'élection présidentielle a connu un changement majeur passant d'un système de vote à deux tours à un système de scrutin majoritaire. En 2006, le Président Kabila a été élu par une majorité absolue, qui nécessitait un deuxième tour d'élection en octobre entre les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix, Kabila (44%) et Jean-Pierre Bemba (20%).

Plusieurs articles de la loi électorale de février 2006 ont été amendés le 01 juillet 2011, concernant les aspects techniques et organisationnels des élections. Le 17 août 2011, des annexes à la loi électorale pour les élections législatives ont été adoptées fixant une nouvelle répartition des sièges de vote pour chaque circonscription.³ La répartition des sièges est fondée sur le fichier électoral élaborée après enrôlement des électeurs durant la période juin-juillet, avant qu'une vérification ne soit faite sur le fichier concernant les doublons, la présence d'actifs militaire et policier, ainsi que d'autres électeurs inéligibles.

Selon l'article 74 de la loi électorale, la Cour Suprême est l'organe désigné pour statuer les litiges électoraux découlant de l'élection présidentielle et législative.⁴ La Cour Suprême a la lourde tâche d'examiner toutes les questions électorales découlant de la candidature des onze candidats à la présidentielle et des 18.386 candidats aux législatives. Il y a un besoin urgent d'accroître la capacité des juges congolais à assurer un traitement rapide des litiges électoraux en mettant en œuvre une formation en droit électoral, comme déjà fait en 2006.⁵ Il y a seulement deux juges sur les neuf actuels qui ont bénéficié de la formation de 2006. Il y a également un besoin crucial d'augmenter le nombre de magistrat à la cour suprême. La Cour a seulement 7 jours pour statuer sur les recours pour les candidats à la présidentielle (et 2 mois pour les candidats aux législatifs). Un membre du Conseil Supérieur congolais de la Magistrature, un groupe consultatif des juges de premier plan, recommande de détacher 30 magistrats auprès de la Cour suprême pendant la période électorale. Ces mesures sont essentielles pour, assurer le droit à

transparentes, libres et justes." L'OUA / UA Déclaration sur les principes Régissant les élections démocratiques en Afrique, art. 2 "Élections régulières constituent un élément clé de la processus de démocratisation et donc, sont essentiels ingrédients pour une bonne gouvernance, la primauté du droit, la maintien et la promotion de la paix, la sécurité, la stabilité et développement."

³ Loi portant succession et repartition des circonscriptions electorales 11/014 (August 17, 2011)

⁴ Article 74 de la Loi Electorale designe la cour constitutionnelle, qui n'est pas encore operational.

⁵ Toute personne a droit à un recours effectif par une instance juridictionnelle compétente, établie par la loi. UA, La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Directives et Principes sur le Droit à un Procès Equitable et à l'Assistance Judiciaire en Afrique, est persuasive pour la RDC c (a) "Chaque individu a droit à un recours effectif devant les tribunaux compétents contre des actes attentatoires aux droits garantis par la constitution, la loi ou la Charte, même lorsque les actes ont été commis par des personnes dans le cadre de leurs fonctions officielles." Voir aussi L'OUA / UA Déclaration sur les principes Régissant les élections démocratiques en Afrique para. iii (c): "établir impartiale, tout compris, compétents et responsables les organes électoraux nationaux dotés d'un personnel qualifié, comme ainsi que compétents des entités juridiques, y compris efficaces cours constitutionnelles d'arbitrer en cas de litiges découlant de la conduite des élections."



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

chaque parti politique et à chaque candidat de saisir la justice pour les violations de la loi électorale qui pourraient survenir pendant cette période.⁶

Administration des Elections

La CENI est l'organe électoral chargé de gérer les élections présidentielles et législatives congolaises en 2011.⁷ La CENI a pour mission, d'organiser et de gérer le processus pré-électoral, l'identification et l'enrôlement des électeurs, la publication du fichier électoral, le processus de vote et de dépouillement ainsi que la transmission des résultats provisoires. La CENI s'appuie sur l'expérience de l'enrôlement des électeurs de 2005, du référendum constitutionnel et des élections présidentielles, législatives et provinciales de 2006, sous la direction de la Commission électorale indépendante (CEI), son prédécesseur. La CENI est composée de (4) membres du parti de la majorité et de (3) membres représentant l'opposition. En janvier 2011, ces sept membres ont choisi le pasteur Daniel Ngoy Mulunda en tant que président. En mai 2011, la CENI a commencé à travailler sur les préparatifs pour les élections de 2011. Le calendrier électoral publié, le 29 avril 2011, pour le cycle électoral 2011-2013, a été révisé récemment, le 18 août 2011 après adoption des annexes de la loi électorale.

Durant le mois de septembre, Le conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) a été mis en place remplaçant ainsi la Haute Autorité des Médias (HAM) en tant qu'organe de régulation des médias pour un mandat de quatre années. Pendant la période électorale, la mission principale du CSAC sera de garantir un accès égal aux médias publics pour tous les candidats et partis politiques. A deux mois de la tenue des élections, les membres du CSAC sont confrontés à des défis organisationnels importants. Leur siège actuel est au 10^{ème} étage de la RTNC, station de télévision et de radio publique et étroitement liée au parti majoritaire. Cette situation, ne permet pas de garantir leur indépendance, prévue par l'article 2 de la loi organique portant composition, attribution et fonctionnement du CSAC.⁸ Au cours des deux derniers mois, les observateurs du Centre Carter ont reçu des rapports de représentants des partis d'opposition dans plusieurs provinces, notamment à Kinshasa, Kasai Occidental, Katanga, Nord Kivu, Province Orientale et de l'Equateur, attestant que ces groupes n'ont pas accès à la télévision et à la radio publique. Le CSAC a publié une directive sur la conduite de la campagne pour les candidats et les partis politique.⁹ Ces lignes directrices ont été produites, deux jours après l'installation du CSAC et n'ont fait l'objet d'aucuns commentaires de la part des parties prenantes de ce processus électorale. Des questions restent posées sur la démarche que compte mettre en place le CSAC pour appliquer sa directive pour garantir un accès égal à tous les partis et candidats et assurer que la campagne électorale soit dépourvue de propos discriminatoires et haineux. Des antennes aux niveaux provinciales seront installées pour le monitoring des médias pendant la période électorale.

⁶ Article 73 de la Loi Electorale

⁷ Loi organique portant organisation et fonctionnement de la commission electorale nationale independante (Juillet 2010)

⁸ Loi 10/001 (10 janvier 2011)

⁹ Directive du Conseil Supérieur de l'audiovisuel et de la communication No. CSAC/AP/0002/2011 (28 septembre 2011)



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La mission de la paix des Nations Unies, MONUC, le prédécesseur de la MONUSCO, a été chargée de coordonner le plus grand effort de soutien électoral de l'histoire en fournissant une assistance technique et logistique. En 2011, le soutien de la communauté internationale est toujours présent pour les élections de 2011 notamment avec la contribution de 167.000.000 \$ pour tout le cycle électoral 2011-2013. Néanmoins, le peuple congolais prend les devants en assurant la majeure partie des coûts associés à l'élection. MONUSCO a le rôle de soutien de ces élections, notamment en termes de logistique et de déploiement du matériel électoral vers les hubs primaires et secondaires à travers les provinces.

Observations de l'Administration des Elections

Enrôlement des électeurs:

En juin et juillet 2011, la CENI a enrôlé 32.024.640 électeurs à travers la RDC. Bien que ses observateurs n'étaient pas présents dans les centres d'enrôlements des électeurs en mai et juin 2011, le Centre Carter a suivi de près le processus d'enrôlement. Comparé à 2006, la période d'inscription des électeurs a été plus longue et dans certaines provinces le nombre de sites d'enregistrement a accru, contribuant ainsi à l'enregistrement exhaustif des électeurs éligibles. La liste électorale pour les 169 circonscriptions n'a pas été publiée dans son intégralité. Selon l'article 6 de la loi électorale, la liste doit être publiée 30 jours avant le début de la campagne électorale soit, le 28 Septembre.

La CENI a commencé à publier les listes électorales sur son site web le 3 octobre, et en la date du 10 octobre les listes pour les provinces du Bas-Congo, Kasai Occidental, du Maniema sont disponibles. Alors que s'est à la CENI de fixer les modalités de publication de la liste des électeurs, le président Mulunda a déclaré le 27 septembre que les listes électorales seraient mises à la disposition du public dans les bureaux de la CENI à travers le pays.¹⁰ Les équipes du Centre Carter n'ont pas encore observé la disponibilité de ces listes au niveau provincial. La publication des listes à travers le site web de la CENI, reste un moyen utile, néanmoins, cela reste inaccessible pour la majorité de la population.

Le processus d'enregistrement a été caractérisé par la faible présence d'observateurs nationaux de la société civile et les témoins des partis politiques pour surveiller le processus. L'Union des partis politiques pour la démocratie et le progrès social (UDPS) a demandé à faire un audit du serveur contenant les informations d'inscription des électeurs. Les motifs de l'audit se basent sur la présence de mineurs, d'étrangers, de militaires et autres groupes inéligibles sur la liste électorale. Répondant à la requête de l'UDPS, la CENI a déclaré que l'accès au dit serveur à l'opposition ne pouvait se faire sans la présence d'un représentant de la majorité. Ces derniers ont refusé de participer à un audit justifiant que l'UDPS n'a pas d'arguments crédibles, ils ajoutent que l'UDPS n'avaient pas de témoins présents dans les centres d'enrôlements qui pouvait représenter une base de revendications. Ces positions, ont créé une impasse aux partis de l'opposition pour accéder au serveur et créant une tension entre les partis, parfois violentes.

¹⁰ Selon Article 6 de la loi électorale, la CENI "détermine les modalités de publication." Article 8 de la loi électorale exige que la CENI affiche la liste des électeurs dans chaque bureau de vote 30 jours avant la date du scrutin (28 octobre). Le président Mulunda a déclaré cela durant le Comité Technique de la CENI.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Centre est préoccupé des problèmes non résolus du fichier électoral, notamment a) la nécessité de rassurer les partis politiques que les mesures adéquates ont été prises pour "nettoyer" les doublons et les erreurs et b) la publication en temps opportun et les défis reliés à la vérification de la population, pourrait miner la crédibilité générale du fichier électoral.¹¹

Calendrier électoral:

Le Centre Carter a aussi observé des retards dans l'accomplissement des activités telles que prévus au calendrier électoral de la CENI. Ces retards sont particulièrement difficiles dans le contexte de la RDC. Alors qu'il y a eu des investissements importants dans l'infrastructure routière depuis 2006, le calendrier actuel pour la distribution du matériel électoral présente un défi important pour la CENI et la MONUSCO.

À la mi-septembre, la CENI et la MONUSCO ont commencé à distribuer les kits électoraux pour les 62.000 bureaux de vote dans toute la RDC (situé dans 16.000 centres de vote dans 13.000 sites par rapport aux 50.000 bureaux de vote créés en 2006). La majorité des hubs et sous hubs de la CENI ont reçu le matériel électoral non sensible, y compris les isolements et des matériels de formation pour les membres des bureaux de vote. La distribution des urnes est sensiblement retardée en raison de problèmes de production.

A six semaines du jour de l'élection, le temps restant est extrêmement court pour la CENI et ses partenaires pour assurer la conception et l'impression des bulletins de vote, la production et la réception des urnes et autres documents électoraux essentiels, la distribution en temps opportun de tous les documents électoraux, la finalisation et la publication de toutes les procédures de vote et de dépouillement en même temps que le recrutement et la formation des membres des bureaux de vote ainsi que d'autres tâches annexes. La CENI doit prendre des mesures anticipatives dès que possible 'plan B' du calendrier électoral.¹² En cas de retard nécessaire, la CENI doit consulter les candidats à la présidentielle, les partis politiques et les partenaires internationaux, afin de s'assurer que les raisons sont clairement définies et un plan détaillé avec le budget approprié est présenté pour obtenir une date réaliste.

La majorité des missionnaires de la CENI ont conclu leurs travaux dans chaque province pour identifier la cartographie des bureaux de vote et le recrutement du personnel électoral mis à part Kinshasa. Leurs propositions ont été soumises au siège de la CENI et la liste finale des bureaux, centres et sites de vote n'est pas encore validée.

L'enregistrement des candidats à l'élection présidentielle a été finalisée le 26 septembre, avec la publication de la liste définitive. L'enregistrement des candidats aux législatives a été prolongée dû à l'afflux des futures candidats les deux derniers jours du dépôt. Les candidats semblent avoir retardé leurs dépôts à cause des tractations aux niveaux des partis politiques. La

¹¹ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Article 25: "Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables: a) De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis."

¹² Le droit international, permet le report temporaire du processus de vote en raison de situation d'urgence publique par exemple, mais seulement dans la mesure requise par les circonstances, et à condition que cela ne soit pas contraire à d'autres obligations de l'Etat en vertu du droit international. Les effets politiques de considérations nationales, notamment l'expiration du mandat constitutionnel du Président Joseph Kabila le 6 décembre 2011 doit également être pris en compte dans la gestion financière et opérationnelle.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

CENI n'étant pas préparé à recevoir un volume aussi élevé de candidats à la fois malgré que le même scénario s'est produit déjà en 2006. Les Observateurs du Centre Carter qui ont suivi le processus de dépôt de candidature à Kinshasa et à Mbuji Mayi ont rapporté un désordre complet dans les bureaux de réception et de traitement des candidatures (BRTC). A Kisangani, le personnel CENI de la région, a fait preuve de beaucoup de professionnalisme malgré les ressources très limitées disponibles. La liste provisoire des candidats aux législatives a été diffusée le 21 septembre, la liste définitive a été publiée sur le site web de la CENI ce 17 octobre. Le grand nombre de demandes de candidatures a généré des erreurs de traitement de la part de la CENI. Une plainte contre la CENI a été soumise à la Cour suprême, après qu'une liste de candidature d'un parti politique ayant en lices plus de candidats que de sièges alloués. La CENI est chargée de veiller à ce que l'enregistrement des candidats soit conforme à la loi électorale, qui limite le nombre de candidat par circonscription aux nombre de siège alloués.¹³ Il n'y a aucune indication que la CENI ait intentionnellement perpétrée cette erreur, cependant il est probable que les ressources limitées de la CENI soit la cause de ces erreurs surtout avec le traitement de plus de 18.000 dossiers de candidatures prévus initialement à 15.500 par la CENI.¹⁴

Le 14 octobre 2011, la CENI à travers une conférence de presse animée par le président Mulunda, a annoncé le nombre définitif des candidats à la députation. Dix-huit milles et trois cent quatre vingt six (18.386) candidats se disputeront les 500 sièges de l'Assemblée Nationale.

Cette contestation judiciaire contre la CENI met en évidence une perception de nombreux partis d'opposition qui remet en question la neutralité et l'indépendance de la CENI. Le 7 Septembre, à Kinshasa, la CENI a organisée un forum avec les partis politiques pour échanger des informations et répondre à leurs préoccupations. Une deuxième rencontre était prévue pour le 28 septembre et a été annulée par la CENI à la dernière minute. Ce genre de rencontres '*le forum des partis politiques*', est nécessaire pour maintenir une consultation régulière entre la CENI et les partis, afin d'accroître la transparence dans les travaux de la CENI et améliorer la relation avec les partis.

Sensibilisation des électeurs:

Il s'agit d'une des missions de la commission électorale indépendante d'entreprendre des activités pour la sensibilisation des électeurs.¹⁵ L'article 5 (7) du document régissant la CENI stipule que la CENI est chargée de coordonner une campagne d'éducation civique par la mise en place des activités de sensibilisation des électeurs. Sur ce point, la CENI n'a pas mis en œuvre des activités en raison de contraintes budgétaires. La société civile Congolaise est impatiente de contribuer à la sensibilisation des électeurs, néanmoins les moyens leurs manquent pour mettre en œuvre cela. Femmes Solidaires pour la Paix et le Développement (FSPD), un

¹³ Article 22 de Loi No. 03/11 (25 juin 2011)

¹⁴ Conférence de presse de la CENI, 23 septembre, 2011

¹⁵ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 19 (2) (b): "Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix." Nations Unis, Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, Observation générale no. 25 sur Participation aux affaires publiques et droit de vote, para. 11: "Les États doivent prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que toutes les personnes qui remplissent les conditions pour être électeurs aient la possibilité d'exercer ce droit (...) Des campagnes d'éducation (...) sont nécessaires pour garantir l'exercice effectif des droits prévus à l'article 25 par une communauté avertie."



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

réseau de 58 organisations locales, soutenu en 2006 par des organisations internationales et l'ONU pour différents événements de sensibilisation des électeurs. Ces événements visaient en particulier, les femmes dans le milieu rural ou femmes analphabètes dépourvues d'information, à Kinshasa, le Kivu et le Bandundu. Selon le président national de FSPD, aucun financement n'a été octroyé cette année par les bailleurs de fonds.

Le PNUD est en train de produire le matériel d'éducation civique qui sera distribué à travers la RDC. Il ya deux importantes initiatives prises par les organisations internationales IFES et EISA, cependant la sensibilisation des électeurs demeure une activité qui n'a pas bénéficié d'un soutien international considérable. La communauté internationale doit investir des fonds pour des ONG congolaises pour garantir aux citoyens congolais la compréhension de l'importance des élections et de leur rôle dans le processus.

Transparence:

Depuis le 2 Septembre, la CENI a organisée des conférences de presse hebdomadaire à son siège à Kinshasa pour faire des points de situation et partager les informations. Cette initiative devrait être décentralisée pour faciliter l'accès à l'information au niveau de chaque province.

Le site de la CENI est un instrument potentiellement utile, mais il reste terriblement incomplet et inaccessible dans certains cas. Bien que la majorité des Congolais n'ont pas accès à Internet, la CENI doit néanmoins faire le meilleur usage possible de cette ressource pour mettre à disposition les informations nécessaires et en temps opportun.

Principaux Partis Politiques et Candidats

Il ya environ 147 partis politiques en RDC. Les principaux partis politiques sont, le Parti pour la Réconciliation et le Développement (PPRD), dirigé par le président Joseph Kabila. Le Congo Mouvement de libération (MLC), Union des démocrates Mobutu (UDEM), Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), Union pour la Nation congolaise (UNC), Union des Forces pour le Changement (UFC), et Parti Lumumbiste Unifié (PALU).

Onze candidats à la présidentielle sont confirmés, dont Etienne Tshisekedi de l'UDPS avec un appui considérable dans le Kasai - qui avait initialement boycotté les élections en 2006. Trois candidats à la présidentielle de 2006, sont candidats à nouveau en 2011, l'actuel président Joseph Kabila (comme candidat indépendant), François Mobutu et Oscar Kashala. Léon Kengo Wa Dondo est un candidat de l'Union des Forces pour le Changement (UFC), et actuel président du Sénat. Vital Kamerhe déjà membre du parlement représentant le Sud-Kivu avec le PPRD. En 2008, il a été contraint de démissionner en tant que président de l'Assemblée nationale après avoir interrogé la présence des troupes rwandaises, sans approbation préalable du Parlement. Il a ensuite fondé l'UNC. Les autres candidats sont Jean Djamba, Adam Bombole, François Nicéphore Kakese, Antipas Nyamwisi, et Josué Kamama (les deux derniers sont des candidats indépendants). Les partis d'opposition ne sont pas arrivés à un accord pour présenter un candidat unique malgré plusieurs négociations entreprises.

Il y a 18.386 candidats en lice à l'Assemblée nationale pour 500 sièges. Ce nombre a doublé depuis 2006, étant de 9709 candidats aux législatives. Cette augmentation du nombre peut, en partie, être attribuée à la création de partis dits «satellites», qui sont affiliés à de grands partis. En



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

vertu d'un système de représentation proportionnelle via les partis satellite, augmenter le nombre de candidats par parti pour accroître la probabilité de gagner dans une circonscription donnée. Les Observateurs du Centre Carter dans la province du Katanga ont appris que le parti politique du Peuple pour la Paix et le Développement (PPPD) est un parti satellite du PPRD, et la similitude des sigles entre les deux partis a vraisemblablement contribué à la confusion durant le traitement des dossiers de candidature notamment à Kisangani.

L'afflux de candidats supplémentaires après la création de nouveaux partis a présenté des défis pour le processus d'inscription des candidats. Par exemple, à Kananga il ya 1.142 candidats pour 42 sièges, les difficultés qui se posent sont non seulement pour la conception des bulletins de vote et accommodant les bulletins de vote à l'urne, mais aussi la difficulté pour les électeurs qui devront faire un choix parmi tant de candidats. Idéalement, la conception de bulletin de vote doit comprendre non seulement le nom du candidat, mais aussi leur photo, leur appartenance politique s'il ya lieu, et le logo du parti, en particulier pour aider les électeurs analphabètes. La CENI devra prendre en considération tous ces éléments pour la conception des bulletins de vote.

Cependant le nombre important de candidats crée une dynamique et plus d'opportunités aux individus pour, s'engager dans le processus politique, répondre aux besoins des électeurs congolais et proposer des solutions créatives pour résoudre leurs problèmes. La loi électorale permet aux partis ou aux candidats d'avoir un témoin par bureau de vote (avec un suppléant), permettant un aspect important des meilleures pratiques internationales.¹⁶ Cependant, le nombre très élevé de candidats pourrait poser des problèmes d'espace au sein du bureau de vote. La CENI doit assurer une information appropriée et la partagée avec les partis politiques et les membres des bureaux de vote qui devront recevoir cette même information à travers une formation sur la façon de répondre au double défi de s'assurer que les droits des électeurs soient respectés ainsi que le droit des candidats d'avoir des témoins présents.

Environnement de Campagne

Selon l'article 110 de la loi électorale la campagne électorale débute le 28 Octobre. Cependant des signes visibles de la campagne tels que des banderoles et des affiches ont été observées dans les différentes provinces à travers la RDC. Il n'est pas clair quelle institution parmi celles impliquées dans le processus électoral (Cour suprême, autres tribunaux, CENI, CSAC) à la responsabilité du suivi et de l'application des infractions relatives au début de la campagne. La police instruite par le ministère de l'intérieur dans la province orientale a récemment enlevée les banderoles de campagne à Kisangani.

La CENI a préparé un code de conduite de 2011, qui a été signé par les organisations de médias et de tous les principaux partis politiques à l'exception de l'UDPS. Les conditions du parti annoncées pour la signature du code étant, la libération des membres du parti en prison et un besoin selon l'UDPS de plus de transparence dans les activités de la CENI.

¹⁶ Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières, art. 7: "L'Etat doit prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour garantir la transparence du processus électoral dans son ensemble, y compris, par exemple, grâce à la présence de représentants des partis et d'observateurs dûment accrédités."



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

seulement, pas plus de 12% des candidats aux législatives dans cette élection sont des femmes. Il n'existe aucun mécanisme formel en place pour améliorer l'implication et la promotion de la participation des femmes en politique, bien que la question du genre est intégrée dans les différentes lois et directives institutionnelles.

Médias

Les journalistes en RDC ont adopté l'autocensure pour des raisons de sécurité personnelle et la sécurité d'emploi, surtout pour ceux qui travaillent dans les médias publics. La mise en place tardive de l'organisme de régulation des médias, le CSAC, est important parce que son prédécesseur, la HAM, n'était pas opérationnel. L'égalité d'accès des médias pour les candidats est signifiée dans la loi électorale et un service aux électeurs congolais.¹⁸

L'équipe du Centre Carter ont été informés par les représentants des partis d'opposition à Kananga qu'ils n'ont pas les ressources pour payer leurs messages sur les stations privées, et que des dispositions pour un accès égal aux médias d'Etat n'existent pas dans la pratique. Les observateurs ont la confirmation de la part des groupes de la société civile que 3 ou 4 des 10 stations de radio dans la région sont considérés comme politiquement biaisés dans leur contenu de programme.

Situation Sécuritaire

La situation sécuritaire dans l'ouest du pays reste calme, avec des craintes de recrudescence de la situation suite à la montée des tensions politiques et la persistance des conflits fonciers. Dans l'Est de la RDC, la MONUSCO et les forces armées nationales congolaises (FARDC) sont engagés dans des opérations militaires contre les groupes armés pour contribuer à la sécurisation de la région pour la période électorale. L'insécurité à l'Est n'a pas compromis la préparation des élections si ce n'est le risque durant la période de déploiement du matériel électoral et la capacité pour les électeurs de se déplacer librement le jour du scrutin. La sécurité le jour du scrutin est garantie par la police nationale congolaise. Le plan de sécurité actuellement en place est de deux officiers pour chaque bureau de vote. Des questions demeurent posées sur la capacité de couverture des 62.000 bureaux de vote ainsi que les fonds alloués pour déployer les agents dans des localités reculées du pays.

Le 5&6 septembre, l'UDPS et le PPRD se sont affrontés dans le quartier Limete à Kinshasa, après que Tshisekedi ait déposé sa candidature à l'élection présidentielle. Les différents entre le PPRD et l'UDPS à Kinshasa ont conduit à une scène de violence et à des dommages au niveau des sièges des deux partis. La station RLTV a été incendiée durant ces affrontements.

Ces attaques accentuent le rôle important que doit jouer la CENI dans la diffusion des tensions entre les partis. Rapporté par les médias, l'instrumentalisation des jeunes, par les partis

¹⁸ En plus du droit fondamental de la liberté d'expression, le droit d'accès aux différents médias publics: NU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, art. 5(f): "Conformément aux obligations fondamentales énoncées à l'article 2 de la présente Convention, les États Parties s'engagent à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et à garantir le droit de chacun...le droit d'accès à tous lieux et services destinés à l'usage du public." Aussi, UA, Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique, art. 6 "la mission de service public des organismes de radiodiffusion-télévision publique doit être clairement définie et inclure une obligation de garantir que le public reçoive des informations adéquates, politiquement équilibrées, surtout en période électorale."



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

politiques risquent d'accroître le spectre de la violence électorale. À cette fin, la CENI doit s'assurer qu'il existe des mécanismes capables de résoudre pacifiquement les différends entre les partis politiques sans avoir à recourir à la violence.

Recommandations

Le Centre Carter encourage le peuple congolais à profiter de cette opportunité de choisir librement leurs représentants dans un environnement sûr et pacifique.

Le Centre Carter appelle le gouvernement congolais à:

- Mettre à disposition, les ressources nécessaires à la Police nationale congolaise afin de garantir la sécurité du processus électoral, en particulier, lors du déploiement du matériel électoral sensible, le jour des élections à travers les 62.000 bureaux de vote, et pendant le processus de dépouillement;
- Fournir à la CENI les moyens financiers adéquats pour accomplir ses activités, en particulier avec un calendrier très serré;
- Renforcer la capacité de la Cour suprême; et
- Allouer des fonds au CSAC pour qu'il puisse s'établir dans un siège indépendant de la RTNC.

Le Centre Carter encourage vivement la Commission Electorale Nationale Indépendante à:

- Maintenir un mécanisme de communication permanent avec les partis en tant que partenaires dans le processus électoral en ré-instituant le Forum des partis politiques avec des rencontres régulières;
- Permettre l'accès et la transparence concernant le Centre national de transmission (CNT);
- Sélectionner les bureaux de vote appropriés, qui permettront aux membres de mener leurs travaux avec suffisamment d'espace pour, les électeurs, les témoins des partis, et les observateurs nationaux et internationaux;
- Finaliser et publier toutes les procédures de vote et de dépouillement au moment opportun à toutes les parties prenantes (personnel électoral, partis politiques, et observateurs) ;
- Augmenter considérablement les efforts de la sensibilisation des électeurs, en particulier dans les localités en zones rurales ayant le plus besoin;
- Recruter davantage de femmes, tel que stipulé dans l'article 10 de la loi régissant la CENI, en particulier en tant que présidents des bureaux de vote;
- Faciliter l'accréditation des observateurs nationaux et internationaux et des témoins des partis; et
- En cas de délai nécessaire, la CENI doit consulter les candidats à l'élection présidentielle, les partis politiques et les partenaires internationaux afin de s'assurer que les raisons sont clairement définies et un plan détaillé du budget est présenté pour obtenir une date réaliste.

Le Centre Carter rappelle aux candidats des élections législatifs de leur responsabilité de développer une plateforme politique claire qui peut être différenciée des autres candidats, en particulier dans le contexte du grand nombre de candidat.

#####



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir »

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.



THE CARTER CENTER

ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL ATLANTA, GA 30307

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

22 Novembre 2011

CONTACTS: Atlanta, Deborah Hakes +1 404 420 5124; Kinshasa, Baya Kara +243 812 407 659

Annnonce du Centre Carter

L'ancien Président de la Zambie, Son Excellence Mr Rupiah BANDA et Dr John STREMLAU, Vice président du programme Paix du Centre Carter seront à la tête de la délégation de 70 observateurs internationaux de 27 nationalités pour observer les élections Présidentielles et législatives du 28 Novembre 2011.

`` Le Centre Carter encourage la Commission Electorale Nationale Indépendante à continuer ses efforts pour achever les opérations de déploiement du matériel sensible avant le début des opérations de vote. La régularité des scrutins est dans les mains de la CENI qui saura prendre ses responsabilités pour organiser les élections dans le respect des standards électoraux régionaux et internationaux, `` a déclaré le Président Banda Le temps important passé au déploiement du matériel sensible soulève également l'inquiétude quant au temps qui sera consacré au retour des résultats.

Le Président Banda et Dr Stremlau seront amener à rencontrer, les différents acteurs de ce processus électoral, notamment le Président de la Commission Nationale Electorale Indépendante, les partis politiques, les candidats indépendants, les organisations de la société civile ainsi que les représentants de la communauté internationale. Le jour du scrutin, ils assureront l'observation du déroulement de l'élection, ainsi que le processus de compilation et de transmission des résultats.

Dans l'optique du traitement du contentieux des résultats, le Centre Carter est préoccupé du manque de transparence de la cour suprême de justice dans la communication des arrêts du contentieux du dépôt des candidatures aux élections de 2011. La publication de ces arrêts immédiatement après la fin du contentieux électoral, participera au renforcement de la confiance des citoyens et des acteurs politiques envers leur système judiciaire.

Le Centre Carter encourage également les partis, groupements politiques et candidats indépendants à faire preuve de moralité attachée aux hautes fonctions auxquelles ils aspirent et à inciter leurs sympathisants au calme qu'impose le respect des lois de la République et du code de bonne conduite signé par 10 des 11 candidats à l'élection présidentielle.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Les observateurs long terme du Centre Carter ont été déployés depuis le mois d'Août et ont été rejoints par les observateurs court terme après avoir suivi une orientation de deux jours à Kinshasa. Le Centre Carter a déployé une mission d'observation internationale après invitation de la CENI et un accueil favorable des partis politiques.

La mission d'observation du Centre est effectuée conformément à la déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de conduite qui a été adopté aux Nations Unies en 2005 et a été approuvé par 37 organisations d'observation électorale. Le Centre évalue le processus électoral fondé sur le cadre juridique national de la RDC et de ses obligations pour la tenue d'élections démocratiques contenues dans les accords régionaux et internationaux.

Les déclarations du Centre Carter publiées sur les élections en RDC sont disponibles sur www.carter-center.org. Le Centre prévoit de publier une déclaration préliminaire après le jour du scrutin.

#####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.



THE CARTER CENTER

ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL ATLANTA, GA 30307

La Mission d'Observation Electorale Internationale du Centre Carter

**République Démocratique du Congo
Elections Présidentielle et Législative du 28 Novembre 2011**

**DECLARATION PRELIMINAIRE
POST ELECTION**

**Contact: Baya Kara – Kinshasa – +243 81 240 7659
Debora Hakes – Atlanta – +216 25 33 23 18 or dhakes@emory.edu**

Sommaire Exécutif

Le Centre Carter salue la tenue des élections présidentielles et législatives en République Démocratique du Congo (RDC) en date du 28 novembre. Les électeurs y ont participé en grand nombre avec peu d'incidents ayant perturbé l'organisation paisible du scrutin. La compilation des résultats se poursuit.

La grande et paisible participation dont ont fait montre les congolais traduit leur continue engagement à la poursuite de la paix.

Tous les candidats et tous les électeurs doivent respecter cette volonté et permettre à ce que le dépouillement se passe sans intimidation.

Le jour du vote, les observateurs du Centre Carter ont visité quelques 300 bureaux de vote à travers les dix provinces et dans la ville de Kinshasa. Les remarques préliminaires suivantes reflètent les quelques observations initiales du Centre Carter et elles seront consolidées par des rapports supplémentaires alors que le processus de résultats se finalise.

Points Clés

- L'administration des élections par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) était butée à des défis logistiques et budgétaires ;
- Quant à plusieurs préparatifs importants pour les élections, les opérations de la CENI se sont écartées du calendrier électoral. En effet, la période initiale de la nomination des candidats a été prolongée ; l'identification des bureaux de vote s'est clôturée en retard ; les listes des électeurs n'étaient pas affichées à tous les bureaux de vote tel que requis par la loi au plus tard le 28 octobre ; et les matériels électoraux essentiels, en particulier les bulletins de vote, n'étaient livrés qu'à la dernière minute ;



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- La communauté internationale, notamment les Nations Unies, l'Union Européenne, les Etats Unis, l'Afrique du Sud, l'Angola et les autres, ont assuré un appui matériel et financier important au gouvernement de la RDC ;
- La période officielle de la campagne a été largement apaisée et teintée de sportivité, bien qu'entachée des morts et des arrestations lorsque la police réagissait aux manifestations ;
- Il faut de noter que la moitié des électeurs enrôlés au Congo sont des femmes, bien qu'elles ne se soient pas comptées au nombre des candidats présidentiels et qu'elles n'aient composé que 10% des candidats à la députation nationale ;
- Le Centre Carter félicite la CENI pour avoir été établie comme un organe administratif indépendant qui a supervisé une élection avec plus de 32 millions d'électeurs enrôlés, 11 candidats présidentiels et plus de 18.000 candidats députés nationaux. Au jour du scrutin, la majorité des bureaux de vote observés disposaient des matériels nécessaires et la CENI doit être congratulée pour le dernier coup de main pour s'assurer que le scrutin s'ouvre le 28 novembre. Toutefois, les matériels essentiels, notamment les bulletins et les listes des électeurs étaient absents dans un nombre important de cas ;
- Les agents de vote appropriés étaient présents dans la plupart d'endroits visités. Les observateurs ont signalé une série d'irrégularités dans les procédures de vote, notamment la non vérification des mains des électeurs pour s'assurer de la présence de l'encre indélébile ou pour appliquer celle-ci de manière appropriée, ce qui donne un moyen de prévention de votes multiples ;
- Plusieurs électeurs ont peiné pour trouver leurs noms sur les listes affichées aux centres de vote et auraient dû bénéficier d'une plus grande assistance de la CENI ;
- Certains agents de vote étaient incertains quant aux procédures à suivre pour gérer les électeurs disposant d'une carte d'électeur mais qui ne se retrouvaient pas sur la liste, ce, en dépit d'une décision de dernière minute prise par la CENI permettant aux individus buttés à cette difficulté de voter ;
- Les témoins des candidats et les observateurs nationaux étaient bien représentés dans presque tous les bureaux de vote visités ;
- Avec le processus de compilation des résultats encore en cours, le taux de participation officiel reste inconnu, mais il était évident aux observateurs qu'un grand nombre d'électeurs congolais étaient déterminés à exercer leurs droits politiques fondamentaux et à prendre part aux élections démocratiques. En dépit de nombre d'obstacles se dressant sur le chemin de ces élections, les électeurs ont fait montre d'un extraordinaire engagement à la paix et à la démocratie ;
- Les efforts d'éducation civique de la CENI étaient inadéquats à préparer les électeurs complètement à la compréhension de tout le processus, se basant du coup sur les organisations non-gouvernementales nationales et internationales ;
- Le gouvernement a mis sur pied un organe de régulation des médias, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), mais seulement à un mois du début de la campagne, laissant de ce fait bien peu de temps au CSAC pour devenir une institution pleinement efficace. En dépit de certaines décisions importantes, la mise en place tardive du CSAC peut avoir compromis son devoir juridique de s'assurer que tous les candidats aient eu un accès équitable aux médias ;
- L'amendement de la constitution en janvier 2011 a changé le système électoral de deux tours à un système basé sur la pluralité et les réformes ont été apportées à la loi électorale en août. Un code de bonne conduite devant régir l'activité des candidats pendant les



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

élections a été élaboré mais malheureusement, un des candidats président ne l'a pas signé ;

- Le Centre Carter a observé la fermeture et le processus de dépouillement et restera déployé pour observer la compilation des résultats. La préparation préalable des centres de compilation, notamment pour les besoins de base comme l'éclairage, les meubles et les ordinateurs, a été inappropriée et la CENI doit intensifier ses efforts pour s'assurer que la voix du peuple congolais soit respectée, consignée et communiquée d'une manière sûre et transparente ;
- La publication des résultats des élections par bureau de vote telle que requise par la loi électorale constituera le seul meilleur moyen de garantir que les élections traduisent la volonté du peuple ;
- Les mécanismes de règlement de contentieux électoraux tant au sein de la CENI que par la voie du système de la cour manquent d'une grande accessibilité aux citoyens et sont perçus par plusieurs congolais comme étant partiels. Toutefois, les congolais doivent recourir à ces canaux d'appels au cas où ils auraient des plaintes sur l'un ou l'autre aspect du processus électoral ;
- Les candidats tout comme les électeurs doivent rester calmes et attendre la proclamation des résultats préliminaires officiels par la CENI le 6 décembre.

Contexte: La Mission d'Observation du Centre Carter a été déployée en République Démocratique du Congo depuis le 17 Août 2011, à la suite d'une invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). La Mission du Centre Carter a été dirigée par l'ancien Président Zambien Rupiah Bwe zani Banda et le Vice Président des Programmes de Paix du Centre Carter le Docteur John Stremlau, elle est composée de 70 observateurs de 27 nationalités.

Le Centre remercie la CENI et tous les Congolais qui nous ont encouragé à venir et nous ont consacré du temps pour les rencontrer.

La Mission d'Observation du Centre Carter en RDC est menée conformément aux standards internationaux sur les élections et la mission d'observation a été menée en conformité avec la Déclaration des Principes de l'Observation Internationale des Elections et avec le Code de Bonne Conduite des Observateurs Internationaux qui a été adopté par les Nations Unies en 2005 et qui a été adopté par 37 groupes d'observation.

#####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir »

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

THE
CARTER CENTER



La Mission d'Observation Electorale Internationale du Centre Carter

République Démocratique du Congo Elections Présidentielle et Législative du 28 Novembre 2011

Déclaration sur Résultats et Conclusions Préliminaires

Cadre Légal

Un solide cadre juridique est essentiel pour l'administration efficace d'élections démocratiques. Le cadre juridique est composé des lois nationales qui réglementent la manière dont doit se dérouler le processus électoral. Le cadre juridique doit être conforme aux obligations de l'Etat en matière de droits de l'Homme.

La République Démocratique du Congo a ratifié un certain nombre de traités nationaux et internationaux à travers lesquels le pays s'engage à respecter certains standards clés en matière de droits de l'Homme¹: Le pacte international relatif aux droits civils et politiques², la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciales³, la convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels⁴, la convention sur les droits politiques de la femme⁵, la convention sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes⁶, la convention relative aux droits de l'enfant⁷, la convention de Vienne sur le droit des traités⁸, la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples⁹, le protocole de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique¹⁰, la convention africaine sur prévention et lutte contre la corruption¹¹, la charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance¹², et le protocole de la communauté sud africaine de développement contre la corruption¹³.

Le Centre évalue les activités des élections en RDC par rapport à son cadre juridique national et ses engagements nationaux et internationaux sur élections démocratiques afin de déterminer dans quelle mesure dans laquelle la RDC a respecté ses obligations. Les standards internationaux

¹ La constitution congolais declare les traites internationaux ratifie par RDC sont superior aux les lois nationales.

² Ratifié par la RDC le 1er Novembre 1976

³ Ratifiée le 21 Avril 1976

⁴ Ratifiée le 1er Novembre 1976

⁵ Ratifiée le 12 Octobre 1977

⁶ Ratifiée le 17 juillet 1980

⁷ Ratifiée le 27 Septembre 1990

⁸ Ratifiée le 24 Juillet 1977

⁹ Ratifiée le 9 Septembre 1999

¹⁰ Ratifié le 5 Décembre 2003

¹¹ Ratifiée le 5 Décembre 2003

¹² Ratifiée le 29 Juin 2008

¹³ Ratifié le 14 Août 2001



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

mettent en place des critères d'évaluation de la qualité des élections. Basés sur des critères standards et objectifs, ils permettent d'identifier les forces et faiblesses d'un processus électoral et répondent à un besoin d'analyse qui dépasse les ferveurs partisans. L'adhésion à ces standards est le fruit d'une démarche volontaire d'un Etat souverain qui choisi de donner a ses citoyens les garanties que la compétition électorale se fera selon des règles dont l'objectivité seront les garants de la légitimité de leurs représentants.

La Constitution, la Loi électorale et notamment les dispositions concernant la répartition des sièges constituent des éléments essentiels du cadre électoral. Tous ces textes ont été modifiés dans les derniers mois avant les élections. Le dernier changement du cadre légal est intervenu par une décision de la CENI portant mesures d'application de la Loi électorale du 18 aout 2011. Ces modifications du cadre légal, intervenues de manière tardive, ont suscités des suspicions chez partis politiques et ont certainement entamé la confiance des électeurs dans le processus électoral. De plus, le changement de mode de scrutin présidentiel à quelques mois des élections n'a pas laissé le temps aux acteurs politiques pour préparer leur base et leurs structures pour faire face à ce nouveau mode de scrutin.

Une modification importante de l'article 71 de la Constitution changeant le mode de scrutin présidentiel d'une élection majoritaire à deux tours vers un scrutin majoritaire à un tour a été voté le 25 janvier 2011 par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Malgré le support de l'opposition, ce amendement est considéré favorable au Président Kabila qui a rassemblé la plus grande proportion de votes au premier tour de l'élection présidentielle de 2006. La Loi modifiant la répartition des sièges dans les assemblées représentatives a été promulguée le 17 aout 2011. Les partis politiques dans les circonscriptions qui ont perdu des sièges ont remis en cause l'intégrité des chiffres de la population qui ont été extraits d'un fichier électoral contesté.

En ce qui concerne le règlement du contentieux la Cour Suprême de Justice est la seule juridiction compétente. Aux termes de la Constitution de 2006, cette juridiction aurait du être morcelée pour être remplacée par une Cour de Cassation, un Conseil d'Etat et une Cour Constitutionnelle. En attendant la mise en place de ces institutions, la Cour Suprême de Justice assume le contentieux civil, administratif, électoral, ainsi que l'interprétation de la constitution.

Le 13 octobre 2011, dix sept nouveaux magistrats du siège ont été nommes en prévision du contentieux post électoral. La nomination de nouveaux magistrats à une date si proche des élections fragilise la confiance que les électeurs et les partis politiques doivent avoir dans l'indépendance de la juridiction en charge de la résolution des conflits électoraux. Le syndicat de la magistrature a notamment contesté la légalité de ces nominations.

Ces nouvelles nominations sont intervenues après l'examen du contentieux lié au dépôt des candidatures du mois d'octobre. Les contestations ont été soumises à la Cour suprême après qu'au moins un parti politique ait déposé une liste de candidats dont le nombre était supérieur au nombre de sièges dans certaines circonscriptions. Les trois juges siégeant au moment de ce contentieux ont rendus 84 décisions¹⁴ (56 ont été jugées irrecevables et dix ont été rejetées pour

¹⁴ Le 22 novembre, le Centre Carter a rendu public un communiqué demandant à la Cour Suprême de Justice de publier les arrêts du contentieux électoral des candidatures des élections présidentielles et législatives pour inciter la confiance du public et des acteurs politiques dans leur système judiciaire.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

des motifs procéduraux). Sur les dix-huit plaintes examinées sur le fond, quatorze ont été retenues. Malgré les demandes, le Centre Carter déplore que la Cour Suprême de Justice n'ait pas rendu public à la date de ce communiqué les arrêts rendus lors du traitement du contentieux des candidatures des élections présidentielles et législatives de 2011. Ce manque de transparence ne répond pas aux standards internationaux en matière de traitement des recours et rend opaque les éventuelles modifications des résultats issus du contentieux électoral.

ADMINISTRATION ELECTORALE

Une autorité indépendante et impartiale fonctionnant en toute transparence et professionnalisme est reconnue sur le plan international comme un moyen efficace qui garantisse que les citoyens puissent prendre part à un processus démocratique juste et que les autres obligations internationales liées au processus électoral puissent être respectées.¹⁵

La CENI constitue l'organe administratif chargé de la supervision de l'élection présidentielle et des élections législatives en RDC. Elle a été mise en place en mai 2010 par une Loi Organique bien que la Constitution disposait de sa création en vue du remplacement de la CEI au plus tard en 2008. La CENI est une commission nationale « indépendante » chargée de ce qui suit : l'organisation et la gestion des processus électoraux, la gestion des processus d'enrôlement des électeurs, la publication du fichier électoral pour que le public y accède et la diffusion des résultats provisoires des élections.¹⁶ La CENI est composée des membres provenant de la majorité (04) et provenant de l'opposition (3).¹⁷ En janvier 2011, ces sept membres ont désigné le Pasteur Daniel Ngoy Mulunda comme président. En mars 2011, la CENI a commencé le travail de la préparation des élections de 2011. Le calendrier électoral a été annoncé par la CENI en date du 29 avril 2011 pour le cycle électoral de 2011-2013, révisé très récemment le 18 août 2011, après l'adoption des annexes de la loi électorale.¹⁸

La CENI comprend dix SEP (Secrétariat Exécutif Provincial) et Kinshasa et 169 circonscriptions (antennes). En date du 23 octobre 2011, la CENI a annoncé une nouvelle directive pour ses bureaux provinciaux, qui nécessitait la mutation des présidents des SEP entre provinces et la mise en place de leurs adjoints. (Il a par ailleurs été procédé aux rotations du personnel au niveau des antennes locales de la CENI à travers toutes les provinces). Les observateurs de long terme ont observé que la mutation des agents de SEP a créé une désorganisation et une perturbation des préparatifs électoraux, car il fallait du temps aux nouvelles équipes pour se mettre en place. Il a été dit aux observateurs à long terme que la mutation du personnel de la CENI a été faite à la demande des partis politiques en raison d'accusation de partialité.

L'appui de la communauté internationale présente pour les élections de 2011, en particulier par la mise à disposition d'environ \$167 million pour le cycle électoral de 2011-2013, bien que le gouvernement de la RDC prenne en charge la majorité des coûts liés aux élections, lesquels coûts sont estimés à un total de \$900 million. La mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO) joue le rôle d'appui à ces élections, en particulier sur le plan logistique et en terme de

¹⁵ Nations Unies, Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, Observation générale no. 25, para. 20.

¹⁶ *Calendrier des Election Générales et Provinciales 2011-2013 en RDC. "General and Provincial Election Calendar."* (June 15, 2011).

¹⁷ La loi organique, art. 10, juin 2010

¹⁸ *Calendrier des Election Générales et Provinciales 2011-2013 en RDC. "General and Provincial Election Calendar."* (June 15, 2011).



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

déploiement des matériels électoraux aux points de distribution (hubs) primaires et secondaires à travers les provinces et à travers certains territoires choisis.

La CENI a pris certaines mesures visant à améliorer la transparence dans son travail et d'informer les candidats, les partis politiques, et le public votant sur des questions relatives aux élections. La CENI a tenu des conférences de presse périodiques et hebdomadaires, et vers la fin du mois d'octobre, elle a amélioré l'accessibilité des informations sur son site web, y compris les listes complètes tant d'électeurs que celles des candidats par circonscription. L'accès concerté aux partis politiques par le biais de son Forum des Partis Politiques a constitué un moyen modeste cependant, en dépit de l'environnement politique tendu et fluide, ce, en comparaison de l'accès aux partis politiques par la CEI en 2006. La CENI n'a en effet organisé que deux réunions des Forum des Partis Politiques, bien que d'autres réunions aient été organisées sous la coordination de la CENI et de ses partenaires au sein de la communauté internationale. Les forums réguliers des partis politiques peuvent avoir amélioré la relation entre la CENI et les partis politiques de l'opposition.

Les observateurs du Centre Carter indiquent que la CENI n'a pas réussi à se conformer à un certain nombre de délais imposés par la loi électorale. La publication de la liste des électeurs par province et circonscription 30 jours avant la campagne, l'affichage des listes électorales 30 jours avant le scrutin dans chaque bureau de vote, la publication de la liste de la cartographie des bureaux de vote 30 jours avant le jour des élections, la livraison des bulletins de vote 48 heures avant le vote, la convocation de l'électorat 90 jours avant l'expiration du mandat du président actuel, ont tous été effectués en dehors des dispositions de la loi électorale.

Calendrier Electoral & Livraison du Matériels Electoraux

La CENI est responsable de la publication d'un calendrier électoral reprenant les aspects clés du processus. Comme l'a noté notre déclaration pré-électorale du 17 Octobre 2011, les écarts du calendrier établi par la CENI a engendré des défis logistiques majeurs à celle-ci ainsi qu'à la MONUSCO alors que les délais pour l'acquisition et la livraison des matériels électoraux à travers le pays s'en sont vus réduits.

Ces retards ont contraint la CENI à confronter un calendrier strict afin de s'assurer de la conception et de l'impression des bulletins de vote, de la production et la réception des urnes et d'autres matériels électoraux clés.

La production des urnes a par ailleurs posé des défis majeurs à la CENI en raison des complications quant à la coordination de la production avec le premier fournisseur qu'elle avait choisi en Afrique du Sud. La CENI a fini par changer de fournisseurs, en choisissant plutôt un fournisseur Allemand. Cependant, les problèmes se sont à nouveau posés à la CENI eu égard au fait que le fournisseur allemand ne pouvait pas garantir la livraison des urnes dans les délais en vue de la tenue des élections le 28 novembre. La CENI a été par conséquent contrainte de changer de fournisseurs, utilisant cette fois-ci un fournisseur Chinois, qui garantissait la livraison de 186.000 urnes à temps. Toutefois, pour assurer la dite livraison, 16 vols ont été programmés ayant un coût de transport de \$14 million.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La MONUSCO a aussi mis à disposition un appui logistique considérable à la CENI en livrant par avion les kits électoraux vers différents sites de vote. Pour sa part, la CENI était chargée de déployer les matériels qui pouvaient l'être par camions. Bien que la CENI ait eu ce plan au départ, elle a été incapable de produire un plan logistique clair de livraison des matériels à travers tous les territoires. Ce manque de transparence de la part de la CENI, n'a pas permis de suivre et d'analyser les réalités et complications logistiques.

Après publication de la liste définitive des candidats à la Présidentielle et aux législatives, la CENI a contracté 17 imprimeurs Sud Africains pour l'impression des bulletins de vote. Une maquette du bulletin de vote pour l'élection présidentielle a été validée rapidement et 11 types de bulletins des législatives allant d'un bulletin d'une page pour la circonscription de Yumbi avec 5 sièges et 5 candidats en lisse jusqu'à Tshangu à Kinshasa avec 57 pages pour 1500 candidats se disputant 25 sièges.

La taille des bulletins de vote rendait la tâche du transport, d'entreposage et du déploiement dans les sites de vote un défi supplémentaire que la CENI devait affronter. Un appui logistique en matière de transport aérien a été dépêchée par les pays voisins dont: 5 Hélicoptères de l'Angola, 2 hélicoptères de la République du Congo, 4 hélicoptères de l'Armée Sud Africaine ainsi que 2 avions, en plus de 6 hélicoptères que la CENI a contracté.

Le déploiement du matériel a créé un réel défi pour la CENI et beaucoup de craintes de la part des différents acteurs sur la capacité de tenir les délais en acheminant tout les matériaux à temps.

Suscité par de la spéculation, à l'approche du jour du scrutin, selon laquelle il serait logistiquement impossible d'organiser les élections à travers la RDC le 28 novembre, la CENI a tenu une conférence de presse en date du 26 novembre à laquelle étaient invités les organisations internationales et nationales. Le Président de la CENI, le Pasteur Ngoy Mulunda a rassuré tout les partenaires que tous les matériels électoraux seraient livrés au plus tard minuit du 27 novembre *i.e.* six heures avant les élections.

Toutefois, le 26 et le 27 novembre, les observateurs du Centre Carter sur terrain ont signalé qu'il y'avait encore des sites de vote qui manquaient non seulement les matériels sensibles mais aussi les matériels non sensibles. Dans certaines régions en particulier, où l'état des infrastructures rendait difficile le transport par véhicule.

Au regard de la production et de la livraison des matériels de vote, il s'avère que cela a posé un défi majeur à la CENI. Il semble partant que plusieurs acteurs du processus électoral congolais étaient légitimement préoccupés quant à la capacité de la CENI à tenir les délais de livraison des matériels électoraux à travers tout le territoire de la RDC à temps en vue de l'organisation du scrutin au 28 novembre.

Recrutement et Formation des Agents Electoraux

L'article 49 de la Loi Electorale édicte les dispositions relatives à la sélection des agents électoraux pour le jour du vote dans chaque bureau de vote. L'article souligne que les agents électoraux doivent être choisis parmi les listes des électeurs enrôlés au même bureau de vote.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Chaque bureau de vote est pourvu d'un président, de deux assesseurs, d'un secrétaire, et d'un suppléant assesseur. L'article 51 souligne que les agents électoraux doivent prêter un serment en jurant de défendre les lois électorales et de protéger le caractère secret du vote à travers tout le processus de vote.¹⁹ La Loi Electorale exige par ailleurs que chaque agent électoral soit à mesure de lire et d'écrire et de recevoir une formation en procédures de vote.²⁰

La CENI a organisé la formation de ses agents électoraux en suivant une méthode de formation en cascade: commençant par 18 Formateurs des Formateurs Electoraux Nationaux; 196 Formateurs Electoraux Nationaux (FEN); 2.598 Formateurs Electoraux Provinciaux (FEP); 34.972 Chefs de centre de vote; en concluant avec 349.225 Membres de Bureau de Vote et Dépouillement (MBVD) et 4.160 Membres de Centre Local de Compilation des Résultats (MCLCR). L'approche de cascade est rapide et efficient. Cependant, si elle n'est pas étroitement suivie (*i.e.* la supervision des formations répliquées choisies par les Formateurs des Formateurs afin de s'assurer de la qualité de l'instruction) et les investissements ne sont pas injectés dans l'élaboration et la production de deux séries de manuel s (pour les participants et pour les notes d'instructeur), la qualité de ce type de formation peut être compromise.

La formation à l'échelle nationale des formateurs des FEN par les agents de la CENI a pris six jours. Toutefois, la formation a été retardée de quatre jours jusqu'au 31 octobre 2011 en raison de l'arrivée tardive des principaux formateurs FEN de Kinshasa. Les observateurs du Centre Carter ont observé des variations dans le format, la qualité et l'organisation des formations des agents de la CENI auxquelles ils ont pris part. Les observateurs de long terme à Matadi observant la formation des FEP dans cette province ont noté le manque de matériels de formation nécessaires et le fait que ce ne sont pas tous les participants qui avaient reçu les manuels de qu'ils devraient utiliser le jour du vote.

La formation des FEP à travers toute la RDC depuis début novembre a été réduite de 6 à 4 ou 5 jours, en fonction du lieu. Il a été dit aux observateurs à Kisangani que la réduction ne tirait pas en conséquence d'autant plus que les participants pouvaient lire dans leurs manuels les informations non fournies dans la formation. A travers tout le pays, la formation a été écourtée à quatre ou cinq jours.

La formation de cinq jours pour les membres des BVDs et des CLCRs a eu lieu dans la plupart des provinces entre le 24 et le 26 novembre. Le manque d'espace dans les salles de formation n'a pas permis aux observateurs de suivre la formation durant toute la période allouée. La majorité des observateurs du Centre ont remarqué que la formation des agents de bureaux de vote semblait se dérouler sans heurts et sans grande complication. Dans un nombre réduit de formations les observateurs ont remarqué qu'il y'avait un manque de matériels de formation.

Le 25 novembre, trois jours avant le scrutin, la CENI a annoncé dans le journal Le Phare que les citoyens disposant d'une carte d'électeur et dont les noms n'étaient pas repris sur la liste d'électeurs auraient la possibilité de voter dans le bureau de vote le plus proche de la même circonscription. Bien que la mesure annoncée par la CENI affirme et soutient le droit de voter – elle contredit l'article 6 de la Loi Electorale qui dispose que « la qualité d'électeur est reconnue

¹⁹ Article 51 note aussi que le CENI doit fournir une version officielle du serment dans chaque des langues officielles du RDC

²⁰ La loi electorale, art. 50



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

par le fait d'avoir été enrôlé dans les listes d'électeurs et de détenir une carte d'électeur émise par la CENI ». Cette décision peut par ailleurs affaiblir les mesures sécuritaires mises en place afin de prévenir le vote multiple ou d'empêcher que les électeurs inéligibles (les militaires et policiers en fonction) qui ont pu obtenir une carte d'électeur servant de carte d'identité puissent voter. Les observateurs à long terme et les observateurs à court terme du Centre Carter ont noté que plusieurs agents de vote n'étaient pas informés de la décision tardive de mettre en exécution cette procédure si bien que l'application des listes des omis était non uniforme –conduisant à ce que certains électeurs ont pu voter alors que d'autres qui se trouvaient dans la même situation en ont été empêchés.

Procédures d'Identification des BVD

Le personnel de la CENI en mission en provenance de Kinshasa se sont rendus dans toutes les provinces afin d'identifier les lieux où seraient localisés les bureaux de vote (BVDs). Avec 6 millions d'électeurs supplémentaires, la présente élection aura plus de 63.865 bureaux de vote comparativement aux 58.000 bureaux de 2006. Une cartographie de chaque province datant du 31 octobre et énumérant les CVs a été en fin émise par la CENI entre le 7-8 novembre, permettant aux partis d'organiser le déploiement de leurs agents (qui ont soumis leurs demandes pour un BVD particulier). Les observateurs du Centre Carter sur terrain ont indiqué que l'identification des 63.865 BVDs²¹ était basée sur la cartographie de 2006 et donc dépassée. L'utilisation des informations dépassées a conduit à des erreurs dans la cartographie que la CENI n'a pas corrigé rapidement, donnant ainsi lieu à des questions de la part de l'opposition sur la validité des bureaux de vote.

Enregistrement des Candidats

Comme indiqué dans la déclaration pré-électorale du Centre Carter, le processus d'enrôlement des candidats en début septembre a été désorganisé en raison du grand nombre de demandes en dernière minute.²² Les candidatures déposées au BRTC ont été revues pour éligibilité par un juriste vérificateur. Dans certains cas, il y'a eu manque de vérification de l'éligibilité ou de la vérification de la démission des fonctionnaires non élus en fonction. Dans les réunions avec les observateurs au Sud Kivu, le MLC a allégué que les candidats PPRD à la députation nationale occupant des charges publiques au niveau local ont été régulièrement enregistrés bien que n'ayant pas produit les preuves de leurs démissions ou leur demande de mise en disponibilité (qui aurait eu pour effet la suspension de leur paie et le non accès aux ressources publiques). L'exemple en a été donné par le maire de Bukavu, un candidat à la députation nationale qui n'a pas soumis ni l'une ou l'autre lettre. Aux termes de l'article 10(5) et (6) de la Loi Electorale, les candidats n'ayant pas soumis une telle lettre sont inéligibles à l'enregistrement. Il y'avait également des préoccupations par rapport au fait que la CENI n'avait pas fait le suivi de la démission des individus ayant déposé une lettre de démission avec leur demande.

²¹ Pendant les élections, il y avait 11.611 bureaux de votes et 16.548 centre de votes.

²² Selon le CENI, 14.000 des 18.000 demandeurs ont présenté leurs demandes un ou deux jours avant la date de limite de 11 sept.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

ENROLEMENT D'ÉLECTEURS

L'enrôlement d'électeurs est organisé comme un moyen important pour s'assurer du droit de vote, et doit être rendu disponible à un aussi grand nombre de citoyens que possible afin de s'assurer qu'un suffrage universel et égal soit protégés tel que requis par les engagements internationaux de la RDC.²³ L'enrôlement des électeurs couvre tous les aspects du processus électoral relatifs à l'enrôlement des électeurs.

En juin et en juillet 2011, la CENI a enrôlé 32.024.640 électeurs à travers la RDC. Bien que ses observateurs ne fussent pas présents dans les centres d'enrôlement en mai et juin 2011, le Centre Carter a suivi étroitement le processus d'enrôlement des électeurs. Le processus d'enrôlement des électeurs a été marqué par la présence d'un faible nombre d'observateurs nationaux de la société civile et des témoins des partis politiques. Un parti politique – l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) – a demandé à la CENI de procéder à un audit du serveur à la suite des allégations faisant état de l'enrôlement des mineurs, des étrangers, des militaires et d'autres groupes inéligibles.²⁴ En dépit de l'élaboration des termes de référence d'un audit, la CENI et l'UDPS ne sont pas parvenus à un accord sur le nombre de témoins des partis durant cet audit.

La CENI n'a pas d'obligations légales de procéder à un tel audit. Mais si elle l'avait fait, cela aurait été un pas positif vers la promotion de la transparence dans le travail de la CENI et cela aurait contribué à la confiance des électeurs et des partis au processus électoral, minimisant de ce fait la probabilité des allégations faisant état de fraudes ou des cas de fraude lors de la période de vote.

L'article 6 de la Loi Electorale exige que la CENI publie la liste des électeurs 30 jours avant le début de la campagne *i.e.* le 28 septembre.²⁵ Comme indiqué dans la déclaration pré-électorale du Centre Carter, la CENI a commencé à publier les listes des électeurs sur son site le 3 octobre. Aux termes de l'article 8, la CENI est tenue d'afficher la liste des électeurs devant le BV 30 jours avant l'élection. Depuis le 28 octobre, les observateurs du Centre Carter ont effectué des visites périodiques vers les bureaux de vote afin de vérifier l'affichage des listes. La majorité des bureaux de vote visités par les observateurs à travers la RDC au cours de la période entre le 28 octobre et le 26 novembre n'avaient pas de listes des électeurs affichées. Dans certains cas, les agents de la CENI justifiaient les retards d'affichage par la nécessité de protéger celles-ci d'être déchirées ou altérées par les personnes vivant dans les quartiers environnants. Bien que cela constitue une préoccupation fondée, la CENI a l'obligation tant aux termes des ses engagements nationaux²⁶ qu'internationaux d'afficher la liste des électeurs avant le jour du scrutin. Ce faisant, le droit des citoyens à voter est protégé alors qu'ils ont l'opportunité de savoir si leur noms manquent sur la liste des électeurs enrôlés. En outre, les citoyens qui voient les listes peuvent notifier aux agents de la CENI de la présence sur les listes des noms des personnes non éligibles

²³ Nations Unis, Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, Observation générale no. 25, para. 20 sur Participation aux affaires publiques et droit de vote, para. 11; Pacte Internationale relatif aux Droits Civils et Politiques, art. 25(b).

²⁴ Les observateurs du Centre se sont rendu compte à Maniema des allégations d'un ONG italien que des mineurs possédaient des cartes des électeurs. A Bas-Congo, le directeur générale de migration (DGM) à Matadi a confirmé des cas isolés des Angoliens qui ont pu registrer et recevoir des cartes électorales. Des allégations ont été aussi faites, mais pas vérifiées que des ougandais ont enregistré à Beni et que des rwandais ont aussi enregistré, avec des membres de la Force libératoire de Rwanda (FDLR) enregistrer à voter à Goma et d'autres régions.

²⁵ La CENI peut déterminer la méthode de publier la liste électorale officielle (art 6). La liste électorale doit être affichée à chaque bureau de vote 30 jours avant le scrutin (art.8).

²⁶ Loi électorale, art. 8. Dans chaque bureau de vote, la liste électorale doit être affichée au moins 30 jours avant le scrutin.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

au vote ou qui sont décédés. D'autres retards dans l'affichage des listes ont été causés par les retards de livraison des listes des électeurs envoyées de Kinshasa (les bureaux locaux n'ont pas pu imprimer les listes affichées sur le site de la CENI). Ce retard ou ce non affichage des listes a contribué à la confusion le jour du scrutin pour les électeurs qui ne savaient pas avec précision où ils devaient voter et si leurs noms étaient sur la liste des électeurs. Les observateurs ont signalé que moins de la moitié de 380 bureaux de vote visité le 26 novembre ne disposaient pas de listes affichées.

Les délais pour la publication et l'affichage sont arrêtés afin de renforcer la confiance des électeurs et des partis politiques qui peuvent ainsi apprécier la qualité du processus d'enrôlement et savoir la composition de leur électorat potentiel. Les retards dans la publication des listes des électeurs aussi bien que dans l'emplacement de sites de vote réduit les effets positifs de ces mesures de transparence.

SENSIBILISATION DES ELECTEURS

Les efforts de sensibilisation des électeurs sont nécessaires afin de s'assurer qu'un électorat informé soit à même d'exercer effectivement le droit de vote.²⁷ La sensibilisation comprend en effet des efforts visant l'éducation des électeurs et l'information des électeurs fournis par l'Etat, les partis politiques ou la société civile afin de rendre le public conscient du processus en lieu et place des efforts d'éducation civique plus élargis.

L'article 9(7) du mandat de la CENI exige que celle-ci s'implique dans les campagnes d'éducation civique afin de sensibiliser les électeurs au processus électoral, tant en français que dans les autres langues nationales. Cette responsabilité est conforme aux principaux engagements internationaux de la RDC.²⁸

Les efforts officiels d'éducation n'ont commencé qu'en septembre et les observateurs à long terme du Centre Carter ont signalé les failles de la CENI dans la coordination directe ou l'appui indirect des initiatives d'éducation. La CENI a utilisé les radios et télévisions communautaires pour diffuser les informations électorales pertinentes (les dates de calendrier). La CENI a premièrement noté qu'elle manquait de fonds suffisant pour procéder à des campagnes et activités d'éducation plus vigoureuses à travers toute la RDC.²⁹

Les observateurs du Centre au Bas Congo étaient impressionnés par les efforts fournis par la CENI en déployant les Agents de Relais de Sensibilisation (ARS) et les Messagers par moto afin de mener des efforts de sensibilisation à faible coût et sans technologies sophistiquées à l'intérieur des provinces où les initiatives (nationales - internationales) à grande échelle ne sauraient arriver avant les élections. Toutefois, peu de progrès a été réalisé avec le déploiement des messagers ARS de la CENI avant le 28 novembre, bien qu'ils puissent être déployés à temps pour effectuer la sensibilisation des électeurs avant les élections provinciales et locales. La CENI a surestimé ses attentes que les groupes de la société civile pourraient en majeure partie entreprendre les initiatives d'éducation afin de se préparer aux élections futures. Certains observateurs ont signalé

²⁷ Pacte Internationale relatif aux Droits Civils et Politiques, art. 25; Nations Unies, Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, Observation générale no. 25, para 11.

²⁸ Pacte Internationale relatif aux Droits Civils et Politiques, art. 19(2)(b).

²⁹ Le budget de la CENI pour l'éducation civique est environ 2 millions.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

un sentiment général de la part des agents de la CENI selon lequel la CENI n'était pas chargée de la mise en œuvre des activités de sensibilisation des électeurs.

L'église catholique à Kinshasa a également contribué aux activités de sensibilisation des électeurs, bien qu'il y ait eu de la spéculation selon laquelle les groupes religieux –contrairement à ce qui a été le cas en 2006 –sont à grande majorité pro-Kabila et pourraient de ce fait être partisane dans leurs efforts de sensibilisation.

Les acteurs internationaux ont appuyé la sensibilisation des électeurs et l'éducation civique. Par exemple, *Search for Common Ground* a produit des annonces télévisées et radiodiffusées afin d'éduquer les électeurs. IFES a également accordé de petits financements à des ONGs à travers la RDC par le biais de son projet *Voter Opinion and Involvement Through Civic Education* (VOICE). Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a produit des matériels d'éducation civique qui ont été distribués à travers la RDC par le biais du Projet d'Appui au Cycle Electorale (PACE) de cette agence.

Quant à la distribution des matériels d'éducation des électeurs des bureaux de la CENI vers les ONGs locales, les observateurs ont noté que la CENI ne semblait pas disposer d'un système en place pour le contrôle d'ONGS destinataires préalablement à la distribution d'une quantité limitée des matériels de sensibilisation. Ce manque de contrôle est problématique en ce que les observateurs à long terme ont signalé que la majorité des groupes de la société civile avec lesquels ils se sont rencontrés ne disposaient pas de fonds nécessaires pour la mise en œuvre des initiatives de sensibilisation qu'ils avaient préparées. Il n'est pas évident que les matériels de la CENI aient atteint les groupes qui étaient les mieux aptes à mener des activités d'éducation.

Le Centre Carter note de manière générale que la CENI a largement failli à se conformer à ses obligations internationales, régionales et nationales d'instituer des efforts d'éducation à travers la RDC bien en avance du jour de scrutin. Les efforts fournis l'ont été essentiellement par les organisations internationales qui peuvent avoir ciblé les populations d'une manière convenablement adéquate. Les efforts supplémentaires d'éducation des électeurs ont été fournis par des organisations partisanes, renforçant de ce fait la nécessité pour la CENI d'instituer et d'appliquer des efforts d'éducation plus efficaces.

LES CANDIDATS, LES PARTIS ET L'ENVIRONNEMENT DE LA CAMPAGNE

Le traitement équitable des candidats et partis lors de la campagne aussi bien que le maintien d'un environnement ouvert et transparent de campagne sont importants à la protection de l'intégrité d'un processus électoral démocratique.³⁰ Cette composante comprend le financement de la campagne, l'enrôlement des candidats et les partis politiques ainsi que d'autres aspects du processus électoral associés aux campagnes et/ou aux candidats et partis politiques.

Le Chapitre IV de la Loi Electorale Congolaise régit la manière de mener les activités de campagne pendant les élections. Le Centre Carter salue l'institution du Code de Bonne Conduite tel que recommandé par la Charte Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance et

³⁰ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, art. 13(1); Protocol au Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en Afrique, art. 9(1); Convention sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

la mise sur pied d'un comité de médiation chargé de « *faciliter la résolution pacifique des conflits et incidents entre parties électorales* »³¹. De même, l'établissement de ses démembrements provinciaux aurait pu maintenir un environnement électoral idoine à une campagne apaisée et responsable, en particulier dans la province du Katanga.

La période de la campagne a été marquée par un faible niveau de campagne politique tant pour les législatives que pour la présidentielle. Deux candidats présidentiels sur les onze (en l'occurrence Etienne Tshisekedi et Oscar Kashala) étaient en dehors du pays pendant une période correspondant à la moitié de la campagne. Les observateurs à long terme ont signalé qu'à certains endroits la campagne n'a été visible que vers les derniers jours. Les candidats à la députation ont fourni différentes explications aux observateurs long terme à ce fait : ils attendaient le matériel de campagne de leurs partis, les contraintes logistiques ont retardé le déploiement des matériels de la campagne à l'intérieur du pays; ils disposaient de moyens limités pour battre campagne et ils ont gardé leurs ressources pour la dernière semaine; et/ou ils ne voulaient pas dépenser leur propre argent sur la campagne. Les observateurs long terme ont constaté davantage d'activités dans les chefs lieux de provinces et dans les villes principales que dans les villages reculés. Dans les territoires reculés des provinces, certains semblent recevoir soit peu ou aucun appui des états major nationaux de leurs partis.

Les observateurs ont remarqué que les événements de campagne semblaient s'être tenus sans organisation ni information préalable. Les partis politiques n'étaient pas en mesure de fournir un programme de campagne. Les observateurs long terme ont remarqué que tous les partis et candidats, PPRD/MP et Kabila sont plus visibles sur panneaux, les banderoles et les caravanes motorisées. De manière similaire, les partis affiliés à la majorité ont meilleur accès aux chaînes de télévision et radio et –conséquemment à cet fait, les candidats de la MP ont une présence beaucoup plus fréquente dans les grilles de programmes et dans les campagnes de publicité.

Les groupes de l'opposition, l'UDPS en particulier, allèguent que les autorités locales ont interféré avec les meetings politiques et d'autres événements de campagne. Avec quelques rares exceptions (Kinshasa, Mbuji Mayi), les observateurs du Centre Carter n'ont pas fait rapport des observations fiables de violation du droit de rassemblement des partis par les autorités.

Il n'y avait pas une réponse visible de la part des adeptes de l'UDPS à l'appel à l'action lancé par Tshisekedi le 06 novembre 2011 afin d'obtenir la libération des 34 membres du parti emprisonnés. Son discours a été perçu par beaucoup comme une incitation à la violence.

PARTICIPATION DES FEMMES

Les femmes autant que les homes jouissent des mêmes droits fondamentaux pour participer à la politique nationale de leurs pays. Parmi ces droits, nous pouvons citer le droit de voter et de participer au processus électoral. Le droit international reconnaît que les femmes devraient être capable de voter aux élections aux même pied d'égalité que les homes, sans discrimination. Par ailleurs, les Etats sont encouragés à prendre des mesures pour assurer le droit des femmes en instituant le système du quota pour une représentation équitable des femmes dans les affaires politiques de leurs pays.

³¹ La Code du Bonne Conduite, art. 29



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La constitution de la République Démocratique du Congo et la loi électorale utilise un langage qui montre que la RDC est engagée à honorer les obligations internationales. Le préambule de la constitution note que le peuple Congolais réaffirme son engagement d'honorer les lois internationales, inclus la convention des droits des enfants et des femmes de l'Organisation des Nations Unis, particulièrement, la représentation équitable entre les homes et les femmes dans les domaines: civil, politique, économique et socioculturel. L'article 14 déclare aussi que la RDC s'engage à prendre les mesures pour combattre toute forme de violence contre la femme en milieu tant publique que prive. La loi électorale promouvait les droits des femmes en soulignant dans plusieurs articles que les parties politiques, les chefs de bureau de vote, les agences nationales et provinciales devraient noter l'effectif de femmes par rapport aux homes dans leurs équipes.

Selon la liste des électeur, près de la moitié des électeurs Congolais sont femmes et il a été constate que, plus de femmes que les hommes ont vote durant les élections présidentielles de 2006. Le Centre Carter regrette le fait qu'aucun parti politique n'a nommé une femme candidate aux élections présidentielles (il y avait quatre candidates aux élections de 2006). C'est aussi regrettable que le pourcentage de femmes candidates aux élections a diminué de 12% en 2006 à 10% en 2011). Avec ce taux, et le manque de mesures en place pour promouvoir le rôle de la femme en politique, la RDC n'a pas satisfait l'objectif assigné dans la déclaration de la SADC d'attendre 30% de femmes dans le parlement. C'est aussi regrettable que le pour

Les engagements régionaux et internationaux auxquelles la RDC s'est engagée, encouragera le gouvernement et les leaders politiques à implémenter les procédures qui vont promouvoir plus de femmes dans le système politique Congolais. Le Centre Carter voudrait aussi encourager les autorités gouvernementales et législatives à mettre en place plus de mécanisme formel pour promouvoir et encourager cette parité. Ceci exige que le public soit sensibilisé et recherché des solutions aux obstacles qui empêchent beaucoup de femmes à se présenter comme candidates pour des fonctions publiques. Plusieurs ONG de la promotion féminine fournissent quelques efforts mais plus d'efforts systématiques à implémenter sont nécessaires. Malgré que la CENI s'est engagée à mobiliser la parité durant la période d'enrôlement, plus de stratégies par rapport à l'éducation sur la parité et pour les hommes tant bien que les femmes pourraient aider à dissiper les croyances que partagent certains observateurs soit disant que les femmes ne sont pas capables d'assumer des fonctions de l'Etat.

Les Médias

Les médias jouent un rôle indispensable lors des élections démocratiques en éduquant/sensibilisant les électeurs et les partis politiques sur des questions majeures, leur donnant ainsi accès à l'information de sorte qu'ils sachent prendre des décisions averties.³² Cette partie composante couvre non seulement des questions liées aux droits des journalistes, mais aussi à l'environnement général des médias, de la couverture médiatique et de la capacité des acteurs politiques en lice d'avoir un accès équitable aux médias. Les médias tant publics que privés sont considérés, tout en sachant que les droits et les responsabilités de chaque média diffèrent.

³² Pacte Internationale relatif aux Droits Civils et Politiques, art. 19(2); L'ONU Convention contre la corruption, arts. 10(a) and 13(b).



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'article 33 de la Loi Electorale établit le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) comme un organe chargé de la supervision des activités des médias relativement à l'environnement électoral.³³ Le CSAC a été formellement mis en place le 11 octobre 2011, juste un mois avant le début de la campagne. Le CSAC est chargé de s'assurer en partie que la RDC se conforme à ses obligations internationales d'accorder un temps d'antenne égale aux candidats dans le domaine des médias publics. Le même article confère au CSAC le pouvoir de faire recours à l'aide des autorités appropriés selon le besoin afin d'appliquer le principe d'égalité. Le CSAC est chargé de donner une annonce publique sur ce que sont les conditions d'accès aux médias pendant la période de la campagne électorale. L'article 35 donne au CSAC le pouvoir de refuser le temps d'antenne aux candidats s'ils estiment que les communications faites pourraient être injurieuses, diffamatoires ou constituer de graves violations de la constitution congolaise ou d'autres lois du pays. Si le CSAC prend une telle action, les candidats interdits d'accès aux médias à quatre jours pour introduire sa requête en contestation.

Depuis le début de la campagne électorale, le CSAC a sanctionné 30 actes de violations médiatiques contre les journalistes de la presse écrite et contre les chaînes télévisées. La sanction la plus remarquable est celle prise contre la chaîne Radio Lisanga Télévision (RLTV). Le CSAC a bloqué son signal pour 7 jours à la suite de la diffusion des messages incendiaires par le candidat présidentiel Etienne Tshisekedi qui a critiqué non seulement le parti au pouvoir mais aussi incité à des actes de violence dans la province. Bien que le CSAC ait appliqué ces sanctions, il a aussi été accusé d'être pro-PPRD et de ne pas appliquer ces actes de réglementation d'une manière impartiale. Pour exemple, l'on pourrait citer l'incapacité du CSAC à sanctionner le PPRD pour avoir placé les affiches sur les murs des édifices publics, dont l'une était visiblement placée sur le mur de la RTNC qui sert de siège au CSAC.

Les observateurs qui ont parlé avec les partis politiques au Kivu ont aussi exprimé les préoccupations des partis faisant état d'un accès non équitable aux médias et qu'il existait encore des restrictions de la liberté d'expression. Par exemple lors du début de la campagne électorale, les observateurs du Centre Carter ont signalé que certains journalistes de la presse écrite ont été arrêtés pour avoir rédigé des articles critiquant le parti au pouvoir, PPRD. Il y'avait de nombreux autres rapports des chaînes de radio ou de télévision également dont le signal ont été coupé lorsque ces chaînes accordaient le temps d'antenne aux personnes parlant contre le parti au pouvoir.³⁴ Cela a conduit quelque peu à la culture de l'autocensure par les journalistes dans certaines régions, avec un journaliste faisant rapport à une équipe d'observateurs à Lubumbashi que les journalistes s'engagent très souvent dans l'autocensure pour des raisons liées à la sécurité d'emploi et à la sécurité physique.

Durant la campagne, les observateurs ont remarqué que le PPRD plus riche et les partis affiliés à la MP semblent disposer de meilleurs moyens pour avoir accès aux médias, ce d'autant plus que ces partis ont été plus visible à la télévision et à la radio. L'opposition et les candidats des partis indépendants ont indiqué avoir des problèmes d'accès aux médias, en ajoutant que l'accès aux

³³ CSAC a remplacé la Haute Autorité des Médias (HAM) le 19 août, comme l'agence officielle pour suivre le média.

³⁴ En Mbuji Mayi, les observateurs ont appris de MONUSCO qu'une station a été bloquée pendant deux semaines après les membres d'opposition ont injurié le gouverneur du Kasai Oriental et son parti, PPRD.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

médias publics et l'accès aux médias privés ne constituent pas du tout une option viable, vus les coûts onéreux pour eux de s'acheter des temps d'antenne. Plusieurs médias privés sont aussi la possession des politiciens ayant des liens avec le PPRD. Radio Okapi, la radio onusienne, est intervenue dans la formation des journalistes sur l'objectivité et sur le professionnalisme lors du reportage des nouvelles liées de la campagne électorale.

Le Centre Carter encourage le CSAC, en tant qu'entité de régulation des médias, de mieux se conformer à ses obligations de garantir un accès égal aux médias à tous les candidats lors des périodes électorales.³⁵ La CENI doit veiller à ce que les personnes désignées pour servir au sein du CSAC n'aient pas d'affiliations ni d'engagements politiques majeurs qui pourraient plus tard les dissuader d'être impartial dans l'exercice de leurs fonctions. Bien que les réalités des défis d'infrastructures en RDC puissent rendre difficile l'accès à la radio et à la télévision disponible à travers le pays, la CENI peut envisager des méthodes stratégiques pour s'assurer que les citoyens congolais soient informés des événements et campagnes clés liés aux élections de sorte qu'ils soient à mesure de prendre des décisions les mieux fondées lors du vote.

DEROULEMENT DE VOTE

Une journée d'élections marquée par un manque de confiance alimenté par la désorganisation, la confusion et les rumeurs des fraudes qui ont générés un climat de tension conduisant à quelque violence disparate.

Ouverture

L'ouverture était observée de façon générale comme calme et bien ordonnée, cependant, les agents de bureau de vote ont pris un long moment pour l'aménagement des bureaux. Les bureaux de vote n'ont pas ouvert à temps pour la majorité des cas, 50% ont ouvert après 7h :00 mais les heures d'ouvertures ont été enregistrées.

La majeure partie du matériel essentiel est arrivée aux bureaux de vote avant l'ouverture. Dans 9% de cas, les bureaux de vote ont ouvert avec des bulletins de vote manquant. Il a été enregistré plus tard que dans 53% de cas, les bulletins de vote n'étaient pas en quantité suffisante pouvant correspondre aux besoins de tous les électeurs.

Aucune campagne électorale n'a été enregistrée aux alentours des bureaux de vote et les listes des électeurs étaient affichées à l'extérieur dans 80% des cas. Tous les agents de bureau de vote ont été enregistrés comme présents à l'ouverture et les témoins des partis politiques étaient représentés dans 96% des bureaux de vote. Le PPRD et l'UDPS étaient les plus représentés avec une couverture de 60 à 80% des bureaux de vote. D'autres partis ont observé une moyenne de 30% de bureaux de vote visités. Dans certains centres de vote, la grande présence des témoins a créé des agitations conduisant ainsi à plusieurs cas de violence. En général, la confusion prévalant dans la plupart des bureaux de vote a généré des tensions que les agents de bureau de vote n'ont pas pu contrôler. Le personnel de sécurité était enregistré présents dans 96% des cas, cependant le nombre de personnel affecté aux centres de vote a semblé insuffisant.

³⁵ Le CSAC a fait ce le 8 novembre quand il a déclaré une sanction contre RLTV et les autres chaînes pour le fait de retransmettre les paroles de la candidate présidentielle Etienne Tshisekedi qui a donné la perception au congolais d'inciter la violence.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Vote

Pendant la journée le climat s'est détérioré, soulevant des tensions à l'intérieur et aux alentours des bureaux de vote. Avec les modifications de la cartographie électorale et l'absence de communication efficiente des emplacements des bureaux de vote, beaucoup d'électeurs ont été enregistrés comme étant incapables de trouver leurs bureaux de vote. Aucun mécanisme n'était mis en place à la journée des élections pour assister les électeurs désorientés et les agents de bureau de vote se sont avérés incapable de jouer ce rôle. Quoiqu'une procédure spéciale ait été mise en place par la CENI le 25 novembre en vue de permettre aux électeurs de voter dans leur site de vote dans le cas où leur nom ne se trouverait pas sur les listes des électeurs, l'information n'a pas été appliquée comme telle par les présidents de bureau de vote.

Hormis la gestion des ces «électeurs omis», les procédures ont été respectées en général. Dans la majorité des cas les urnes étaient correctement scellées, les bulletins de vote étaient comptés avant le scrutin, les urnes étaient présentées à tous les présents dans le bureau. C'était inquiétant de constater que les bulletins de vote manquaient dans 20% des cas alors que les urnes, les PV et les listes des électeurs manquaient dans moins de 10% des cas pour les sites visités.

La faible présence de la sécurité et la désorganisation des agents de la CENI dans les centres de vote ont conduits aux violences dans la masse pour certains cas. A Kananga un observateur local a été agressé alors qu'il était en possession de bulletin de vote coché, elle a été présentée comme une preuve de bulletin coché. La circulation de bulletin de vote dans le publique a généré un climat plus tendu et instable.

Les femmes faisaient parti des agents de vote dans 70% des bureaux de vote, malheureusement 12% seulement présidées les bureaux.

L'évaluation globale du processus reflète que les procédures ont été globalement respectées dans 35% des cas. Nos observateurs ont rapporté que 49% des bureaux de vote visités ont des problèmes mineurs peu susceptible d'affecter les résultats. Le niveau de désorganisation qui règne dans les bureaux de vote a fait que nos observateurs donnent une mauvaise évaluation dans 16% des cas.

Dépouillement

Les résultats de ce processus sont en cours, et les observateurs du Centre Carter restent déployés pour observer la compilation au niveau des CLCR.

LA RESOLUTION DE CONFLIT ELECTORAL

La pratique de l'Etat montre que les mécanismes efficaces de résolution de conflit sont essentiels pour s'assurer que les moyens des recours efficaces sont disponibles en vue de remédier aux violations des droits fondamentaux relatifs au processus électoral. La résolution des conflits est importante à travers tout le cycle électoral, et comprend tout mécanisme établi pour entendre et



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

examiner les conflits relatifs aux élections. Ce droit est fondamental pour s'assurer que tous les autres droits de l'homme peuvent être respectés.

Au Niveau National

Selon l'Association Juridique Congolaise à Kinshasa, il y a peu de moyens de recours disponibles en RDC pour les violations de la loi électorale. La Cour Suprême en RDC est chargée de traiter les conflits électoraux qui sont initiés dans ses chambres. Cependant, beaucoup ont remis en question son efficacité, soulignant que l'unique adresse de la Cour est bien loin de la plupart des provinces en RD Congo³⁶ et donc logiquement difficile d'y accéder. Les observateurs ont également mentionnés qu'il leur a été dit que beaucoup de citoyens évitent le système judiciaire car ils pensent que les juges ne sont pas impartiaux dans leur travail et peuvent être influencés par les intérêts politiques au lieu du droit. Dû à l'influence politique de diriger les membres de parti, souvent beaucoup d'avocats sont également peu disposés à défendre une affaire qui l'oppose au PPRD par peur de certaines représailles d'ordre politique ou autre.

Fourni par la CENI

La capacité de la CENI à faire face aux conflits électoraux a été souvent remise en question à travers toute la période de la campagne électorale. La CENI a effectivement une personne en charge des questions juridiques pour répondre aux requêtes provenant des partis politiques et des autres acteurs du processus en rapport avec la loi électorale et la Constitution. Toutefois, la CENI est limitée quand au pouvoir de mise en application de la loi puisqu'elle ne peut que donner des avertissements verbaux pour les infractions sanctionnés par la loi mais n'a aucune autorité judiciaire.

La CENI a mis en place le Comité national de médiation tardivement durant ce processus électoral; éminents chefs religieux ont été nommés le 18 Novembre 2011. La désignation des médiateurs s'est faite sans concertation avec les partis politiques, il apparaît que les partis ignoraient le mécanisme et en conséquence ils ne pouvaient pas jouer un rôle efficace. En conséquence, la période électorale a vu un certain nombre de litiges en raison du manque de capacité de résolution des conflits en RDC.³⁷ Comme une démonstration de besoin urgent d'un tel mécanisme, à Goma un comité de médiation des conflits électoraux a été créé et a tenu sa première réunion le 7 novembre pour régler les plaintes déposées à la CENI concernant les activités de campagne. Les plaintes de l'implication des mineurs dans des activités de campagne des partis ont été abordées. Ce comité semble être à l'initiative des partis politiques à Goma et du SEP.

Basé sur les résultats des observateurs du Centre, il est clair que le mécanisme de résolution de conflit électoral aussi bien à la CENI qu'au niveau national manque d'une large accessibilité aux citoyens ainsi qu'une perception évidente de la partialité. Le système sous-développé ne semble pas suffisamment protéger les droits fondamentaux des citoyens aux moyens de cours fiables en

³⁶ Le MLC pense qu'il faudrait avoir un cour constitutionnel pour gerer ce matiere.

³⁷ Les observateurs ont appris des plaintes soumis pas UDPS a la CENI plus tard dans la campaign. Ces allegations compris: les cartes des electeurs sont achetes, PPRD a fait un pre-compaign, les telephones cellulaires etait donne en exchange pour les votes, PPRD a donne les motos au employes dans une bureau du gouvernement.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

rapport avec les présumés violations de leurs droits. La conscience des citoyens Congolais aux mécanismes de résolution de litiges inadéquats a contribué à quelques unes de plusieurs protestations dans les rues et à la violence qui a imprégné ces élections ; beaucoup d'électeurs sont frustrés et sentent qu'ils n'ont pas d'autres choix que celui de la protestation pour se faire entendre.³⁸ Le Centre recommanderait donc à la CENI de fournir un effort en vue de mettre en place un système de résolution de litiges plus robuste de sorte à faire respecter ses obligations tant internationales que régionales pour remédier à la violation des droits fondamentaux relatifs au processus électoral.

Le Centre Carter conduit son observation électorale conformément à la Déclaration des Principes de l'Observation Electorale Internationale et du Code de Conduite adoptés aux Nations Unies en 2005.

La Fondation Carter a été créée en 1982 par Jimmy Carter, ancien Président des Etats-Unis et son épouse Rosalynn, en partenariat avec l'Université d'Emory, afin de faire progresser la paix et la santé dans le monde entier. Organisation sans but lucratif, non gouvernementale, la Fondation a amélioré la qualité de vie des gens dans plus de 70 pays en résolvant des conflits, faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, ainsi qu'en prévenant les maladies, améliorant les soins de santé mentale et en apprenant aux paysans à augmenter leur production de vivres. Pour en savoir plus : www.cartercenter.org.

³⁸ Peut-être lié à ça, les parties de l'opposition ont incité les contentieux par dénonciation chaque étape de la processus électorale pour sousminer la crédibilité.



THE CARTER CENTER

ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL ATLANTA, GA 30307

Décembre 10, 2011

Contact: Baya Kara, Kinshasa +243 81 240 7659, Deborah Hakes, Atlanta 1 404 420 5124

Mission d'observation internationale du Centre Carter en RDC Elections présidentielle et législatives du 28 Novembre 2011

Déclaration Post - électorale de la compilation et annonce des résultats provisoires de l'élection présidentielle

Pour le Centre Carter les résultats provisoires des élections présidentielles annoncées par la commission électorale nationale indépendante le 9 décembre en République Démocratique du Congo manquent de crédibilité. Les résultats de la CENI annoncent la réélection du président Joseph Kabila avec 49 pourcent des suffrages suivi par Etienne Tshisekedi avec 32 pourcent et 7.7 pourcent pour Vital Kamerhe. Le taux de participation national est de 58 pourcent.

Les observateurs du Centre Carter ont indiqué que la qualité et l'intégrité du processus de compilation a varié à travers le pays, allant de la bonne application des procédures à des irrégularités graves, y compris la perte de près de 2000 plis contenant des résultats de bureaux de vote à Kinshasa. Basé sur les résultats détaillés publiés par la CENI, il est également observé que dans différents endroits, notamment plusieurs circonscriptions de la province du Katanga, là où ont été constatés les taux de participation très élevés de 99% voir 100%, les résultats étaient favorable au Président sortant Joseph Kabila. Ces observations ainsi que la mauvaise gestion du processus de ramassage et de compilation des résultats compromettent l'intégrité de l'élection présidentielle. Les candidats et les partis politiques ont un temps limité pour soumettre leurs plaintes à la cour suprême et la compilation des élections législatives est toujours en cours.

Les problèmes observés durant la phase de compilation et les chiffres annoncés sont aggravés par les difficultés d'accès des observateurs aux centres de compilation à travers le pays et à l'absence d'accès officiel au centre national des résultats à Kinshasa. Le Centre Carter est donc dans l'incapacité de fournir une vérification indépendante de l'exactitude de l'ensemble des résultats ou du degré dans lequel ils reflètent la volonté du peuple Congolais.

Les défis rencontrés par la CENI ont été d'autant plus évidents qu'ils l'ont conduite à reporter de deux jours l'annonce des résultats prévue le 6 décembre pour ne les annoncer que le 9 décembre après midi au siège de la CENI à Kinshasa. Les candidats à la présidentielle et le peuple Congolais sont à féliciter pour avoir attendu l'annonce des résultats provisoires dans la paix et le Centre encourage tous les acteurs à maintenir le même niveau de responsabilité. Il est également de la responsabilité des acteurs politiques Congolais et des institutions de mener leur propre examen des résultats des élections et d'identifier des solutions politiques. Le Centre Carter est prêt à appuyer ces processus, si cela lui est demandé et adéquat.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Centre Carter a maintenu 26 équipes d'observateurs déployés à Kinshasa et dans les 10 provinces pour le dépouillement et la compilation. Notre évaluation est basée sur l'observation directe issue des visites de 25 centres locaux de compilation des résultats (CLCRs) où les résultats ont été agrégés.

Processus de compilation

La loi électorale¹ prévoit que, immédiatement après le dépouillement, les fiches des résultats soient signées par tous les membres du bureau de vote et par les témoins des partis politiques². Une copie de la fiche des résultats est donnée aux témoins, une copie est affichée à l'extérieur du bureau de vote, les procès verbaux de dépouillement, les fiches des résultats et autres documents électoraux (urnes, bulletins de vote comptés et bulletins inutilisés) sont envoyés au CLCR. Tous les matériaux sont censés être collectés selon le plan de ramassage de la CENI et transportés en sécurité au CLCR.

Les chefs des centres de vote ont été responsables du ramassage et de la livraison de tout le matériel de leur centre de vote comprenant quatre plis d'enveloppes contenant les résultats pour chaque bureau de vote. Les quatre plis sont répartis ainsi: un premier pli pour le CLCR, un second pour la CENI, un troisième pour le secrétaire exécutif provincial de la CENI (SEP) et un quatrième pour la Cour suprême (CSJ). À l'arrivée au CLCR, les chefs de centre de vote se présentent à un bureau de réception, pour enregistrer l'ensemble de leur matériel électoral. Si tout le matériel a été pris en compte, les chefs de centre de vote ont été libérés de la responsabilité et renvoyés chez eux.

Dès la réception, le pli des résultats pour les CLCR est reçu au poste de collationnement, tandis que les autres sont envoyés à l'archivage pour une transmission ultérieure à leurs destinataires finaux. Les documents passent par quatre postes afin de vérifier la cohérence des résultats et à la fin les données sont saisies sur ordinateurs et compilées pour transmission à la SEP et finalement affichées au niveau du CLCR. Une des étapes prévoit que les documents dont les chiffres sont inconsistants puissent être reconstitués sur la base de la fiche de pointage et la fiche de résultats par une équipe de trois membres de la CENI. Après la compilation des résultats de toute la circonscription, les résultats des différents CLCRs sont transmis au SEP et sont ensuite regroupés par province et envoyés à la CENI pour la publication des résultats provisoires.

Conclusions générales

Peu de temps après le jour des élections, des résultats non officiels ont commencé à circuler en ligne et par SMS. D'autres messages de menaces ont été envoyés aux membres de missions nationales et internationales d'observation électorale. Le 3 Décembre, le ministre de l'Intérieur a ordonné la suspension de l'émission et la réception de SMS justifiée par la distribution massive de menaces de mort et d'appels à la violence. Cette mesure est une restriction excessive à la liberté d'expression alors que les auteurs de ces messages auraient pu être identifiés et poursuivis par les voies normales de poursuites judiciaires.

D'autres restrictions exorbitantes ont été appliquées aux médias. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication a suspendu deux réseaux de diffusion sans décision officielle ainsi qu'un journal proche de l'opposition. À Mbuji-Mayi, la police a fermé la RLTV sans raison.

¹ Loi électorale Art, 68 et 69

² Loi électorale Art, 68



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

En comparaison avec les élections de 2006, les procédures de dépouillement et de compilation sont demeurées similaires dans leur complexité qui pourrait avoir contribué à l'application inégale des procédures entre les CLCRs et créer une possibilité de manipulation des résultats. Comme ce fut le cas il y a cinq ans, les défis logistiques de collecte, de sécurisation et d'enregistrement des résultats a causé des difficultés majeures pour lesquelles la CENI a montré un niveau insuffisant de préparation. Le personnel de la CENI dans les centres de vote et dans les CLCR a eu à travailler durant des jours, de très longues heures dans des conditions difficiles.

Dans la plupart des cas observés, les CLCRs ont été correctement sécurisés par la police, cependant dans 15% des cas, leur comportement peut avoir intimidé le personnel du CLCR. Dans 15% des CLCRs observés, la réception et la manutention du matériel électoral sensible n'a pas suivi les procédures établies. Les témoins des candidats étaient présents dans près de 90% des cas, mais leur positionnement dans les CLCRs ne leur permettait pas un accès à l'information durant toutes les phases de la compilation.

Lorsqu'un recomptage des bulletins de vote était nécessaire, les témoins étaient présents dans seulement une faible majorité des cas observés. L'archivage a été signalé désorganisé dans 25% des cas observés et les plis des résultats à destination du SEP, de la CENI et de la Cour suprême n'a pas quitté le CLCR avant la fin de la compilation. Le matériel de transmission électronique (VSAT) était présent dans 73% des cas observés, mais les observateurs n'ont pas pu confirmer si le matériel était effectivement opérationnel et si l'utilisation était cohérente.

Dans de nombreux cas, les chefs de centre patientaient à l'extérieur du CLCR avec leurs plis pendant plusieurs heures et parfois plusieurs jours sans abri et sans nourriture. Dans la plupart des cas, le matériel électoral (principalement les bulletins de vote utilisés et non utilisés ainsi que les urnes) étaient stockés en dehors du CLCR, la plupart du temps sans protection contre les intempéries. Plus important encore, des sacs de bulletins de vote et les enveloppes contenant les résultats et d'autres documents provenant des bureaux de vote ont été ouverts par les chefs de centres de vote à l'extérieur avant d'être officiellement reçu. Après la réception, les conditions de travail et de stockage variaient selon les CLCR. Dans certains cas, les sacs de bulletins étaient empilés dans tout espace disponible ou renversés sur le sol ou ils étaient piétinés par le personnel par manque d'espace. Dans les centres plus spacieux le matériel était entreposé dans des entrepôts, empilé de manière plus ordonnée et quand il était laissé dehors, était couvert par des tentes et des bâches. Dans les lieux où le manque d'organisation dans l'entreposage du matériel prévalait il a été presque impossible au personnel de la CENI de retrouver le matériel perdu.

Dans plusieurs CLCR observés (entre autres Boma, Matadi, Bandundu, Mweka) les observateurs du Centre Carter ont trouvé un processus de compilation qu'ils ont jugés acceptable ou satisfaisant dans 60% des cas. L'évaluation des autres sites varie, avec 40% jugés pauvres, fondé sur une évaluation globale de l'application des procédures.

Manque de crédibilité du processus de compilation

Le processus de compilation à Kinshasa et à Lubumbashi s'est avéré particulièrement problématique. Le manque de préparation évident dans ces deux grandes villes a entraîné de graves irrégularités et a produit un manque de crédibilité dans le processus de compilation. Les déficiences généralisées décrites précédemment se sont déclinées à l'extrême sur ces deux sites. Le matériel sensible est arrivé par différents moyens de transport, officiels et privés, et ont été gérés avec une très grande désorganisation, parfois avec des enveloppes de résultats ouvertes et entreposées à l'extérieur avec peu, voire aucune protection contre les éléments (après une tempête de pluie, des fiches de résultats ont été mise à sécher sur un étendoir), les chefs de centres de vote et de dépouillement ont été vus ouvrant des enveloppes scellées contenant des fiches de résultats et



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

complétant ou altérant les documents électoraux en violation des procédures. tout ceci, couplé avec une désorganisation de ces centres a fait que certains résultats de bureaux de votes n'ont pas été trouvés. A Kinshasa, près de 2000 plis des résultats des bureaux de vote ont été perdus (représentant à peu près 350,000 électeurs) et ne seront jamais comptés. A cela viennent s'ajouter 1,000 autres plis qui ont été perdus dans le reste du pays (représentant 500,000 électeurs).

Aussi, à Kinshasa l'application inégale des procédures a conduit à des débats houleux sur la façon de traiter les procès verbaux non signés, conduisant souvent à une interprétation partisane des procédures. Dans certains cas, des documents contestés auraient été transférés à la Cour suprême, ce qui reste à ce stade impossible à confirmer. Le personnel du CLCR semblait parfois être mal formé et dans certains cas pas formés du tout selon les dires de leurs collègues. Par ailleurs, une mauvaise application des procédures de compilation due à une mauvaise communication donne la possibilité de manipulation des résultats d'autant plus que le personnel de la CENI, les témoins des partis politiques et les observateurs n'étaient pas en mesure de vérifier les procédures correctes.

L'accès physique et l'accès à l'information pour les observateurs et les témoins ont été insuffisants et variaient selon les jours. Le personnel des CLCR a manqué de transparence dans le processus de compilation des résultats. Dans certains cas, des membres hauts placés de la CENI ont directement entravé l'observation du Center Carter. Par exemple, à Lubumbashi, les observateurs du Centre Carter ont entendu le président du CLCR instruire son personnel au cours de leur formation de ne pas donner la moindre information aux observateurs. Des instructions similaires ont été données au personnel lors des opérations de compilation à Kinshasa.

La Loi électorale dispose que chaque CLCR doit envoyer les résultats compilés de sa circonscription au secrétaire exécutif provincial qui à son tour expédie les résultats compilés de sa province au siège de la CENI à Kinshasa pour l'annonce des résultats nationaux. Il apparaît que seuls les procès verbaux des CLCR ont été envoyés à la CENI malgré le fait que celle ci reçoit sa propre enveloppe avec sa copie originale des résultats des bureaux de vote. La comparaison physique au niveau national des procès verbaux avec les résultats compilés par le CLCR n'a pas pu être observée et par conséquent n'a pas pu être analysée par le centre. Bien que formellement demandé à la CENI, aucun accès officiel au Centre National de Traitement (CNT) n'a pas été accordé aux observateurs du Centre Carter ni à d'autres organisations³. La transmission et la gestion des données a été conduite d'une manière non transparente éliminant une importante possibilité de renforcer la confiance dans les résultats finaux par la possibilité de vérifier la gestion des résultats compilés par les observateurs et témoins des partis politiques (la Loi organique de la CENI contient une mesure imposant la transparence dont l'esprit et la lettre devraient s'appliquer au processus électoral entier, même si des dispositions spécifiques ne sont pas spécifiés dans la Loi électorale)⁴

Les résultats provisoires annoncés par la CENI révèlent plusieurs données qui manquent de crédibilité. Dans la province du Katanga, deux résultats sont particulièrement remarquables: Le CLCR de Mulemba Nkulu rapporte une participation de 99.46% avec 100% des voix, soit 266,886 pour Joseph Kabila et moins de 0.5% de votes nuls. Le territoire de Kabongo est similaire avec un fort taux de participation et pratiquement 100% des suffrages avec 227,885 voix pour Joseph Kabila et seulement 3 voix pour les autres candidats. Au Katanga, huit CLCR ont un taux de participation supérieur à 80%, bien au dessus de la moyenne nationale de 58% avec un résultat d'au moins de 89 pourcent pour Kabila.

L'examen des endroits où le candidat présidentiel Etienne Tshisekedi a récolté un nombre de suffrages élevé ne révèle pas la même coïncidence de récupération parfaite des données des

³ National results center for data compiled at CLCR and transmitted by SEPs

⁴ Loi organique portant organisation et fonctionnement de la commission électorale nationale indépendante du 28 juillet 2010



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

bureaux de vote, ni de la participation extrêmement élevée. Bien qu'Etienne Tshisekedi ait reçu un nombre très élevé de voix dans une grande partie du Kasaï Occidental, dans 11 des 12 CLCR de la province le taux de participation était inférieur à la moyenne nationale. Au Kasaï Oriental où sur 9 CLCR où il a reçu un minimum de 90% de vote, le taux de participation s'est retrouvé très similaire à la moyenne nationale.

Cette déclaration ne remet pas en cause l'ordre des résultats des candidats tel qu'annoncé par la CENI mais précise que le processus de compilation est non crédible, cependant une analyse plus détaillée des résultats préliminaires pourrait faire apparaître d'autres tendances et variations qui suggèrent un dépouillement et une compilation qui manquait d'application uniforme de procédures pour tous les électeurs congolais. Une analyse supplémentaire sera fournie dans les prochains rapports du Center Carter.

Contexte: La mission d'observation des élections du Centre Carter a été mise en place en République Démocratique du Congo depuis le 17 Aout 2011, suite à une invitation de la CENI. La mission était dirigée par l'ancien président de Zambie, Rupiah Banda Bwezani et le vice-président du Centre Carter Dr John Stremlau. La mission est composée de 70 observateurs de 27 pays distincts.

Le Centre remercie la CENI et tous les Congolais qui ont accueilli les observateurs du Centre Carter et donner de leurs temps pour les rencontrer.

La mission d'observation du Centre en RDC est effectuée conformément à la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Elections et le Code de Conduite qui ont été adopté aux Nations Unies en 2005 et ont été approuvés par 37 organisations d'observation électorale. Le Centre évalue le processus électoral sur la base du cadre juridique national de la RDC et de ses obligations pour la tenue d'élections démocratiques contenues dans les accords régionaux et internationaux.

####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.



THE CARTER CENTER

ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL ATLANTA, GA 30307

FOR IMMEDIATE RELEASE

Feb. 23, 2012

Contact: Baya Kara in Kinshasa +243 81 240 7659 or Deborah Hakes in Atlanta +1 404 420 5124

Carter Center: Democratic Republic of the Congo Legislative Election Results Compromised

The Carter Center finds that as with the Nov. 28, 2011, presidential election in the Democratic Republic of the Congo (DRC), the integrity of the national assembly results has been compromised. It is difficult, and given the circumstances and amount of time that has passed, perhaps impossible, for the Independent National Election Commission (CENI) or any other body to reconstruct fully the results in the hopes of producing a faithful record of the will of the people. CENI has announced it will conduct an “after action review” of the electoral process, and the Center hopes that this self-assessment will produce a clear and detailed analysis of what worked in these elections and what did not, with special focus on the results process. More, however, needs to be done.

DRC faces a political dilemma. By definition, a contested election result lacks the confidence of many, and perhaps a majority of the people. Moreover, the institutions designed to safeguard that integrity, notably CENI and the Supreme Court, are not viewed by many Congolese as independent and trustworthy. In such strained and compromised circumstances, it is only through inclusive political dialogue, a thorough review of the electoral administration, and the use of legal means that the people of Congo will be able to claim their rights.¹ To this end, The Carter Center recommends an evaluation and in-depth examination of the entire electoral process, with the participation of all political party actors, and including transparent reviews of polling station-level results and other key electoral information. Such an evaluation is crucial to determine the will of the Congolese people and enabling potential legal challenges to be pursued through the judicial system. In addition, such a review is essential to prepare for future elections, including provincial and local elections due to take place during 2012-13. If political dialogue and an inclusive assessment of the electoral process are successful, potential outcomes could be a decision to re-run some, or all of the elections, or some other form of political accommodation to establish a legitimate governing authority.

Summary of key concerns of The Carter Center international election observation mission:

- general absence of transparency in CENI communication about election operations;

¹ The DRC has ratified a number of international and regional treaties through which it has obliged itself to follow certain key human rights standards. Art. 215 of the Congolese Constitution importantly notes that international treaties and covenants that the DRC signs or ratifies are superior to any national laws, barring any formal reservations the DRC may have expressed.



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- poor access to information on CENI arrangements for delivery, receipt, and processing of polling station results and ballot papers at tabulation centers;
- insufficient engagement by the CENI with political parties and presidential candidates;
- violations of peaceful assembly rights during the campaign and post-election periods and inappropriate use of force by Congolese police and other security forces to disperse gatherings;
- absence of observer access to CENI national results center;
- multiple delays in the two-month long tabulation of legislative results;
- failure of CENI to publish polling station results for the legislative election (in contrast to positive step to do so for the presidential election);
- inadequate level of accountability for those responsible for the loss of polling station results in Kinshasa and other provinces; and,
- the non-publication of judicial decisions by the Supreme Court.

During its six-month presence, the Carter Center's international election observation mission deployed long and short-term observers throughout the 11 provinces to observe the preparation and conduct of the presidential and legislative elections in the DRC on Nov. 28, 2011. The Center observed election preparations, including candidate nomination and the campaign period, along with voting and tabulation of results. This statement focuses on events since the Center's previous public statement of Dec. 10, 2011. Following the departure of the Center's long-term observers in mid-December, members of the core team followed electoral developments and returned to Kinshasa in January 2012 to be present for the conclusion of tabulation of legislative results.

DRC faced significant challenges in the overall organization of the elections and in meeting a constitutional deadline of Dec. 6, 2011. The late establishment of the CENI and a divisive and partisan political context created additional pressures on the successful organization of elections. Despite many missed deadlines in the electoral calendar, CENI met the overall constitutional deadline and ensured respect of periodic elections. With a few exceptions, the election process was peacefully conducted. However, voting and the tabulation process were marred by serious irregularities, undermining the credibility of the presidential and legislative results announced by the CENI.

The pressure to hold elections on Nov. 28 to respect the constitutional deadline may have contributed to the flawed polling station map and compressed period for the recruitment and training of poll workers. However, the lack of engagement with political parties and the refusal to allow parties access to the central server reflects insufficient political will on the part of the CENI to hold transparent and credible elections.² The lack of transparency shown by the CENI merits reflection on the commission's political

² "An electoral body, however styled, ... must ... act with ... a maximum of transparency, where appropriate consulting in a meaningful way with interested parties before decisions are taken on important matters and being prepared to give reasons for such decisions." *Commonwealth Secretariat, Commonwealth Secretariat Good Commonwealth Electoral Practice: a Working Document, para. 9*



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

composition and its capacity to be independent and credible for the next round of elections.³

Tabulation

The poor management and disorganization of the local results tabulation centers (CLCRs) during the tabulation of presidential results contributed to the loss of at least 3,500 polling station results (affecting 1.2 million potential votes), including some 2,000 in Kinshasa. Highly implausible results were reported from four districts in Katanga province, which recorded between 99-100 percent of the vote for incumbent President Joseph Kabila, with rates of voter participation of almost 100 percent. A further 10 districts had 95 percent of the vote for Kabila, garnering some 1.8 million of his 8.8 million votes overall. These districts also reported a rate of null or blank ballots well below the national average; yet even those small totals were greater than the number of valid votes recorded for all 10 of the other presidential candidates combined. These facts, coupled with the fact that CENI signed off and accepted these results, followed by the Supreme Court, undermine the credibility of not only these particular results but erode the integrity of the overall administration of the tabulation.

The tabulation of legislative results was affected by the same management and disorganization problems as the presidential results since all arrived at tabulation centers at the same time and under the same condition. In the face of heightened public and political scrutiny, CENI suspended operations after a number of cases of fraud were reported by party agents and political parties, and dispatched newly-appointed CLCR supervisors when operations resumed. Despite this additional safeguard, the legislative results announced by the CENI lack credibility and have been challenged by many candidates and parties, who have filed complaints against the CENI. Similar irregularities during presidential ballot tabulation were reported to have occurred during the legislative tabulation. The 3,500 missing polling station results affected both presidential and legislative elections and no measure was taken to identify those responsible for this loss.⁴ CENI suspended tabulation on Dec. 21 in an effort to address problems but began to release provisional partial results in several increments beginning Dec. 28. On Feb. 1, 2012, two weeks behind schedule, CENI announced the last tranche of available results.⁵

Senior members of the CENI who supervised legislative tabulation were responsible for resolving disagreements in procedures within their CLCR and authorizing a recount of ballots when necessary. It is not clear to the Center if any recounts were conducted nor on what legal authority CENI would have implemented recounts. Some supervisors also

³ “An independent and impartial authority that functions transparently and professionally is internationally recognized as an effective means of ensuring that citizens are able to participate in a genuine democratic process, and that other international obligations related to the democratic process can be met.” *UNHRC, General Comment 25, para. 20*

⁴ “...Take all necessary measures and precautions to prevent the perpetration of fraud, rigging or any other illegal practices throughout the whole electoral process, in order to maintain peace and security.” *SADC, Principles and Guidelines Governing Democratic Elections, para. 7.6*

⁵ “There should be immediate release of official election results on completion of counting.” *SADC PF, Norms and Standards for Elections in the SADC Region, para. 11.ii*



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

called for cancellation of tabulated results for their CLCR. This was the case for seven CLCRs: Kiri in Bandundu, Demba in Kasai Occidental, Ikela in Equateur, Kole and Lomela in Kasai Oriental, Masisi in North Kivu, and Punia in Maniema. Congolese electoral law does not recognize a challenge of results by the CENI and only the Supreme Court can nullify results.⁶ CENI's proposed cancellation of results from these seven districts is evidence of serious problems (but not publicly disclosed) during voting operations and/or tabulation, of which the Center hopes the Supreme Court will be mindful when reviewing any legal challenges submitted by candidates in other districts.

Absence of Polling Station Results

In contrast to the publication of polling station results for the presidential election, CENI has not done so for the legislative results, further eroding transparency in the results process and eliminating an important means for candidates and voters to verify the credibility of tabulation.⁷ Even though CENI claims to have installed scanning equipment in all 169 CLCRs for election staff to scan and send each polling station tally to a results center at CENI, it is apparent that this means of verification was at best imperfectly executed. The Carter Center recommends the CENI publish legislative results by polling station in order to provide the public the opportunity to review official tallies from individual polling stations.

Derogation/List of Omitted Voters

Some 3.2 million of the overall 18 million votes, nearly 18 percent, were cast through derogation voting – voters casting a ballot at a location other than where they are registered. This high number of such votes reflects the many problems with CENI's management of the voter register. While derogation voting has the potential to increase voter access to the polls, it is also open to abuse by multiple or non-registered voters, especially when, as observed by the Center, other controls such as inking of a voter's finger after voting are not used comprehensively.

At the polling station level, copies of results forms received by The Carter Center from legislative candidates exemplify this practice. For example, in the province of Bandundu's Popokabaka district, a polling station in the village of Imwela recorded 294 voters on the derogation list and zero on the list of registered voters. Another in the village of Kabama recorded 168 voters on the derogation list and 98 on the list of registered voters and in a third, the village of Mutsanga recorded 390 voters on the derogation list and 61 on the list of registered voters.

Results Analysis

The legislative results announced by the CENI constitute a National Assembly of 98 political parties for 500 seats. This large number of parties reflects a fragmented political scene. Forty-five parties are represented in the assembly by a single member of

⁶ The Supreme Court is the competent body until creation of a constitutional court.

⁷ "When the counting process is completed the results should immediately be announced and posted at the counting station." *EISA and Electoral Commission Forum of SADC Countries, Principles for Election Management, Monitoring, and Observation in the SADC Region*, p. 26



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

parliament and more than 74 parties have fewer than five seats. The 10 parties with the largest representation are PPRD, UDPS, PPPD, MSR, MLC, PALU, UNC, ARC, AFDC, ECT, RRC, and MIP. Independents obtained a total of 16 seats.

This divided National Assembly composition clearly advantages President Joseph Kabila and his coalition of parties. His PPRD party alone was elected in 61 seats, and some 340 members of parliament of 500 total are members of his ruling coalition, while opposition parties are divided among their 110 representatives. Presidential candidate Etienne Tshisekedi's party, UDPS, has the second most seats with 41, reflecting a strong regional base, 25 were elected in the two Kasai provinces, while third place presidential candidate Vital Kamerhe's UNC came third with 17 seats, 10 from the two Kivu provinces.

A closer reading of the legislative election results reported by district raises questions about the credibility of the results process. First, compared to the near total domination of presidential results for incumbent Joseph Kabila in Katanga province, those same districts reveal a striking diversity in the choice of voters for legislative candidates. In all cases, the parties of presidential candidates who implausibly scored zero are reported to have hundreds and in some cases thousands of votes for their legislative candidates in these otherwise Kabila strongholds. In this sense, even if the legislative results reflect a more faithful effort to record voter preferences, they still raise questions about the integrity of the tabulation of presidential results.

Other abnormalities are revealed in a district comparison of presidential and legislative results, as, for example, in the comparison of the number of voters for each election and the number of annulled ballots. For instance, in the Walikale district in North Kivu, 28,810 more voters for the presidential election were recorded than for the legislative election while an additional 4,926 were recorded in Malemba Nkula in Katanga. The discrepancy in the rate of invalid ballots is also noteworthy as in the case of Tshangu district of Kinshasa where the rate reached 10 percent in the legislative poll, while the presidential ballot yielded just 3.6 percent. This difference is possibly reflective of the enormous complexity of a legislative ballot with 1,575 candidates for 15 seats. However, Kinshasa, notable as an area of Tshisekedi support stands in contrast to Kabila's vote bank in Katanga that recorded the lowest rates of invalid ballots in both presidential (2.7 percent) and legislative elections (5.6 percent). Other patterns are evident in the district results but more thorough analysis is impossible unless CENI releases polling station results.

Opposition Boycott

After the announcement of presidential results on Dec. 9, 2011, UDPS leader Etienne Tshisekedi refused to accept the results and proclaimed himself president on Dec. 23 at his residence. Since his proclamation, Tshisekedi has been under de facto house arrest with his home surrounded by police even though there has been no decision from the Ministry of Interior authorizing a house arrest.⁸

⁸ "Every individual shall have the right to liberty and to the security of the person. No one may be deprived of his freedom except for reasons and conditions previously laid down by law. In particular, no one may be arbitrarily arrested or detained." *AU, African Charter on Human and Peoples' Rights, Art. 6.*



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Mr. Tshisekedi has also refused to recognize the legislative results. Though he is the leader of the party, Tshisekedi's position, through his unilateral proclamation, calls for an annulment of the legislative results and a boycott by his party's 41 elected members of the National Assembly, may come into conflict with the overall UDPS party agenda. If the boycott is upheld, his political ideas will not be heard in the national assembly without UDPS party representation, thereby silencing the largest opposition party. At the inaugural Feb. 16 National Assembly session, the sole UDPS member present, Timothy Nkisi Kombo, was designated as provisional national assembly president. However, UDPS expelled Nkisi after the session for violating the party's boycott.

The Supreme Court

Under Article 75, the court system holds real power to rectify legislative results in cases of clerical error.

The deadline for appeals for presidential election results is two days after the announcing of provisional results (Article 73 of the electoral law) and the deadline of processing is seven days after submission of a complaint (Article 74 of the electoral law). The Supreme Court received only one challenge for the presidential election, from Vital Kamerhe, and set Dec. 15 to rule on his complaint.⁹ The final decision by the Supreme Court rejected all of the complainant's arguments and confirmed the victory of Joseph Kabila. The Carter Center regrets the Court's decision has still not been published.

Challenges of legislative election results are governed by the same rules of procedure and the same obligations as those of presidential challenges. It is defined by articles 73 and 76 of the electoral law. The only difference is that the deadline for processing complaints is eight days after the announcement of provisional presidential results and two months after the legislative results.

The Supreme Court has received a 507 important challenges from legislative candidates. The court published on Feb 15, one day before the first seating of the national assembly, a list of legal challenges involving 72 deputies.

The Supreme Court must conduct an exhaustive review of the complaints submitted and demonstrate its determination to take all necessary measures to arrive at correct results that accurately reflect the will of the people, including nullification and re-run of elections if necessary.¹⁰

⁹ "Every individual shall have the right to have his cause heard. This comprises: (a) the right to an appeal to competent national organs against acts of violating his fundamental rights as recognized and guaranteed by conventions, law, regulations and customs in force; (b) the right to be presumed innocent until proved guilty by a competent court or tribunal; (c) the right to defence, including the right to be defended by counsel of his choice; (d) the right to be tried within a reasonable time by an impartial court or tribunal."

AU, African Charter on Human and Peoples' Rights, Art. 7.

¹⁰ State practice notes that effective dispute mechanisms are essential to ensure that effective remedies are available for the redress of violations of fundamental rights related to the electoral process. *The SSRC Rules and Regulations on Polling, Sorting, Counting and Declaration of Results, Art. 40.*



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Civil Society

Congolese civil society organizations deployed non-partisan observers in large numbers on election day.

The Episcopal Commission for Peace and Justice (CEJP)/National Episcopal Conference of the DRC (CENCO) was the most visible on the ground with 30,000 observers. On Jan. 11, CENCO published a declaration outlining many faults in the electoral process and describing a chaotic environment. CENCO has declared that the electoral process was marred by serious irregularities that undermine the credibility of the published results and has called on the CENI leadership to resign if it does not address the problems they identified. CENCO also appealed to its supporters and the general public not to use violence to express their discontent with the election results. A proposed public demonstration by the church on Feb. 16 was obstructed by police with several arrests. In a separate statement, the Center has denounced these moves as unnecessary restriction of fundamental freedoms of assembly and expression.

Other prominent domestic observer networks who have published their assessments include RENOSSEC and CAFCO.

The Carter Center supports Congolese civil society in its civic activism and encourages it to continue, despite challenges, in its efforts to find truth and build democratic institutions by using civic and democratic methods. The Center supports civil society initiatives aimed to achieve democracy through peaceful and legal means.

Conclusion

The Carter Center commends the Congolese people for mobilizing to vote on election day despite the many difficulties in locating polling stations. The Center reiterates its conviction in the capacity of the people to consolidate democracy through strong, elected institutions to represent them and protect their interests.

The Carter Center will publish a final report of its observations during the electoral process as well as recommendations for the next round of elections. The Center thanks all of the actors in the electoral process for taking the time to meet with and provide information to observers. The Center will continue to monitor developments in the DRC and will contribute at any opportunity to bring added value to the reinforcement of democratic institutions.

Background: The Carter Center international election observation mission began on Aug. 17, 2011, following an invitation from CENI. The mission was led by former President of Zambia Rupiah Bwezani Banda and Carter Center Vice President for Peace Programs Dr. John Stremlau, and is composed of 70 observers from 27 countries.

The Center's observation mission in the DRC is conducted in accordance with international standards for elections, and the observation mission was conducted in accordance with the Declaration of Principles for International Election Observation and



ELECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

the Code of Conduct for International Observers that was adopted at the United Nations in 2005 and has been endorsed by 37 observation groups.

The Carter Center also supported the training of some 6,000 domestic observers deployed with CEJP/CENCO.

####

"Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope."

A not-for-profit, nongovernmental organization, The Carter Center has helped to improve life for people in more than 70 countries by resolving conflicts; advancing democracy, human rights, and economic opportunity; preventing diseases; improving mental health care; and teaching farmers in developing nations to increase crop production. The Carter Center was founded in 1982 by former U.S. President Jimmy Carter and his wife, Rosalynn, in partnership with Emory University, to advance peace and health worldwide.

LE CENTRE CARTER EN UN COUP D'OEIL

Vue d'ensemble : Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis, Jimmy Carter, et son épouse, Rosalynn, en association avec l'Université Emory, afin de faire avancer la paix et la santé tout autour du monde. En tant qu'organisation non-gouvernementale, le Centre a participé à l'amélioration des conditions de vie des peuples de plus de 70 pays, en résolvant des conflits; en promouvant la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques; en empêchant les maladies; en améliorant les soins de santé mentale; et en enseignant aux fermiers comment augmenter leur production agricole.

Accomplissements : Le Centre a observé plus de 85 élections dans 34 pays; a aidé des fermiers à doubler ou tripler leur production de grain dans 15 pays d'Afrique; a oeuvré pour éviter et résoudre des conflits civils et internationaux dans le monde entier; est intervenu afin d'empêcher des maladies inutiles en Amérique Latine et en Afrique; et a tâché de faire diminuer les tabous autour des maladies mentales.

Budget : \$96.0 million pour le budget opérationnel 2011-2012.

Dons : Le Centre est une organisation à but non lucratif 501(c)(3), financée par des dons privés faits par des individus, fondations, corporations, et des agences internationale d'aide au développement. Comme prévu par la loi, les dons faits par les citoyens Américains sont fiscalement déductibles.

Locaux : La chapelle non confessionnelle Cecil B. Day ainsi que d'autres locaux sont disponibles pour des mariages, de retraites professionnelles et réunions, et autres événements spéciaux. Pour information, contacter le +1 -404-420-5112.

Emplacement : Sur un parc de 35 hectares, à environ 2,5 km à l'est du centre d'Atlanta. La Bibliothèque et le Musée Jimmy Carter, qui touche le Centre, est géré par son propriétaire, la « National Archives and Records Administration » est ouvert au public. +1 (404) 865-7101

Personnel : Environ 160 employés, basés principalement à Atlanta.



Martin Frank

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL
453 FREEDOM PARKWAY
ATLANTA, GA 30307
(404) 420-5100 ♦ FAX (404) 420-5145

WWW.CARTERCENTER.ORG